

RP.1-4 Un territoire support de développement économique et d'innovation



SCOT DU BITERROIS

Titre du document	Un territoire support de développement économique et d'innovation
Version	Approbation
Date	3 juillet 2023
Rédacteur	Syndicat mixte du SCoT du Biterrois

Syndicat mixte du SCoT du Biterrois

ICOSIUM/M3E
9 rue d'Alger - 34500 Béziers
Tél. : 04 99 41 36 20
Fax : 04 99 47 00 65
contact@scot-biterrois.fr

Table des matières

A. Un contexte économique fragile mais potentiellement créateur d'emplois	5
1. Un tissu économique dynamique créateur d'entreprises et potentiellement d'emplois	5
1.1. Une densité du tissu d'entreprises trop faible pour les petites et moyennes mais très importante pour les très petites	5
1.2. Un fort gisement d'emplois dans les TPE	6
1.3. De bonnes dynamiques de création d'entreprises	7
2. Un dynamisme de l'emploi à nuancer	8
2.1. Un contexte socio-économique qui augmente le risque de précarité des actifs	9
2.2. Une répartition des emplois très diversifiée suivant les secteurs d'activité	11
B. Les spécialisations et stratégies de positionnement économiques, au regard de l'offre	14
1. Une économie tournée autour de plusieurs domaines d'activités	14
2. Les stratégies politiques développées par les pouvoirs publics pour structurer l'économie du territoire	16
2.1. Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	16
3. L'offre d'accueil d'entreprises	17
3.1. L'espace occupé par l'activité économique (hors exploitation agricole)	17
3.2. La construction de locaux d'activités (hors locaux agricoles)	19
3.3. L'offre d'accueil publique en immobilier d'entreprises	21
3.4. Une offre dépendante des capacités d'accès aux réseaux mobiles et numériques	22
4. Les risques et nuisances induites par les activités 	25
4.1. La pollution des sols et le risque industriel 	25
4.2. Les activités industrielles ou artisanales et leurs impacts sur leur environnement 	30
C. L'agriculture, moteur économique en évolution	33
1. Dynamiques économiques et de l'emploi, l'agriculture une filière d'avenir ?	33
2. De la viticulture à la multiculture, une évolution des paysages enclenchée 	48
2.1. La viticulture principale composante de l'espace 	49
2.2. Une mutation de l'espace agricole depuis 2001 	50
2.3. Une ressource à protéger 	53
3. Une filière en mutation pour une amélioration qualitative et une meilleure pérennité	60
3.1. Un territoire à l'identité viticole ancienne qui a su transformer son image	60
3.2. Une région au premier rang national en nombre d'exploitants Bio	62

3.3.	Une évolution du climat qu'il faut anticiper 	63
4.	L'agroalimentaire, une filière de transformation qui exploite d'autres filières productives	65
D.	Une offre commerciale dimensionnée pour répondre aux besoins de la population et aux touristes	67
1.	La répartition des grands pôles commerciaux sur le territoire	67
1.1.	Une concentration commerciale plus forte sur quelques communes	67
1.2.	Une structure commerciale par famille de commerce qui évolue peu dans le temps	69
1.3.	Une concentration commerciale dans les principaux pôles urbains et sur le littoral ⁷³	
1.4.	Une tendance au renforcement de la concentration commerciale	76
2.	Les marchés et ventes directes un complément à l'offre commerciale sédentaire	78
3.	Les chiffres d'affaires estimés des commerces, réalisés avec les résidents et les touristes	80
3.1.	Le chiffre d'affaires des commerces réalisés grâce aux résidents	80
3.2.	Le chiffre d'affaires des commerces réalisé grâce aux touristes du territoire	83
4.	L'armature commerciale observée et ses niveaux d'offre	84
4.1.	Un niveau d'offre reflet de la répartition de la population et de l'activité touristique	84
4.2.	Un équilibre commercial qui pourrait évoluer avec l'évolution des formats commerciaux	88
E.	La transformation des déchets, une filière innovante en développement ? 	90
1.	La collecte et le traitement des déchets ménagers répartis sur quatre établissements publics de coopération intercommunale 	90
2.	Bilan de la gestion des déchets par EPCI en 2015 	91
2.1.	Le SICTOM Pézenas-Agde 	91
2.2.	La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée 	92
2.3.	La Communauté de Communes la Domitienne 	93
2.4.	Communauté de communes Sud-Hérault 	93
2.5.	Le SITOM du Littoral 	94
3.	La gestion des déchets sur le territoire du SCoT, des améliorations contrastées par rapport au reste du département 	94
4.	Des leviers de développement économique à exploiter 	96
F.	L'exploitation des ressources minérales, une filière d'avenir ? 	98
1.	Des ressources minérales disponibles en quantité insuffisante 	98
1.1.	Des schémas territoriaux pour mieux préserver les ressources 	98
1.2.	Des ressources en déficit et contraintes pour le développement de futures carrières 	99

2. Des carrières pour extraire une partie des ressources minérales disponibles	101
3. Une filière en danger face au risque de pénurie de matériaux ?	103
G. Les énergies renouvelables, une filière durable	105
1. La consommation énergétique	105
2. Offre et potentiel énergétique	108
2.1. Production globale d'énergie renouvelable	108
2.2. L'énergie hydroélectrique	109
2.3. L'énergie éolienne	109
2.4. L'énergie solaire	110
2.5. Le bois-énergie	113
2.6. Le biogaz	113
2.7. Les autres énergies renouvelables	114
3. L'avenir de la filière sur le territoire	114
3.1. Les objectifs généraux liés à la transition énergétique	114
3.2. Les documents locaux	117

A. Un contexte économique fragile mais potentiellement créateur d'emplois

Avec sa position stratégique au croisement de plusieurs axes routiers structurants (A9, A61 et A75) et des voies ferrées où l'activité fret est présente avec certains embranchements desservant directement des zones d'activité, le territoire du SCoT a un fort potentiel d'attractivité pour les entreprises. Cependant, le contexte social est plus nuancé en particulier avec le fort taux de chômage qui persiste et la faible qualification d'une large partie de la population.

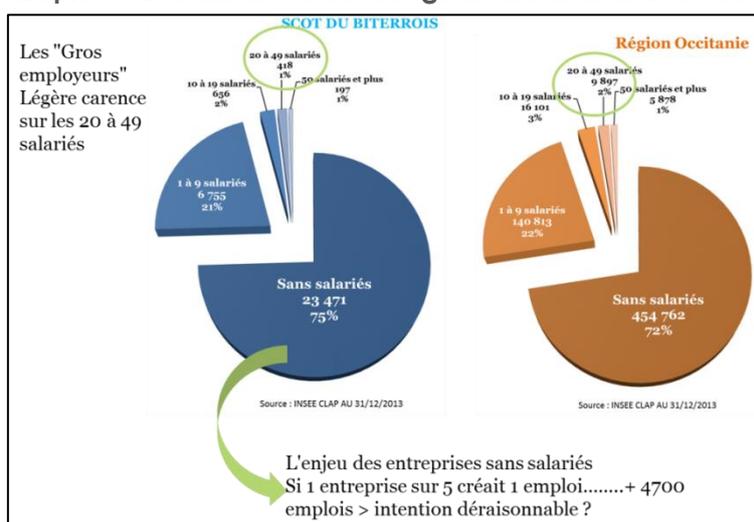
1. Un tissu économique dynamique créateur d'entreprises et potentiellement d'emplois

1.1. Une densité du tissu d'entreprises trop faible pour les petites et moyennes mais très importante pour les très petites

En comparant la répartition des établissements par taille entre le SCoT et la région, on constate une sous-représentation des Petites et Moyennes Entreprises (PME – 20 à 49 salariés). Avec seulement 1 point d'écart entre les deux territoires, la différence peut sembler négligeable, pourtant cela représente près de 400 établissements supplémentaires. Pour un territoire comme celui du SCoT avec des agglomérations de taille relativement moyenne comparée aux métropoles toulousaine ou montpelliéraine, ce nombre d'établissement aurait un impact significatif sur la dynamique économique et surtout sur l'emploi.

Par ailleurs, les Très Petites Entreprises (TPE) sans salariés (75% des entreprises du SCoT) pèsent 3 points de plus qu'à l'échelle régionale soit un peu moins de 23 500 sociétés et un levier majeur de création d'emplois. En effet, si seulement 1 sur 5 créait un emploi cela porterait à + 4 700 le nombre d'emplois créés. Cela représente l'équivalent d'une zone d'activités de 50 à 120 hectares, à la différence près que ce passage de 0 à 1 salarié se fait la plupart du temps sans besoin foncier supplémentaire.

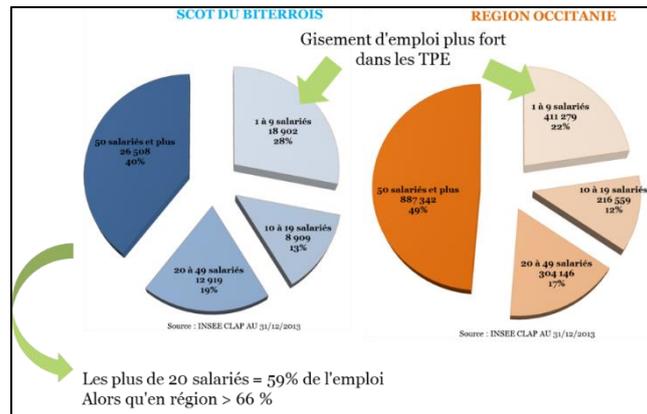
Répartition des entreprises du territoire et de la région en fonction de leur nombre de salariés



Source : INSEE – CLAP (31/12/2013)

1.2. Un fort gisement d'emplois dans les TPE

Répartition des entreprises avec salariés du territoire et de la région en fonction de leur nombre de salariés



Source : INSEE – CLAP (31/12/2013)

Les tendances précédentes se retrouvent dans l'analyse des entreprises avec salariés. Là encore, il y a une représentation moindre des entreprises avec plus de 50 salariés (40% pour le SCoT, contre 49% pour la région) et au contraire plus d'établissements avec 1 à 9 salariés (28% pour le SCoT). Ces deux types d'entreprises ont, le plus souvent, des stratégies de positionnement différentes. Pour certaines, elles reposent principalement sur la recherche d'effets d'agglomération pour consolider l'activité en s'appuyant sur le tissu économique alentour. Pour d'autres, tournées vers des activités de proximité ou de valorisation des ressources locales, il est le plus souvent préférable de s'éloigner des centres urbains.

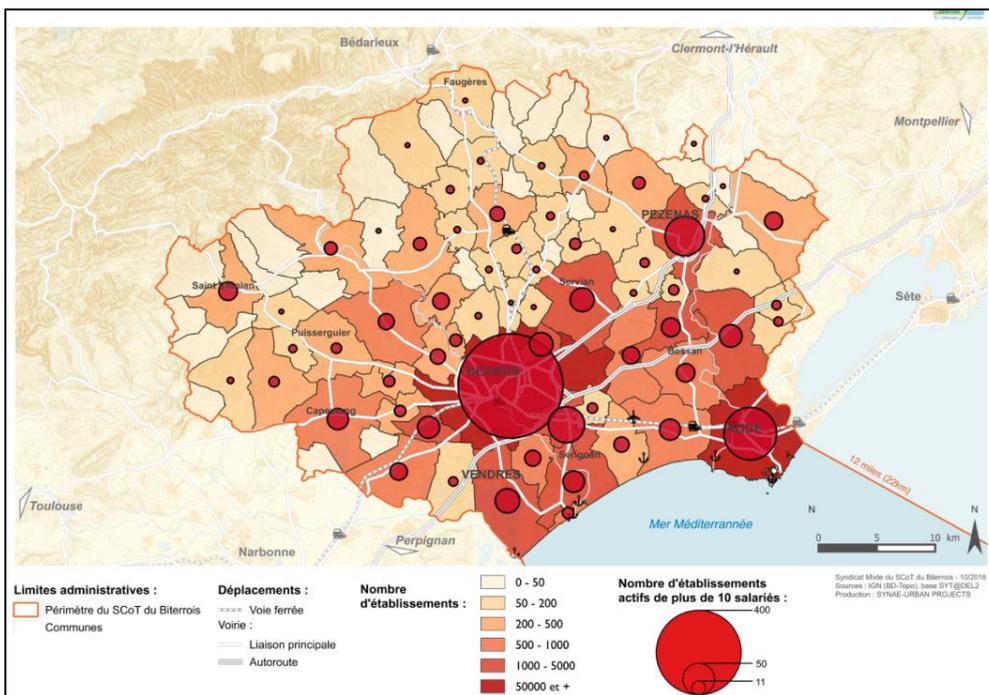
On retrouve d'ailleurs cette logique de concentration et diffusion sur le territoire avec la mise en exergue de plusieurs pôles économiques. Agde et Béziers ressortent particulièrement et accueillent toutes deux un très grand nombre d'établissements. Dans une moindre mesure, on retrouve des effets similaires sur Pézenas et quelques villes de la périphérie de Béziers (Sérignan, Servian et Vendres).

Sur le reste du territoire, l'effet de diffusion domine. Cela se traduit par un effet de « panachage » globalisé avec quelques dizaines à centaines d'établissements suivant les communes sans qu'aucun schéma particulier ne ressorte.

Le nombre d'établissements de plus de 10 salariés a lui aussi une tendance à la double distribution spatiale. On constate des effets de concentration sur les villes principales ainsi qu'aux sorties de l'autoroute A9, pour profiter de l'infrastructure, et au niveau du littoral sous l'effet de l'activité touristique estivale en particulier. Mais aussi, et c'est important de le souligner, sur des communes plus éloignées situées dans les avants monts. Bien que leur attractivité soit relative par rapport aux communes plus grandes et à celles du littoral, elles ont un impact non négligeable localement en particulier pour l'emploi.

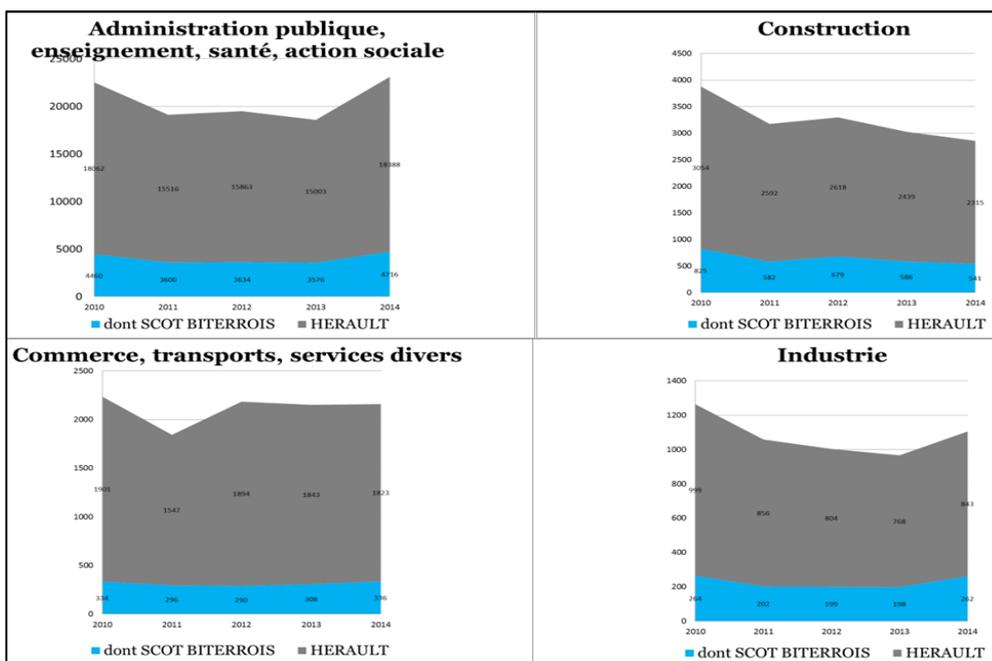
Cette capacité de concentration relative qui permet une diffusion des TPE et PME sur l'ensemble du territoire s'explique en partie par la distance temps à Béziers et l'A9 qui reste tout de même faible (moins de 30 minutes dans la plupart des cas), ce qui peut convenir pour des implantations de petites TPE productives. Par ailleurs, le piémont est aussi à proximité de certaines ressources (bois, vigne, carrières, etc.) qui peuvent être nécessaires à certaines activités. Ces faibles temps de transport en amont ou en aval de la production sont donc des atouts pour l'attractivité générale et le potentiel de création d'emplois.

La localisation des établissements, entre concentration et diffusion



1.3. De bonnes dynamiques de création d'entreprises

Dynamique comparée des créations d'entreprises sur le territoire et dans le département



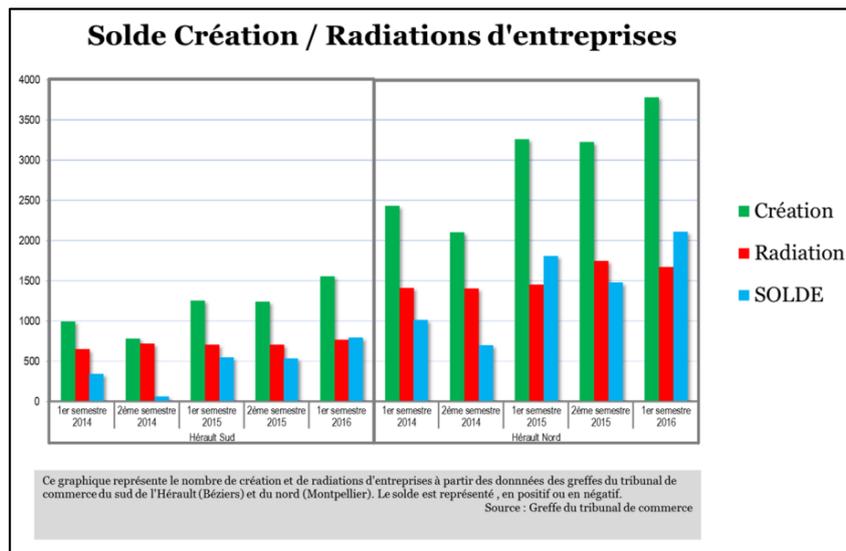
Source : INSEE – Démographie des entreprises

La dynamique de création d'entreprises du territoire, entre 2010 et 2014, est comparable à celle du département. Ces créations représentent 20 à 25% de celles du département quelles que soient les années ou les secteurs d'activités. Par ailleurs, l'industrie est le secteur qui crée le moins d'entreprises lorsque le commerce, les transports et services divers sont le secteur le plus dynamique.

Une analyse plus fine des créations/radiations à l'échelle des deux tribunaux de commerce départemental : Hérault sud (Béziers) et Hérault nord (Montpellier), permet de confirmer la poursuite de cette dynamique de création d'entreprises sur une période plus récente. Le solde

positif est même en croissance entre 2014 et le 1^{er} semestre 2016. Cependant, la dynamique du tribunal Hérault sud n'arrive pas à la hauteur de celle du tribunal montpelliérain.

Dynamique comparée des créations et radiations d'entreprises des deux tribunaux de commerce héraultais



Source : Greffes des tribunaux de commerce

Bon ou mauvais modèle économique de stratégie de spatialisation ?

Il n'existe pas de meilleurs modèles économiques que d'autres en termes de polarisation et de typologie d'établissements sur un territoire. L'essentiel est de développer une cohérence du développement en fonction du tissu économique local avec une attention particulière sur certains points à enjeux.

- ▶ La protection et la consolidation du tissu de PME qui ont un effet d'entraînement sur l'économie globale, d'autant que certaines peuvent constituer les « pépites de demain » sur lesquelles des actions de développement structurantes peuvent s'appuyer. En ce sens, la mise en œuvre des actions prévues par le SRDEII de la région Occitanie devra devenir une priorité, elles peuvent aussi être accompagnées par d'autres dispositifs locaux en faveur du développement endogène des PME.
- ▶ La part prépondérante de TPE et en particulier celles sans salariés est un réel levier. En effet, elles pourraient en embauchant un salarié créer un grand nombre d'emplois (l'équivalent d'une zone d'activité sans pour autant faire de consommation foncière avec 1 emploi créé dans 1/5 de ces entreprises).
- ▶ La dynamique de création d'entreprises est aussi un élément positif. Il peut servir de socle à du marketing territorial : « Ici, on crée. ».
- ▶ La répartition spatiale des entreprises qui met en avant plusieurs polarités économiques sur le territoire avec des causes d'attractivités diverses en fonction des activités.

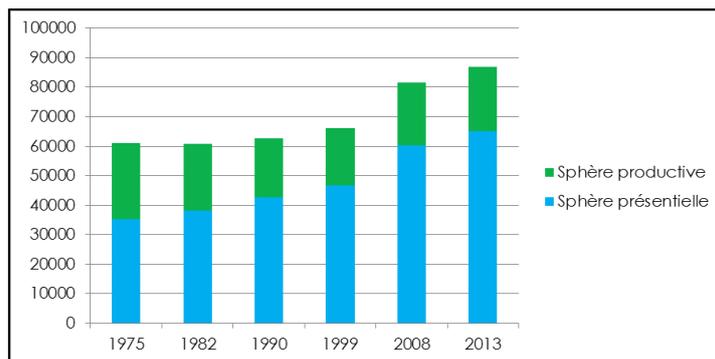
2. Un dynamisme de l'emploi à nuancer

Les sphères productives et présentes

La **sphère productive** correspond aux activités qui fabriquent des biens et qui généralement les exportent « en dehors » du territoire (industrie, agriculture, artisanat de production, etc.) mais aussi les activités qui y sont attachés (services aux entreprises, etc.)

La **sphère présente** peut être définie comme les activités qui se développent grâce à la présence d'habitants sur le territoire : commerce, services, administration, santé, action sociale, etc.

L'emploi salarié dans les différentes sphères de l'économie



Source : INSEE (2013)

Outre la dynamique de création d'établissements, il existe aussi une dynamique de création d'emplois salariés sur le territoire. Entre 1975 et 2013, cette tendance à la création d'emplois cache une transformation des types d'emplois. En effet, sur cette période ce sont plus de 4 100 emplois salariés qui ont été détruit dans la sphère productive pour ne plus représenter que 25% des emplois en 2013. En parallèle, la sphère présenteielle est passée de 55 à 75% des emplois sur la période soit un gain de 29 970 salariés. Cette part est bien plus élevée qu'à l'échelle nationale (65%) ce qui montre un certain déficit en activités productives sur le territoire.

Entre la perte d'emplois sur les dernières décennies et la sous-représentation, la sphère productive est fragilisée sur le territoire. Des actions en faveur de sa redynamisation de la part des pouvoirs publics pourraient inverser ses tendances avec par exemple la mise en place d'industrie « compacte » (petits équipements, énergie, transformation de ressources), de bureau d'études ou d'ingénierie.

Des créations d'emplois suffisantes pour répondre aux besoins ?

Source : Étude de la DREAL (2013) sur le lien entre économie et aménagement, sur le secteur Béziers/Agde. Ce secteur correspond plus ou moins au territoire du SCOT.

Pour répondre aux besoins quantitativement, le nombre d'emplois créés doit permettre à la fois de pourvoir un emploi aux actifs résidents sur le territoire, mais aussi à ceux qui arrivent. La réponse doit aussi idéalement correspondre aux qualifications des actifs, sans quoi la formation des résidents sera nécessaire.

Or, une étude DREAL de 2013, démontrait qu'il fallait presque **8 habitants supplémentaires pour créer un emploi dans la sphère présenteielle** (les habitants nouveaux générant des activités nouvelles). Sur le territoire 41% de la population est active dont 18% au chômage et 82% occupée.

Parmi ces 8 habitants, on a donc **3,28 personnes qui ont besoin de trouver un emploi** (les actifs au chômage) et un seul emploi créé dans la sphère présenteielle. Cela signifie qu'**il faudrait trouver 2,28 emplois dans la sphère productive. Or, la sphère productive ne produit pas d'emplois**, au contraire, elle en a perdu un peu plus de 4 000 en 40 ans.

Donc, sans un changement de modèle et dans une moindre mesure de dynamique économique, le chômage va continuer à augmenter. L'attractivité résidentielle du territoire et l'arrivée d'actif pourrait être compensée par un meilleur dynamisme de la sphère productive (dont services aux entreprises, etc.).

2.1. Un contexte socio-économique qui augmente le risque de précarité des actifs

La faible part d'emplois salariés dans la sphère productive s'explique en partie par une tendance plus globale dans le Languedoc au manque de spécialisation et à la faible part d'industrie dans le paysage économique. Cette tendance cumulée à la forte activité saisonnière et au chômage partiel hors saison,¹ les zones d'emplois² du littoral sont les plus impactées par le chômage dans la région. Cet impact est d'autant plus fort que depuis la crise de 2008, les taux de chômage n'ont pas cessé d'augmenter avec une inflexion notable sur les dernières années, pour atteindre

¹ Pour plus d'information sur l'analyse du chômage, voir chapitre 2 (C.1.2.).

² Ce zonage est le plus proche des réalités de bassin d'emplois.

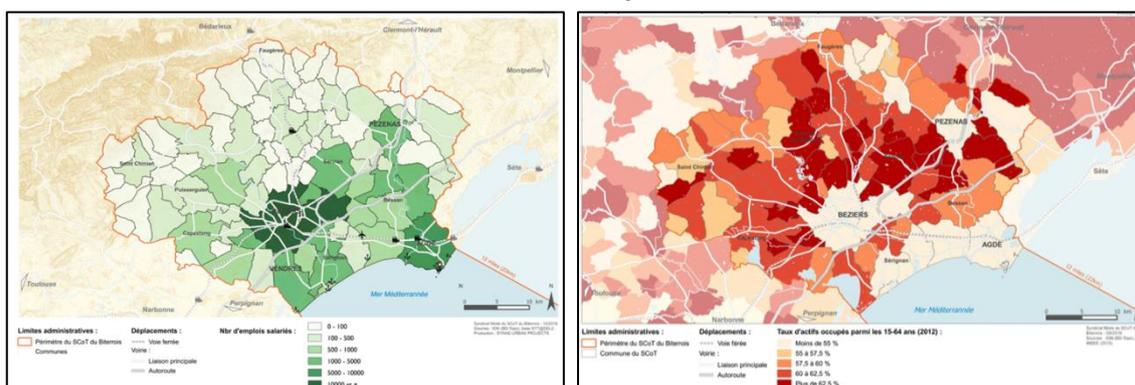
des taux bien supérieurs aux tendances régionales ou nationales. Le chômage atteint en effet 13,5% pour la zone d'emploi de Béziers au dernier trimestre 2018 et même 16,2% pour celle d'Agde-Pézenas, la plus touchée de la région.

Ces taux très élevés s'expliquent par un double phénomène. L'attractivité territoriale engendre la venue de nombreux nouveaux habitants. Pour autant, le rythme de création d'emplois, bien qu'important, ne permet pas de compenser l'arrivée des nouveaux actifs qui se retrouvent donc au chômage. Cette tendance, observable sur l'ensemble du littoral régional est particulièrement forte sur le territoire.

À ces difficultés structurelles liées à l'absence d'emplois suffisants s'ajoute d'autres formes de précarité. Les contrats de travail proposés sur le territoire sont ainsi moins stables avec seulement 69% de CDI et titulaires de la fonction publique contre 75% à l'échelle nationale. Dans la même logique, il y a plus de travailleurs indépendants (non-salariés) avec 11% contre seulement 7% en France.

Le contexte littoral, touristique et agricole peut largement expliquer ce manque de stabilité des emplois par le recours aux contrats saisonniers plus important. Ces activités saisonnières plus importantes peuvent aussi être une des causes explicatives de cette part d'emplois indépendants. En effet, de nombreuses activités ne sont ouvertes qu'en saison et en particulier les commerces, le plus souvent des commerçants indépendants sans salariés.

Une dichotomie entre lieu d'emploi et lieu de résidence

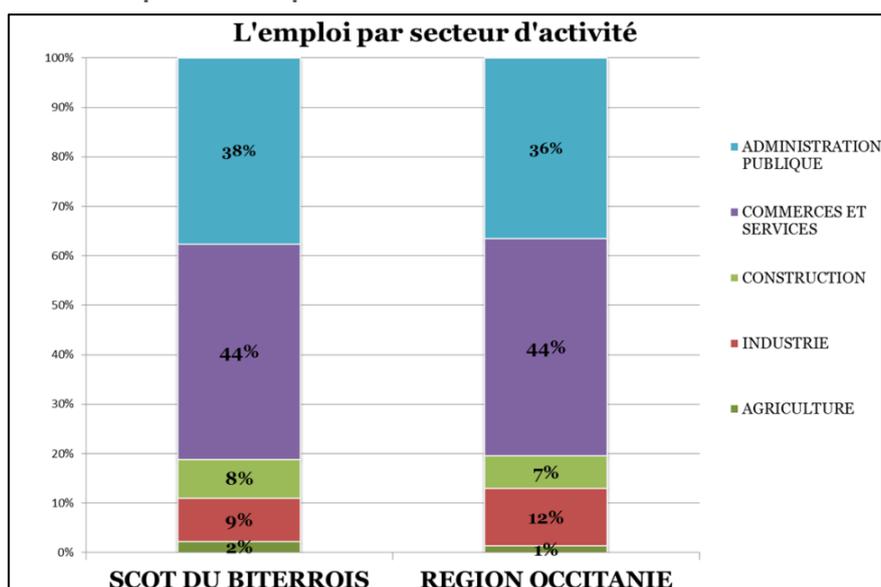


Pour finir, l'aggravation de la dichotomie entre lieu d'emplois et de résidence depuis 1999 a engendré une augmentation des flux pendulaires professionnels. Cette tendance a donc augmenté la dépendance à la mobilité des habitants du territoire qui se déplacent très largement avec leur voiture personnelle.³ Cette différenciation de plus en plus marquée pose la question des conditions de mobilités des actifs (qualité, temps, coût) mais aussi de la nécessité de développer des pôles d'emplois intermédiaires pour ceux n'ayant pas la capacité de se déplacer à Béziers, Agde ou Pézenas.

³ Pour plus d'informations, voir chapitre 3 (B.1.1).

2.2. Une répartition des emplois très diversifiée suivant les secteurs d'activité

Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité sur le territoire et dans la région



Source : INSEE – CLAP (31/12/2013)

Sur le territoire et dans la région, la répartition de l'emploi par secteurs d'activité montre une nette dominance de l'administration publique, du commerce et des services avec les $\frac{3}{4}$ des emplois salariés. Cependant, certains écarts, signes de spécificités locales,⁴ sont à signaler avec une sous-représentation de l'emploi industriel (9% sur le SCoT contre 12% en Occitanie) compensée par une légère sur-représentation de la construction et des emplois publics. L'emploi agricole, même s'il ne pèse que 2% de l'emploi total, joue aussi un rôle en étant deux fois plus important qu'en région.

Le commerce, un secteur révélateur de l'activité saisonnière du territoire⁵

L'emploi

Répartition des emplois salariés et non-salariés dans le secteur commerce pour l'année 2015

	Part d'emplois salariés	Part d'emplois non-salariés
France métropolitaine	89,6%	10,4%
Occitanie	85,9%	14,1%
Hérault	85,7%	14,3%

Source : INSEE (2015)

La répartition entre emplois salariés et non-salariés est similaire à l'échelle de la région et du département avec un peu plus de 14% d'emplois non-salariés lorsqu'il dépasse seulement les 10% à l'échelle nationale. Cet écart peut s'expliquer par la multiplication des petits commerces saisonniers le plus souvent tenu par des indépendants. En ne considérant que le « Commerce de détail et la réparation automobile »⁶ la situation pourrait même être encore plus tranchée avec 91% d'emplois salariés en 2015 au niveau national.

À l'échelle du SCoT, le commerce (gros, détail et réparation automobile) emploie **26,3% de l'ensemble des salariés** dont 17% pour le seul commerce de détail en 2015. Cela correspond à **13 349 salariés** dont :

- ▶ 64,3% employés dans le commerce de détail ;

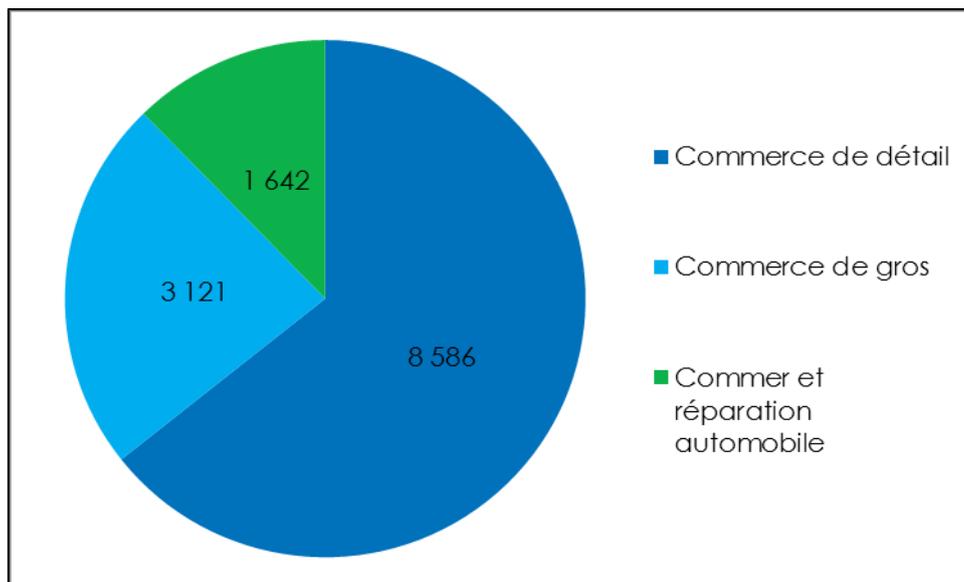
⁴ Cette analyse en cinq secteurs reste limitée, mais la suite permettra de mieux dégager les spécificités économiques du territoire.

⁵ En matière de commerce, il faut distinguer deux types d'emplois et leurs sources de données respectives : l'emploi salarié (URSSAF – BDD ACOSS Stat) et les travailleurs non-salariés (Coface).

⁶ Dans cette analyse, les activités « services coiffure et soin esthétique » ont aussi été intégrées au secteur du commerce de détail pour plus de cohérence entre les différentes sources de données.

- ▶ 23,4% employés dans le commerce de gros ;
- ▶ 12,3% employés dans le commerce et la réparation automobile.

Répartition de l'emploi salarié dans les établissements commerciaux du SCoT du Biterrois en 2015



Source : URSSAF – BDD ACOSS Stat

Le commerce de détail

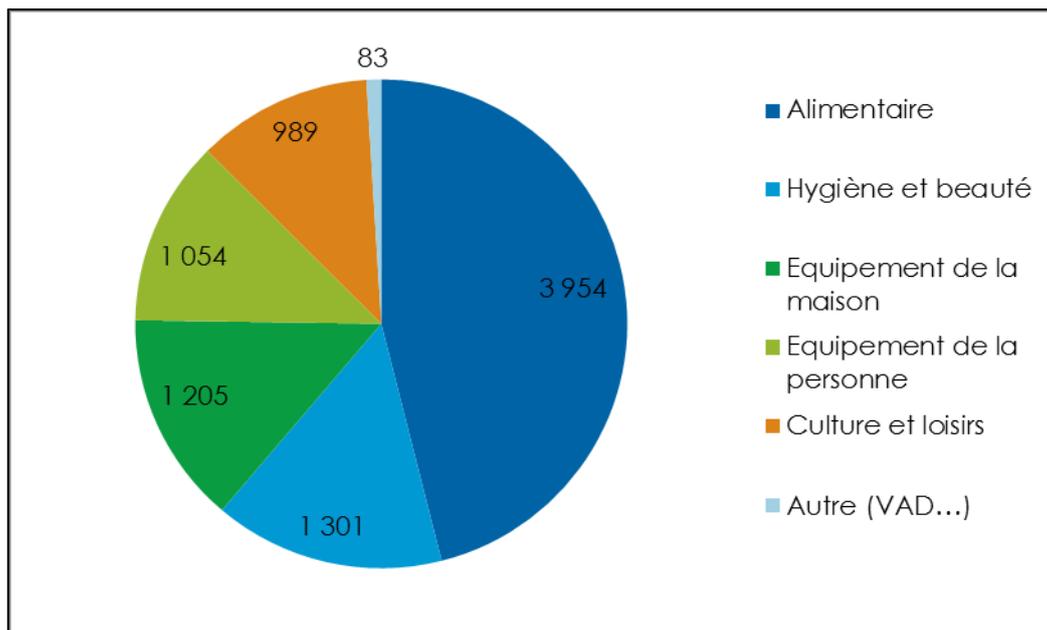
Avec plus de 60% des emplois salariés du secteur commercial du territoire, le commerce de détail est le secteur d'activité le plus gros pourvoyeur d'emplois salariés. Cependant, sur les 5 dernières années, il n'en a pas créé malgré l'ouverture de nombreux projets commerciaux. La tendance à la saturation du secteur explique qu'on observe des transferts d'emplois et non des créations à l'échelle du territoire. Cette constatation est cependant à nuancer en fonction des familles commerciales et surtout leur poids dans l'économie.

Ainsi, la **famille alimentaire** est la famille la plus créatrice d'emplois salariés avec 46,1% de l'ensemble de l'emploi du commerce de détail. Les grandes surfaces à dominante alimentaire (**hypermarchés et supermarchés**) emploient **69,3% des salariés de la famille alimentaire**.

Les familles **équipement de la maison et équipement de la personne** emploient respectivement 1 000 et 1 200 salariés. Les grandes surfaces de bricolage de plus de 400 m² emploient **37,6% des salariés de la famille Équipement de la maison**. La famille **Hygiène beauté** compte 1 300 salariés : les pharmacies emploient 42% de l'effectif salarié global quand les services de **coiffure et esthétique** emploient à eux deux **33% de l'ensemble de l'effectif salariés de la famille**.

⁷ Seuls ces établissements sont identifiables dans le fichier ACOSS.

Répartition de l'emploi salarié du SCoT du Biterrois par familles de commerces de détail en 2015



Source : URSSAF – BDD ACOSS Stat

Outre l'emploi salarié, le commerce de détail compte **65,6% de ses établissements** qui n'emploient **aucun salarié**, contre 45,9% au niveau national.⁸ C'est un indice de souplesse mais aussi de fragilité. En effet, ses établissements n'ont pas la possibilité d'ajuster via la masse salariale en cas de dégradation du contexte économique. L'enjeu dans les années à venir est **d'accompagner les établissements et en particulier les plus petits pour renforcer leur performance commerciale** et ainsi leur permettre de passer un cap de développement qui les fragilise moins.

Sur la base des données nationales de répartition entre emploi salarié et emploi non salarié, on peut estimer qu'environ **3 000 personnes** travaillent sur le SCoT dans les commerces de détail et réparation automobile sans être salariés (indépendant « classique » ou micro-entrepreneur). Or, de nombreux commerçants non-salariés rencontrent des difficultés à dégager un revenu d'activité décent, leur permettant de vivre. Au niveau national, leur revenu mensuel médian (hors auto-entrepreneur) est inférieur à 1 800 €, ce qui, ramené au nombre d'heure travaillées est faible.

⁸ Source : Coface – Élicible.

B. Les spécialisations et stratégies de positionnement économiques, au regard de l'offre

1. Une économie tournée autour de plusieurs domaines d'activités

Contrairement à certains lieux, le territoire n'a pas une économie qui repose sur 3 à 4 grands secteurs très forts mais plutôt 15 qui représentent 75% de l'emploi dans le secteur marchand⁹. Parmi eux, 9 se dégagent un peu plus, ils représentent à eux seuls ²/₃ des emplois salariés. Bien que ces 9 domaines ne soient pas directement liés à l'industrie, ils pourraient engendrer des interfaces avec le monde productif et le redynamiser. Ces domaines¹⁰ représentent de 17 à 30% des emplois du secteur marchand :

1. commerce ;
2. santé/bien être ;
3. construction/bâtiment et travaux publics (BTP) ;
4. tourisme/littoral ;
5. commerce de gros ;
6. services à la personne ;
7. logistique ;
8. agriculture ;¹¹
9. mécanique/mécatronique/métallurgie.

Évolution 2010/2015 de la répartition des emplois marchands du territoire

	Établissements employeurs	Salariés 2010	Salariés 2015	Évolution 2010/2015	Part de l'emploi total
Commerce	1 387	8 409	8 389	- 20	16,52%
Santé/Bien être	873	5 771	6 313	+ 542	12,43%
Construction/BTP	1 036	5 998	5 133	- 845	10,15%
Tourisme/Littoral	1 042	4 071	4 067	- 4	8,01%
Commerce de gros	361	2 745	2 803	+ 58	5,52%
Service à la personne	149	2 155	2 627	+ 472	5,17%
Logistique	112	1 714	2 173	+ 459	4,28%
Agriculture***	NC	2 308	1 850	- 458	3,64%
Mécanique/Mécatronique/ Métallurgie	70	1 390	1 576	+ 186	3,10%
Environnement/Eau/Énergie	68	1 342	1 366	+ 24	2,69%
Agroalimentaire*	182	927	1 006	+ 79	1,98%
Numérique	74	461	413	- 48	0,81%
Emballage/Conditionnement	11	113	131	+ 18	0,26%
Fabrication matériaux de construction	16	116	88	- 28	0,17%
Bois	12	80	65	- 15	0,13%
Total 15 filières	5 393	37 600	38 020	+ 420	74,86%
Total toutes activités	7 846	49 953	50 786	+ 833	100%

Sources : ACOSS (2015 – agroalimentaire partielle), INSEE – RGA (2010)

⁹ Source : ACOSS (2015) correspondant aux activités marchandes (hors secteur public) au 31/12/2015.

¹⁰ Ces domaines correspondent à de grands domaines d'activités construits à partir d'un regroupement de codes d'activités (nomenclature NACE 700)

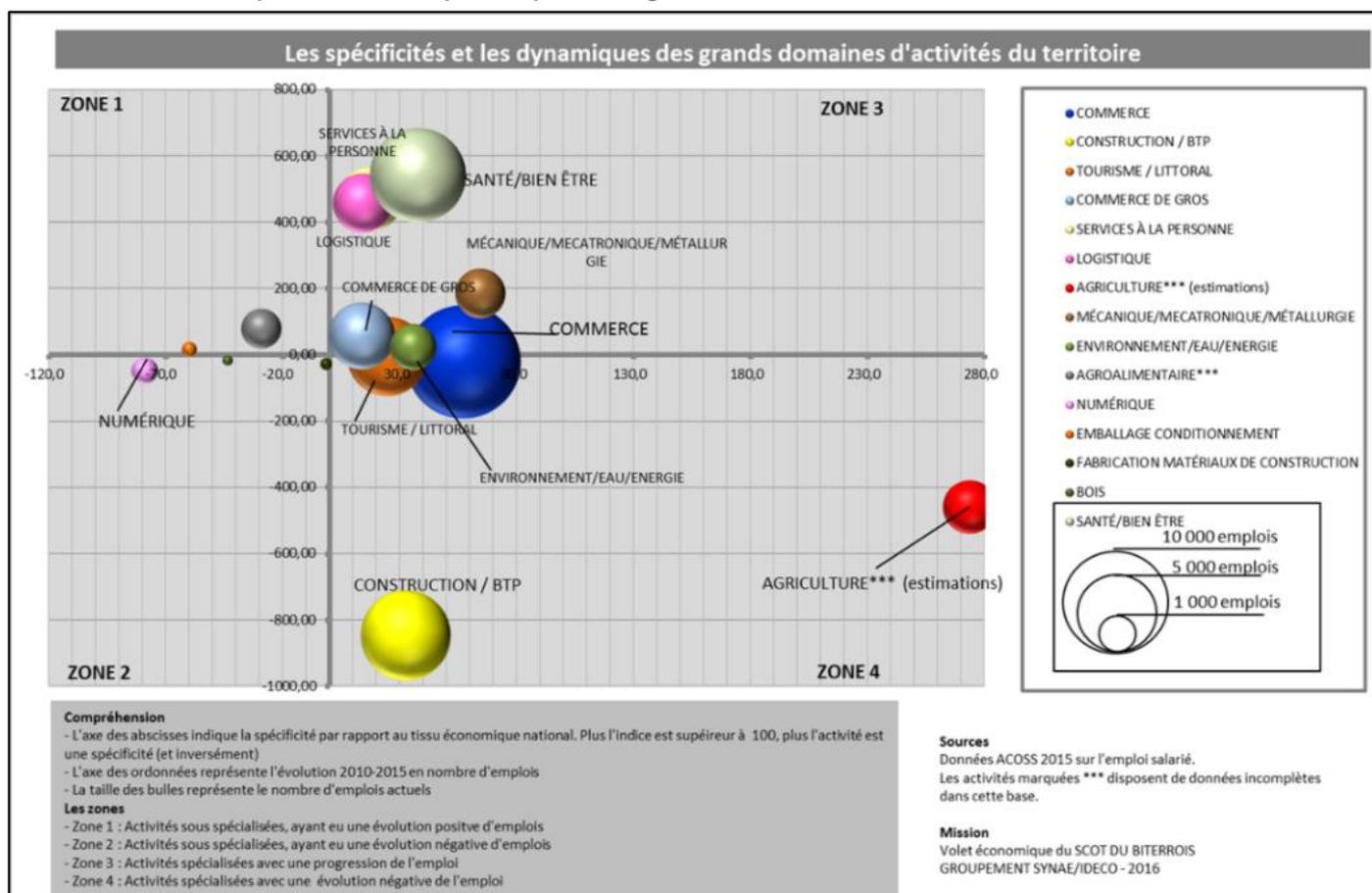
¹¹ La donnée n'est pas issue d'ACOSS mais estimée à partir du recensement agricole INSEE – RGA (2010), auquel nous avons appliqué une projection 2015

Ces 15 grands domaines, en plus d'avoir un poids particulier dans l'économie locale sont pour certains très spécifiques localement. En effet, en comparant leur poids à celui qu'ils ont à l'échelle nationale certains se dégagent du reste. Par exemple, l'agriculture, dont l'indice s'approche de la valeur 280, pèse 4 fois plus dans l'emploi local que ce qu'elle pèse dans le tissu national. Cependant, il y a peu de spécificités fortes bien que quelques « sous-spécialisation » se dégagent comme le numérique. Les collectivités locales se sont d'ailleurs emparées de la question pour essayer de rattraper leur retard dans le domaine.

Cette absence de spécificité peut être observée au regard de l'évolution de l'emploi depuis 2010. Ainsi, les domaines sous-représentés ont peu évolué en termes d'emplois, ce qui peut expliquer un certain retard pour ceux en plein développement à l'échelle nationale. Par ailleurs, la logistique, les services à la personne et le domaine de la santé/bien être ont beaucoup gagné d'emplois au détriment de la construction/BTP et de l'agriculture. Ces domaines (sauf l'agriculture) ne sont pas pour autant fortement spécifiques au territoire.

Par ailleurs, la formation supérieure, permettant d'apporter une certaine technicité dans un domaine et donc favoriser le développement d'une filière spécifique localement, reste très restreinte surtout pour les niveaux Bac +3 et au-delà y compris professionnelles. La proximité du pôle universitaire de Montpellier (environ 45 minutes à 1 heure de trajet) est l'une des causes explicatives de cette absence relative de formations supérieures. L'autre élément important à souligner est le manque de lien entre les formations disponibles et les activités spécifiques du territoire,¹² illustré par l'absence de formations agricoles post-bac par exemple.

Les spécificités et dynamiques des grands domaines d'activités du territoire



Sources : ACOSS (2015 – agroalimentaire partielle)*, INSEE – RGA (2010)**

¹² Une analyse plus fine mettant en avant les grandes comptes (plus de 50 salariés) et formations disponibles sur le territoire de chaque filière a été réalisée, elle est disponible en annexe 1.

2. Les stratégies politiques développées par les pouvoirs publics pour structurer l'économie du territoire

Pour renforcer le tissu économique local, les filières devront renforcer à la fois leur dynamisme et la complémentarité entre les établissements. Idéalement, les stratégies politiques en matière d'économie aideront à renforcer quelques filières porteuses qui prendront le pas sur les autres et les structureront spatialement en polarisant les activités sur un ou plusieurs point(s) stratégique(s). La diffusion observée actuellement se retrouvera donc à terme limitée aux entreprises nécessitant un encrage micro-local.

Ce développement idéal n'est cependant pas encore envisagé par les EPCI. La majorité mène encore des actions économiques sans pour autant disposer de stratégie économique complète, à plus ou moins long terme, qui soit validée et communiquée. Néanmoins, certaines initiatives locales et nouveaux outils d'aménagement devraient aider à la mise en place de telles stratégies dans les années à venir afin d'avoir une meilleure visibilité à l'échelle régionale voire nationale.

2.1. Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Créé par la loi NoTRé dans le cadre du renforcement des compétences régionales dans le domaine de l'aménagement du territoire, le schéma a vocation à devenir l'outil de planification d'une stratégie économique à l'échelle de la Région en définissant :

- ▶ Les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- ▶ Les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire.

La région Occitanie a adopté son SRDEII 2016/2021 en février 2017. Il 'en suit jusqu'en fin d'année 2017 une série de délibérations visant à adopter les différentes mesures économiques proposées dans le cadre du schéma.

Le schéma 2016/2021

Il est organisé autour de 4 grandes orientations déclinées en 20 priorités et 98 actions. Les trois premières orientations déclinent le programme d'actions, quand la dernière est dédiée à la définition de la gouvernance et de l'évaluation des actions.

La première orientation concerne le soutien à l'investissement et à l'emploi. Elle propose des priorités d'actions autour de l'ingénierie financière, de l'accompagnement à la croissance (TPE, PME, ETI), de la transmission/reprise, de l'artisanat et du commerce, du développement de filières, de prévention et traitement des difficultés, ainsi que d'actions spécifiques au domaine de la production et de la valorisation agricole locale.

La deuxième orientation concerne l'innovation « dans tous les territoires ». Elle comprend un panel d'actions dédiées à l'accompagnement des projets innovants (dont le plan littoral 21). On y retrouve également des actions liées au soutien à l'innovation dans les territoires. Enfin, cette orientation contient également un volet agricole qui vise à travailler la diversification et le déploiement de l'agriculture, notamment dans les territoires ruraux.

La troisième orientation concerne la dynamique prospective. Elle est baptisée « créer les activités de demain et les développer à l'échelle mondiale ». Elle contient des priorités autour du développement de start-up et de la création d'entreprises. Puis, des approches thématiques donnent lieu à des priorités dédiées : autour de l'économie sociale et solidaire, de la transition numérique et de la transition écologique et énergétique dans l'entreprise. Cette orientation concerne aussi l'ouverture internationale, avec une priorité « Export-Attractivité », donnant lieu à pas moins de 14 actions dédiées. Enfin, le volet agricole de cette orientation est relatif à l'accompagnement au renouvellement des agriculteurs en Occitanie.

Une approche filière privilégiée à celle des zones d'activités

La grande majorité des actions issues du schéma s'adressent aux entreprises, indépendamment de leur activité. Cependant, le développement des filières est une des 20 priorités du schéma. Il est question de différents types de filières :

- ▶ Les filières « principales » ou « structurantes » : agroalimentaire, aéronautique espace et systèmes embarqués, numérique, santé, éco-industries (eau-énergie, environnement), tourisme, nautisme.
- ▶ D'autres filières sont qualifiées d'« émergentes », notamment liées au fait qu'elles ne reposent pas sur de grands acteurs économiques. La liste n'est pas exhaustive, mais des exemples sont donnés comme les industries créatives et culturelles, ou encore la robotique. Le schéma préconise un accompagnement différent, basé sur la montée en puissance et la mise en réseau.
- ▶ Enfin, le schéma précise qu'il peut exister des filières territoriales « historiques » (par exemple : le cuir), dont l'enjeu réside dans l'accompagnement aux mutations.

Contrairement aux anciens schémas régionaux, celui-ci ne s'appuie pas sur une structuration territoriale basée sur des zones d'activités (PRAE en Languedoc-Roussillon, ZIR en Midi-Pyrénées) mais bien sur des filières plus ou moins structurantes. Outre l'absence du terme « zones d'activités », seule une action concerne le foncier économique à proprement parlé : « Soutenir les infrastructures d'accueil des activités économiques » où il est question d'achever les projets précédents et de soutenir les projets d'aménagement de zones artisanales contribuant au renforcement des bourgs centre ou encore des projets d'hôtels ou de pépinières d'entreprises. Ce soutien est cependant conditionné à une identification formelle des besoins et une hiérarchisation des projets.

3. L'offre d'accueil d'entreprises

3.1. L'espace occupé par l'activité économique (hors exploitation agricole)

L'artificialisation du sol à vocation économique

	Etat initial 2001	Consommation d'espaces agricoles ou naturels sur la période de référence 2001-2018	
	ha	ha sur 17 ans	ha/an
ESPACES SPECIFIQUES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	1 012	429	25
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES	1465	423	25
Hors ZAE en extension enveloppe urbaine	284	40	2
Hors ZAE et hors enveloppe urbaine	184	128	8
Terrains de camping	684	47	3
Extraction de matériaux	313	134	8
ENR	0	74	4,3

Source : OCCSOL (2001 et 2018) du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois.

En 2018, l'occupation du sol sur le territoire montre qu'environ 15% de la surface artificialisée est dédiée à de l'activité économique (hors agriculture) avec une augmentation de près de 18% par rapport à 2001. Cela représente un **rythme d'artificialisation** à vocation économique globale d'environ 50 ha/an.

Les zones d'activités, des espaces dédiés spécifiques

Sur le territoire du SCoT du Biterrois, il existe près de 80 zones d'activités. Ces espaces à vocation économiques se présentent sous plusieurs formes. Certaines sont très vastes et regroupent des activités variées comme la zone du Capiscot qui s'étend sur une centaine d'hectares à cheval sur Béziers et Villeneuve-les Béziers, d'autres de taille plus réduite sont dédiées à des activités artisanales difficiles à intégrer au tissu urbain ou qui ne trouvent pas de locaux adaptés à leur activité.

Les zones d'activités et leur artificialisation du sol

	Artificialisation des sols au sein des Zone d'Activités Economiques				Rythme annuel 2001-2018 (17ans)
	En 2001	En 2012	En 2015	En 2018	
	ha	ha	ha	ha	ha/an
CABM	588	756	790	816	13,4
CAHM	456	543	553	572	6,8
CC DOM	175	229	231	240	3,8
CC AM	48	81	85	86	2,2
CC SH	17	26	28	28	0,6
SCOT	1287	1638	1689	1743	26

Source : OCCSOL 2018 du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

Zones ou Parcs d'activités et espaces à vocation économique, un objet commun mais des différences d'usages

Avec la prise de compétence économie par les EPCI, ces collectivités territoriales ont commencées à développer des stratégies économiques à plus ou moins long terme sur leur territoire. Elles ont ainsi organisé l'accueil des activités dans des parcs ou zones d'activités dédiées. Cependant, l'usage réel du sol dans ces zones est multiple avec par exemple des routes, des parkings mais aussi des espaces naturels ou agricoles pas encore dédiés à une activité économique (autre qu'agricole).

Le suivi de l'usage réel du sol via la mise en place de cartes d'occupation du sol à intervalles réguliers permet d'avoir une vision de l'artificialisation des sols. Celui de l'évolution de ces zones ou parcs permet quant à lui de mieux comprendre le développement de l'activité économique sur le territoire du SCoT.

Avec la mise en place progressive de services dédiés et une amélioration des compétences dans chaque collectivité, les réflexions sur la stratégie économique des territoires, aujourd'hui restreintes aux seules zones, devraient s'élargir à l'ensemble de l'activité économique. En effet, une part de cette activité se retrouve au sein même du tissu urbain et en particulier dans les centres-villes, mais aussi dans des sites isolés (usines ou caves coopératives par exemple). **Dans les années à venir, l'enjeu du développement économique devrait donc être considéré dans sa globalité et non plus uniquement au travers du prisme des zones de compétence intercommunale.**

Les projets à venir et les perspectives de consommation foncière

D'ici 2040, d'autres projets d'extension/création de zones sont envisagés dès à présents par les EPCI.

L'un des enjeux du schéma sera donc de réévaluer le rythme passé à la baisse pour qu'il reste pertinent au regard du territoire et de son dynamisme, en fonction :

- ▶ d'une estimation des besoins ;
- ▶ des volontés politiques de consommation d'espace ;
- ▶ de choix de consommation sur l'existant, qui pourraient permettre de dégager du potentiel dans des friches, des dents creuses, de mutations d'espaces (économiques ou non économiques)

Ainsi, l'un des leviers pour diminuer l'artificialisation et donc la consommation foncière d'espaces naturels ou agricoles est de réemployer des surfaces déjà artificialisées. Par ailleurs, de façon plus

généralisée sur le territoire national, les friches commerciales et économiques existantes pourraient être réemployées.

Les tendances spatiales, la concentration le long des axes routiers des zones d'activités

Entre 2001 et 2018, l'organisation spatiale de l'activité économique sur le territoire a en partie évolué. Si l'activité dans les villes a été maintenue au moins en partie, un phénomène de dévitalisation de nombreux centres-villes a pu être constaté. Cela s'explique par une conjoncture économique défavorable avec la crise de 2008, mais aussi par la multiplication de zones d'activités en périphérie de ville fragilisant ainsi le tissu économique préexistant. En effet, comme expliqué plus tôt cela augmente la concurrence et entraîne la fermeture des commerces les plus faibles, mais cela a aussi pour effet de diffuser les activités économiques avec des relocalisations dans ces espaces moins contraints et plus facile d'accès en voiture. En résulte une baisse de la concentration de l'activité dans le tissu urbain et en particulier de l'activité commerciale dont l'attractivité baisse d'autant¹³ et une consommation foncière accrue.

Dans ce contexte particulier, il n'est donc pas surprenant de constater que la majorité des espaces économiques créés entre 2001 et 2018 se sont installés à des endroits stratégiques pour leur accessibilité :

- ▶ en périphérie d'agglomération de Béziers ;
- ▶ le long des sorties de l'autoroute A9 ;
- ▶ au niveau des principaux échangeurs de l'A75.

Le secteur le moins concerné par cette consommation foncière est le piémont. Les projets réalisés sur cet espace restent généralement de taille réduite du fait de leur vocation principalement artisanale. L'éloignement relatif aux principaux axes de communication rend par ailleurs ces communes moins propices à l'accueil de certaines activités dépendante du transport. En effet, les premiers critères d'implantation pour la plupart des activités sont l'accessibilité et la visibilité.

3.2. La construction de locaux d'activités (hors locaux agricoles)

Une prédominance des locaux commerciaux

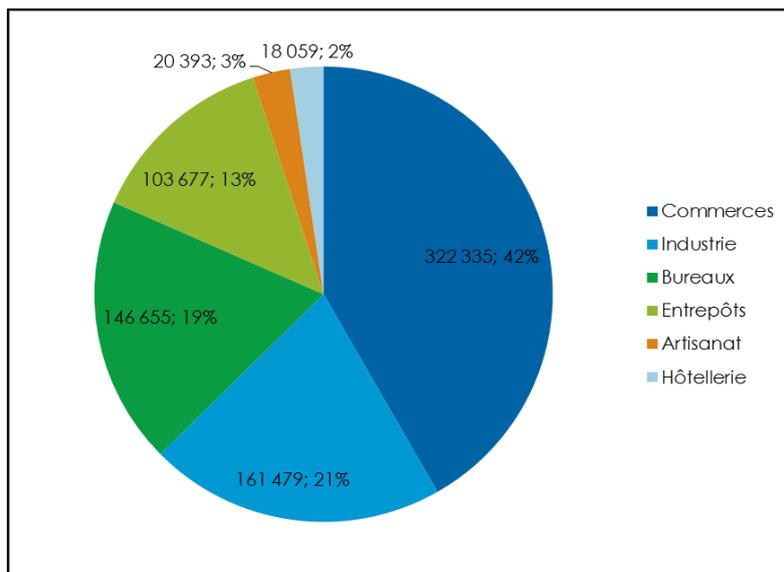
Sur la période 2001/2013¹⁴, les 910 371 m² de locaux d'activités se répartissent sur plusieurs catégories :

- ▶ les locaux commerciaux, 322 335 m² (42%) sont le premier poste de consommation ;
- ▶ les locaux industriels et les bureaux 20% de la consommation environ ;
- ▶ les entrepôts (13%) ;
- ▶ l'artisanat (3%) et l'hôtellerie (2%) ont de faibles parts. Pour l'artisanat, une partie de ces activités a pu être absorbée dans les « entrepôts » et des locaux « industriels » car le chiffre semble très faible au regard des observations relayées en atelier par les EPCI.

¹³ Le commerce, et en particulier le commerce de centre-ville avec une succession de petites boutiques, profite grandement de l'effet d'entraînement des voisins. Les clients, venus pour un achat particulier vont en général regarder les autres commerces alentour et parfois consommer plus que ce qu'ils n'auraient fait à la base. En diminuant cette concentration commerciale, le nombre de client potentiel baisse donc mécaniquement.

¹⁴ Source : Données Sit@del basées sur le recensement des permis de construire par commune et type d'ouvrages. Entre 2001 et 2011 elles sont exprimées en mètres carrés de SHON (Surface Hors-Cœuvre Nette) et à partir de 2012 de surface plancher.

Locaux d'activités construits sur le territoire entre 2001 et 2013

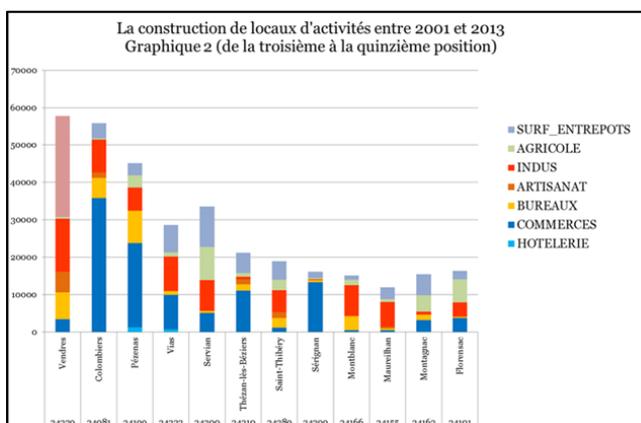
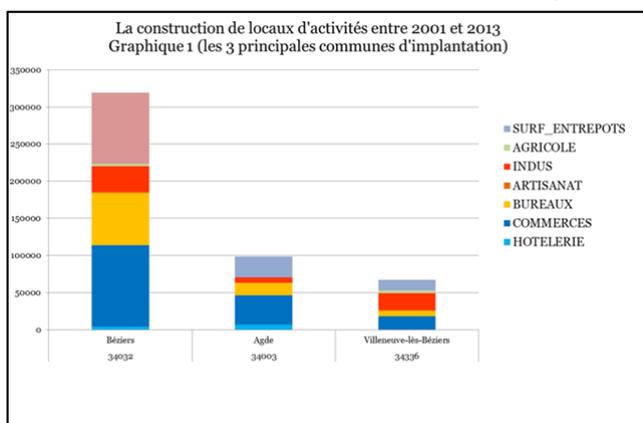


Source : Sit@del (2001/2013). Ces données sont des estimations à ± 5% compte tenu du changement de référentiel (SHON puis surface plancher).

Une répartition géographique qui varie selon les catégories de locaux

La répartition géographique de la construction des locaux toutes activités confondues se répartie principalement sur 15 villes avec Béziers qui concentre la plupart des réalisations suivi d'Agde et Villeneuve-lès-Béziers. Ces communes sont celles qui disposaient déjà à l'époque d'une offre foncière à vocation économique, leur offre est ainsi renforcée.

15 villes concentrent le plus de constructions entre 2001 et 2013



Source : Sit@del (2001/2013). Ces données sont des estimations à ± 5% compte tenu du changement de référentiel (SHON puis surface plancher).

La répartition des différentes catégories de locaux n'est pas similaire dans chacune de ses villes.¹⁵ On retrouve ces différences avec des logiques de répartition propres à chaque catégorie de locaux construits :

- ▶ les locaux commerciaux sont principalement concentrés sur Béziers, dans une moindre mesure sur Agde et Pézenas et aussi sur Colombiers qui doit être considéré comme une porte d'entrée de l'agglomération biterroise pour le commerce ;
- ▶ les entrepôts (principalement dédiés à la logistique) sont principalement localisés le long des axes routiers en fonction des disponibilités foncières sur cette période (2001/2013) ;
- ▶ les locaux industriels suivent une logique de polarisation autour de la ville centre à proximité des axes et du bassin d'emplois, mais aussi dans le quart sud-est du SCOT principalement le long des axes ;

¹⁵ Une spatialisation des locaux par catégories est disponible en annexe 2.

- ▶ les bureaux restent sur les cœurs d'agglomération Béziers (50%) et Agde (environ 12%), le reste des installations viennent s'équilibrer sur le territoire avec de petites surfaces en particulier sur la seconde couronne biterroise ;
- ▶ les locaux dédiés à l'artisanat (seulement 2 000 m²/an)¹⁶ continuent à se construire dans les communes disposant déjà d'une offre d'accueil en zone d'activité économique ;
- ▶ l'hôtellerie¹⁷ se concentre sur les trois principaux pôles du territoire avec Agde en tête, suivi de Béziers et enfin Pézenas.

Source :

3.3. L'offre d'accueil publique en immobilier d'entreprises

En complément de l'offre foncière à proprement parler, l'offre immobilière d'entreprise est une solution adaptée pour la mise en place de petits projets ou le télétravail par exemple. Plusieurs types d'offres peuvent ainsi être mise en place par les collectivités publiques, des opérateurs privés, des citoyens ou des associations allant de la pépinière d'entreprise au tiers-lieu. Ces espaces se distinguent des locaux d'activités dans le sens où ils ne sont pas destinés à une mais à plusieurs entreprises ou à développer un service collaboratif. Sur le territoire plusieurs lieux de ce type existent ou sont en projet afin de répondre à la demande actuelle et future. Ils vont sans doute encore se développer dans les années à venir sous la transformation progressive de la société à la fois dans ses pratiques de consommation et ses loisirs, mais aussi dans l'évolution du monde du travail.

Pépinière d'entreprises

Une pépinière d'entreprises est un lieu destiné à soutenir certains types de créateurs d'entreprises ou de jeunes entreprises. L'organisme qui y est attaché leur apporte plusieurs types de services :

- ▶ hébergement dans des locaux fonctionnels et adaptés à leurs besoins moyennant un loyer avantageux pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans dans certains cas ;
- ▶ formation, animation, assistance sous forme de conseils juridiques ou de facilitations par exemple ;
- ▶ secrétariat partagé, salle de réunion et équipements divers (reprographie, vidéoprojecteur, etc.).

Tiers-lieux

Les tiers-lieux sont directement issu du mouvement coopératif qui s'est développé dans la société civile pour contrer les effets du capitalisme que sont la globalisation, la normalisation, etc. Ils se concrétisent le plus souvent par des espaces de travail partagés ou collaboratifs matériels (immeuble par exemple) ou immatériels (via le numérique). Ils permettent à différentes personnes de se retrouver en un lieu pour échanger, s'entraider ou plus simplement partager un même espace fonctionnel. De par leur nature très flexible ils se retrouvent dans de nombreux domaine entrepreneurial ou civil sous des formes très diverses pour répondre au mieux aux besoins de leurs utilisateurs. On peut grossièrement les classer en fonction des domaines dans lesquels ils se développent :

- ▶ Activités et services entrepreneurial : espaces de travail partagé de type coworking ou collaboratif (dont services connexes comme salle de réunion) permettant une « démobilité » des travailleurs et proposant une alternative au travail solo ;
- ▶ Activités et services à la personne : commerce associatifs comme les cafés ou les épiceries par exemple, médiation culturelle, etc. ;
- ▶ Artisanat : Fablab, hackerspace ou makerspace, garage solidaire, boutiques partagées ou laboratoires textiles, ateliers partagés ou repair cafés, etc. dont le principe est le « faire soi-même » et le partage du savoir-faire ;
- ▶ Agricole : lieu de production entre fermiers, lieu de vente partagé entre producteurs ou consommateurs permettant un retour de l'agriculture paysanne et un développement des circuits courts ;
- ▶ Éducatif : en plus de la notion de partage du savoir-faire (voir artisanat), le concept favorise l'entraide et l'auto-formation par l'échanges entre les différents utilisateurs des lieux (deux autoentrepreneurs

¹⁶ Pour expliquer la faiblesse de ce chiffre, voir la remarque précédente.

¹⁷ Sur cette période, une extension du camping de Creissan de 3 200 m² de surface plancher a été réalisée mais ce genre d'opération n'est pas le reflet des activités sur la commune.

peuvent ainsi se former l'un l'autre en échangeant leurs compétences et faire avancer conjointement leurs propres projets).

La CABM

Pépinière Innovosud et hôtel d'entreprises du Mercorent

Il s'agit de la première pépinière du biterrois (membre du réseau régional Synersud). Les services proposés sont les suivants :

- ▶ accompagnement sur mesure d'entreprises par les équipes de la pépinière ;
- ▶ formations collectives et conférences ;
- ▶ bureaux individuels meublés et des ateliers industriels ;
- ▶ équipements : salle de réunion (40 personnes maximum), une cuisine, un espace détente ;
- ▶ mise en relation et mise à disposition d'informations (concours, etc.).

Pour compléter l'offre de la pépinière, il existe à proximité un hôtel d'entreprises qui dispose de 6 ateliers dans deux configurations :

- ▶ 150 m² d'atelier avec 40 m² de bureaux en mezzanine ;
- ▶ 300 m² d'atelier avec 80 m² de bureaux en mezzanine.

Futur hôtel d'entreprises à Béziers

Après un vote en conseil communautaire en octobre 2017, ce pôle s'installera dans l'ancien central téléphonique des PTT de Béziers. Il comprendra entre autres :

- ▶ des espaces de travail à loyer modéré et des services dédiés ;
- ▶ des services d'accompagnement à la création et au développement d'activité ;
- ▶ des espaces de formation pouvant accueillir des réseaux de formation ou des établissements supérieurs par exemple.

La CAHM

L'agglomération a réalisé l'implantation d'un hôtel d'entreprises de 3 500 à 5 000 m², permettant de louer des surfaces comprises entre 150 et 800 m².

La CC La Domitienne

L'intercommunalité dispose d'une pépinière, à la maison de l'économie (sur Vendres). L'animation est assurée en partenariat avec Innovosud (pépinière sur la CABM). Par ailleurs, une étude de faisabilité pour la création d'un tiers-lieu est en cours et une aide à l'installation est en train d'être mise en place (règlement et critères en cours de définition).

La CC Les Avant-Monts

À ce jour, il n'y a ni offre de type pépinière ou hôtel d'entreprises, ni projet connu.

La CC Sud Hérault

À ce jour, il n'y a pas d'offre de type pépinière ou hôtel d'entreprises. Toutefois, dans le cadre de son PLU¹⁸ l'EPCI s'est engagé à la mise en place de tiers-lieux implantés en centre-bourgs sur les quatre principales communes du territoire voire plus si nécessaire. Ils doivent ouvrir courant 2018 et se présentent sous deux formes principales avec des tiers-lieux de type centre de télétravail ou espaces d'entreprises.

3.4. Une offre dépendante des capacités d'accès aux réseaux mobiles et numériques

Pour se pérenniser dans le temps, l'activité économique doit donc s'organiser autour de quelques secteurs afin d'affirmer une identité au minimum régionale qui lui soit propre. Par ailleurs, la lisibilité de l'économie du territoire gagnerait à être travaillée pour augmenter la capacité d'attractivité vis-à-vis des entreprises. Outre le triptyque urbain Béziers, Agde et Pézenas

¹⁸ Ambition 2 du PADD et en particulier l'orientation 11.

formé par l'importance des villes sans pour autant formation d'un système économique (relations inter-entreprises, similitudes en termes de spécialisations, relations recherche/formation), on peut signaler plusieurs autres tendances caractéristiques.

Autour de Béziers, une demi-couronne d'agglomération se dessine entre l'A9, l'A75, Colombiers et Villeneuve-lès-Béziers qui servent de porte d'entrée économique à l'agglomération biterroise. Ce pôle et sa couronne concentrent une grande partie de l'activité. Le long des axes principaux menant aux trois principales villes, quelques zones d'activités économiques ou commerces d'envergure peuvent avoir un rôle important sur les communes alentour dans le quotidien (emploi, commerces de proximité...) Par ailleurs, des villes de moindre importance concentrent aussi un peu plus d'emplois (Capestang, Puisserguier, Saint-Chinian ou Magalas), sans pour autant jouer un rôle rayonnant au-delà du territoire. Pour finir, le littoral concentre des activités touristiques et non touristiques associées aux précédentes. Cette concentration d'activités, en partie saisonnière, profite à la population locale en lui apportant des services et aménités supplémentaires au moins une partie de l'année.

Cependant, qu'il s'agisse du tourisme et des aspirations des touristes, de l'activité industrielle ou artisanale, etc. de plus en plus de secteurs sont dépendants d'un accès internet ou mobile stable et fiable. Les activités productives ou de services peuvent ainsi dépendre d'une certaine capacité d'échanges de donnée ou de suivi en temps réel des stocks en fonction des commandes déjà effectuées (e-commerce, etc.). Les acteurs du tourisme quant à eux développent de plus en plus un suivi de leur clientèle (avant, pendant et après son séjour) via internet et des applications mobiles. Un accès internet qu'il soit terrestre ou mobile est donc indispensable au maintien de l'activité sur le court et le long terme.

Cette dépendance des activités devient aussi un besoin de la population. En effet, les habitants consomment aujourd'hui sur internet via du e-commerce ou des services en ligne. Par ailleurs, l'usage des réseaux sociaux, l'accès à ses mails, etc. est devenu pour une large partie de la population un besoin quotidien avec la diffusion d'internet ses 20 dernières années et surtout l'arrivée du smartphone. Aujourd'hui, la capacité de connectivité d'une commune est devenue un argument de vente pour les opérateurs mais aussi un critère de choix pour les clients en particulier professionnels dépendants de ces technologies et informations.

Internet fixe, l'objectif du très haut débit pour tous

Bien qu'une couverture quasi-totale du territoire national soit déjà opérationnelle avec un réseau de cuivre pour le réseau téléphonique, elle n'est pas satisfaisante en termes de débit. En effet, malgré les améliorations techniques permettant de se servir de ce réseau pour délivrer un accès internet, le débit baisse avec la distance et se dégrade fortement. Sur le long terme, il n'est donc pas envisageable de continuer à se reposer uniquement sur ce réseau. L'État, dans son plan très haut débit, a ainsi fixé un déploiement ambitieux vers le très haut débit en s'appuyant principalement sur la fibre optique. Cette technologie à l'avantage de ne pas détériorer le signal avec la distance et donc ouvre la possibilité d'un niveau de débit quasiment illimité et identique pour la réception et l'envoi de données d'un bout à l'autre du réseau. D'ici 2020, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en haut débit de bonne qualité (> 8 Mbit/s) en déployant ce nouveau réseau jusqu'à l'abonné en complément du réseau cuivre. D'ici 2022, l'objectif du très haut débit est à atteindre avec 80% minimum des abonnés couverts par de la fibre optique (débit > 100 Mbit/s), le reste étant couvert indirectement par un réseau fibre et les derniers mètres par le réseau cuivre pour garantir un débit supérieur à 30 Mbit/s.

Pour atteindre ces objectifs, deux types de déploiement sont prévus. D'une part, les 60% de la population vivant en zone urbaine seront desservis par des entreprises privées. C'est le cas de la CABM et de la ville d'Agde sur le territoire où les travaux menés par Orange sont actuellement en cours et devraient s'achever d'ici 2020.¹⁹ Les 40% restant, situés en zone rurale, seront desservis

¹⁹ Quelques communes sont desservies au moins en partie à l'été 2018 : Agde, Boujan-sur-Libron, Béziers, Corneilhan, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Villeneuve-lès-Béziers. Source : Cartographie interactive, couverture en fibre optique par Orange [en ligne] <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> (dernière consultation : 21/08/2018).

via des investissements publics. Dans l'Hérault, en partenariat avec la société Covage, le projet « Numérique Hérault » prévoit le raccordement de 15 000 foyers et entreprises en 2018 et ensuite 60 000 par an jusqu'en 2022 date à laquelle l'ensemble du département sera couvert avec au minimum 93% des locaux et habitations raccordés en fibre optique.

Au 31 mars 2018²⁰ ce sont 56% des locaux et logements professionnels qui ont accès au très haut débit. Par ailleurs, le nombre d'abonnement très haut débit est en hausse constante (+ 500 000 entre janvier et mars 2018) et représentent en mars 2018 26% des abonnements fixes en France. Par ailleurs, le déploiement accélère passant de 2,1 millions de locaux (dont 0,3 d'initiative publique) éligibles à la fibre fin 2012 contre 10,3 (dont 1,2 publics) fin 2017. Fin 2022, il est prévu que 18,8 millions de locaux aient été mis en service par les opérateurs privés et 8,2 millions par des initiatives publiques. Un effort conséquent subsiste donc.

Plus localement, au deuxième trimestre 2017, seul un quart des locaux de la ville de Béziers sont raccordés via la fibre (débit > 100 Mbit/s), le reste des communes accède au réseau internet fixe via le réseau téléphonique ou technologies apparentées. La part des locaux ayant accès à internet avec un débit supérieur à 30 Mbit/s et donc répondant à l'un des critères du plan national reste cependant très limitée. Depuis, et dans les années à venir, les projets devraient permettre d'atteindre les objectifs d'accès au très haut débit via la fibre.

Le réseau mobile 4G, un complément au réseau fixe surtout pour les touristes et les activités du quotidien

En complément d'une approche sur la connectivité fixe, le plan très haut débit prévoit aussi des engagements vis-à-vis de la connectivité mobile en s'appuyant sur la 4G et en particulier les fréquences 800 et 700 Mhz qui permettent un meilleur signal y compris dans les bâtiments. Le plan permet donc de remplir à la fois les enjeux économiques des entreprises via des connexions fixes rapides et sécurisées, mais aussi des professionnels du tourisme voire de l'agriculture dépendant des systèmes mobiles plus souples et permettant la mobilité des usagers. Plusieurs obligations ont été fixées avec un souci de répartition des efforts sur tout le territoire y compris ceux de faible densité (voir tableau ci-après) en généralisant l'usage de la 4G. Elles sont à respecter par chacun des opérateurs. Free mobile n'ayant que des autorisations pour la bande 700 MHz, il ne doit respecter que la partie des échéances correspondantes. L'idée générale est d'assurer un point de connectivité dans chaque village et d'assurer la couverture mobile des sites stratégiques (zones économiques, sites touristiques, axes de transport, administrations publiques, etc.) tout en renforçant la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments.

Obligations de couverture de la population des différentes bandes dans le temps

Échéance maximale	17 janvier 2024	17 janvier 2027	8 décembre 2030
800 MHz	98% dont 90% de chaque département	99,6% dont 95% de chaque département et 97,7% en zone peu dense	
700 MHz		98% dont 90% de chaque département et 92% en zone peu dense	99,6% dont 95% de chaque département et 97,7% en zone peu dense
700 et 800 MHz		100% des centres-bourgs ciblés comme prioritaire	

Source : Arcep (2018)

²⁰ Source : Arcep (juin 2018), Agence du numérique (juin 2018).

Obligations de couverture des axes de transport des différentes bandes dans le temps

Échéance maximale	17 janvier 2022	17 janvier 2027	8 décembre 2030
Axes routiers prioritaires (800 et 700 MHz)		100% du réseau (800 MHz)	100% du réseau (700 MHz)
Réseau ferré régional (700 MHz)	60% du réseau national	80% du réseau dont 60% de chaque région	90% du réseau dont 80% de chaque région

Source : Arcep (2018)

Entre janvier et juin 2018, ce sont ainsi 1 500 pylônes qui ont été installés sur le territoire métropolitain dont certains autour de Béziers.²¹ Par ailleurs, le renforcement de la couverture dans les zones non ou mal couvertes s'est traduit par la diffusion le 27 juin 2018 d'une première liste de 485 sites à couvrir par chaque opérateur. Elle sera suivie dès octobre de la même année puis janvier 2019 et 2020 de listes complémentaires visant un total de 1 615 sites prioritaires. Pour l'heure aucun n'est situé sur le territoire du SCoT.

Au 31 mai 2018, les réseaux 4G des opérateurs mobiles couvrent entre 93% (Free mobile) et 98% (Orange) de la population héraultaise contre seulement 80% (Free mobile) à 95% (Orange) de la population régionale. Début avril seuls quelques villages du SCoT ne sont pas encore couverts par au moins un opérateur signes que le déploiement dans le département est plutôt avancé. Ainsi, bien que la couverture reste inégale et parfois fluctuante chez certains opérateurs²² elle demeure présente dans une grande partie du territoire. La couverture en 2G et 3G est quant à elle plus développée et ne laisse plus que quelques espaces non couverts dans les zones les plus marquées par le relief et donc difficile d'accès.²³

4. Les risques et nuisances induites par les activités

En plus d'offrir services et emplois à la population ou aux usagers du territoire, l'activité économique a aussi un impact non négligeable sur l'environnement et le cadre de vie. En effet, en plus d'impacter les paysages par la construction de bâtiments nécessaires aux activités (hangars, usines, caves coopératives, etc.), les activités peuvent aussi être source de rejets, de déchets toxiques ou d'un accroissement de certains risques. Ces impacts peuvent donc être source de nuisances directes ou indirectes.²⁴

4.1. La pollution des sols et le risque industriel

Quelques définitions

Le **risque industriel majeur** est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates ou différées, graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Sont donc concernées toutes les activités nécessitant des quantités d'énergie ou de produits dangereux suffisamment importantes pour qu'en cas de dysfonctionnement, la libération intempestive de ces énergies ou produits ait des conséquences au-delà de l'enceinte de l'usine.

Sites et sols pollués : site qui du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltrations de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'éliminations des déchets ou encore à des fuites ou épandages de produits toxiques de manière régulière ou accidentelle dans le cadre de pratiques légales ou non. La pollution concernée présente généralement des concentrations assez élevées sur des surfaces réduites.

²¹ Gouvernement – République française. *Des engagements aux déploiements, dossier de presse trimestriel n°1*. Paris, 2018, 27p.

²² Source : Données cartographiques et statistiques visualisables en ligne sur : <https://www.monreseau mobile.fr/> (dernière consultation le 22/08/2018)

²³ Une série de cartes de la couverture 2G, 3G et 4G des différents opérateurs est disponible en annexe 4.

²⁴ Les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre sont traitées dans le chapitre 3 (C.).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les activités ou activités utilisant des substances présentant des dangers pour l'environnement ou les hommes sont des activités soumises à une réglementation stricte. Ces activités sont classées ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) dont on distingue plusieurs types soumis à différents régimes :

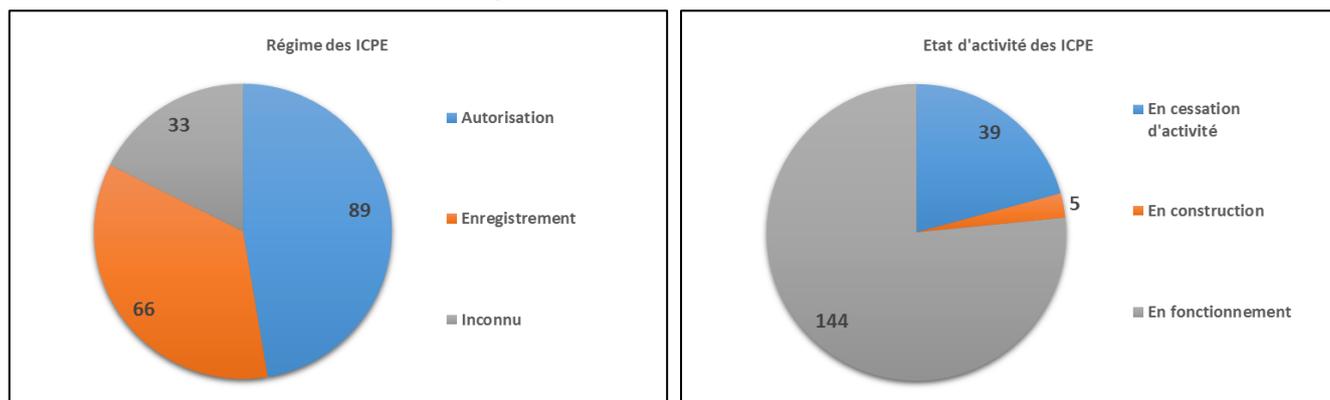
- ▶ les installations soumises à déclaration (D) pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses ;
- ▶ les installations soumises à déclaration avec contrôle périodique (DC) ;
- ▶ les installations soumises à enregistrement (E) pour les secteurs dont les mesures techniques pour prévenir les inconvénients sont bien connues ;
- ▶ les installations soumises à autorisation (A), pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants ;
- ▶ les installations soumises à autorisation et servitudes d'utilité publique (AS), elles correspondent à peu de chose près aux installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso III ».

Par ailleurs, les installations classées présentant les dangers les plus graves relèvent, en outre, de la directive européenne dite « Seveso » du 9 décembre 1996²⁵ qui vise les établissements potentiellement dangereux au travers d'une liste d'activités et de substances associées à des seuils de classement. Elle définit deux catégories d'établissements en fonction de la quantité et des types de substances dangereuses présentes : les établissements dits « Seveso seuil bas » et les établissements dits « Seveso seuil haut ». Ces derniers sont soumis à servitude, nécessitent l'élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans le but d'empêcher les tiers de s'installer à proximité de ces activités à risque.

D'après la base des installations classées, le territoire comptabilise 187 ICPE²⁶ sur les 524 du département de l'Hérault (soit environ 37%). Parmi ces installations 148 sont actuellement en fonctionnement, 3 en construction et 36 en cessation d'activité avec des classements répartis comme suit :

- ▶ **80 ICPE** sont soumises au régime d'autorisation (ICPE A) dont **3 classés Seveso seuil haut (AS)** ;
- ▶ **75 ICPE** sont soumises au régime d'enregistrement (ICPE E) ;
- ▶ **32 ICPE** ont régime inconnu.

Régime et état d'activité des ICPE



Source : Base nationale des installations classées (consultée le 04/09/2018)

Sur le territoire du SCoT, la commune de Béziers est celle qui en comprend le plus avec pas moins de 37 ICPE recensés. Par ailleurs, avec la commune de Villeneuve-lès-Béziers elle est concernée par le risque industriel d'après la base de données Gaspar. D'après la base des installations classées, le territoire du SCoT comprend 188 installations classées pour la protection de

²⁵ Actuellement, la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 (directive Seveso 3) s'applique. Elle a remplacé la directive Seveso 2.

²⁶ La liste des ICPE du territoire est disponible en annexe 5.

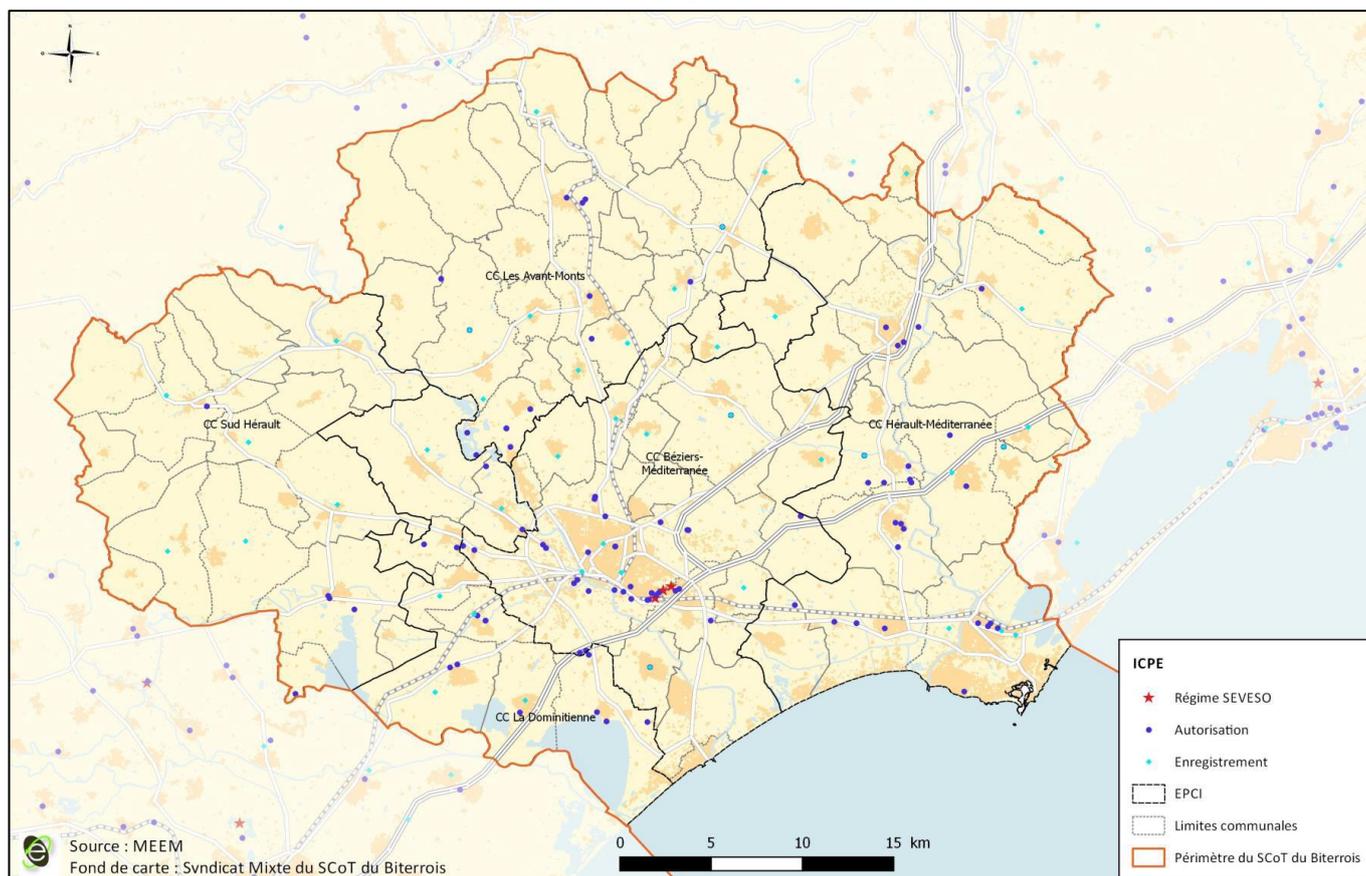
l'environnement (ICPE) dont 89 soumises à autorisation et **trois sites classés Seveso** (sur les 8 sites Seveso du département) localisés sur les communes de Béziers et Villeneuve-lès-Béziers. Ces trois sites sont tous classés Seveso seuil haut (avec servitude d'utilité publique) et couvert par deux PPRT²⁷ qui concernent tous les deux les communes de Béziers et Villeneuve-lès-Béziers. Les autres communes du territoire ne sont que peu sujettes à ce type de risques et ne font donc pas l'objet de protection via des PPRT.

Établissements concernés par le risque technologique et classés Seveso seuil haut

Établissement	Activité	PPRT
GAZECHIM (Béziers)	Conditionnement et la distribution de gaz liquéfiés	Risques : effet de surpression, effet toxique et effet thermique
SBM Formulation (ex CMPA) (Béziers)	Formulation et conditionnement de produits phytosanitaires	(approbation : 03/08/2015 mise à jour : 28/09/2015)
MINGUEZ (ENTREPOTS CONSORTS) (Villeneuve-lès-Béziers)	Activité de prestataire logistique (5210 B - entreposage)	Risques : effet toxique et effet thermique (approbation : 06/03/2013 mise à jour : 02/07/2013)

Sources : Base nationale des installations classées et base de données Gaspar (consultées le 04/09/2018)

Installations classées pour l'environnement



Les sites et sols aux pollutions avérées

Outre ces sites, d'autres lieux font l'objet de mesures de protection pour limiter au maximum le risque de pollutions ou leurs impacts sur l'environnement ou les habitants à proximité. Ils sont recensés dans deux bases de données développées par le ministère de la transition écologique et solidaire :

²⁷ Une carte d'aléa et les zonages réglementaires des PPRT sont disponibles en annexe 6.

- ▶ le **registre français des émissions polluantes (iREP)**, un inventaire national des substances chimiques et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol et de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux ;
- ▶ la base de données **BASOL** recense les sites pollués connus, les sites potentiellement pollués nécessitant une analyse ou encore les sites anciennement pollués et traités et précise également les actions menées ou à mener dans le cadre de la réhabilitation de ces sols.

35 sites ont été recensés pour leurs émissions polluantes (iREP)²⁸ et 4 pour leurs pollutions (BASOL) sur le territoire du SCoT. Ces sites sont principalement concentrés sur la commune de Béziers (18 sites polluants et 1 pollué). Les autres sites sont présents sur les communes suivantes : Agde (4 sites polluants et 1 pollué), Bessan (2 sites polluants), Colombiers (2 sites polluants), Nissan-lez-Enserune (2 sites polluants), Pézenas (2 sites pollués), Vendres (2 sites polluants), Villeneuve-lès-Béziers (2 sites polluants), Montels (1 site polluant), Pierrerue (1 site polluant), Saint-Thibéry (1 site polluant) et Thézan-les-Béziers (1 site polluant). **Tous les sites pollués (BASOL) ont été traités** et font l'objet de restrictions d'usages ou de servitudes imposées ou en cours.

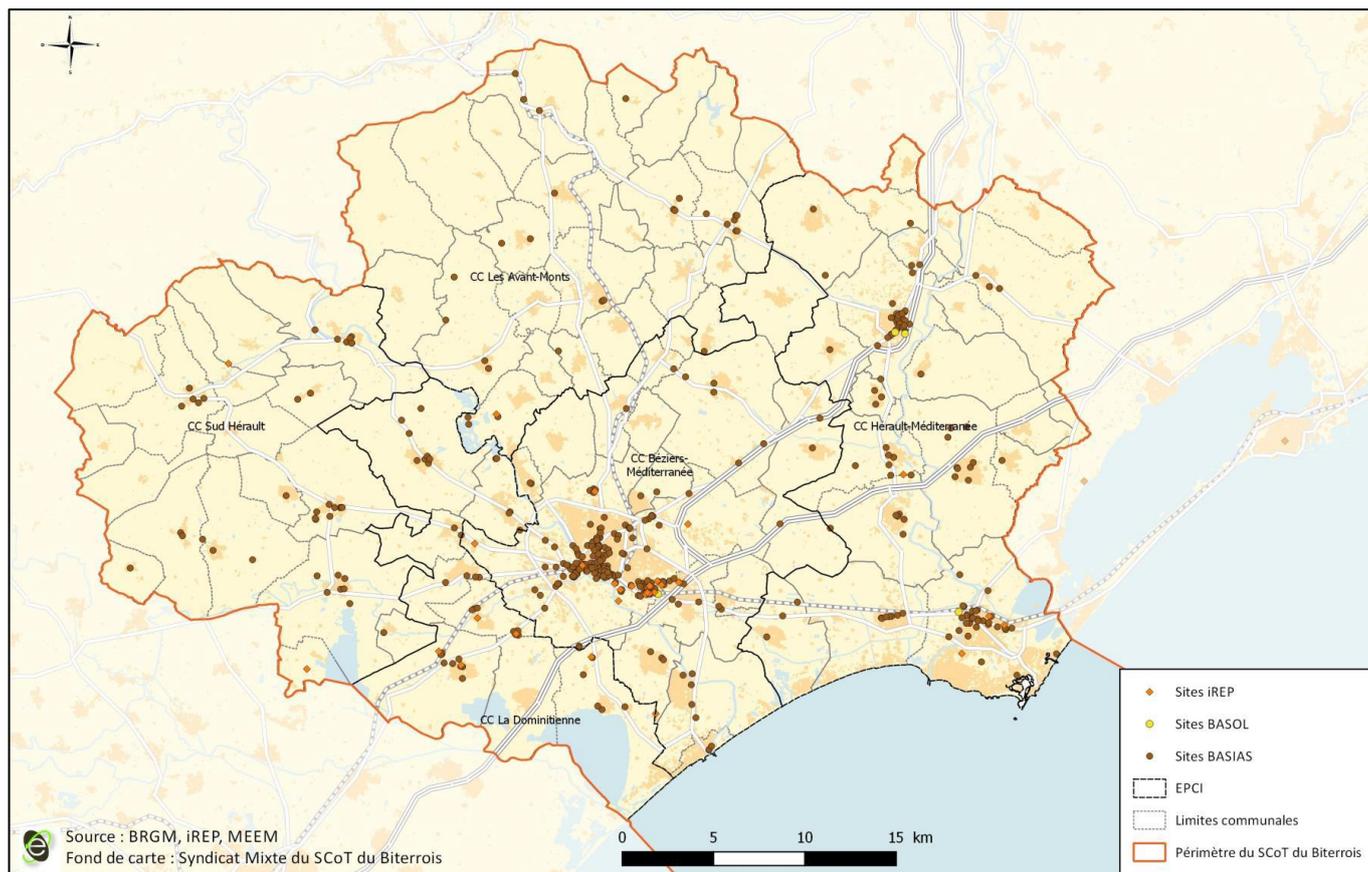
Description des sites pollués connus

Site et activité	Description du site et principaux polluants constatés
La Méditerranéenne 1 Rue de la Méditerranée, Agde <i>Fabrication d'engrais</i>	Le site d'une superficie de 25 000 m ² , se trouve dans une zone industrielle de l'agglomération d'Agde, à proximité immédiate du Canal du Midi et du fleuve Hérault. Ancienne usine de fabrication de produits phytosanitaires exploitée par la société Rhône Poulenc Agrochimie. En 1988, la partie est de l'établissement, constituant ce site a été reprise par la société La Méditerranéenne pour exercer une activité de fabrication d'engrais et d'amendements organiques qui a cessé en juillet 2002. <i>Polluants présents dans les sols ou les nappes : Arsenic (As), Cuivre (Cu), Plomb (Pb)</i>
Société UNIVAR (ex Quarrechim) 9 Rue Paul Langevin Zone Industriel du Capiscol, Béziers <i>Entrepôts de produits dangereux</i>	Le site d'une superficie de 21 700 m ² est implanté dans la zone industrielle du Capiscol à Béziers. Le site a été exploité par la société Gazechim, spécialisée dans le négoce des produits chimiques organiques et minéraux ainsi que dans le stockage et le transvasement des gaz liquéfiés de 1937 jusqu'en 1997 (sous le nom de St d' Anhydride Sulfureux Français jusqu'en 1965 puis de Gazechim). <i>Polluants présents dans les sols ou les nappes : TCE (Trichloroéthylène)</i>
Agence EDF/GDF Services 25 Avenue Camille Guérin, Pézenas <i>Usine à gaz</i>	Le site de Pézenas a accueilli a priori une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille (ce qui devra être confirmé par une étude historique). Actuellement, il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et/ou Gaz de France.
Ancienne station-service TOTAL 41 Avenue de Verdun, Pézenas <i>Station-service</i>	Ce site en zone urbaine a été occupé par une station-service exploitée entre 1956 et 2007. La station a été réaménagée en un commerce au rez-de-chaussée (boulangerie et épicerie) et une habitation à l'étage. La cessation d'activité a été notifiée en préfecture de l'Hérault le 23 avril 2007. <i>Polluants présents dans les sols et dans les nappes : BTEX et Hydrocarbures.</i>

Source : BASOL (consultée le 04/09/2018)

²⁸ La liste des sites polluants est disponible en annexe 7.

Sites et sols pollués



Les pollutions probables liées aux activités

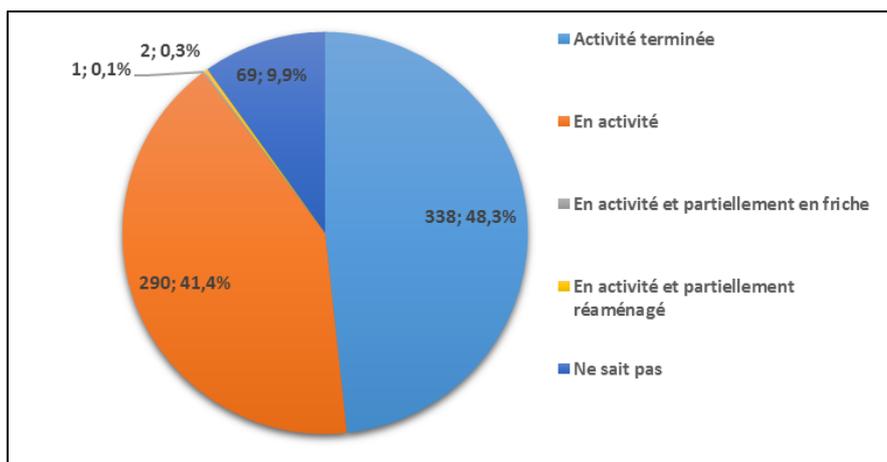
Avec 700 sites recensés par la base de données BASIAS²⁹ sur l'ensemble du territoire du SCOT du Biterrois, Béziers est la commune qui en comprend le plus avec 290 sites (41,4% de l'ensemble) loin devant Pézenas (61 sites, 8,7%) ou Agde (44 sites, 6,3%).³⁰ Ces sites ont une activité ou l'ont eu dans le passé, susceptible d'entraîner des pollutions du sol. Ils ne sont donc pas forcément pollués. Parmi ces sites :

- ▶ 290 sites sont en activité (41,4 %) ;
- ▶ 2 sites sont en activité et partiellement réaménagés (0,3 %) ;
- ▶ 1 site est partiellement réaménagé et partiellement en friche (0,1 %) ;
- ▶ 338 sites ont une activité terminée (48,3 %) ;
- ▶ 69 sites dont l'activité est inconnue (9,9 %).

²⁹ Cette base de données recueille l'ensemble des informations liées aux sites pollués. Elle se base sur l'activité du site plus que sur la pollution réelle. Il s'agit d'un inventaire historique réalisé par le BRGM.

³⁰ Dans la cartographie « Sites et sols pollués » 249 sites des 700 sites n'ont pas été représentés faute de géolocalisation.

État d'occupation des sites BASIAS



Source : BASIAS

Sur l'ensemble de ces sites (certains cumulent plusieurs types d'activités), quelques types d'activités se démarquent par leur nombre avec principalement :

- ▶ 19% de dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (v89.03z) ;
- ▶ 17% de commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé – station-service de toute capacité de stockage (g47.30z) ;
- ▶ 8% de garages, ateliers, mécanique et soudure (g47.30z) ;
- ▶ 7% de carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques – toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules... (g45.21b) ;
- ▶ 7% de fabrication de ciment, chaux et plâtre – centrale à béton, ... (c23.5) ;
- ▶ 6% de fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite – tuilerie, poterie, briqueterie (c23.3).

Avec une concentration des activités polluantes ou à risque sur la commune, Béziers est particulièrement concernée par ce risque. Des précautions particulières pour protéger les populations concernées sont donc à considérer.

4.2. Les activités industrielles ou artisanales et leurs impacts sur leur environnement

La proximité des riverains une source de conflits liés aux nuisances

Outre la question du risque et de la pollution, l'activité a aussi d'autres conséquences visuelles, sonores, olfactives ou encore sur la ressource. Depuis la révolution industrielle et les phénomènes de concentration des populations dans les villes, les nuisances liées aux activités est devenu un réel enjeu d'aménagement. Ces dernières décennies avec l'extension des villes vers leurs périphéries, des installations à risques se sont retrouvées en zone urbaine et donc à proximité plus ou moins immédiate des habitations. Cela peut se traduire par des nuisances sonores à cause du ballet des camions sur une plateforme logistique, une odeur de café perceptible aux environs d'une usine de torréfaction, des congestions du trafic routier proche d'une déchèterie, etc.

Si certains impacts sont considérés comme positifs pour la population (l'odeur du pain qui cuit à l'approche d'une boulangerie par exemple), d'autres sont intolérables (le bruit nocturne en particulier) et poussent les industriels à l'extérieur de la ville lorsque c'est possible. L'implantation des activités suit donc deux logiques bien distinctes en la matière :

- ▶ forte nuisance ou risque pour les riverains, localisation préférentielle loin des zones habitées et à proximité des aménités nécessaires à mon activité (cours d'eau, autoroute, etc.) ;
- ▶ absence de nuisance (ou impact positif) et service offert à la population, localisation préférentielle dans une zone facilement accessible aux habitants.

Depuis quelques années vient même s'ajouter au critère d'accessibilité un critère de proximité des habitations pour cette dernière catégorie. Les changements d'habitudes en termes de

déplacements changent en effet la perception de la facilité d'accès avec une considération plus forte pour des modes jusque-là ignorés (marche, vélo, transport en commun) au profit de la voiture. Les logiques d'implantations sont donc primordiales pour éviter les conflits de voisinage et maximiser la clientèle potentielle.

L'évolution des pressions sur la ressource en eau

Les nuisances et impacts concernent aussi des autres activités et l'environnement et en particulier les cours d'eau. En effet, certaines activités nécessitent de l'eau dans leur processus industriel soit en tant que ressource directe, soit pour refroidir, nettoyer... De ce fait la qualité de la ressource à l'issue de ces processus peut en être altéré ou les pressions peuvent impacter la quantité de la ressource. Sur le territoire les prélèvements en eau brute concernant l'industrie sont marginaux. En l'absence d'évolution des activités les prélèvements devraient se maintenir. Il devrait en être de même pour les rejets industriels par ailleurs encadrés et stables dans le temps.

Il est difficile d'estimer à l'horizon 2040 l'évolution de l'activité industrielle du territoire. La présence dans l'arrondissement de Béziers d'un important pôle industriel est à prendre en compte, spécialisé notamment dans la métallurgie avec un réseau dynamique (le CAMDIB). Au regard du dynamisme actuel, l'activité semble stable et le territoire bénéficie d'une attractivité moyenne qui devraient perdurer.

Cependant en cas d'évolution du tissu industriel des enjeux en lien avec la ressource pourraient être prégnant en particulier dans les zones de fort dynamisme démographique. En effet, l'évolution de l'activité industrielle aura des incidences en termes d'évolution des besoins en eau, qui peuvent être importants en cas d'installation de certains types d'entreprises (laboratoire pharmaceutique, micro-électronique, etc.). Le secteur industriel peut également être source d'impacts sur la qualité des eaux, notamment les industries extractives mais aussi les entreprises rejetant des effluents pollués en particulièrement dans les zones déjà concernées par des pollutions ponctuelles.

Les enjeux de l'assainissement industriel

Pour limiter au maximum ces risques de pollutions, certains industriels mettent en place des stations d'épuration. Un seul industriel possède sa propre station d'épuration sur le territoire du SCoT : UNISOURCE à Nissan-lez-Ensérune. Il s'agit d'une station d'épuration mixte, c'est-à-dire qu'elle collecte et traite les effluents de la société et ceux de la commune, qui fait l'objet d'un suivi qualitatif et rejette des effluents conformes aux normes. En plus de cet établissement, les ICPE qu'elles soient industrielles, hospitalières, agroalimentaires, d'élevage ou de type déchetteries/casses, peuvent générer des rejets polluants, notamment si ceux-ci ne font pas l'objet d'un traitement adapté. En ce sens, l'Agence de l'Eau suit la pollution industrielle de 71 établissements (dont 51 caves coopératives) :

- ▶ 62 établissements rejettent leurs effluents dans le milieu naturel ;
- ▶ 9 les rejettent, après prétraitement,³¹ dans le réseau d'assainissement collectif domestique dans les stations d'Agde (1 établissement), Autignac (1 établissement), Bessan (1 établissement), Béziers (5 établissements) ou Pézenas (1 établissement).

³¹ Ce prétraitement est obligatoire pour les rejets dans les réseaux mais, pour les petites entreprises, agroalimentaires notamment, et les artisans, un conventionnement pour le traitement de ces rejets pourrait être développé sur le territoire du SCoT.

Les rejets d'effluents industriels dans le milieu naturel



Compte tenu du contexte territorial faiblement industrialisé, avec un patrimoine naturel important, etc., **l'assainissement industriel, mais aussi celui des petits producteurs agro-alimentaires notamment, est un enjeu important.** Les différents SAGE présents sur le territoire le soulignent d'ailleurs dans leurs différentes dispositions :

- ▶ le SAGE de l'étang de Thau préconise de limiter les rejets organiques des domaines et caves viticoles sur l'ensemble de son périmètre (disposition 8) ;
- ▶ le SAGE Orb & Libron cherche à réduire les flux de pollution à la Méditerranée et notamment les pollutions d'origine industrielle en s'appuyant sur des outils comme les schémas directeurs d'assainissement eaux usées et pluviales comprenant un volet dédié à ces pollutions (disposition E.3.1) ;
- ▶ le SAGE du Fleuve Hérault vise à réduire l'impact des rejets industriels (disposition B.4.4) ;
- ▶ le SAGE de la nappe astienne a pour volonté de limiter les risques de pollutions sur les secteurs sensibles (disposition B.23), sites potentiellement pollueurs qu'il souhaite identifier ;
- ▶ le SAGE de la basse vallée de l'Aude est le seul qui ne cible pas l'assainissement industriel comme un enjeu sur le territoire du SCoT.

C. L'agriculture, moteur économique en évolution

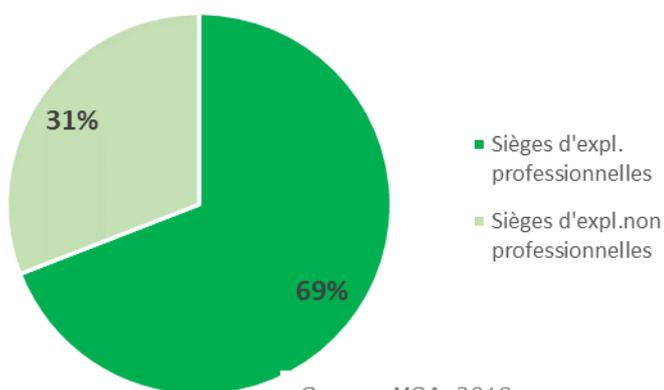
1. Dynamiques économiques et de l'emploi, l'agriculture une filière d'avenir ?

Les exploitations agricoles

Selon la MSA en 2018, le territoire du Scot du Biterrois compte 3357 sièges d'exploitation dont 69% d'entre elles soient 2319, sont des sièges exploitations professionnelles. Par exploitations professionnelles on entend les agriculteurs à titre principal et les agriculteurs à titre secondaire. Les 31% restants sont des cotisants solidaires.

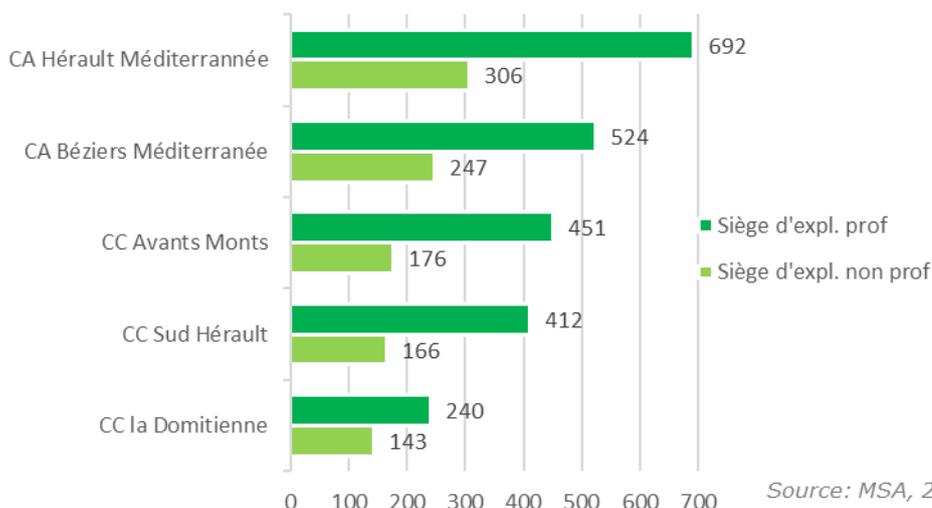
Concernant la répartition de ces sièges d'exploitations professionnelles sur le territoire du Scot du Biterrois, c'est la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée qui en concentre le plus avec 30% d'entre eux, suivie de près par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée qui compte 524 sièges d'exploitations professionnelles.

Répartition des 3 357 sièges d'exploitation selon leur statut (2018)



Source: MSA, 2018

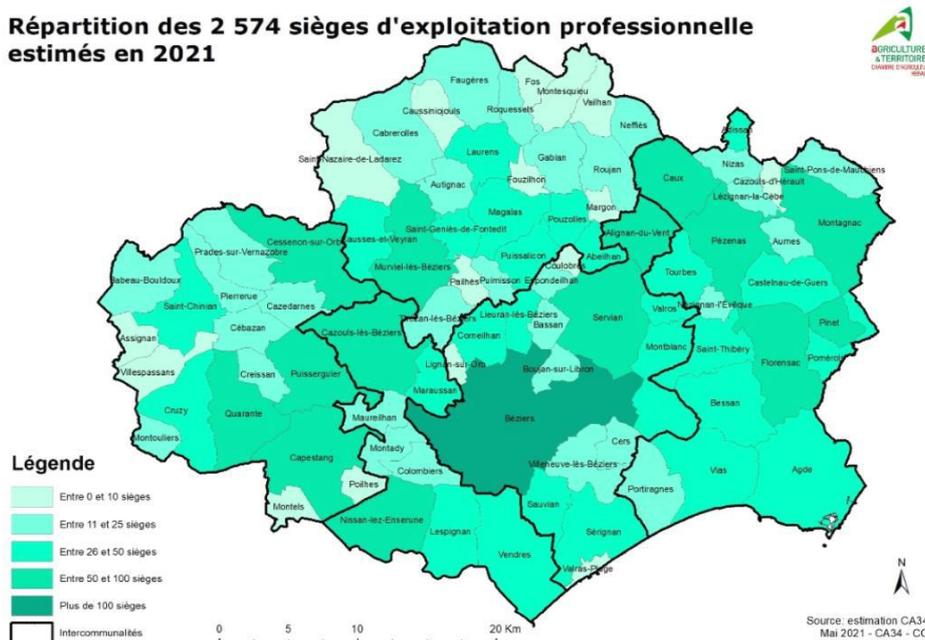
Répartition des sièges d'exploitation par EPCI (2018)



Source: MSA, 2018

En 2021, la Chambre d'agriculture estime que c'est sur la commune de Béziers qu'il y a le plus d'exploitations professionnelles (148) et sur la commune de Valras-Plage qu'elle en compte le moins, avec un seul siège.

Répartition des 2 574 sièges d'exploitation professionnelle estimés en 2021

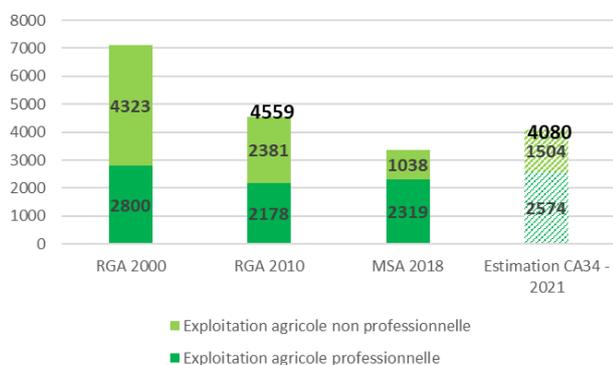


Entre 2000 et 2018, le territoire du SCoT perd 53% de sièges d'exploitations agricoles passant de 7 123 à 3 357. Cette diminution est principalement due à la baisse du nombre d'exploitations non professionnelles, baisse évaluée à hauteur de 76%. Le nombre d'exploitations professionnelles diminue aussi mais de manière beaucoup plus modérée, à hauteur de 22% entre 2000 et 2010, pour ensuite connaître une augmentation entre 2010 et 2018 passant de 2 178 à 2 319.

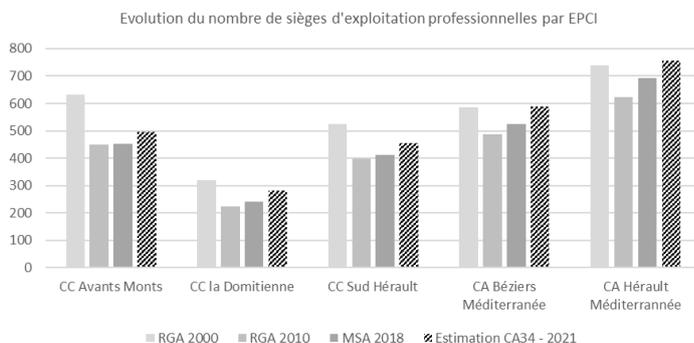
Cette tendance observée d'augmentation du nombre de sièges d'exploitations professionnelles se confirmerait en 2021 selon l'estimation de la Chambre d'agriculture. En effet, le territoire comptabiliserait 2 574 sièges d'exploitations professionnelles en 2021.

Les 5 EPCI constatent globalement sur leur territoire une baisse du nombre d'exploitations professionnelles entre 2000 et 2010 puis une augmentation de 2010 à 2018, tendance se confirmerait par les estimations de 2021.

Evolution du nombre de sièges d'exploitation



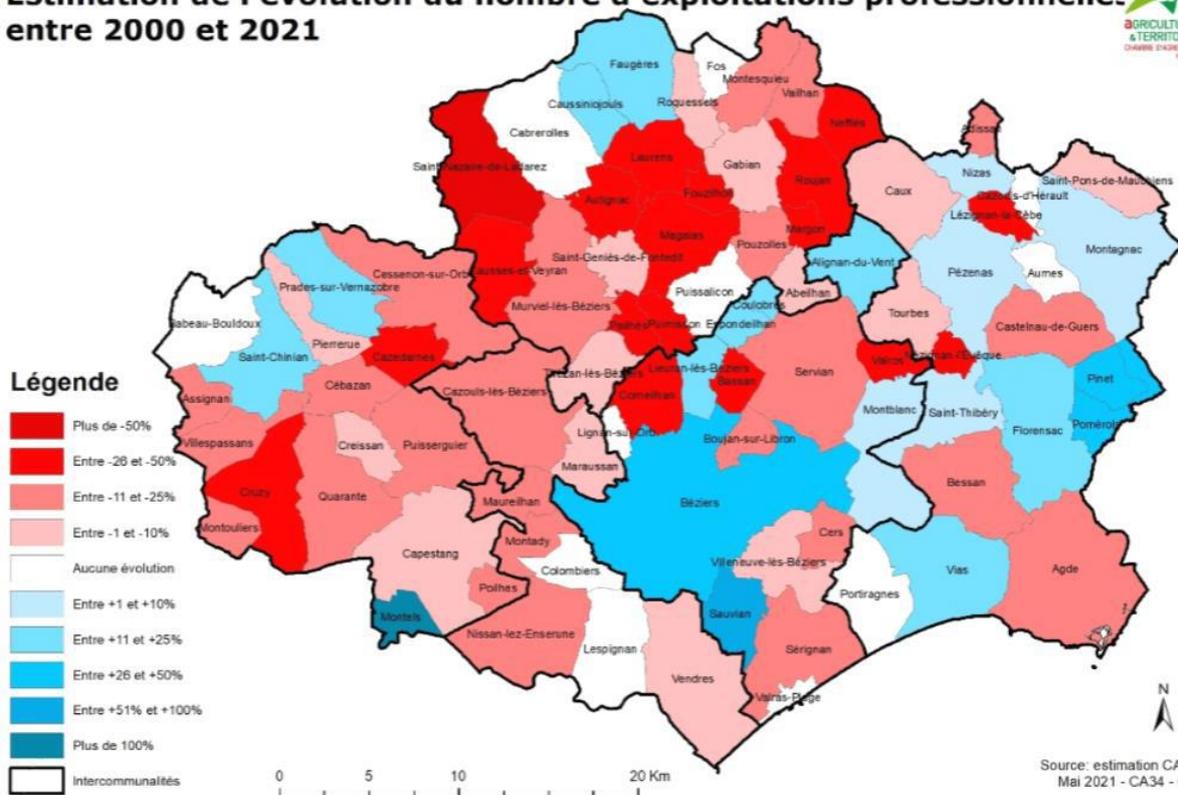
Evolution du nombre de sièges d'exploitation professionnelle par EPCI



En 2000 et 2010, c'est la viticulture l'orientation technico économique (OTEX) dominante sur le territoire du Scot du Biterrois (83 des 87 communes).

Estimation de l'évolution du nombre d'exploitations professionnelles entre 2000 et 2021

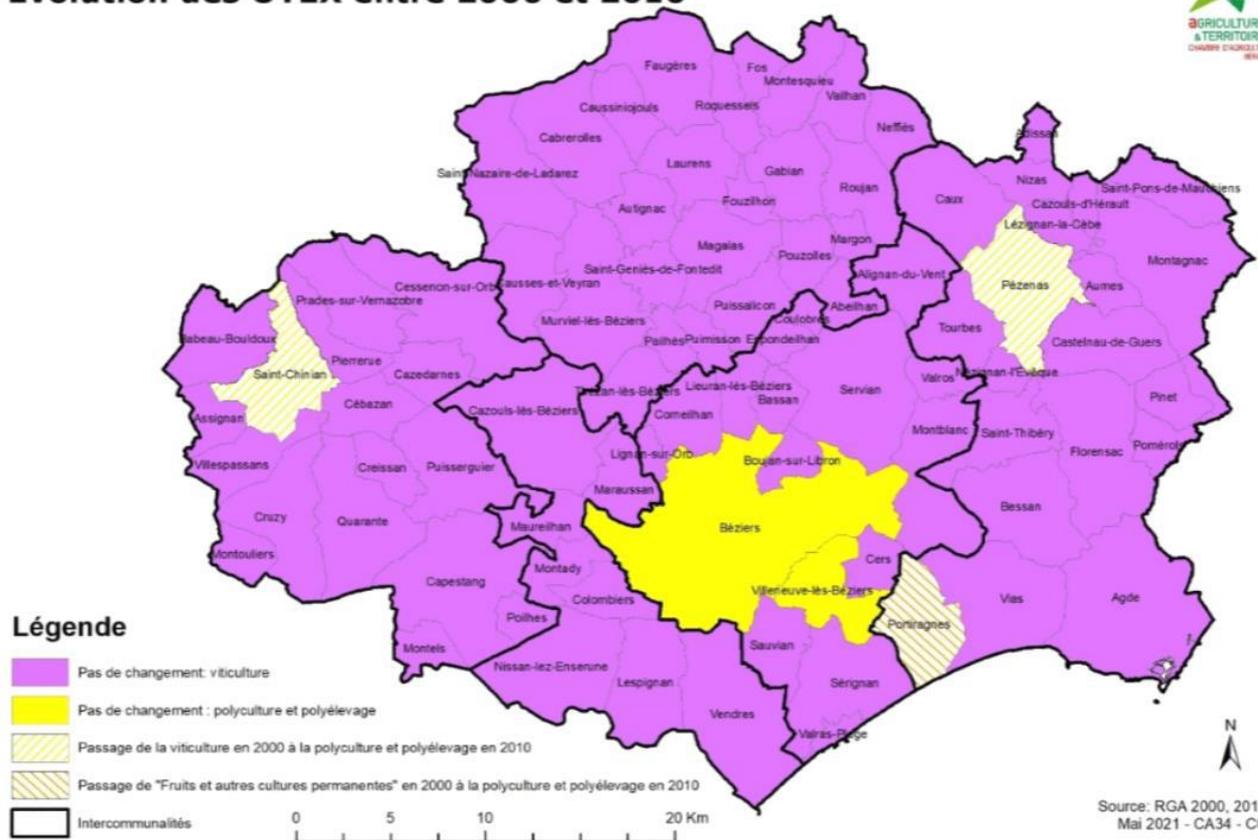
Estimation de l'évolution du nombre d'exploitations professionnelles entre 2000 et 2021



Entre 2000 et 2021, certaines communes perdent des exploitations agricoles professionnelles telles que Cruzy, Laurens, Neffies..., d'autres en gagnent, telles que Béziers, Sauvian, Florensac...

Entre 2000 et 2010, il est constaté un changement d'Otex sur seulement 3 communes du territoire avec deux passages de viticulture à « polyculture et poly-élevage » pour les communes de Saint Chinian et Pézenas et un passage de « fruits et autres cultures permanentes » à « polyculture et poly-élevage » pour la commune de Portiragnes.

Evolution des OTEX entre 2000 et 2010



Communes ayant connues une évolution des OTEX entre 2010 et 2020 selon le RGA de 2020 :

Commune	OTEX 2010	OTEX 2020
Béziers	Polyculture et polyélevage	Viticulture
Lignan-sur-Orb	Viticulture	2829 - Maraîchage, horticulture
Pézenas	Polyculture et polyélevage	Viticulture
Portiragnes	Polyculture et polyélevage	Viticulture
Saint-Chinian	Polyculture et polyélevage	Viticulture
Valras-Plage	Viticulture	3900 - Fruits
Villeneuve-lès-Béziers	Polyculture et polyélevage	Viticulture

Entre 2010 et 2020 il est constaté un changement d'Otex sur seulement 7 communes du territoire : avec un passage de viticulture à « maraîchage, horticulture » pour la commune de Lignan-sur-Orb et un passage de viticulture à « Fruits » pour la commune de Valras-Plage, et enfin 5 passages de « polyculture et poly-élevage » à « viticulture » pour les communes de Béziers, Pézenas, Portiragnes, Saint-Chinian et Villeneuve-les-Béziers

Selon la Chambre d'agriculture en 2021, 86% des exploitations sont principalement orientées vers la viticulture (soient 3519 des 4078 exploitations).

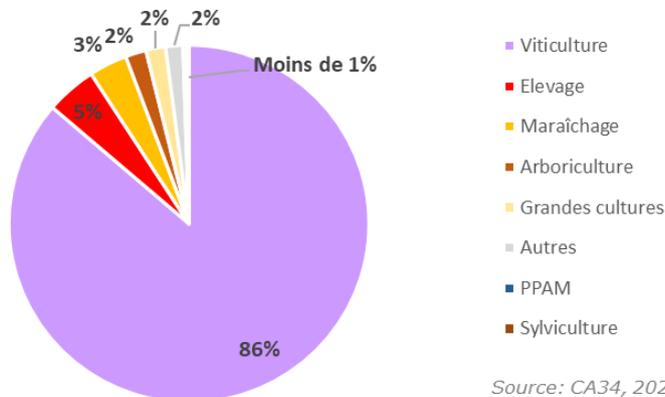
D'autres activités sont aussi présentes dans une moindre mesure, telles que l'élevage, le maraîchage, les grandes cultures, les PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales).

Des exploitations majoritairement individuelles mais qui tendent à se regrouper en société

Même si un certain nombre d'exploitations agricoles sont sociétaires, la majorité des exploitations agricoles sont de type individuel, que ce soit lors du recensement en 2000, 2010, en 2018 selon la MSA et en 2021 selon la Chambre d'agriculture.

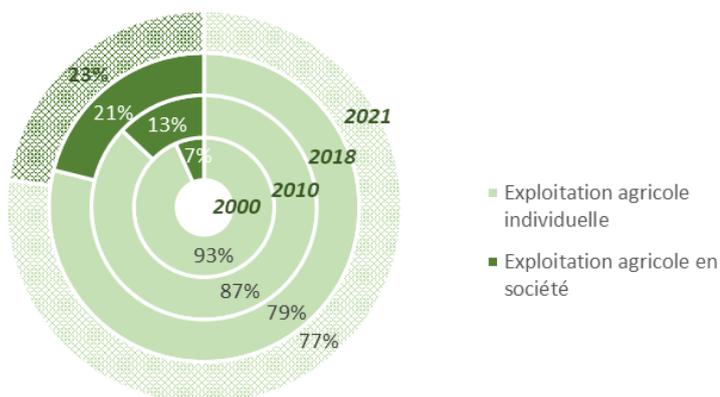
Toutefois, il est constaté une diminution de la part de ces exploitations individuelles au profit des sociétés. En effet, alors que les sociétés ne représentent que 7% de l'ensemble des exploitations en 2000, elles représentent en 2021 un peu plus de 20% de celles-ci.

Répartition des exploitations selon leur orientation culturelle (2021)



Source: CA34, 2021

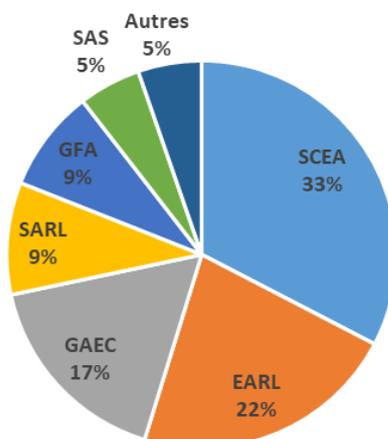
Evolution de la forme juridique des exploitations



Source: RGA 2000, RGA 2010
MSA 2018, CA34 2021

Parmi les sociétés recensées, on trouve :

Part des différentes sociétés recensées



Source: CA34 (estimation),

Calcul du nombre d'emplois directs et indirects générés par l'activité agricole

Dans le cadre de la réalisation d'études préalables agricoles de projet d'aménagement consommation d'espace agricole et soumis au dispositif ERC (éviter-réduire-compenser) à l'agriculture, la Chambre d'agriculture calcule la perte d'emploi directe et indirecte impactée à partir de l'occupation agricole du sol.

Il est proposé ici de calculer à partir de l'occupation agricole du territoire du Scot du Biterrois (donnée 2018), les emplois directs et indirects générés par l'agriculture.

Culture	Surface (ha)	ETP / HA	Nbre d'ETP directs	Nbre d'ETP Indirects*	Nbre d'ETP total
Vignes	49406	0,069	3 392	3304	6696
Maraîchage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères	21514	Entre 0,013 et 0,418 selon la culture	Entre 280 et 8993 ETP	Entre 272 et 8 759	Entre 552 et 17 752
Prairies	2529	0,018	47	45	92
Vergers, oliveraies et petits fruits	2080	0,158	328	319	647
Friches	9322	NC	NC	NC	NC

En 2018, la surface plantée en vigne génèrerait plus de 6 600 emplois directs et indirects, contre 92 pour les prairies et 647 pour les surfaces en arboriculture.

La classe « maraîchage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères » étant très vaste et comprenant des cultures qui mobilisent plus ou moins d'ETP par hectare (0,013 ETP/ha pour les céréales contre 0,418 ETP/ha pour les fleurs, horticulture et 0,249 ETP/ha pour les légumes) : il a seulement pu être calculé une valeur minimale et une valeur maximale. Cette classe mobiliserait en effet entre 552 et 17 752 emplois directs et indirects. Il faudrait avoir une occupation du sol plus fine de cette classe pour avoir des chiffres plus précis.

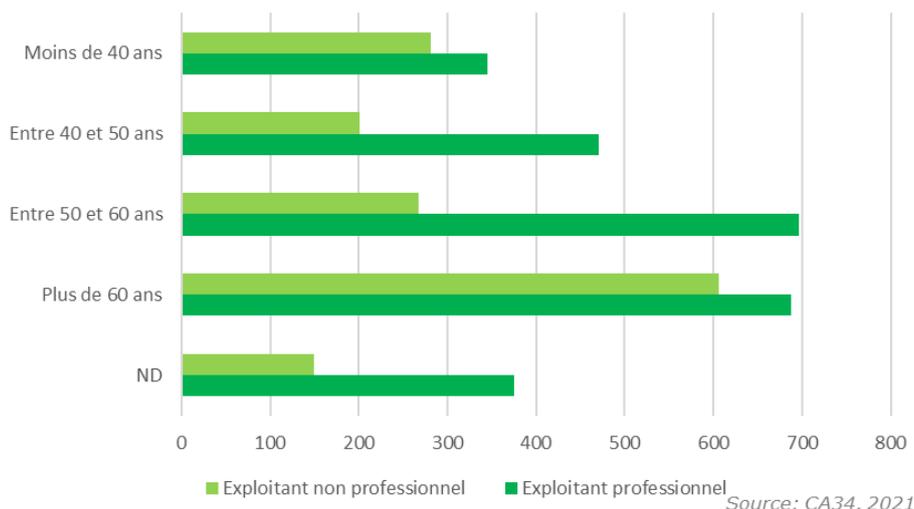
* Le nombre d'emplois indirects est calculé à partir du nombre d'emplois directs. 1 emploi direct génère 0.974 emploi indirect (INSEE, fichier ESANE 2016-2018).

En 2018, selon la MSA, en moyenne sur le territoire du Scot, 25% des exploitations sont employeuses de main d'œuvre salariée. C'est en moyenne sur la Communauté de communes Avant-Monts qu'un plus grand nombre d'exploitations fait appel à de la main d'œuvre salariée (30%), contre 20% sur la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le devenir des exploitations agricoles

Selon les estimations de la Chambre d'agriculture, la pyramide des âges des exploitants professionnels et non professionnels ayant leur siège sur le territoire du SCOT est la suivante :

Répartition des exploitants selon leur âge et leur statut (2021)



Notons qu'il s'agit bien d'une « tendance » puisque l'âge n'est pas connu pour 14% des exploitants professionnels et pour 10% des exploitants non professionnels (cf. « ND » sur le graphique).

Pour 62% des exploitants professionnels et 64% des non professionnels la question de la transmission de l'exploitation va se poser dans les 10 prochaines années puisqu'âgés de plus de 50 ans.

En 2018, selon la MSA, 1 592 exploitations sur les 3 357 ont un chef de plus de 55 ans (soit 47% des exploitations).

Entre 2013 et 2018, même s'il est comptabilisé 471 installations de chefs d'exploitation et 237 installations en tant que cotisants solidaires, le nombre de départs reste tout de même supérieur.

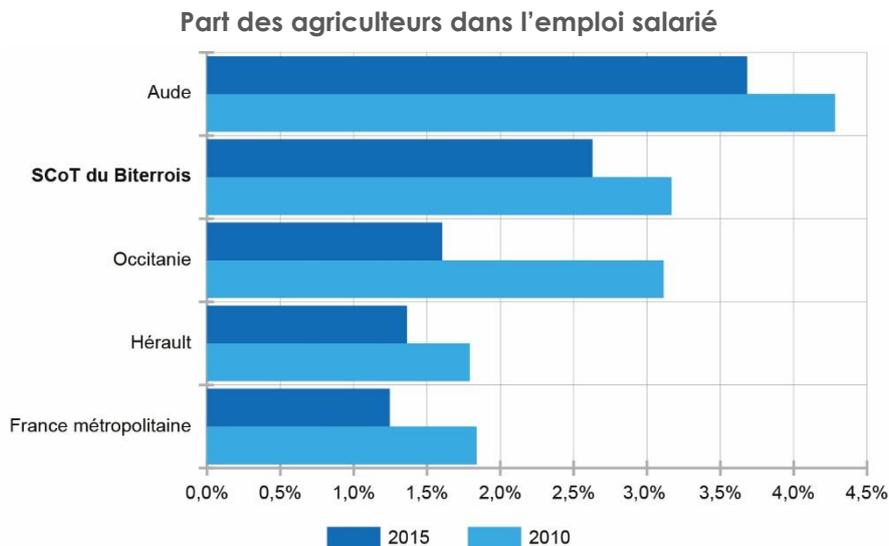
Notons que les installations se font principalement en viticulture.

(2013-2018)	Nombre de départs	Nombre d'installations (hors transferts entre époux)
Chefs d'exploitation	643	471
Cotisants solidaires	659	237

Le taux moyen de renouvellement des chefs d'exploitation sur le territoire du Scot est de 4,2% (équivalant au nombre d'installations par rapport au nombre total de chefs d'exploitation).

Le taux moyen de remplacement est lui de 79% (correspondant au nombre d'installations de chefs d'exploitation (hors transferts entre époux) par rapport au nombre de départs de chefs d'exploitation excluant le nombre d'installations par transfert entre époux l'année suivante).

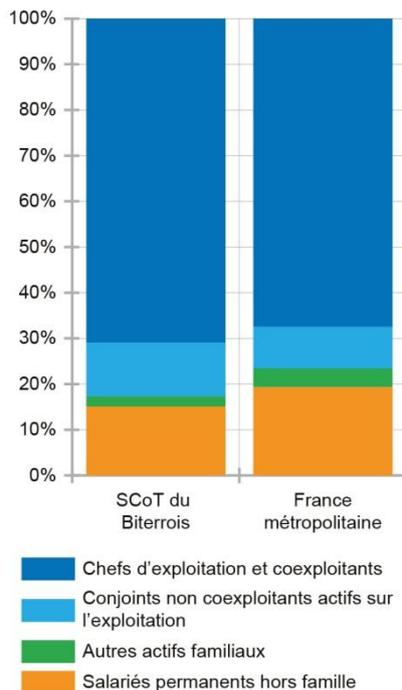
Une activité familiale fortement représentée avec des chefs d'exploitations vieillissants



Source : INSEE (2010 et 2015)

Bien que la mesure de l'emploi dans l'agriculture soit rendue difficile par son caractère saisonnier et souvent informellement familial plusieurs indicateurs permettent de l'évaluer. Avec 2,6% d'emplois salariés dans l'agriculture sur le territoire du SCoT en 2015 (source : INSEE) contre seulement 1,2% à l'échelle métropolitaine, ce secteur économique est bien représenté. Le recensement général agricole, réalisé sur la base d'enquêtes exhaustives, permet de caractériser ces emplois et les chefs d'exploitations malgré une relative ancienneté de la donnée (2010 et 2000 pour le précédent). En plus de confirmer la tendance à la baisse des effectifs dans l'agriculture, ce recensement permet d'en expliquer certaines causes. Dans le bilan présenté le 3 décembre 2018 par le Comité d'Orientation du Projet Agricole Départemental de l'Hérault pour 2020, il a néanmoins été précisé que l'emploi salarié s'était stabilisé sur les 5 dernières années dans le département. Avec l'importance de l'activité agricole sur le territoire, il faut donc souligner cette inflexion des tendances plus anciennes comme un signal faible positif pour les années à venir dans ce secteur.

Répartition des unités de travail annuel en fonction du statut par rapport au chef d'exploitation en 2010



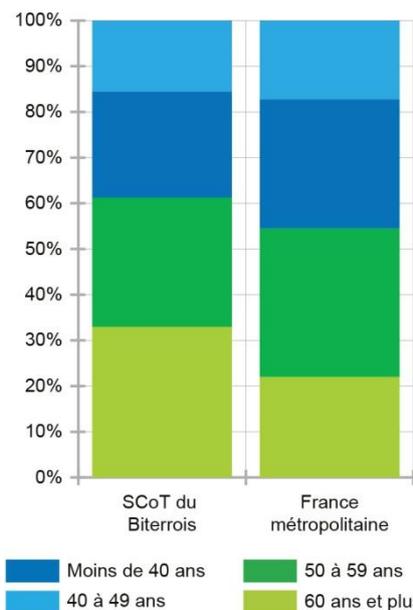
Source : Agreste – recensements agricoles (2010)

La répartition des unités de travail annuel (UTA)³² des actifs agricoles permanents montre la prédominance des chefs d'exploitations dans le temps de travail avec environ 70% de l'activité. Cette tendance conforte l'aspect familial de l'activité agricole avec l'activité du conjoint qui reste importante et dans une moindre mesure celles d'autres membres du cercle familial ne laissant que 15 à 20% de l'activité à des actifs extérieurs. Ce caractère familial principalement centré sur le chef d'exploitation et son conjoint est particulièrement fort sur le territoire avec 83% de l'activité 5 points de plus qu'au niveau métropolitain. Il s'est même renforcé depuis 2000 où il n'y avait que 63% (SCoT et France métropolitaine) de chefs d'exploitations parmi les actifs. Par ailleurs, l'évolution du nombre d'UTA est à la baisse depuis 2000 à un rythme plus faible que sur le reste du département sans pour autant atteindre le rythme métropolitain.

À ce caractère familial des exploitations s'ajoute le vieillissement général des chefs d'exploitations. Là encore, la tendance est plus marquée au niveau du territoire comparativement à la France métropolitaine. Avec pas loin de 33% de chefs d'exploitations de plus de 60 ans (22% en France métropolitaine) et 61% de plus de 50 ans contre seulement 54% à l'échelle métropolitaine, le renouvellement de ces actifs restera l'un des enjeux de la profession dans les années à venir.

³² Ces unités sont calculées sur la base de l'ensemble des activités d'une exploitation. L'activité est alors lissée à l'année pour exprimer un « équivalent temps plein » dans le domaine agricole fortement marqué par l'activité saisonnière.

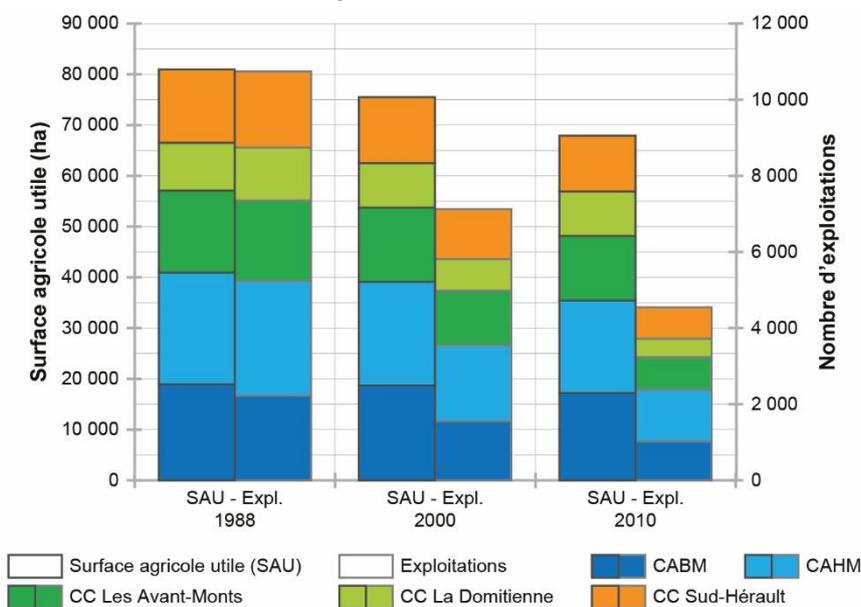
Répartition de l'âge des chefs d'exploitation en 2010



Source : Agreste – recensements agricoles (2010)

Une activité en mutation sous l'effet de multiples influences

Évolutions du nombre d'exploitations et de la SAU entre 1988 et 2010



Sources : Agreste – recensements agricoles (1988, 2000 et 2010)

Définition Agreste : Le nombre d'exploitations agricoles est le nombre total d'exploitations qui ont leur siège statistique sur la commune concernée. On appelle exploitation, toute unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et qui a une gestion courante indépendante.

Entre 1988 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué et même plus fortement depuis 2000 (-3,5%/an puis -4,5%/an). Dans les communautés de communes Sud Hérault et Avant-Monts cette diminution est même deux fois plus rapide. Au total plus de la moitié des exploitations ont disparues sur cette période pour atteindre 4 546 en 2010 sur l'ensemble du territoire du SCoT. Cette tendance à la diminution est supérieure à celle observée à l'échelle nationale (seulement -3%/an entre 2000 et 2010). Néanmoins, entre 2011 et 2017 le nombre d'exploitations se stabilise

et une augmentation du nombre d'installations est constatée passant de 200 par an entre 2011 et 2013 à 300 environ entre 2015 et 2017.³³

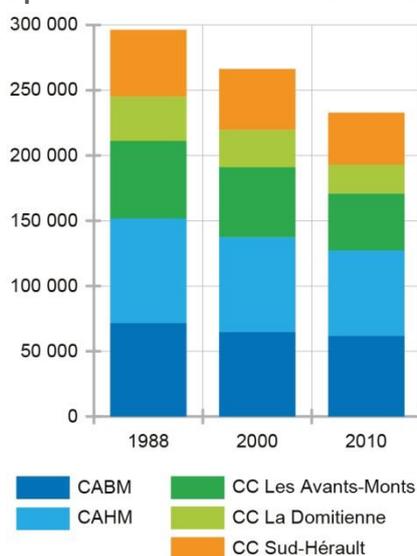
Cependant sur la période 1988/2010 les surfaces agricoles utiles (SAU) n'ont pas autant diminué ce qui implique une augmentation de la taille des exploitations. En effet, la SAU sur le territoire est passé de 81 000 ha en 1988 à 75 500 ha en 2000 (-0,6%/an) et 68 000 ha en 2010 (-1,1%/an). Cette diminution bien que limitée est tout de même bien supérieure à celle observée à l'échelle métropolitaine (-0,3%/an entre 1988 et 2010). Sur la même période, la taille moyenne des exploitations est passée de 7,5 ha à 15 ha sur le territoire. Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par l'évolution des pratiques culturales et le renforcement de la mécanisation de nombreuses exploitations.

Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 (donnée RGA 2020) :

	SAU en 2010	SAU en 2020	Evolution
CABM	13 902	10 623	-23,6%
CAHM	19 958	21 580	8,1%
CC Les Avant-Monts	12 403	12 087	-2,5%
CC La Domitienne	8 564	8 376	-2,2%
CC Sud-Hérault	10 220	9 455	-7,5%
Total SCOT	65 047	62 121	-4,5%

Sur la période 2010/2020 les surfaces agricoles utiles (SAU) ont diminué de -4.5 % sur l'ensemble du territoire du SCoT passant de 65 047 ha en 2010 à 62 121 ha en 2020.

Évolution de la production brute standard entre 1988 et 2010



Sources : Agreste – recensements agricoles (1988, 2000 et 2010)

Production brute standard (PBS)

Source : Définition Agreste

Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux présents hors toute aide. Pour la facilité

³³ Source : Bilan du PADH 2020 présenté par le Comité d'Orientation le 3 décembre 2018.

de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires.

La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale. La nomenclature Otex française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique des exploitations (Cdex). La Cdex comporte 14 classes avec fréquemment les regroupements suivants :

- ▶ petites exploitations : 0 à 25 000 euros de PBS ;
- ▶ moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS ;
- ▶ grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS.

Il arrive que l'on distingue les « très grandes exploitations » (PBS supérieure à 250 000 euros).

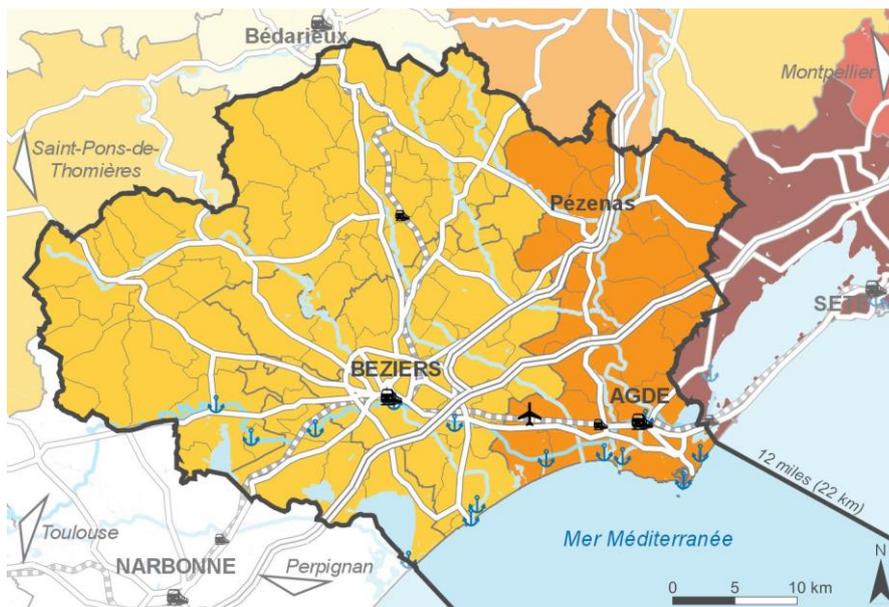
La PBS « 2007 » calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009, est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête Rica 2013. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2008 à 2012. Elle est utilisée pour présenter les résultats de l'enquête structure 2013. Cf. « Rica », « enquête structure des exploitations ».

L'évolution de la production brute standard est elle aussi défavorable à l'activité agricole avec une baisse de 10,1% sur le territoire entre 1988 et 2000 et jusqu'à 12,6% entre 2000 et 2010. Sur le département, la baisse est plus forte encore avec 11,5% sur la première période et 13,4% sur la seconde. Au niveau régional la diminution atteint presque 20% et seulement 7,5% à l'échelle de la France métropolitaine. Cette évolution est plus forte que celle de la surface agricole utile signe que le potentiel moyen des exploitations a diminué selon les coefficients en vigueur. Cela peut s'expliquer par une évolution des types de production entre 2008 et 2012 entraînant une diversification de la production ou un agrandissement des surfaces de production.

Ces baisses d'exploitations, de surface agricole utilisée et donc de retombées économiques globales issues de l'agriculture s'expliquent aussi par l'étalement urbain et la pression foncière qu'elles engendrent. Cette pression a une incidence forte sur les prix du foncier qu'il soit à vocation urbaine³⁴ ou agricole. Au niveau de la CABM et de la CAHM le prix de vente moyen des terrains en prés et terres est respectivement de 0,98 €/m² et 1,05 €/m² contre seulement 0,91 €/m² à l'échelle départementale. Cette différence de prix est le signe d'une tension foncière sur ce type de terrains sans doute sous l'effet de la diversification des cultures. À l'inverse les vignes ont fortement perdu de la valeur sur l'ensemble du département de 2011 et 2016 jusqu'à diviser par deux le prix qui oscille entre 0,97 et 1,25 €/m² sur le territoire contre 1,36 €/m² en 2016 sur le département. Cette dynamique laisse à penser qu'une mutation des terres au profit d'une diversification des cultures en particulier dans la plaine est en cours. Elle devra sans doute s'accompagner de formations permettant d'améliorer les techniques et pratiques culturales pour diminuer les incidences sur la ressource en eau et l'environnement dans les années à venir.

³⁴ Voir annexe 8 et chapitre 5 pour une analyse plus détaillée du foncier à vocation urbaine.

Prix moyens des prés et terres sur les EPCI du département en 2016



Prix moyen (€/m²) :

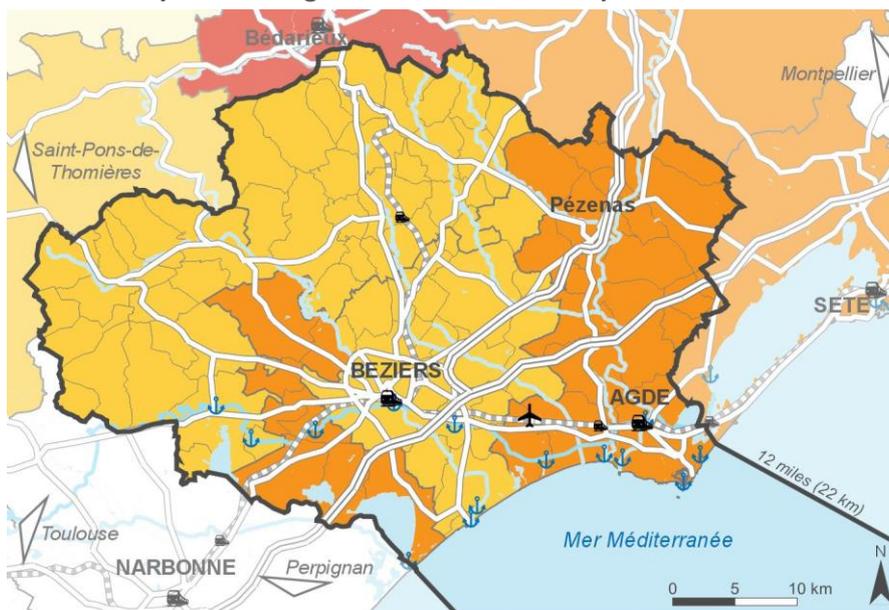
- Moins de 0,50
- 0,50 à 1,00
- 1,00 à 1,50

- 1,50 à 2,00
- Plus de 2,00

Hérault :
0,91 €/m²

Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois (C19-007)
Sources : IGN (BD Topo) et Observatoire foncier du département de l'Hérault (juin 2018)

Prix moyens des vignes sur les EPCI du département en 2016



Prix moyen (€/m²) :

- Moins de 0,50
- 0,50 à 1,00
- 1,00 à 1,50

- 1,50 à 2,00
- Plus de 2,00

Hérault :
1,36 €/m²

Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois (C19-008)
Sources : IGN (BD Topo) et Observatoire foncier du département de l'Hérault (juin 2018)

Une formation localement limitée

La filière agricole et en particulier la viticulture et l'agroalimentaire (de la culture à la vente) a mis en place des formations ciblées dès le collège. D'autres formations plus ciblées sur le paysage et l'horticulture sont aussi proposées.³⁵ Sur le territoire trois lycées agricoles dont deux

³⁵ Cette offre de formations n'est pas présentée ci-après.

privés sous contrat proposent un enseignement agricole pour les classes de 4^e et 3^e. En élargissant aux autres formations on comptabilise 8 formations différentes réparties sur 5 établissements³⁶ :

- ▶ le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) agricole de l'Hérault (2 sites, un à Béziers et l'autre à Pézenas) ;
 - ▶ l'Institut Médico-Professionnel Saint-Hilaire, un internat pour garçons privé sous contrat (Florensac) ;
 - ▶ le lycée professionnel Charles Alliès un internat public (Pézenas) ;
 - ▶ le Lycée d'Enseignement Agricole Privé (LEAP) Bonne Terre un internat privé sous contrat (Pézenas) ;
 - ▶ le lycée professionnel agricole Charles Marie de la Condamine un internat public (Pézenas).
- Les formations dispensées sont limitées au niveau baccalauréat ou inférieur pour la plupart :
- ▶ 4 CAP agricole (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) :
 - Jardinier paysagiste ;
 - Maintenance des matériels, option C matériels d'espaces verts ;
 - Métiers de l'agriculture, 2 spécialités :
 - Production végétale : arboriculture, horticulture ;
 - Production végétale : vigne et vin.
 - Services aux personnes et vente en espace rural.
 - ▶ 2 BP (Brevet professionnel) :
 - Aménagements paysagers ;
 - Responsable d'entreprise agricole.
 - ▶ 2 Baccalauréats professionnels :
 - Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole ;
 - Maintenance des matériels, option A matériels agricoles.
 - ▶ le baccalauréat technologique : Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) : agronomie, alimentation, environnement, territoires, 3 spécialités :
 - Aménagement et valorisation des espaces ;
 - Services en milieu rural ;
 - Technologies de la production agricole.
 - ▶ le CS (Certificat de spécialisation (agriculture)) : Diagnostic et taille des arbres (niveau Bac +1)
 - ▶ une autre formation d'ouvrier de paysage (formation d'un an équivalent à un CAP).

Pour trouver des formations plus poussées en dehors du certificat de spécialisation il faut se tourner vers des établissements extérieurs au territoire. Sur les départements de l'Aude et de l'Hérault 12 établissements proposent des formations de niveaux supérieurs au baccalauréat répartis sur 15 sites³⁷ :

- ▶ CFA Agricole de l'Aude (4 sites) : 4 Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA) et 1 CS (durée : 1 an/niveau : Bac +1) ;
- ▶ CFA Agricole de l'Hérault (Montpellier) : 2 BTSA et 1 CS (durée : 1 an, niveau : Bac +1) ;
- ▶ École supérieure de la coopération agricole et des industries alimentaires (Montpellier) : 2 formations (durée : 1 an, niveau : Bac +3/5) ;
- ▶ École Supérieure d'Agriculture La Raque (Lasbordes) : 7 BTSA et 3 autres formations (durée : 1/2 ans, niveau : Bac +4/5) ;
- ▶ Institut Supérieur du Vin (Montpellier) : 3 formations (durée : 1/3 ans, niveau : Bac +3/4) ;
- ▶ Lycée professionnel agricole Honoré de Balzac (Castelnau-le-Lez) : 1 BTS ;
- ▶ Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) Frédéric Bazille (Montpellier) : 3 BTSA ;
- ▶ LEGTA Charlemagne (Carcassonne) : 3 BTSA et 1 licence professionnelle ;
- ▶ Lycée privé des techniques agricoles horticoles et paysagères (Gignac) : 2 BTSA ;

³⁶ Le LEAP Les Buissonnets un établissement privé sous contrat basé à Capestang propose uniquement des formations de niveau collège ou tournée vers le service à la personne.

³⁷ Une liste complète des formations est disponible en annexe 9.

- ▶ Université de Montpellier : UFR des Sciences : 1 licence professionnelle et 2 masters ;
- ▶ Université Paul Valéry (UM3) : UFR3 des sciences humaines et sciences de l'environnement : 1 licence professionnelle ;
- ▶ Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro) : 4 licences professionnelles, 1 diplôme d'ingénieur, 9 masters et 5 autres formations (durée : 1/2 ans, niveau : Bac + 5/6).

Dans un contexte de changement climatique impactant pour l'agriculture,³⁸ la formation doit permettre d'accompagner les agriculteurs, viticulteurs et autres actifs de la filière pour faciliter l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques et contraintes (ressource en eau, température, etc.). Or, seulement l'une des formations supérieures (dispensée à Montpellier) est tournée vers le changement climatique et quelques autres offrent une vision plus précise de l'environnement méditerranéen et des contraintes liées à son climat ou aux enjeux de développement durable de façon prégnantes. En plus d'un rapprochement géographique souhaitable de certaines formations (développement des formations dans les antennes locales d'universités, utilisation des TIC pour délocaliser certains enseignements...), l'élargissement de cette problématique aux autres formations ou l'adaptation de leurs contenus aux nouvelles pratiques culturelles anticipant les changements à venir est à privilégier dans les années à venir.

Le réseau Bienvenue à la ferme

40 exploitations font parties du réseau Bienvenue à la ferme dont la moitié sont des viticulteurs. Les autres produisent des fruits et légumes, des olives, récoltent du miel ou ont une activité d'élevage.

39 des 40 exploitations proposent la formule « mangez » qui passe par de la vente directe sur l'exploitation. 7 d'entre eux proposent aussi une formule « vivez » à travers des fermes pédagogiques, des chambres d'hôtes ou de l'accueil de camping-cars.

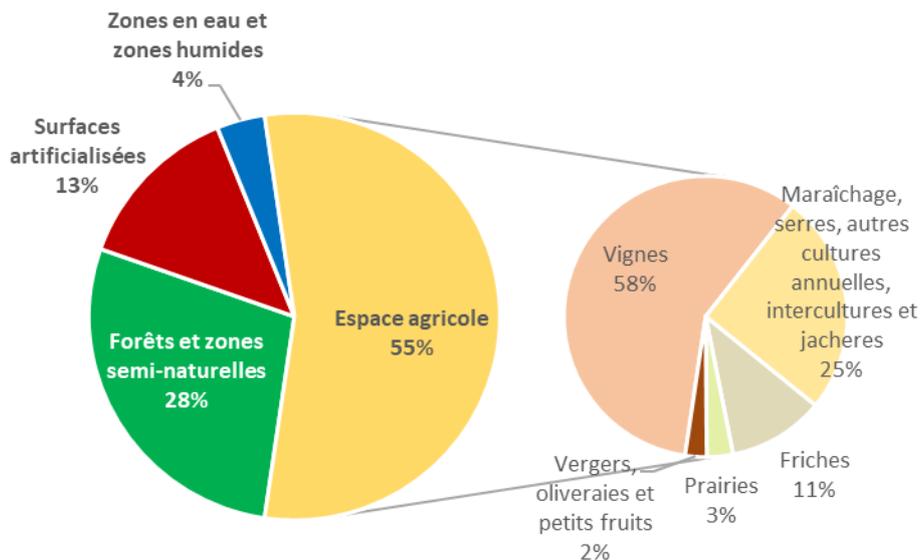
Une seule exploitation propose uniquement la formule « vivez » (séjour en gîte).



³⁸ Voir ci-après C.3.3.

2.1. La viticulture principale composante de l'espace

Occupation du sol en 2018



Source : Occupation du sol en 2018 (Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois)

En 2018, le territoire est à dominante agricole : en effet l'espace agricole occupe 55% de la surface du territoire, soit plus de 84 000 ha sur les plus de 155 000 ha.

Les espaces naturels et forestiers sont la seconde classe la plus représentée en termes de surface en occupant 28% du territoire, suivis des espaces artificialisés (13% de la surface) et des zones en eau (4% de la surface).

Parmi les 84 855 ha d'espace agricole, la vigne occupe le plus d'espace avec 49 406 ha, en cohérence avec les chiffres constatés concernant les principales orientations des exploitations et des OTEX communales.

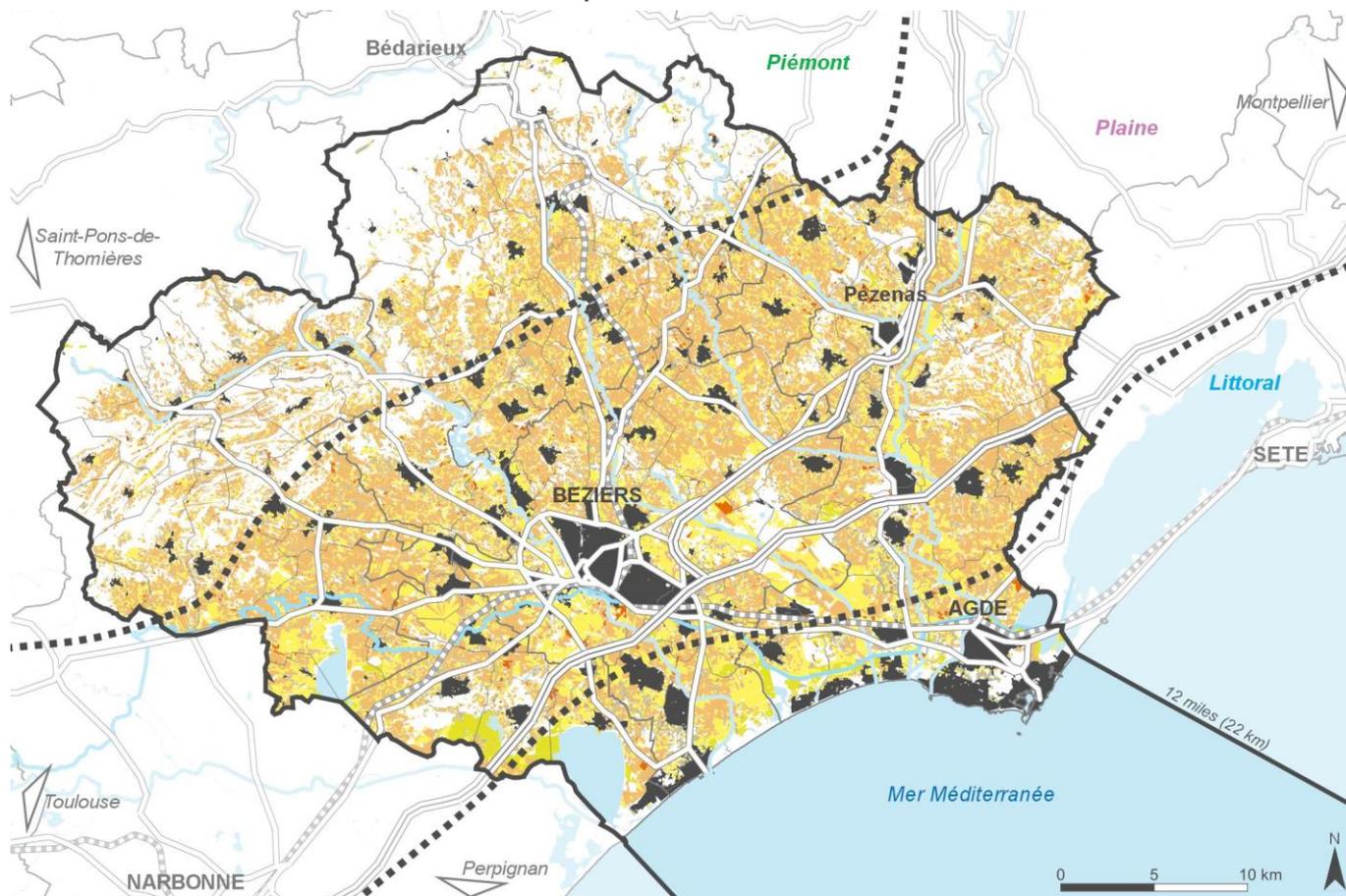
Principalement présente en plaine et sur le littoral, l'activité agricole est plus diffuse dans le piémont où les forêts dominent du fait des contraintes liées au relief. Cependant, la répartition des cultures n'est pas homogène avec :

- ▶ la vigne quasi-exclusive dans le piémont et prédominante en plaine et sur le littoral ;
- ▶ les vergers, les oliveraies et les petits fruits diffus loin des zones urbanisées ;
- ▶ le maraîchage, les serres, les autres cultures annuelles, les intercultures et les jachères principalement en plaine et sur le littoral ;
- ▶ les prairies principalement sur le littoral.

Pour finir, les friches agricoles qui représentent un peu plus de 9 000 ha en 2015, se concentrent principalement autour des zones urbanisées et le long des voies routières principales. Certaines zones sont aussi sujettes à de la déprise agricole qui peut parfois faire suite à de l'arrachage viticole. Par endroit elles sont propices au développement de la cabanisation⁴¹ avec une évolution plus ou moins ponctuelle de l'usage.

⁴¹ Voir chapitre 2 (C.3.3.) pour plus d'informations.

Occupation du sol en 2015



Organisation du territoire :
 ■ Espace urbanisé
 ■■■ Limites entre les vitrines

Occupation du sol en 2015 :

- Vignes
- Vergers, oliveraies et petits fruits
- Maraichage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères
- Prairies
- Friches agricoles

Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois (C19-009)
 Sources : IGN (BD Topo) et Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois (2015)

2.2. Une mutation de l'espace agricole depuis 2001

Entre 2001 et 2015, les zones agricoles ont diminuées à raison de 0,3% par an en moyenne (-3 421 ha soit -244 ha/an) sans réelle évolution du rythme avant et après 2012. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2040. Cependant entre 2001 et 2012, les vignes ont concentrées à elles seules la diminution (-900 ha/an en moyenne) alors qu'entre 2012 et 2015, cette diminution se répartie entre les vignes (-160 ha/an), les cultures non permanentes (-290 ha/an) et dans une moindre mesure les prairies (-20 ha/an). Cette évolution s'explique par la politique d'arrachage viticole primée financée par l'état et l'Europe et parfois accompagnée d'aides plus locales entre 1977 et 2011 (suspendu de 1997 à 2004). Cette évolution des usages cache des mécanismes plus complexes de mutation de l'espace agricole au profit de l'artificialisation ou de l'espace naturel mais aussi des évolutions diverses au sein même des zones agricoles.

Les zones agricoles entre mutations, rotations culturales et maintien des usages

Les zones agricoles de 2001 et de 2015 ont pour partie mutées durant la période avec environ 29 500 ha agricoles qui ont changé d'usage tout en restant agricole, 3 000 ha se sont artificialisés (dont 59 ha de vignes pour du mitage et 62 ha d'autres cultures ou prairies pour du mitage) ou ont retrouvé un usage agricole et 1 300 ha se sont transformés en zones naturelles ou inversement. Cette artificialisation est pour grande partie due à la construction de l'A75 et au doublement du contournement de Béziers (24%), le reste étant liée à des extensions urbaines à vocation d'habitat (58% dont 10% du au mitage) ou pour un usage économique (18%) dont l'extension des pistes de l'aéroport (3%). La majorité de ces mutations d'usages concernent donc

des zones agricoles qui ont changé d'usage tout en restant agricoles. L'occupation du sol utilisée comme référence distingue 5 usages du sol dans les zones agricoles :

- ▶ les vignes (cultures permanentes) ;
- ▶ les vergers, oliveraies et petits fruits (cultures permanentes) ;
- ▶ les autres cultures (maraîchage, serres, autres cultures annuelles, intercultures et jachères) ;
- ▶ les prairies ;
- ▶ les friches agricoles.

Avec 75% des surfaces en vignes en moyenne et 52% de celles en vergers, oliveraies et petits fruits, les cultures permanentes ont une tendance globale à maintenir leur occupation du sol. À l'inverse, les prairies (10% maintenu) et les cultures non permanentes (44% maintenu) ont tendance à tourner avec les autres cultures faisant de ces zones agricoles des espaces de rotation culturales importantes.

Entre 2001 et 2012, la politique d'arrachage de la vigne a eu tendance à augmenter le rythme de diminution des surfaces en vigne au profit des autres cultures permanentes à raison d'un gain net de 25 ha/an en moyenne (-30 ha/an de surfaces en vignes transformées en « vergers, oliveraies et petits fruits » pour 5 ha/an de vignes issues de ces cultures) ou non pour 600 ha/an en moyenne (-1 200 ha/an pour 600 ha/an de vignes issues des « autres cultures »). Entre 2012 et 2015 des échanges existent toujours mais les surfaces concernées sont équilibrées. Des surfaces en « vergers, oliveraies et petits fruits » se créent aussi à partir des « autres cultures » à raison de 20 ha/an net entre 2001 et 2012 puis 30 ha/an net jusqu'en 2015. Dans l'ensemble, les mutations entre les friches et les surfaces cultivées s'équilibrent sauf depuis 2012 pour les « autres cultures » qui créent en moyenne 200 ha/an de friches nouvelles.

Les prairies ont un fonctionnement plus singulier du fait de leur rôle dans les pratiques culturales permettant de reposer les sols. Ainsi, on constate un déséquilibre avec la création de 15 à 20 ha/an net de nouvelles surfaces en prairies issues des « autres cultures ». Entre 2001 et 2012, environ 45 ha/an net de friches étaient issues de surfaces en prairies dont la perte était en partie compensée par la création de nouvelles surfaces issues de vignes arrachées. Depuis 2012, les mutations entre prairies et friches s'équilibrent (± 20 ha/an) et celles avec les vignes ont quasiment disparu.

Ainsi, malgré une baisse de 18% des surfaces en vignes entre 2001 et 2015, la fin de la politique d'arrachage et la baisse quasi nulle des surfaces entre 2012 et 2015 laisse à penser que si la profession ne rencontre pas de nouvelles difficultés extérieures au territoire (état du marché, contraintes climatiques, etc.) les surfaces actuelles devraient perdurer en grande partie d'ici 2040. Par ailleurs, les surfaces dédiées aux exploitations arboricoles et maraichères devraient se stabiliser ou continuer à légèrement augmenter dans les secteurs les plus propices. En effet, les productions maraichères et fruitières qui ont connu des difficultés ces dernières années devraient se pérenniser grâce au développement de plus en plus important des circuits-courts, favorisés par la présence de gros pôles urbains (Béziers mais aussi Montpellier) et d'une clientèle estivale conséquente (marchés, points de vente directe, etc.). Pour finir, les exploitations en polyculture élevage devraient demeurer stables et les surfaces en herbes ou les productions céréalières maintenues dans leur grande majorité.⁴²

Cette tendance au maintien des exploitations et des surfaces est aussi confortée par les engagements des filières agricoles prises lors du PADH 2020 avec l'affichage d'une volonté d'amélioration qualitative de la filière pour mieux répondre aux attentes sociétales et donc de la clientèle (soucis de l'environnement, développement de circuits courts, etc.). Concrètement, l'objectif est de multiplier par 12 le nombre d'exploitations et de surfaces labélisées haute valeur environnementale et par 2 le nombre d'exploitations et surfaces en Bio d'ici 2030. Cela se traduira à la fois par des mutations dans les pratiques culturales et l'utilisation de nouveaux produits aux impacts environnementaux moindres. Une amélioration de la communication autour de ces évolutions sera aussi menée pour mieux informer le consommateur sur la qualité des

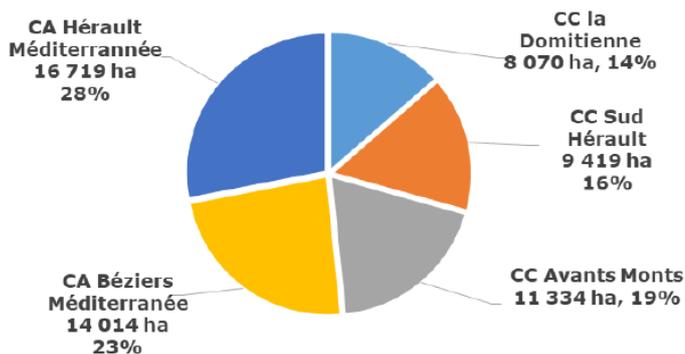
⁴² Comparaison des déclarations de culture du registre parcellaire générale entre 2012 et 2017 (IGN).

produits. Par ailleurs, l'activité œnotouristique en lien avec les exploitations viti-vinicoles est encouragée afin de mieux pérenniser l'activité.

Presque 60 000 ha déclarés à la PAC en 2019

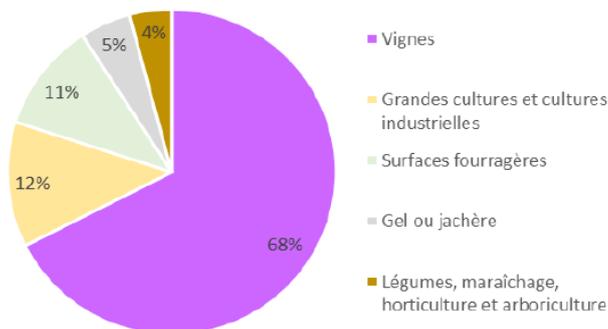
Selon le registre parcellaire graphique de 2019, 59 556 ha ont été déclarés à la PAC cette année-là principalement localisés sur Hérault Méditerranée et Béziers Méditerranée. 68% de cette surface ont été déclarés en vignes, soit plus de 37 000 ha.

Répartition de la SAU par EPCI (en 2019)



Source : ASP - RPG (2019)

Répartition de la SAU (en 2019)

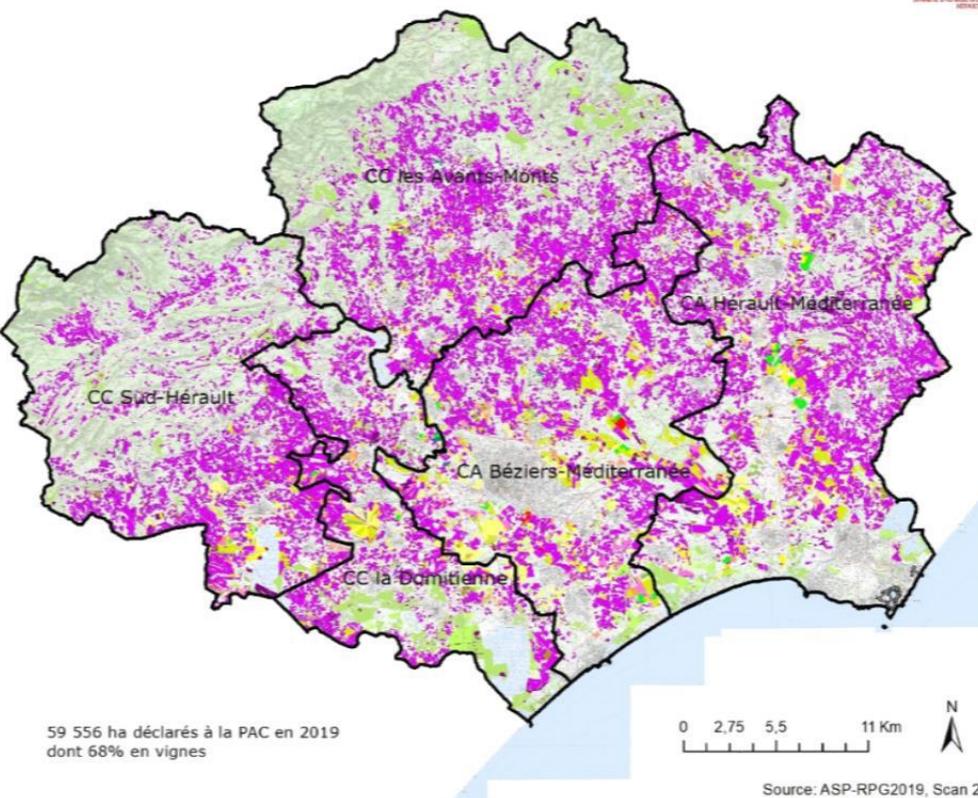


Source : ASP - RPG (2019)

Légende

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Légumineuses à grains
- Légumes ou fleurs
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Divers

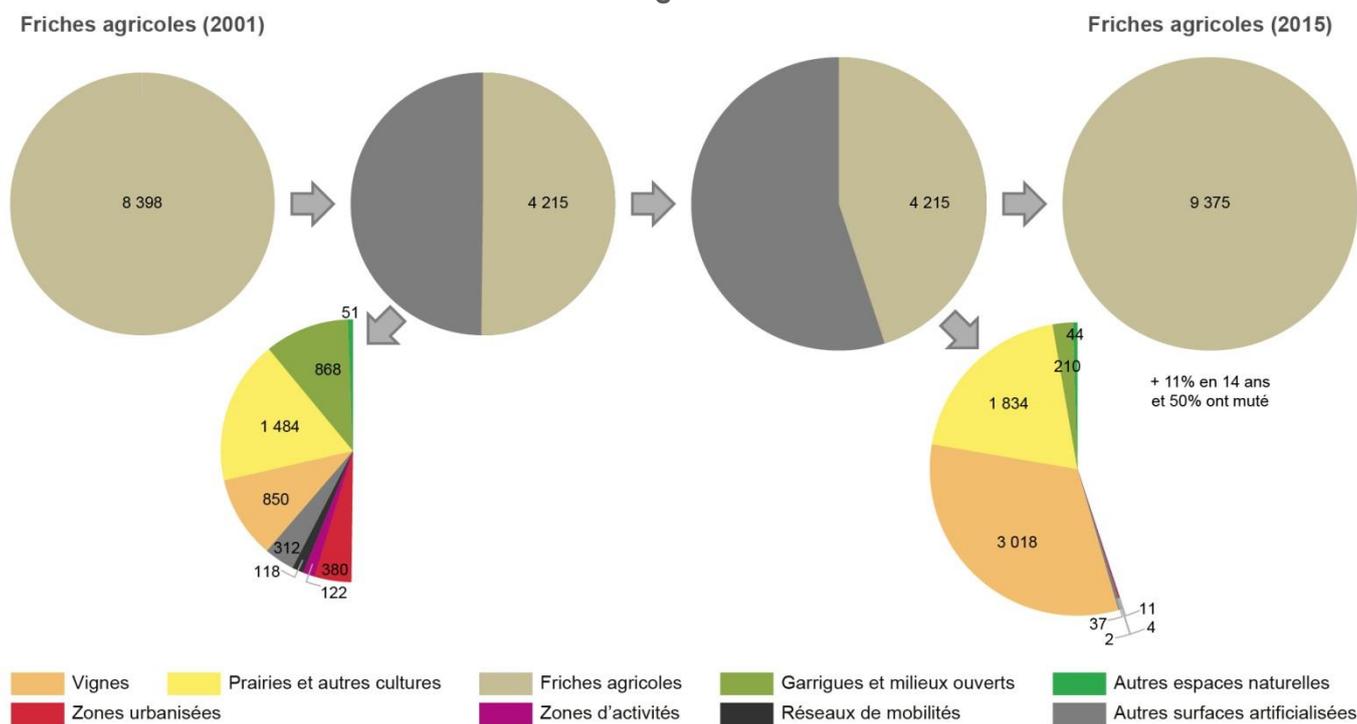
RPG, 2019



Les friches agricoles des espaces d'entre deux

La surface occupée par les milieux agricoles ne cesse donc de diminuer depuis quelques décennies en raison de deux phénomènes différents mais dont la synergie accroît la vitesse de disparition. Le premier facteur de disparition correspond à la pression périurbaine croissante entraînant l'artificialisation des secteurs agricoles à proximité des villes et villages et tout particulièrement sur les secteurs à proximité de Béziers (fortement anthropisés, tendance à l'arrachage des vignes, etc.). Un second facteur correspond à une réalité plus pécuniaire, avec une déprise agricole liée à une difficulté ou une non rentabilité économique de l'activité agricole. Ces parcelles abandonnées vont ainsi suivre le cycle naturel de fermeture du milieu avec enrichissement des parcelles (formation notamment de friches viticoles) puis installations de ligneux qui, en absence de gestion (entretien, défrichage, pâturage etc.) formeront en quelques années un bosquet puis une forêt. Ce processus de déprise agricole et de fermeture des milieux ouverts est en cours sur certains secteurs du territoire du SCoT du Biterrois.

Évolution des friches agricoles entre 2001 et 2015



Entre 2001 et 2015, 976 ha de friches agricoles supplémentaires ont été créés passant d'environ 8 400 ha à 3 975 ha. Sur cette période 4 215 ha sont restés des friches. 930 ha de friches agricoles de 2001 se sont artificialisés, principalement autour ou dans les villes et villages, et 55 ha de zones artificialisées disséminés devenus des friches agricoles. 920 ha de friches agricoles de 2001 se sont transformés en espaces naturels dont une majorité soit à proximité des zones urbaines pour renforcer les coupures d'urbanisation, soit au sein des zones agricoles pour renforcer les poches d'espaces naturels préexistants. Le reste des friches agricoles (2 330 ha dont 36% en vignes) sont restées des espaces agricoles mais cultivés ou en prairies quand en même temps 4 850 ha (dont 62% de vignes) sont devenus des friches. Ces évolutions sont à la fois le reflet d'une fermeture d'une partie des milieux et de l'artificialisation d'autres. Cependant, environs la moitié des surfaces ont évolué vers d'autres usages quand quasiment la même quantité est devenu friche ce qui montre l'aspect évolutif, « d'entre deux », des friches agricoles.

2.3. Une ressource à protéger

En plus de l'artificialisation, de la fermeture des milieux ou de l'enrichissement d'autres problématiques peuvent venir mettre en danger les zones agricoles cultivables ou enherbées comme la salinisation des sols qui les rend stériles ou un faible potentiel agronomique qui peut à

terme encourager à l'enfrichement des surfaces. L'enjeu est alors de protéger les parcelles avec le plus grand potentiel agronomique, économique (parcelle en AOC, etc.) ou ayant fait l'objet d'investissement (irrigation) afin de mieux rationaliser l'évolution de l'usage des parcelles agricoles en conservant tout leur potentiel et consolidant la filière agricole dans son ensemble.

La salinisation des sols, une problématique de l'espace littoral

Sur le pourtour méditerranéen, les sols ont une tendance naturelle à la salinisation par infiltration de l'eau de mer en leur sein. Cette tendance est renforcée avec la présence de nappe phréatique (en lien ou non avec les fleuves) plus poreuse et donc propice à ces transferts d'eau. Les fleuves et plus particulièrement ceux de plaines de très faible altimétrie comme c'est le cas sur le territoire du SCOT du Biterrois peuvent aussi permettre à l'eau de remonter le cours d'eau et renforcer la salinité de terres plus éloignées des côtes. Le long de l'Orb, l'eau salée est perçue jusqu'à 11 km de l'embouchure, soit les abords de l'autoroute A9, renforçant la capacité de dégradation des terres agricoles. Par ailleurs, l'action humaine peut venir renforcer ces tendances à la salinisation par : une irrigation excessive une mise en culture impliquant un défrichement et une mise à nue des terres agricoles qui ne seront plus en capacité d'absorber l'eau de pluie ou encore un pompage excessif des nappes phréatiques provoquant l'irruption d'un biseau salé comme c'est le cas à l'embouchure de l'Orb. C'est alors soit l'apport excessif d'eau qui permet au sel de remonter en surface, soit l'infiltration d'eau salé qui va dégrader les terres agricoles et donc les milieux propices à la culture et peu même impacter directement ou indirectement la qualité de l'eau potable (salinisation, dissolution facilitée de certains métaux présents dans les canalisations, etc.).

Dans les années à venir, le changement climatique et l'augmentation de la population vont aggraver les problèmes de salinisation. Avec l'augmentation de la température, l'évaporation de l'eau des sols va y concentrer les sels déjà présents et l'irrigation va devenir indispensable au maintien des cultures en place. Par ailleurs, l'augmentation de la population va accentuer le besoin en eau potable et augmenter les risques de surexploitation de la ressource en eau et donc de création de biseau salé.

Néanmoins, certaines pratiques culturelles locales permettent de limiter la salinisation des sols comme la submersion des cultures à l'embouchure de l'Orb. Depuis plus de 100 ans, en début d'année, les vignerons chassent le biseau salé de l'Orb en submergeant d'une trentaine de centimètres d'eau les pieds de vignes. À cette période de l'année, les pluies permettent de baisser la salinité de l'eau du fleuve et par un système de pompage, de canaux et de batardeaux en guise de barrage. L'eau ainsi pompée est répandue sur les vignes où elle demeure le temps de laver le sol avant d'être drainée vers d'autres parcelles à l'ouverture des batardeaux qui faisaient barrage pour maintenir l'eau. Cette technique développée au XIX^e pour lutter contre le phylloxera permet aujourd'hui de limiter la salinité des sols, mais elle dépend des conditions climatiques et n'est pas satisfaisante sur le long terme car insuffisante en elle-même.

Une étude approfondie sur la salinisation des terres à l'embouchure de l'Orb⁴³ a permis de mettre en exergue quelques autres solutions viables à plus ou moins long terme. Outre le maintien de cette pratique de submersion, l'amélioration du drainage à la parcelle pour faciliter l'infiltration de l'eau (multiplier les labours est une autre pratique possible), la possibilité d'utiliser un amendement organique (fumier, compost, etc.) ou l'utilisation de l'irrigation au goutte-à-goutte en période estivale pour éviter l'excès d'eau sont envisagées à court terme. À plus long terme, les acteurs du territoire envisagent la mise en place d'un barrage anti-sel ou d'une pansière en complément de la submersion des terres voire l'implantation de vignes résistantes au sel. L'étude a par ailleurs permis la mise en place de certaines actions et approfondissement des recherches permettant une meilleure coordination des acteurs notamment dans la gestion et l'entretien des fossés communs ou de la gestion, l'entretien et l'élargissement des réseaux de submersion. Ces

⁴³ ENVILYS, ACH, CA34. *Problématique de salinisation des terres à l'embouchure de l'Orb : diagnostic et propositions d'actions*. Rapport d'étude d'avril 2017, 303 p.

actions devraient permettre de limiter l'impact économique aujourd'hui estimé à 12% de perte de chiffre d'affaires sur la production viticole et montant jusqu'à 30% ou 60% de perte en 2030 suivant les hypothèses en l'absence d'actions efficaces. L'impact serait alors tel que certaines exploitations ne seraient plus viables économiquement.

L'irrigation et le potentiel agronomique des sols, des leviers de hiérarchisation des terres agricoles

L'activité agricole étant avant tout une activité économique, elle se doit d'avoir une certaine rentabilité pour perdurer dans le temps. Ainsi, l'artificialisation des sols doit prioritairement se faire sur des parcelles où la rentabilité potentielle est moindre. Le potentiel agronomique des sols peut ainsi être utilisé pour déterminer sur quelles parcelles les rendements seront les meilleures. Par ailleurs, l'irrigation permettra de maintenir les cultures même en cas de limitation de la ressource en eau, la prise en compte de ces investissements est donc un autre levier pour hiérarchiser les terres agricoles les unes par rapport aux autres en définissant leur rentabilité potentielle.

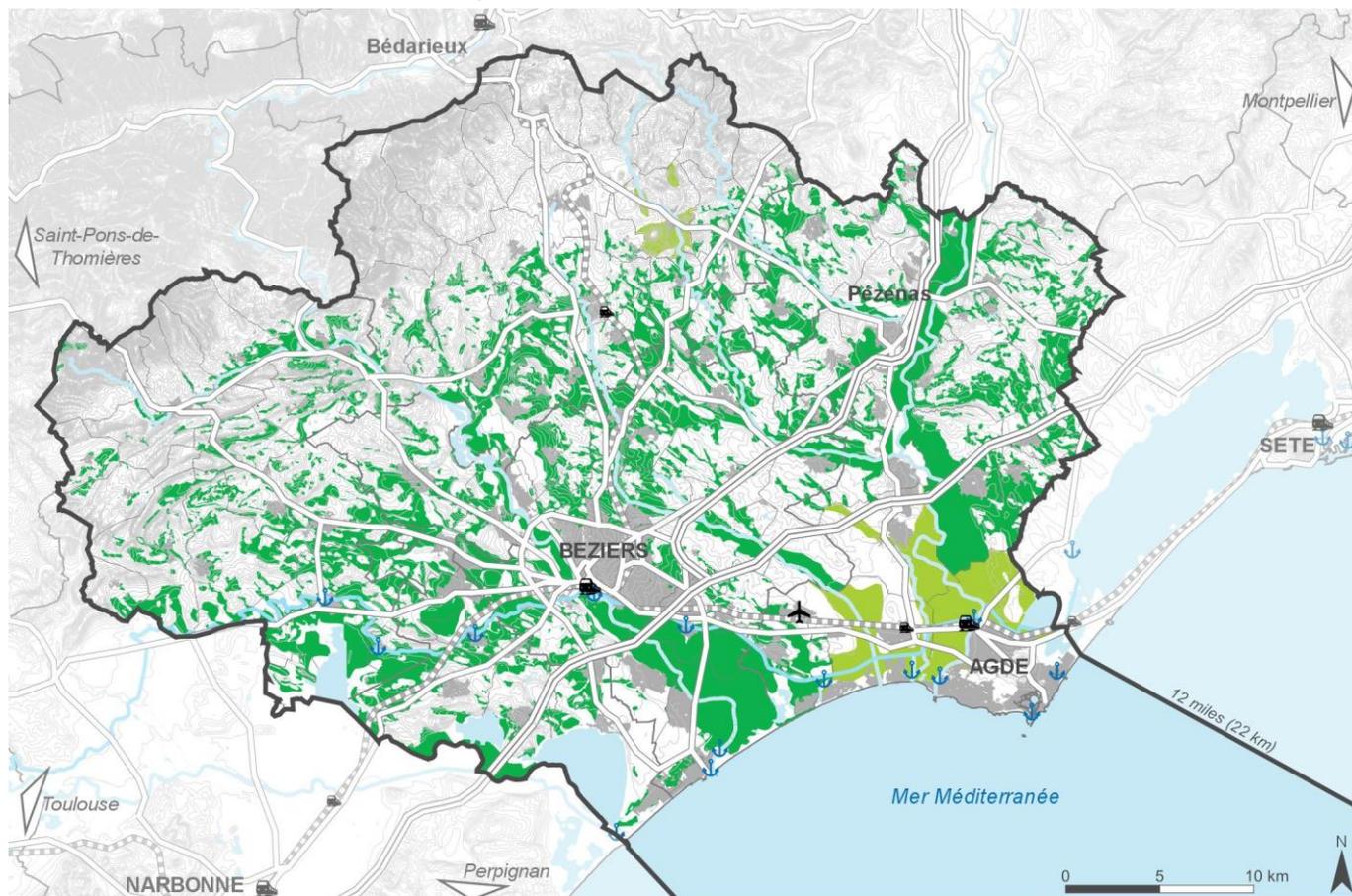
Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols est un indicateur de synthèse informant sur la facilité de développer des cultures. Suivant les sources, les éléments pris en compte sont différents. Pour définir les principaux secteurs à enjeux du territoire deux sources de données sont utilisées : pour la majorité des communes la Gestion Dynamique des Potentialités Agricoles (GDPA) de l'Association Climatologique de l'Hérault a été privilégiée du fait de sa finesse pour les communes d'Agde, Bessan, Gabian et Vias c'est la méthodologie de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) pour la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) d'Occitanie. Les sols les plus favorables au développement de cultures doivent être conservés pour maintenir la capacité de production alimentaire ou viti-vinicole du territoire et ainsi sécuriser la filière.

La méthode GDPA utilise comme base de réflexion une typologie des sols avec prise en compte de 10 caractéristiques pédologiques. Une classification en 5 catégories avec une cartographie des sols principalement basés sur des critères de profondeur, texture et pierrosité des sols est alors réalisée sur 3 types de cultures (grandes cultures, maraîchage et viticulture quantitative) et une synthèse est alors réalisée à partir de ces trois cartographies. C'est cette classification globale qui a été utilisée en mettant en exergue les 2 classes les plus favorables (potentiels « assez fort » et « fort à très fort »). La méthode de la DRAAF est quant à elle basée sur la carte des pédopaysages du Languedoc-Roussillon (1/250 000^e). Par un traitement statistique permettant de hiérarchiser les qualités de sol en 7 classes de fertilité des sols, elle prend en compte les contraintes majeures pour une production agricole (pente et salinité), le classement des unités cartographiques de sol (classement en 3 classes à partir de la réserve utile⁴⁴) et des contraintes mineures (hydromorphie, pierrosité, battance et pH). Le classement va des terrains les plus favorables (1) au moins favorables (7, terrains majoritairement salins). Pour les quatre communes non traitées par la méthode GDPA, les secteurs en catégories 1 à 3 ont été conservés dans l'analyse pour des raisons de cohérence entre les deux sources.

⁴⁴ La réserve utile correspond à la quantité d'eau disponible pour les cultures dans le sol (catégories : plus de 125 mm, entre 75 et 125 mm et inférieur à 75 mm).

Potentiel agronomique des sols sur le territoire du SCOT

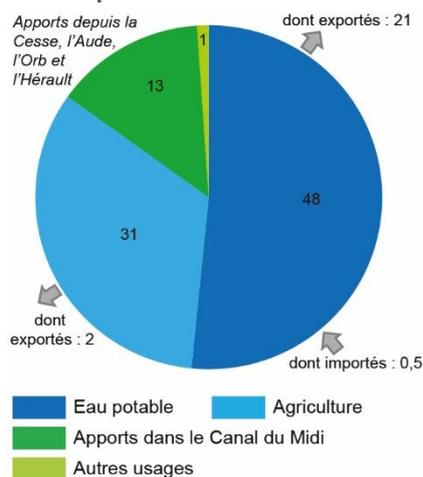


Potentiel agronomique des sols :
■ Sols favorables pour les cultures (GDPA)
■ Sols favorables pour les cultures (DRAAF)

Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois (C19-010)
 Sources : IGN (BD Topo), GDPA (2014) et DRAAF Languedoc-Roussillon - UMR LISAH INRA Montpellier (2013)

L'irrigation

Répartition des volumes d'eau prélevés sur le territoire en fonction de leur usage



Sources : SAGEs du territoire

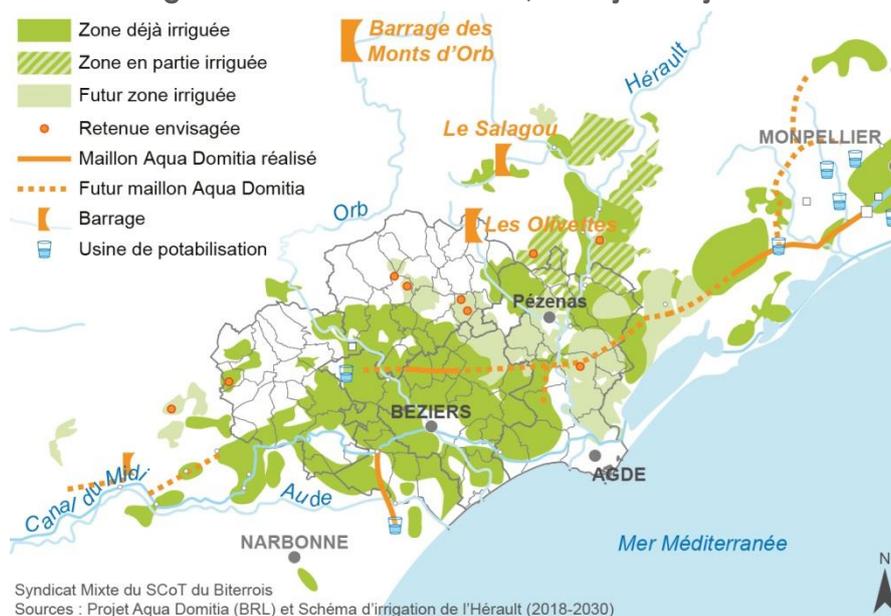
Outre la qualité des sols, la capacité à se développer des cultures dépend aussi de l'apport en eau dans le sol. Avec le changement climatique et l'augmentation des températures à venir, l'irrigation aura une importance particulière pour la filière. Ainsi, les investissements facilitant l'apport d'eau dans les parcelles est l'un des éléments à prendre en compte dans la sélection des parcelles à enjeux à horizon 2040. Selon les dernières données disponibles auprès des SAGE, 31 Mm³/an sur les 93 Mm³/an prélevés sur le territoire sont dédiés à l'agriculture dont 2Mm³/an

exportés. Tous les prélèvements étant issus des mêmes ressources, la répartition de l'eau et les économies seront nécessaires et les solutions envisagées à moyen terme (2030) comme Aqua Domitia ou le Schéma d'Irrigation de l'Hérault ne pourront pas répondre à l'augmentation de 20 Mm³/an des besoins sans de nombreux efforts en ce sens.

Le projet Aqua Domitia, porté par la région et réalisé par BRL le concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional, s'inscrit dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique et de gestion intégrée de l'eau à horizon 2020/2021. L'objectif est d'accompagner le développement économique tout en allégeant la pression sur les milieux aquatiques les plus fragiles tout en sécurisant l'alimentation des communes entre Montpellier et Narbonne (environ 140 km de réseau une fois le projet finalisé). Le choix de limiter la capacité des nouvelles ressources (2,5 m³/s au maximum) est inscrit dans une logique d'économie d'eau intégrant une réduction des consommations individuelles et une amélioration de l'efficacité des réseaux.

À moyen terme, l'ensemble du débit (1 800 L/s) a été alloué à des zones prédéfinies sur le réseau en fonction de l'évaluation de la demande en vue de l'allocation des débits. En mars 2018, les hypothèses de répartition de l'ensemble de ces ressources en fonction de différents usages sont les suivantes : agricole pour 1 055 L/s, l'eau potable pour 250 L/s (1 usine de potabilisation présente sur le territoire) et 500 L/s pour des ressources de substitution à Portiragnes. Cette répartition sera amenée à évoluer à terme en fonction des économies d'eau réalisées sur l'ensemble du territoire à raison de 40% du débit dédié à l'agriculture, 40 % à l'eau potable et 20% pour la substitution liée au Canal du Midi. Cela représente environ 8 Mm³ de substitutions potentielles et 1 Mm³ d'économies sur les réseaux d'eau brute. La dernière tranche du projet, entre Poussan et Servian, sera réalisée entre début 2019 et septembre 2021 avec deux franchissements importants, celui de l'Hérault (été 2019) et de l'A75 (hiver 2019/2020).

L'eau et l'irrigation des terres cultivables, un enjeu majeur de la filière



Outre ce projet porté par la région, le département de l'Hérault s'est muni d'un schéma d'irrigation pour la période 2018/2030 afin de mieux coordonner les investissements publics, financer certains projets et les solutions apportées à l'irrigation des parcelles pour les besoins exprimés. Face à l'ampleur de la demande en eau et la nécessité de préserver la ressource, l'optimisation de celles-ci constitue un défi majeur pour le département. En faisant le choix de privilégier la vigne au détriment des autres cultures et en appliquant les principes européens pour économiser l'eau par de l'arrosage au « goutte à goutte », le schéma a étudié les possibilités d'irrigation pour 34 800 ha environ et trouvé des solutions pour 65% d'entre eux. Dans un premier temps, 12 500 ha peuvent être irrigués avec les projets existants et dans un second temps ils pourront être complétés par 4 800 ha nécessitant la mobilisation de nouvelles ressources et la

réalisation d'économies sur les ressources existantes. Pour finir, 5 200 ha seront irrigués à partir de la création de 9 retenues colinéaires.

Les ressources à créer devront à la fois permettre de sauvegarder les débits d'étiages pour ne mettre en péril ni l'environnement ni les activités touristiques développées à l'arrière du trait de côte et assurer l'irrigation de nouvelles surfaces agricoles. Les retenues hivernales constituent une hypothèse de développement viable et soutenue par l'État lorsque les retenues collinaires sont adaptées au contexte local ce qui est le cas des 9 sites retenus avec des localisations et des critères de sélection strictes des sites : hors cours d'eau biologique (tête de bassin, déblais, topographie spécifique), en secteur naturel ou cultivé de préférence, à destination de projets collectifs (publics) permettant d'offrir au moins 100 000 m³ utile (soit au moins 100 ha irrigué), à un coût d'investissement supportable (10 à 12€/m³) et à un coût d'exploitation raisonnable. Les retenues envisagées, qu'elles viennent en complément de prélèvements directs (Fontès et Tressan/Puilacher) ou non, seront réalisées si les contraintes réglementaires, notamment en matière d'environnement, le permettent.

Pour les projets à moindre échelles (solutions non collectives ou projets individuelles) des préconisations pour le montage du projet, un cadrage et des informations ont été données dans le schéma. Ainsi, de tels projets doivent faire des prélèvements dans des ressources souterraine, se réaliser à partir d'un stockage (hivernale) ou en réutilisant les eaux de stations après traitement. Par ailleurs, le schéma donne quelques éléments pour chacun des types de solutions : éléments techniques permettant d'avoir un premier regard sur la faisabilité du projet, ordre de grandeur du coût d'une étude de faisabilité, financeurs potentiels des études et travaux, cadre réglementaire, contacts et bibliographie pour des renseignements techniques, réglementaires, etc.

Le PAEN, un outil de protection des terres agricoles

2 périmètres agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont présents sur le territoire du SCOT :

- ▶ Le PAEN des Verdisses qui s'étend sur une superficie de 581 ha sur la commune d'Agde et Vias, a été mis en place en 2013. Un périmètre est en effet arrêté et un plan d'action programmé.
- ▶ Le PAEN du plateau de Vendres qui s'étend sur une surface de 1 540 ha sur les communes de Vendres, Sauvian et Sérignan dont le périmètre a été arrêté en février 2021.

Un autre PAEN est actuellement en cours de réflexion, à l'étude, sur les communes de Bassan et Corneilhan.

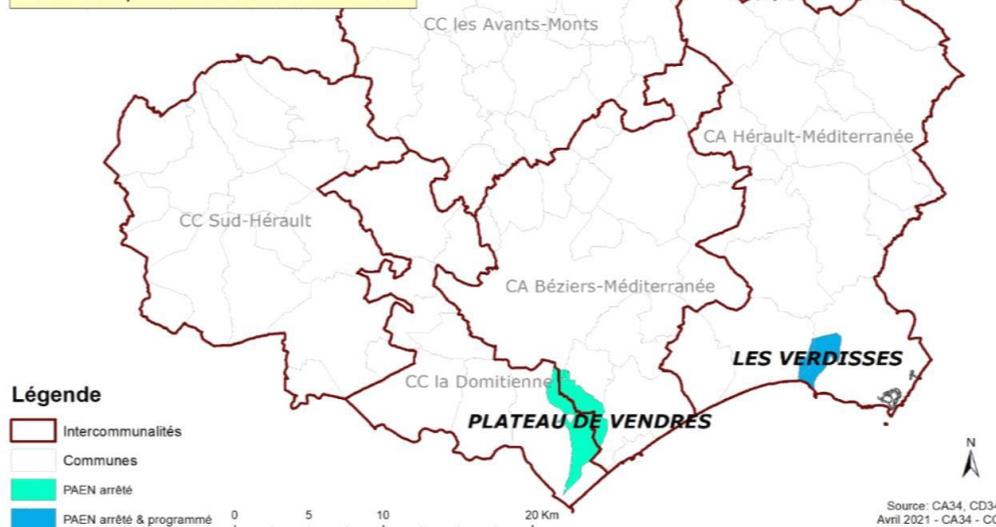
L'objectif de cet outil est de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains. Le périmètre délimité à la parcelle, se situe hors zones urbanisées et à urbaniser, hors ZAD et hors DUP-infrastructures. Une fois le périmètre arrêté, il ne peut être réduit que par décret.

Le programme d'actions mis en place sur le périmètre arrêté vient préciser les aménagements et orientations de gestion en faveur de l'agriculture, la forêt, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

Les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains



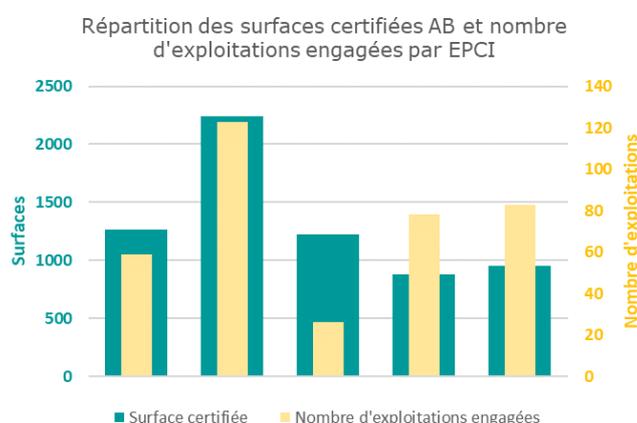
2 PAEN sont présents sur le territoire du Scot.



Les certifications environnementales

Sur le territoire du Scot, 369 exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique, principalement localisées sur les Avant-Monts et une SAU de 6 558 ha. En moyenne ces exploitations exploitent une surface de 18 ha. Sur la Domitienne la moyenne s'élève à 47 ha/exploitation certifiée contre 11 ha/exploitation certifiée sur Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée.

Aussi, 12 communes susceptibles de pouvoir s'engager dans une démarche de labellisation Territoire BIO Engagé, première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.



Au 1er janvier 2020, on dénombre 91 exploitations ayant obtenu la certification Haute Valeur Environnementale. Plusieurs caves coopératives comme par exemple l'Ormarine, les Vignerons du Pays d'Ensérune, les Vignerons de Sérignan, ont engagé des démarches collectives de certification HVE en 2020.

Enfin, la certification privée Terra Vitis (niveau 2 de la certification) connaît une forte croissance dans le département, le nombre d'exploitations certifiées ayant presque doublé entre 2019 et 2020 passant de 182 à 332 exploitations.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault ne dispose d'aucune donnée spatialisée à une échelle plus fine que celle du département. Elle ne peut donc pas préciser le nombre de certification sur le territoire du SCOT.

3. Une filière en mutation pour une amélioration qualitative et une meilleure pérennité

Outre l'évolution du type de culture en particulier en plaine, les pratiques culturales évoluent aussi sous l'effet de plusieurs facteurs environnementaux et sociétaux. Dans un contexte de crises alimentaires de plus en plus fréquentes et un retour de la société vers une nourriture plus saine, les consommateurs cherchent davantage à consommer de la nourriture dont ils connaissent la provenance et parfois même le mode de culture. Les agriculteurs dans leur ensemble ont donc fortement travaillé sur leurs pratiques culturales pour améliorer la qualité de leur production (diminution des pesticides, passage en agriculture biologique, intégration d'appellations pour les parcelles admissibles, labellisation de la production, etc.). Cette montée en qualité s'est aussi souvent accompagnée d'une diminution des pollutions liées aux contraintes environnementales (en particulier vis-à-vis des cours d'eau), une volonté individuelle liée aux convictions écologiques de l'exploitant ou une anticipation du changement climatique et de son impact en particulier sur la ressource en eau.

3.1. Un territoire à l'identité viticole ancienne qui a su transformer son image⁴⁵

Apportée par les grecs et développée sous l'impulsion des romains, la viticulture est une activité apparue dans l'Antiquité dans la région. La production est même exportée jusqu'à Rome, en Grèce et probablement en Égypte. Par la suite, plusieurs périodes de croissance et décroissance marquent l'activité économique dans l'Hérault jusqu'à une nouvelle période favorable sous l'impulsion de l'Église vers la fin du VIII^e siècle. On en garde aujourd'hui des noms de d'abbayes et de monastères restés célèbres comme Saint-Chinian. Le commerce du vin connaît à nouveau un essor à partir du XV^e siècle et en particulier avec le développement du port de Sète et l'inauguration du Canal du Midi qui facilitent l'acheminement du vin. La crise du phylloxéra à la fin du XIX^e et la crise de 1907 (mars à juin) fortement réprimée par l'armée marquent le déclin de l'activité viticole et de son image.

C'est au XX^e siècle et plus particulièrement aux années soixante-dix que les producteurs se tournent vers une viticulture de qualité. C'est à ce moment-là que les Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et Indication Géographique Protégée (IGP) se développent permettant au vignoble héraultais de retrouver une certaine reconnaissance en France et à l'étranger. Ces mutations permettent de rester concurrentiel face à la production viticole mondiale qui s'est largement diversifiée ces dernières décennies, imposant aux producteurs la promotion de leur production au travers de critères qualitatifs. En parallèle, les pays consommateurs se sont aussi diversifiés et les modes de consommation évolués. Par ailleurs, des investissements ont aussi été faits pour anticiper les effets du changement climatique et de la limitation de la ressource en eau, mais aussi limiter l'impact environnemental de l'activité viticole tout en limitant l'apport de pesticides et autres produits chimiques dans le vin.⁴⁶ D'autres activités comme l'œnotourisme ont par ailleurs permis de faire évoluer l'image des vins du Languedoc pour leur conférer un caractère plus qualitatif.⁴⁷

Pendant cette période, les modes de vinification ont aussi évolué avec une répartition en 2017 sur le département de l'Hérault avec 85% de la vinification en cave coopérative et 10% en cave particulière (Source : FranceAgriMer). Dans les secteurs en AOC cette répartition est différente avec une répartition de l'ordre équilibrée entre cave coopérative et cave particulière pour l'AOC Languedoc sur le territoire du SCoT (Source : Syndicat AOC Languedoc). Les caves coopératives se sont regroupées ces dernières années pour mieux amortir les investissements et pouvoir moderniser leurs outils de vinification. De ce fait, de nombreuses caves se retrouvent sans

⁴⁵ Source (hors précisions contraires) : Conseil départemental de l'Hérault. *La viticulture et le vin en Hérault*. Guide 2008/2009, 20 p.

⁴⁶ À titre d'exemple, l'Inra expérimente depuis 1973 des cépages résistants au mildiou et à l'oïdium pour les rendre agréables à déguster tout en limitant les intrants chimiques.

⁴⁷ Voir chapitre 1 (B.2.2.2.).

affectation, détruites pour gagner du foncier ou détourner de leur usage d'origine. Ainsi sur les 63 caves historiquement présentes (construites entre 1905 et 1965), 6 ont changé d'affectation, 8 ont été détruites (2 dès 1948 et remplacées par des caves plus modernes), 13 sont sans affectations dont 1 remplacée par une nouvelle cave plus moderne construite vers 2010 et 36 sont toujours en activité. Parmi les changements d'affectation certaines gardent un lien plus ou moins important avec leur fonction première (auberge restaurant permettant la promotion des vins locaux, domaine viticole, caveau de vente, siège social ou syndicat d'initiatives) et d'autres ont perdues ce lien en devenant des ateliers municipaux par exemple. On dénombre aussi 38 communes dont les caves ont été fusionnées et regroupées sur un ou plusieurs sites de vinification.⁴⁸ Avec l'évolution de l'usage des caves et surtout leur destruction c'est un patrimoine architectural vestige de l'histoire du territoire. L'un des enjeux dans les années à venir sera de préserver les traces de la riche histoire viticole du territoire.

Outre la mutualisation des caves pour faire face aux coûts de modernisation, de nombreux domaines ont évolué vers des cultures plus qualitatives via la labellisation, les appellations ou la culture biologique.⁴⁹ On dénombre ainsi⁵⁰ sur le territoire :

- ▶ 6 Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) :
 - Clairette du Languedoc dont dénomination Adissan et Nizas ;
 - Faugères ;
 - Languedoc dont dénominations Grès de Montpellier, Pézenas et Fonsérans (en cours de création) ;
 - Minervois ;
 - Picpoul de Pinet ;
 - Saint Chinian dont dénominations Berlou et Roquebrun ;
- ▶ 3 Appellations d'Origine Réglementée (AOR) :
 - Fine du Languedoc ;
 - Fine Faugères ;
 - Marc du Languedoc ;
- ▶ 6 Indication Géographique Protégée (IGP) :
 - Coteaux de Béziers ;
 - Coteaux d'Ensérune ;
 - Côtes de Thau dont dénomination Cap d'Agde ;
 - Côtes de Thongue ;
 - Pays d'Hérault dont dénominations Cassan, Cessenon, Coteaux de Bessilles, Coteaux du Ceressou, Coteaux de Fontcaude, Coteaux de Laurens, Coteaux de Murviel, Côtes de Brian, Côtes de Ceressou, Monts de la Grage, Pays de Bessan, Pays de Caux ;
 - Pays d'Oc.

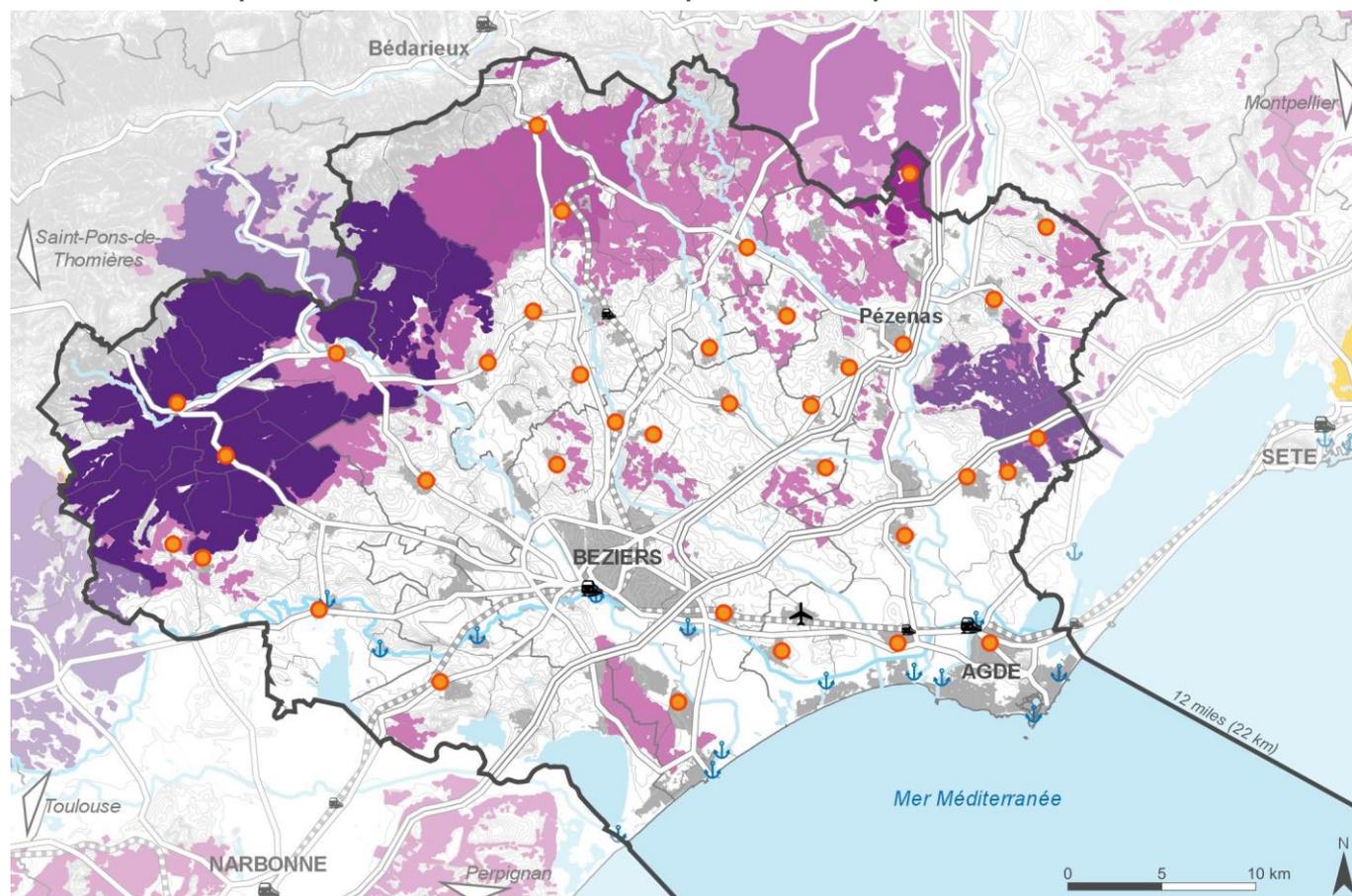
Cette montée en qualité permet, en parallèle d'une meilleure promotion de la production à l'international, de mieux rentabiliser l'exploitation en améliorant le chiffre d'affaires. Contrairement aux IGP qui peuvent s'obtenir sur l'ensemble des communes inscrites dans leur cahier des charges, les AOC ne peuvent être obtenues que sur des parcelles clairement identifiées. Elles ont pour particularité de mettre en avant son caractère unique via une identité et les spécificités d'un terroir viticole. L'enjeu pour les années à venir est de préserver ces parcelles qui ne peuvent ni être transposées ni être substituées en cas de perte, par aucune mesure compensatoire. Par ailleurs, les cahiers des charges définissant ces AOC vont dans les prochaines années être retravaillés pour intégrer des mesures agroenvironnementales qui sont mises en place progressivement.

⁴⁸ Voir annexe 10 pour avoir une liste des caves coopératives du territoire et de leur usage actuel.

⁴⁹ Voir agriculture biologique ci-après.

⁵⁰ La liste des appellations présentes dans les communes du territoire est disponible en annexe 11.

Les parcelles en AOC et les caves coopératives marques identitaires viticoles


AOC présents sur le SCoT :

- Clairette du Languedoc
- Faugères
- Languedoc

- Minervois
- Picpoul de Pinet
- Saint-Chinian

Autres marqueurs d'identité viticole :

- Cave coopérative sur le SCoT
- Parcelles des autres AOC

Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois (C19-011)
Sources : IGN (BD Topo), INAO (2018) et Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois (2018)

3.2. Une région au premier rang national en nombre d'exploitants Bio⁵¹

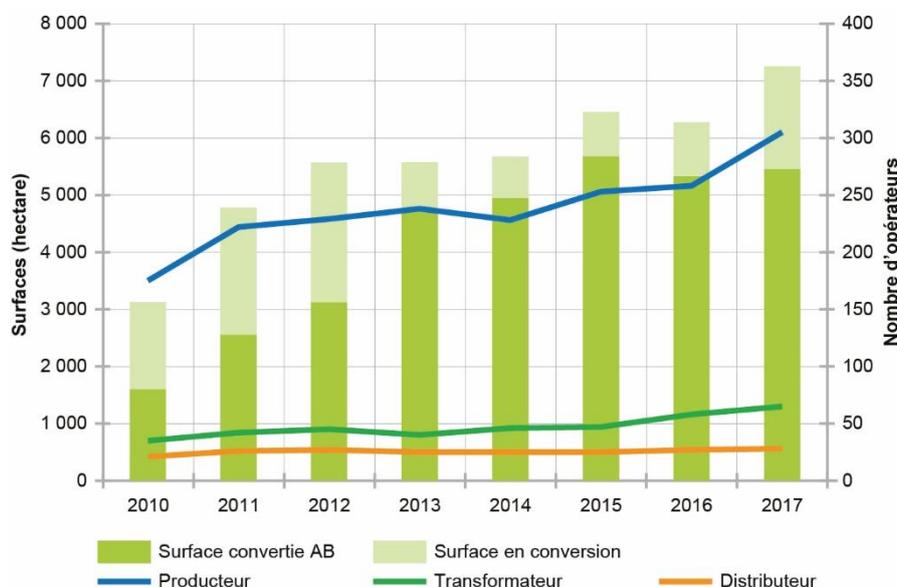
Outre l'amélioration qualitative de la production observée dans la filière viticole, majoritaire sur le territoire, la production agricole en général a fortement évolué ces dernières années. Avec les crises alimentaires nombreuses depuis les années 90 et l'amélioration des connaissances de la nourriture sur la santé, les modes de consommation ont évolué et une attention plus importante est portée sur la provenance et la qualité des produits. L'agriculture biologique, l'une des nombreuses réponses apportées aux attentes des consommateurs, est aujourd'hui un mode de production reconnu et structuré à l'échelle internationale avec différentes chartes d'exigences. Avec près d'un cinquième des exploitations et surfaces labellisées nationales, la région Occitanie se place ainsi en première position française dans ces domaines. Ce sont 10,4% des exploitations agricoles et 12,8% des surfaces qui sont ainsi converties ou en cours de conversion. À l'échelle du département de l'Hérault, cette recherche de qualité se traduit par le passage d'environ 5 000 ha labellisés ou en cours de conversion en 2005 à 26 425 ha (dont 6 675 ha en conversion) en 2017 (14,5% de la SAU départementale) pour passage de 216 à 893 producteurs (9% des exploitations) engagés dans cette démarche de qualité sur la même période. Assez logiquement, la filière viticole est largement représentée (environ 60% en 2017) parmi les exploitations. Néanmoins il est intéressant de noter la prépondérance de la partie aval de la

⁵¹ Sources : Observatoire de l'agriculture bio en Occitanie. *Chiffres-clés des filières bio régionales, édition 2018*. 10p./Observatoire de l'agriculture bio en Occitanie. *Chiffres-clés de la bio dans les départements – Hérault, édition 2018*. 4p./Chiffres de l'Agence Bio (2010 à 2017)

filrière dans le département (366 opérateurs de l'aval engagés en bio en 2017) classé au premier rang à l'échelle régionale.⁵²

Sur le territoire, l'évolution est importante avec 3 129 ha (dont 1 527 en cours de conversion) en 2010, soit 10,7% de la SAU pour 7 254 ha (dont 1 796 en conversion) en 2017 soit une augmentation de plus de 130% de la surface en agriculture biologique. Sur cette période l'augmentation concerne particulièrement la Domitienne (+ 1 500 ha) et les Avant_Monts (+ 1 000 ha), un territoire déjà largement engagé en 2010 avec environ 17% de sa SAU. On retrouve des tendances similaires à l'échelle des SCoT. Les territoires urbains aux SAU relativement faibles étaient largement engagés dans l'agriculture biologique dès 2010 (16% de la SAU pour la métropole montpelliéraine et 11% pour le SCoT du Bassin de Thau) et ont eu une tendance à la stagnation des surfaces engagées depuis. Au contraire, les territoires plus ruraux ont rattrapé leur retard avec par exemple plus de 4 000 ha convertis ou en cours de conversion sur le territoire du SCoT du Biterrois passant de 4,6% de la SAU en 2010 à 11% environ en 2017.⁵³ Cette distinction des territoires urbains et ruraux se retrouve aussi à l'échelle des EPCI avec environ 5% de SAU en agriculture biologique sur les deux agglomérations du territoire contre 10 à 30% sur les territoires plus ruraux en 2017. Pour finir, il est important de souligner la présence de 65 transformateurs sur le territoire en 2017 non loin du record départemental détenu par la métropole montpelliéraine avec 75 transformateurs.

Évolution des tendances de la bio sur le territoire du SCoT du Biterrois entre 2010 et 2017



Source : Agence Bio, agrégation à l'échelle EPCI des données communales en respectant le secret statistique, soit 50 à 65% des communes du SCoT suivant les années (2010 à 2017)

3.3. Une évolution du climat qu'il faut anticiper

Dans un contexte de changement climatique qui va globalement diminuer la ressource en eau, le monde agricole doit anticiper le risque de pénurie d'eau dans les années à venir. Avec l'augmentation de la population ces besoins risquent d'augmenter et peut-être impacter les négociations liées à la répartition de la ressource en eau au sein des CLE des SAGE. L'incertitude des impacts locaux de ces changements et des évolutions réglementaires aux échelles nationale et européenne rendent l'estimation du développement de l'agriculture à horizon 2040 hasardeuse. Cependant, certaines tendances liées aux pratiques d'irrigation peuvent être soulignées qui risquent là encore d'augmenter la consommation d'eau.

⁵² L'Agence Bio recense les préparateurs (IAA, artisans, terminaux de cuisson des GMS, restaurants...) et distributeurs (magasins bio, primeurs, grossistes, GMS,...) certifiés bio.

⁵³ Cette part est sans doute sous-estimée car calculée sur la SAU du RGA de 2010 faute de données plus récentes. Or les tendances de la SAU entre 2000 et 2010 sont à la baisse.

Le changement climatique et l'augmentation des besoins en eau des cultures

Une étude portée par le BRGM sur l'ouest Hérault sur les impacts du changement climatique (étude de décembre 2012) a montré que l'évaporation devrait augmenter de 10 à 15% en été, et ce de manière relativement uniforme sur la zone, à horizon 2045/2065. En automne, cette hausse atteindrait 20 à 25%, notamment sur les hauts cantons. En parallèle, les précipitations devraient baisser en été et en automne.

Les besoins en eau des cultures de blé pourraient augmenter de 50 à 100%, il en est de même pour la vigne, surtout en plaine littorale.

Cela signifie que d'une part, la demande évapo-transpiratoire des plantes va augmenter, et que d'autre part, les précipitations qui permettent de répondre à ces besoins croissants seront moindres. Les plantes devront donc faire face à des épisodes de stress hydrique plus sévère, pouvant mettre à mal les récoltes en ce qui concerne les espèces cultivées.

Si le stress hydrique est bon pour les cultures telles que la vigne, très présente sur le territoire du SCoT, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et de fortes températures affectent la culture et induisent à terme des pertes de rendement et de qualité, et à l'extrême un risque de mortalité du plant. En conséquence, les besoins d'irrigation seront donc en augmentation d'ici à 2040.

Par ailleurs, cette évolution climatique va aussi déplacer les zones optimales de production des cultures et élargir certaines zones de production actuelle. Des mutations des cultures sont donc à anticiper soit en adaptant la culture à ces nouvelles conditions climatiques, soit en changeant les cultures en elle-même. À l'échelle mondiale cela aura pour conséquence probable de faire évoluer la concurrence avec l'apparition de nouveaux acteurs et peut-être la disparition de certains très présents aujourd'hui. L'enjeu des filières agricoles est donc de s'adapter à ces perspectives comme la filière viti-vinicole a commencé à le faire dans l'Hérault avec la volonté de développer une résilience au changement climatique (PADH 2020).

L'irrigation et l'évolution des pressions sur la ressource en eau

Déjà observable ces dernières années, l'irrigation des vignes au goutte à goutte notamment dans les grandes exploitations en plaine devrait se poursuivre dans la limite des ressources disponibles. Cette pratique se développe dans l'optique de stabiliser et sécuriser les rendements des productions mais aussi de favoriser la croissance des jeunes plants. À noter que la réglementation interdit aux AOC d'irriguer entre le 1^{er} mai et la récolte, sauf dérogation accordée par INAO. Les vins de pays et vins de table ont en revanche l'autorisation d'irriguer jusqu'au 15 août. Cette tendance à l'irrigation devrait s'étendre aussi aux autres types de cultures et se maintenir dans celle où elle est répandue comme les vergers et le maraichage.

Par ailleurs, les mutations du paysage agricole auront aussi des impacts positifs sur la ressource en eau, la baisse des surfaces cultivées permettant une diminution des pressions et des contaminations... Les pressions diffuses de matières azotées et phosphorées devraient être globalement stables du territoire, à l'exception localement des secteurs concernés par une augmentation de surfaces maraichères. L'utilisation des produits phytosanitaires⁵⁴ par l'agriculture devraient également décroître, encouragée par les nombreuses démarches de réduction de l'usage des phytosanitaires engagées sur le territoire et appuyées par les acteurs locaux (plan EcoPhyto, programmes de reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires, démarches qualité, augmentation des débouchés, etc.). Par ailleurs une prise de conscience de la profession agricole est constatée et l'évolution actuelle laisse à supposer qu'à l'horizon 2040 le recours aux produits phytosanitaires aura diminué.

Aussi, le recul des surfaces cultivées et notamment l'arrachage des vignes induit (à la marge) une diminution globale des pressions. Attention néanmoins, en raison de temps de transferts

⁵⁴ Pour les secteurs non agricoles, la loi Labbé interdit l'utilisation de ces produits au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers diminuant ainsi les risques de pollution liée à ces usages. Cependant, l'interdiction ne concerne pas les terrains de sport et les cimetières, des pressions locales pourront donc perdurer.

importants des molécules vers les eaux ainsi que de phénomène de rétention dans les sols et les sédiments, une diminution des pressions n'entraîne pas nécessairement une diminution des pollutions à court terme. Les impacts positifs doivent être observés à une échelle de temps plus longue.

4. L'agroalimentaire, une filière de transformation qui exploite d'autres filières productives

La transformation de la production agricole est aussi une des activités de la filière agricole. Pour la production bio, Béziers est le second pôle de transformation à l'échelle départementale en nombre de transformateur. Cependant, d'autres productions comme la vinification, la production fromagère ou les activités liées à la pêche et la conchyliculture viennent elles aussi fournir des matières premières aux transformateurs.

La production fromagère et l'élevage

Avec seulement 38 exploitations d'élevage de poulet recensées en 2010, l'élevage ne représente qu'une activité minoritaire. Il existe néanmoins deux abattoirs importants le long des principaux axes vers Béziers, le premier à Pézenas (abattoir municipal généraliste) et le second à Autignac (spécialisé dans la volaille). Cependant, certaines communes de la frange nord appartiennent à l'AOP Pelardon (fromage de chèvre à pâte molle et à croûte fleurie) et pourraient donc devenir productrices de lait ou développer des activités de transformation :

- ▶ Assignan ;
- ▶ Babeau Bouldoux ;
- ▶ Cabrerolles ;
- ▶ Caussinjoûls ;
- ▶ Cessenon (en partie) ;
- ▶ Faugères ;
- ▶ Fos ;
- ▶ Montesquieu ;
- ▶ Neffiès ;
- ▶ Pierrerue (en partie) ;
- ▶ Prades sur Vernazobre (en partie) ;
- ▶ Roquessels ;
- ▶ Roujan (en partie) ;
- ▶ Saint-Chinian (en partie) ;
- ▶ Saint Nazaire de Ladarez ;
- ▶ Vailhan.

La pêche et la conchyliculture⁵⁵

Parmi les nombreux ports présents sur le territoire, deux ont une activité de pêche et/ou de conchyliculture le port de pêche du Grau d'Agde et celui du Chichoulet à Vendres.⁵⁶ Ces deux ports départementaux ont fait l'objet d'investissements entre 2008 et 2014 à la fois dans l'aménagement des quais ou du port que dans la criée du territoire. De nouvelles actions confortant les activités, la filière et limitant les impacts des ports et activités sur l'environnement devraient intervenir d'ici 2021. Ces deux ports apportent localement une dynamique importante que le département cherche à préserver et conforter malgré la fragilité de la ressource ce qui impacte directement le volume de ventes et fragilise donc aussi la criée.

Port de pêche du Grau d'Agde (Agde)

- ▶ 3^e criée de Méditerranée (après le Grau du Roi et Sète) ;

⁵⁵ Pour plus d'informations sur les actions départementales en faveur de ces domaines se référer au « Schéma de développement des ports départementaux et des filières maritimes (2018 – 2021) ».

⁵⁶ Pour plus d'informations sur les ports, voir le chapitre 3 (2.5) du diagnostic.

- ▶ 1 halle à marée de 1 500 m², 5 ateliers de mareyage, 64 acheteurs enregistrés, 97 navires enregistrés (10 chalutiers, 87 petits métiers) ;
- ▶ 28 navires stationnés sur le port (10 chalutiers, 15 petits métiers et 3 thoniers) ;
- ▶ 1 400 tonnes de poissons débarqués en moyenne, 80 espèces pêchées ;
- ▶ 1 circuit touristique au niveau du Belvédère de la criée.⁵⁷

Port du Chichoulet (Vendres)

- ▶ 3 kiosques ventes/dégustation ;
- ▶ 4 pontons conchylicoles (2 embarcations possibles par ponton) ;
- ▶ 8 mas conchylicoles, un centre d'expédition et un restaurant ;
- ▶ équipements : capitainerie, sanitaires ;
- ▶ bassin de plaisance : 250 anneaux ;
- ▶ 1 port à sec (capacité : 140 bateaux) ;
- ▶ 1 base nautique.

La production oléicole :

Les AOC/AOP oléicoles "Lucques du Languedoc" et "Huile d'olive du Languedoc" sont très présentes sur le territoire, l'impact économique est croissant et contribuent à façonner les paysages.

⁵⁷ Plus d'informations disponibles sur le site de l'office de tourisme : <https://www.capdagde.com/a-faire/belvedere-de-la-creee-du-grau-dagde>

D. Une offre commerciale dimensionnée pour répondre aux besoins de la population et aux touristes

1. La répartition des grands pôles commerciaux sur le territoire

L'observatoire commercial de la CCI de Béziers : la donnée et son traitement pour l'analyse

Au 30 Septembre 2016 (date de l'extraction de la source de données), **4 679 établissements commerciaux** de détail sont recensés par la CCI de Béziers sur les 87 communes qui composent le territoire du SCoT. Aux codes NAF retenus pour caractériser le commerce de détail par grandes familles ont été ajoutés : la Coiffure et l'Esthétique qui jouent un rôle d'animation important dans les communes rurales. Les données fournies par la CCI de Béziers courent chaque année du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année suivante pour être cohérent avec l'année 2016 (date de l'extraction). L'unité retenue est l'établissement commercial. Elles permettent d'identifier les commerces de plus de 300 m² et leur surface. Pour les plus petits commerces, les surfaces de point de vente sont peu renseignées et peu actualisées. Les estimations de surface de vente ont été faites en partant des surfaces moyennes par familles de produits au niveau national.

Ces commerces peuvent être caractérisés :

- ▶ par leur type d'activité : saisonnière ou permanente ;
- ▶ par le fait qu'ils aient un point de vente ou pas.

Répartition des établissements du territoire en fonction des caractéristiques

4 679 établissements commerciaux sur le territoire du SCoT

4 231 ont une activité permanente

448 ont une activité saisonnière

3 020 ont un point de vente

1 211 n'ont pas de point de vente*

382 ont un point de vente

66 n'ont pas de point de vente*

* sont considérées : la vente à distance, la vente à domicile, la vente par automate et la vente sur éventaires et marchés

1.1. Une concentration commerciale plus forte sur quelques communes

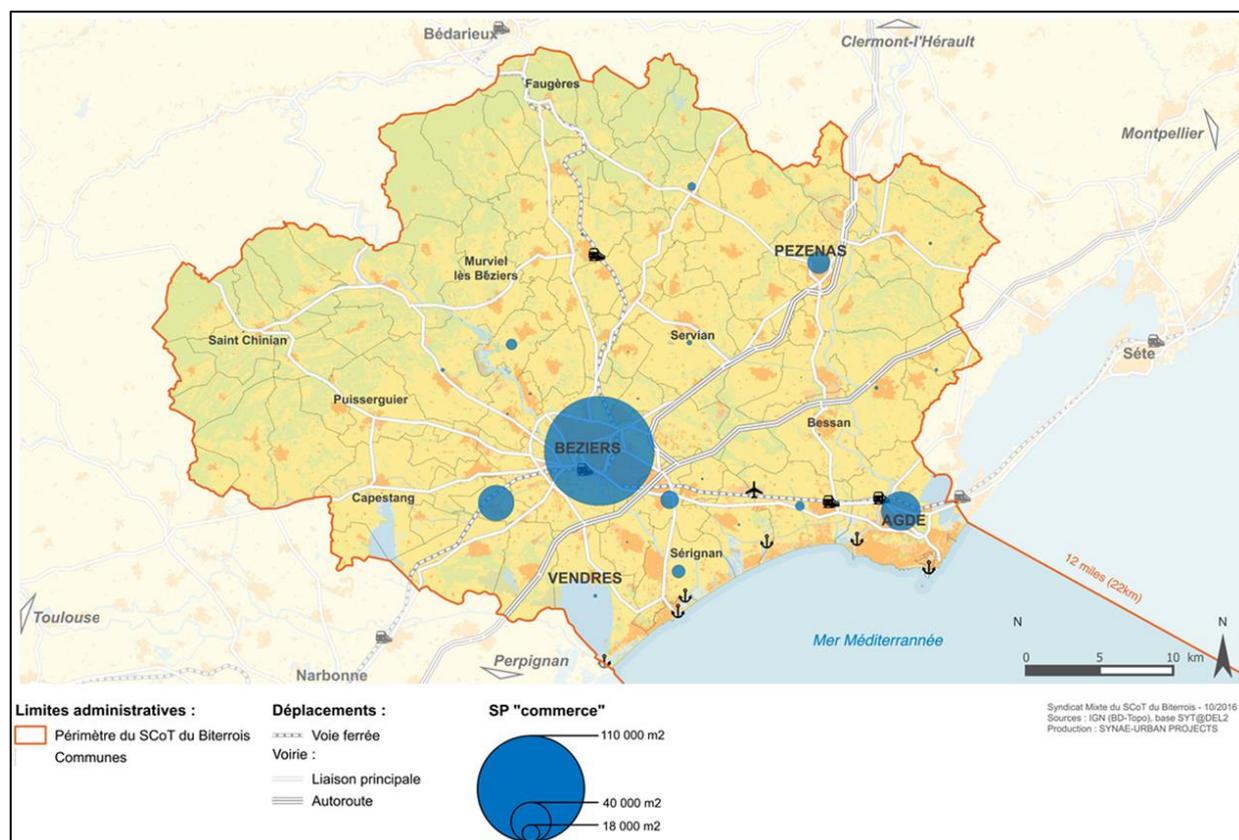
Les communes accueillant au moins 50 commerces de détail ou au moins 40 dont 10% de commerces saisonniers

Commune	Nombre de commerces	Part de commerces saisonniers
Béziers	1 494 (31,9%)	
Agde	971 (20,8%)	24,1%
Pézenas	323 (6,9%)	
Valras-Plage	179	27,4%
Vias	159	34,0%
Sérignan	124	16,3%
Villeneuve-lès-Béziers	85	
Portiragnes	77	24,7%
Colombiers	64	
Vendres	58	19,0%
Cazouls-lès-Béziers	56	
Bessan	54	
Sauvian	50	
Nissan-lez-Enserunes	40	10,0%

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Les trois pôles urbains, les communes du littoral et certaines de la couronne biterroise (13 des 87 communes) accueillent au moins 50 commerces de détails et concentrent près de 80% de ceux du territoire du SCoT. Les trois pôles urbains comptent près de 60% des établissements à eux seuls. Cette concentration se retrouve dans les 20 800 m² de surface plancher commencés moyen par an, entre 2007 et 2016, dédiés au commerce (soit environ 5 ha/an).⁵⁸ À contrario, seulement 5 communes n'accueillent aucun établissement de commerce : Coulobres, Fos, Prades sur Vernazobre, Roquesseles et Vailhan.

Surface de plancher commencée pour le commerce sur la période 2003/2013



Par ailleurs, **le nombre de commerces** évolue de façon positive sur le territoire. Entre 2011 et 2016, le territoire affiche 868 commerces de détail supplémentaires, soit une croissance moyenne annuelle de 4,2%. Il s'agit d'un solde qui tient compte des créations et des radiations : sur la période étudiée, en moyenne, un peu plus de 600 commerces se créent chaque année sur le territoire alors que 450 disparaissent. Au contraire, le poids de **l'activité saisonnière** reste stable entre 2010 et 2016 et se situe entre 9,4% et 10% des commerces. En 2016 le poids des commerces saisonniers est de 9,6% de l'ensemble des commerces du SCoT. Deux espaces se distinguent, le littoral avec plus de 25% de commerces saisonniers en moyenne et 62 des 87 communes du territoire qui n'en ont aucun en 2016. La concentration d'activité saisonnière, en particulier sur le littoral, peut entraîner des problèmes de gestion pour les communes avec l'occupation d'une partie importante des commerces.

Évolution des commerces et poids des saisonniers entre 2011 et 2016 sur le territoire du SCoT du Biterrois

Année	Commerces permanents	Commerces saisonniers	Total	Évolution sur l'année
2011	3 430	381 (10%)	3 811	-
2012	3 522	379 (9,72%)	3 901	2,4%
2013	3 626	401 (9,96%)	4 027	3,2%
2014	3 840	397 (9,37%)	4 237	5,2%
2015	4 053	428 (9,55%)	4 481	5,8%

⁵⁸ Source : Sit@del.

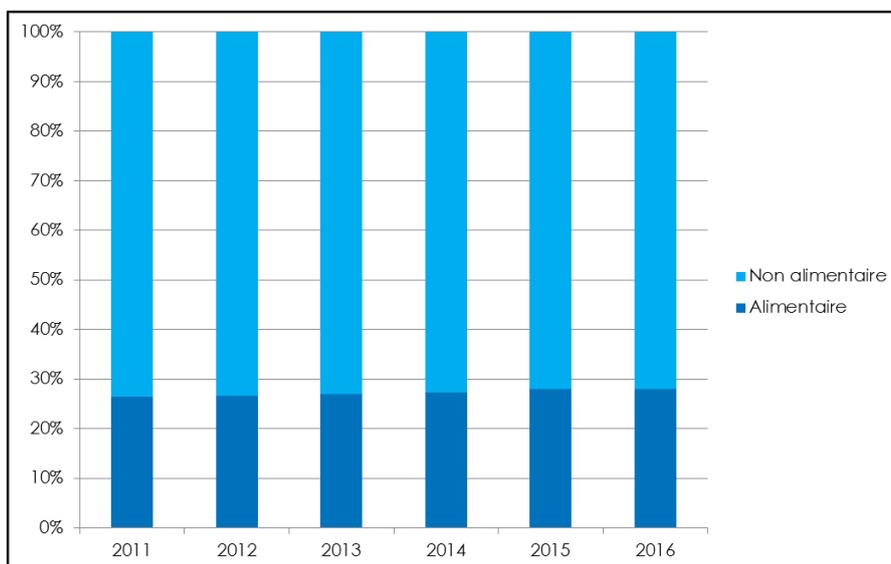
Année	Commerces permanents	Commerces saisonniers	Total	Évolution sur l'année
2016	4 230	448 (9,58%)	4 679	4,4%

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

1.2. Une structure commerciale par famille de commerce qui évolue peu dans le temps⁵⁹

Le commerce alimentaire surreprésenté mais stable dans le temps

Répartition des commerces selon le poids des familles alimentaire et non alimentaire



Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Sur le territoire du SCoT, le poids du commerce de détail typé **alimentaire** est stable dans le temps : il est compris entre 26,4% et 27,9% (en 2016) de l'ensemble des commerces de détail entre 2011 et 2016. Cependant, le nombre de commerces a lui progressé de près de 30% sur la même période (+ 300 en 5 ans). Cette augmentation concerne à la fois le petit commerce de détail et la Grande Distribution.

La comparaison de la structure des commerces du SCoT avec d'autres échelons géographiques n'est possible que sur un nombre réduit de familles de commerces.⁶⁰ L'analyse de l'année 2014 (dernière année disponible à l'échelon national), montre que le poids des commerces de la famille alimentaire sur l'ancienne région Languedoc-Roussillon et a fortiori sur le territoire du SCoT est supérieur à celui observé au niveau national. Le poids du « petit commerce » dans la famille alimentaire suit la même tendance avec sur le SCoT 32,6% de l'ensemble des commerces contre 33,2% en Languedoc-Roussillon et seulement 29,1% au niveau national. À contrario le poids de la famille équipement de la maison est plus faible sur le territoire du SCoT.

Comparaison de la distribution des principales familles de commerces aux différentes échelles en 2014

Famille de commerces	SCoT	Hérault	Languedoc-Roussillon	France
Hyper	11 (0,3%)	31 (0,4%)	83 (0,5%)	1 804 (0,5%)
Super	42 (1,1%)	173 (2,5%)	463 (2,7%)	11 024 (3,2%)
Supérettes	48 (1,3%)	120 (1,7%)	295 (1,7%)	5 566 (1,6%)

⁵⁹ Les familles retenues pour l'étude de la structure commerciale sont : l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison, culture et loisirs, hygiène beauté, automobile et autres (vente à distance, à domicile, par automate). Pour les comparaisons départementales, nationales, etc. certains regroupements ou éclatements sont effectués (ex : hygiène beauté et équipement de la personne).

⁶⁰ Les définitions des familles ont été redéfinies sur la base de la nomenclature utilisée au national pour que les données soient comparables.

Famille de commerces	SCoT	Hérault	Languedoc-Roussillon	France
Autres alimentaire	1 204 (32,6%)	2 232 (31,9%)	5 613 (33,2%)	100 232 (29,1%)
Total alimentaire	1 305 (35,3%)	2 556 (36,6%)	6 454 (38,2%)	118 626 (34,5%)
Équipement de la personne	1 680 (45,4%)	3 021 (43,2%)	6 893 (40,8%)	146 660 (42,6%)
Équipement de la maison	713 (19,3%)	1 414 (20,2%)	3 558 (21,1%)	79 067 (23,0%)
Total non alimentaire	2 393 (64,7%)	4 435 (63,4%)	10 451 (61,8%)	225 726 (65,55%)
Total général	3 698	6 991	16 905	344 353

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Une évolution du nombre de commerces qui ne bouleverse pas la structure commerciale

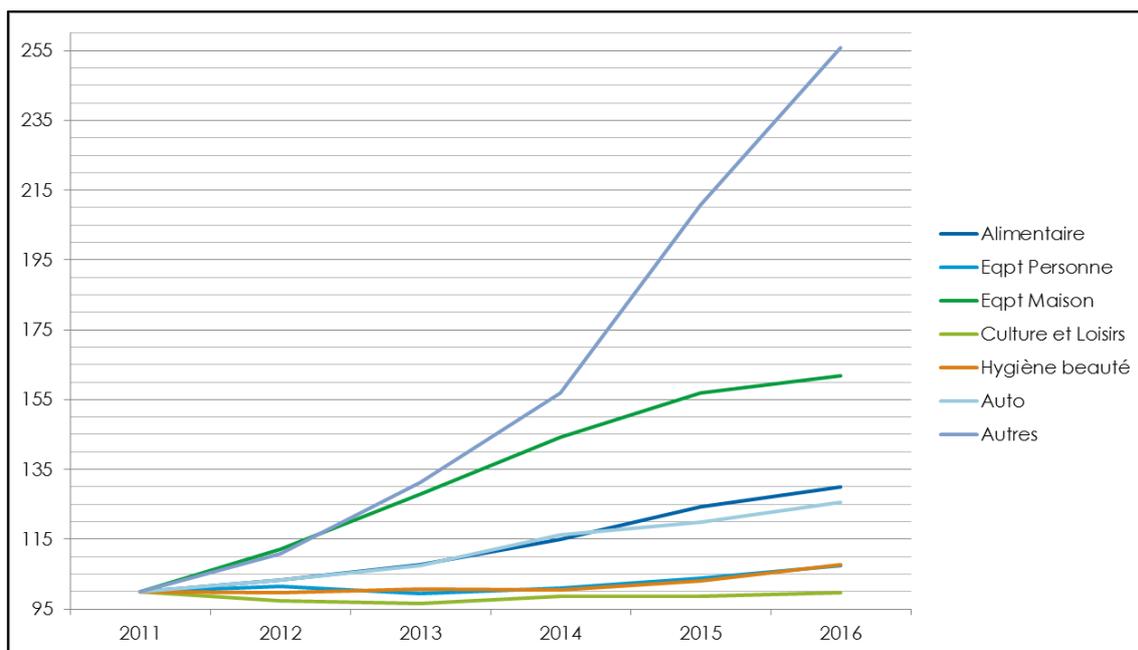
Si l'on revient à la ventilation de l'ensemble des familles de commerces retenues pour l'analyse de la structure commerciale du SCoT, on constate que la structure de l'appareil commercial (par familles) évolue peu entre 2011 et 2016. Sur cette période, le solde création et radiation est positif (+ 22,8% sur l'ensemble) avec un nombre de commerces en croissance pour toutes les familles **sauf la famille culture et loisirs**, dont le solde de 2016, malgré la croissance des 3 dernières années, n'a pu rattraper le niveau observé en 2011. Par ailleurs, la structure de l'offre de commerces montre l'importance du nombre de commerce des familles **alimentaire** et **équipement de la personne** qui représentent près de 50% des commerces de la zone à elles deux.

Évolution du nombre d'établissement de commerce de détail entre 2011 et 2016 sur le territoire du SCoT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentaire	1 005	1 038	1 083	1 156	1 248	1 305
Équipement de la personne	799	810	795	806	830	859
Équipement de la maison	397	445	508	573	623	642
Culture et loisirs	742	722	717	731	731	739
Hygiène et beauté	501	499	505	503	516	540
Auto	265	274	285	308	318	333
Autres	102	113	134	160	215	261
Total	3 811	3 901	4 027	4 237	3 731	4 679

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Évolution du nombre de commerces de détail par famille entre 2011 et 2016 sur le territoire du SCOT



Analyse en base 100 avec l'année 2011 comme référentiel.

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Entre 2011 et 2016, les deux familles qui ont connu la plus forte croissance sont l'équipement de la maison (+ 62%) et autres (dont la vente à distance – + 156%), croissance qui peut être expliquée par l'explosion des ventes sur internet sur cette dernière famille. En effet, cette dernière famille a la particularité d'être une activité commerciale qui n'exploite pas de surface de vente, malgré sa forte croissance elle ne représente au maximum que 5,6% du « parc commercial ». Il est par ailleurs important de souligner la possible concurrence de ces deux familles avec le développement des parts de marché d'internet sur ces types d'achats au niveau national : 21% sur le high-tech, 17% sur l'électro-ménager, 12% sur le meuble en 2015.

En dehors de culture et loisirs, ce sont les familles **équipement de la personne et hygiène beauté** qui ont **la plus faible croissance** moyenne annuelle de 1,6% entre 2011 et 2016. Ce sont des activités que l'on retrouve aussi bien dans les centres-villes que les galeries marchandes ou les centres commerciaux. Cette faible croissance peut donc être l'une des causes des difficultés que rencontrent certains centres-villes pour maintenir leur attractivité et leur dynamisme commerciale.

Une répartition des surfaces commerciales par formats et familles de commerce qui diffère de celle des établissements

Estimation des m² de surfaces de vente en 2016 sur le territoire

	Nombre de commerces	Surface de vente totale	Surface de vente moyenne
Grandes surfaces de plus de 300 m²	195	297 702 m ²	1 526,7 m ²
Points de vente de moins de 300 m²	4 484	228 767 m ²	51,0 m ²
Toutes surfaces confondues	4 679	526 469 m ²	112,5 m ²

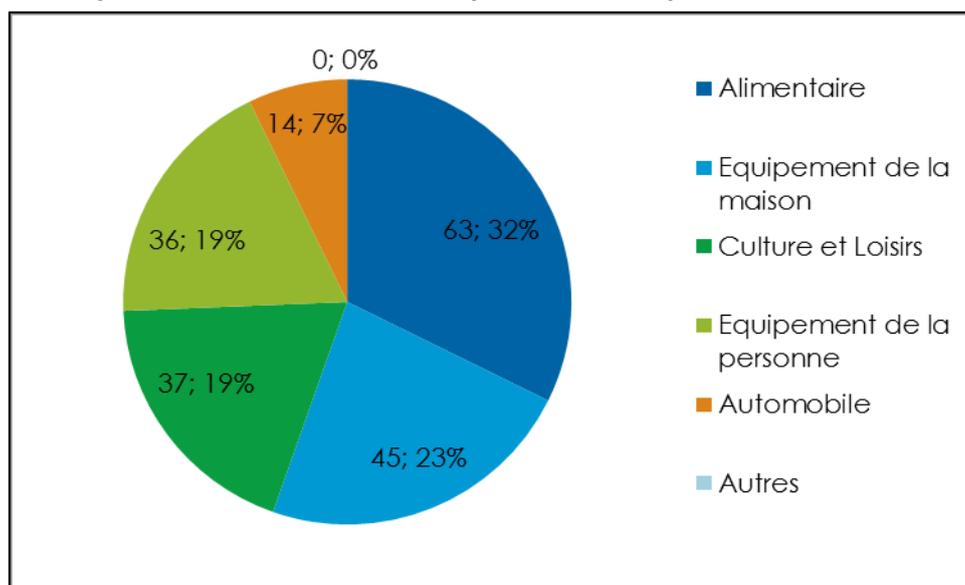
Source : Observatoire de la CCI de Béziers (2016)

En 2016 seuls **195 (4,2%) des 4 679** commerces du territoire sont des grandes et moyennes surfaces et ont **donc une surface de plus de 300 m²**. Ils totalisent **297 702 m² soit une surface de vente moyenne de 1 527 m²** et se répartissent principalement entre trois familles : équipement de la maison (7% des commerces de la famille), culture et loisirs (5% des commerces de la famille) et alimentaire (4,8% des commerces de la famille). Au niveau national, la surface de vente

moyenne (tous formats et toutes familles confondues) était de 268 m² en 2013, soit **plus du double de la surface observée sur le SCoT du Biterrois**.

33% de ces commerces sont à dominante **alimentaire** (hypermarchés, supermarchés, hard-discount, grandes surfaces spécialisées comme les magasins bio par exemple). Viennent ensuite les familles **équipement de la maison** (GSB : Grandes Surfaces de Bricolage, et magasins de meubles entre autres) qui représentent **23%** de ces commerces, puis à égalité **l'équipement de la personne** et la famille **culture et loisirs** (magasins de sport et jardineries entre autres) qui représentent chacune **19%** de ces commerces. La famille automobile ne représente que 7,2%, **l'hygiène et beauté** et la famille **autres** n'ont quant à elle **aucun commerce de plus de 300m²**.

Répartition des commerces de plus de 300 m² par familles en 2016



Source : Observatoire de la CCI de Béziers

La famille **alimentaire** « consomme » 33,4% des m² de surface de vente estimés sur le territoire SCoT Biterrois (cette part est 26,5% au niveau national pour l'année 2013). Cette « consommation » est d'abord le fait des Grandes Surfaces à dominante Alimentaire (GSA de plus de 300 m²) qui représentent à elles seules 63,5% des m² alimentaire du SCoT (contre 74% au niveau national dont 16% des GSA avec une surface de vente de plus de 2 500 m²). Par ailleurs, les petits commerces alimentaires (< 120 m² de surface de vente) représentent 92,2% des commerces de la famille sur le territoire contre 59% au niveau national.

La deuxième famille qui consomme le plus de m² est la famille **équipement de la maison** (bricolage, meubles...) : 22,4% des m² du SCoT contre 39,2% au niveau national (4% des grandes surfaces de bricolage ont une surface de vente de plus de 2 500 m² à l'échelle nationale). Au contraire, le poids de l'équipement de la personne dans la consommation des m² est plus faible sur le territoire du SCoT (15,7%) qu'au niveau national (23,3%).

Ventilation de l'estimation des surfaces de vente par famille en 2016

	m ² des magasins < 300m ²	m ² des magasins > 300m ²	m ² totaux de la famille	Poids de la famille dans les m ² totaux
Alimentaire	64 245	111 819	176 064	33,44%
Équipement de la maison	33 531	84 150	117 681	22,35%
Culture et loisirs	37 676	56 324	94 000	17,85%
Équipement de la personne	47 906	34 521	82 427	15,66%
Hygiène et beauté	28 469	0	28 469	5,41%
Automobile	16 940	10 888	27 828	5,29%
Total	228 767	297 702	526 469	100,00%

1.3. Une concentration commerciale dans les principaux pôles urbains et sur le littoral

Une concentration commerciale sur trois principales zones

La densité commerciale

C'est l'indicateur le plus souvent retenu pour comparer l'équipement commercial de deux zones géographiques. Elle consiste à faire le rapport entre l'équipement commercial et la population résidente sur la zone. Elle peut être exprimée en nombre de commerces pour 1 000 habitants ou en nombre de m² de surface de vente pour 1 000 habitants. Les deux indicateurs se complètent : le premier mesure l'offre commerciale, le second la surface commerciale proposée.

83% de l'offre commerciale du territoire se concentre en trois zones distinctes qui représentent un total de 23 communes :

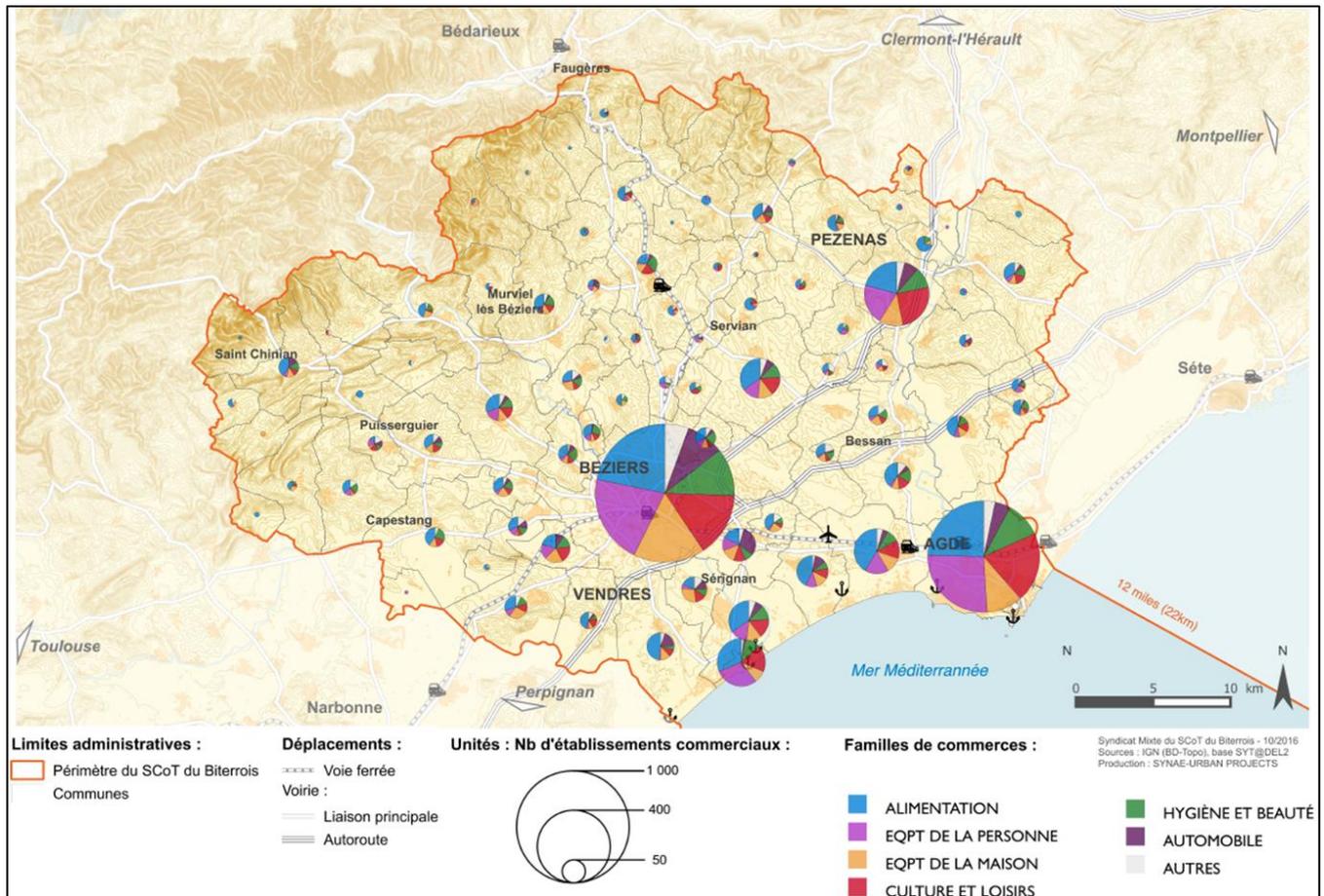
- ▶ **Béziers, Agde et Pézenas** concentrent 59,6% de l'offre commerciale ;
- ▶ **le littoral** (hors Agde comptabilisé avec les pôles urbains) : Vias, Portiragnes, Serignan, Valras Plage et Vendres concentrent 12,8% de l'offre commerciale ;
- ▶ **les 15 communes de la 1^{ère} couronne de Béziers** concentrent 10,6% de l'offre commerciale.

10 communes ont plus de 20 commerces pour 1 000 habitants, toutes dans ces zones : les 3 pôles urbains, 4 des 5 communes littorales (hors Sérignan) et 2 communes de la couronne de Béziers (Colombiers et Villeneuve-lès-Béziers) abritant des grandes et moyennes surfaces. Sur les 4 communes littorales cette densité commerciale ne s'explique pas seulement par la forte activité saisonnière car elles demeurent parmi les 10 communes les plus denses en termes de commerce sur la seule base des activités permanentes. En considérant les surfaces de vente, les 10 communes les plus denses varient légèrement (7 restent identiques)⁶¹ ainsi que leur classement. Cela s'explique par la présence dans certaines d'établissements d'envergure dont la surface de vente permet de proposer une offre conséquente limitant le nombre d'établissement comme à Béziers, Colombiers et Villeneuve-lès-Béziers par exemple.

À l'opposé, les zones ouest et nord du SCoT Biterrois ont un équipement commercial plus réduit en nombre et moins riche en variété de commerces proposées (familles de commerces, concepts, type de distribution...).

⁶¹ 7 communes sont présentes dans les deux tops 10 de densité commerciale (nombre de commerces et m² de surface de vente) : Agde, Béziers, Colombiers, Pézenas, Valras-Plage, Vias et Villeneuve-lès-Béziers.

Équipement commercial des communes du SCoT du Biterrois en 2016



Par ailleurs, avec en moyenne 1 952 m² de surface de vente et 17,3 commerces pour 1 000 habitants, la densité commerciale du territoire du SCoT est particulièrement élevée. En effet, elle est moindre à l'échelle du Languedoc-Roussillon (13,8 commerces pour 1 000 habitants en 2012) ou à l'échelle nationale (13,5 commerces pour 1 000 habitants et même 12,9 sur la province en 2012). La densité commerciale très élevée sur ces trois zones est donc extrêmement importante, suggérant une forte concurrence commerciale entre les établissements.

 Communes dont la densité commerciale est la plus haute sur le territoire du SCoT ⁶²

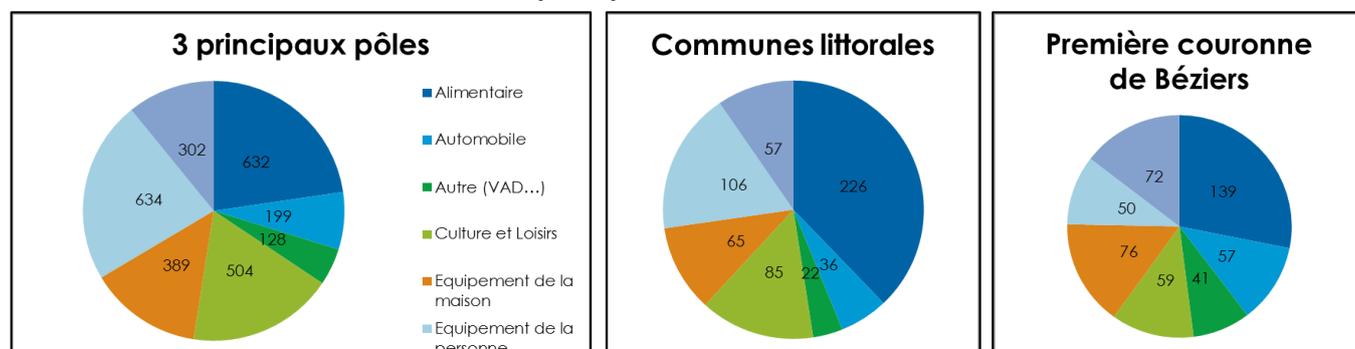
Commune	Commerces pour 1 000 habitants		Surface (m ²) de vente pour 1 000 habitants	
Agde	36,0	3^e	3 588	4^e
Assignan	30,1	4^e	1 169	17 ^e
Béziers	19,7	10^e	2 841	5^e
Capestang	9,6	36 ^e	2 209	9^e
Colombiers	27,0	6^e	9 485	1^{ère}
Magalas	9,6	35 ^e	2 423	6^e
Pézenas	39,6	2^e	4 104	3^e
Portiragnes	24,2	7^e	1 267	14 ^e
Sérignan	17,8	12 ^e	2 365	7^e
Valras-Plage	42,8	1^{ère}	2 290	8^e
Vendres	21,5	8^e	996	24 ^e
Vias	28,5	5^e	1 938	10^e
Villeneuve-lès-Béziers	19,9	9^e	4 914	2^e

⁶² Des cartes illustrant la densité commerciale sont disponibles en annexe 12.

Source : INSEE (2018) et Observatoire de la CCI de Béziers (2016)

Ces trois zones ont des structures d'offre commerciales différentes. Au niveau du littoral, les poids de l'alimentaire représente près de 40% des commerces. Sur les pôles urbains c'est l'équipement de la personne qui est plus élevé qu'ailleurs. À contrario, sur la couronne de Béziers, c'est l'équipement de la maison qui est plus fortement représenté.

Structure commerciale des trois principales zones concentrant des commerces en 2016



Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Les grandes surfaces commerciales, principalement concentrées dans les pôles urbains et leur périphérie

Les Grandes surfaces (+ 300 m²) sont en priorité réparties sur les pôles urbains et leur périphérie. Ainsi, **6 communes polarisent 81,5% des commerces** de plus de 300 m² de surface de vente et 84,9% des surfaces de vente des commerces de plus de 300 m². Béziers polarise à elle seule presque 50% de ces établissements et de leur surface de vente. Par ailleurs, Pézenas et Colombiers sont 3^e et 4^e et inversent leur classement en fonction de l'indicateur considéré signe que la taille moyenne dans ces communes est différente avec 1 516m² sur Colombiers et 1 190m² sur Pézenas.

Structure commerciale des trois principales zones en 2016

Commune	Part des Grandes Surfaces (GS)	Part des surfaces de vente des GS
Béziers	46,7%	46,5%
Agde	14,9%	16,4%
Pézenas	7,7%	6,0%
Colombiers	6,7%	6,6%
Sérignan	3,1%	3,7%
Villeneuve-les-Béziers	2,6%	5,7%

Source : Observatoire de la CCI de Béziers

Les grandes surfaces alimentaire (hyper et supermarchés) sont fortement concentrées sur les pôles urbains, leur première couronne et le littoral. Ainsi, 63% des hypermarchés sont situés à Béziers, Agde et Pézenas. L'implantation des grandes surfaces de bricolage suit la logique d'implantation des hypermarchés, mais est plus diffuse sur une deuxième couronne autour de Béziers.

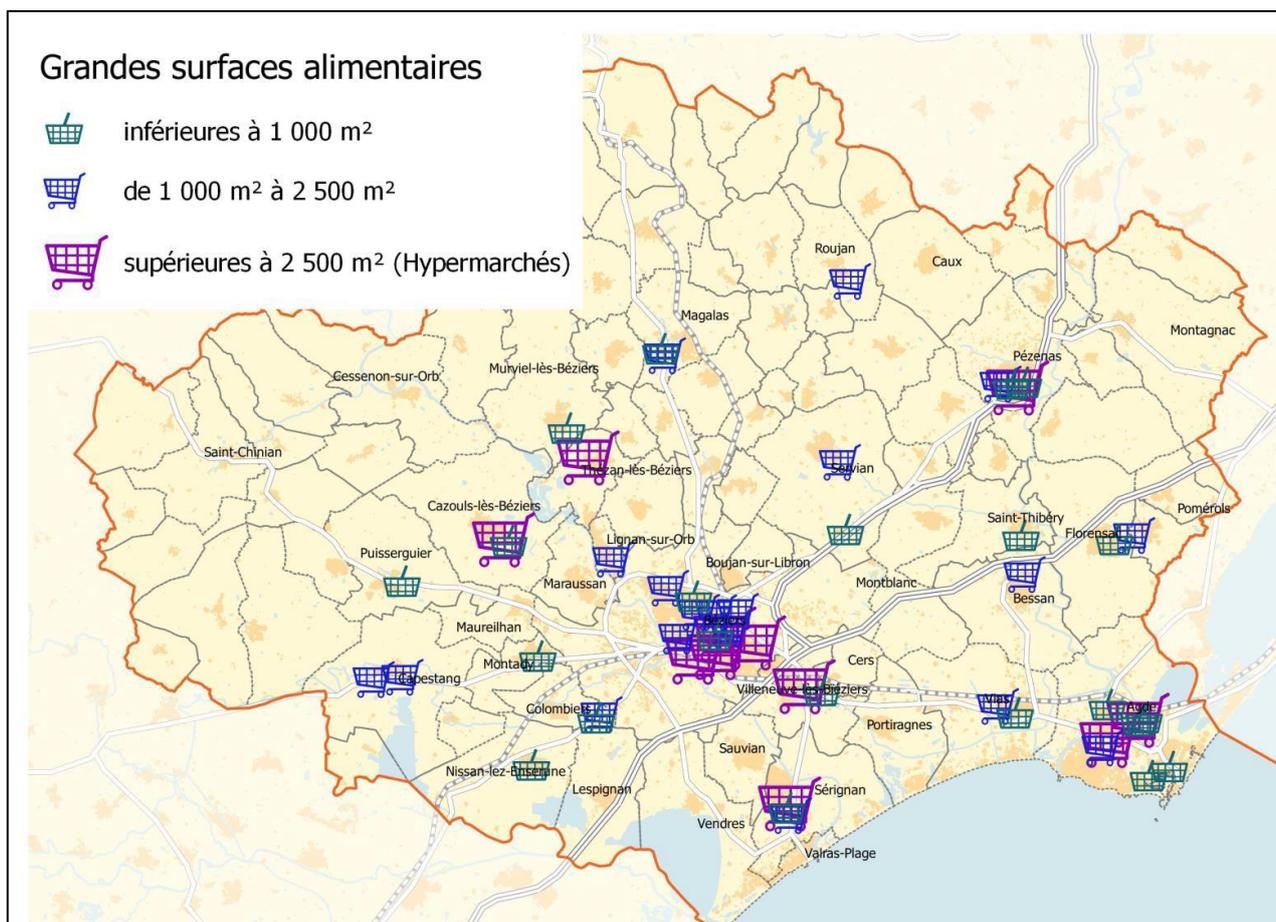
Par ailleurs, 19 drives sont identifiés par la CCI sur le territoire du SCoT réparties dans les principales enseignes de la grande distribution. On retrouve les trois différents types de drive sur le territoire :

- ▶ 14 drives accolés à un magasin (hypermarché ou supermarché) : Intermarché (6), Casino (4), Système U (3) et Leader Price (1) ;
- ▶ 3 drives « picking » : Intermarché (1) et Carrefour (2) ;
- ▶ 2 drives déportés (drive solo) : Leclerc (1) et Auchan (1).

La densité de drives sur le SCoT est de 0,73 drive pour 10 000 habitants, plus élevée qu'à l'échelle métropolitaine (0,39‰) ou qu'à celle du Languedoc-Roussillon (0,53‰). Paradoxalement, l'enquête Pivadis, réalisée pour la CCI de Béziers, montre que le drive reste aujourd'hui peu

pratiqué sur la zone : 92% des consommateurs déclarent ne jamais faire leurs achats en passant par un drive alors que 1% déclarent le fréquenter assidûment.

Grandes surfaces alimentaires sur le territoire en 2018



1.4. Une tendance au renforcement de la concentration commerciale

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Tout projet de création d'un commerce de plus de 1 000 m² de surface de vente (ou d'une surface inférieure si le projet est intégré à un ensemble commercial) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CDAC du département d'implantation du point de vente. Cette commission est composée de 7 élus, dont le maire de la commune d'implantation, et de 4 personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire.

De 2012 à 2018, 47 demandes d'autorisation liées à des projets commerciaux sur des communes du périmètre du SCot Biterrois ont été déposées (hors projet retirés par le demandeur) auprès de la CDAC de l'Hérault. **Ces 47 projets représentaient au total 126 013 m²** de surface de vente, soit 2 681 m² en moyenne par projet. Au niveau national la moyenne des surfaces concernées par les CDAC entre 2012 et 2015 était de 1 834 m².

À la fin 2018, **57 385 m² de surface de vente ont été autorisés**⁶³ soit 45,5% des surfaces demandées. Au niveau national ce pourcentage est de 86,3% entre 2012 et 2015.

38% des surfaces autorisées concernent des points de vente à dominante alimentaire et 62% des projets non alimentaire (Équipement de la personne, Équipement de la maison, Culture et Loisirs : toutes les familles non alimentaires sont représentées

⁶³ Ce chiffre est provisoire certaines procédures peuvent encore faire l'objet de procédures.

CDAC déposées sur le territoire du SCot de 2012 à 2018

Année	Demandes déposées		Surfaces autorisées			Part des surfaces autorisées
	Nombre	Surfaces totales	Alimentaire	Non alimentaire	Total	
2012	7	6 061	2 175	2 566	4 741	78,2%
2013	5	30 951	1 536	312	1 849	6,0%
2014	6	8 386	2 552	839	3 391	40,4%
2015	12	31 944	11 951	8 293	20 244	63,4%
2016	9	30 752	2 858	6 758	9 616	31,3%
2017	4	2 848	0	2 848	2 848	100%
2018	7	15 072	623	14 074	14 697	97,5%
Total	50	126 013	21 695	35 690	57 385	45,5%

Ces chiffres sont donnés hors projets retirés, par ailleurs certaines procédures parmi les plus récentes peuvent toujours faire l'objet de recours.

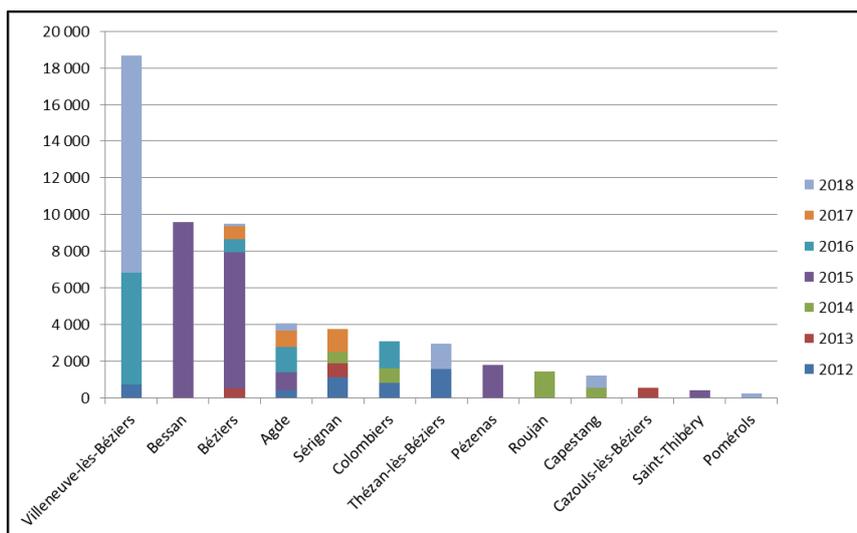
Trois projets de plus de 5 000 m² de surface de vente ont été rejetés entre 2012 et 2018. La Capucière sur Bessan a été rejeté en 2013 (29 102 m² de surface de vente totale) puis redimensionné pour être finalement autorisé en 2015. Dans sa version approuvée le projet fait 9 602 m² de surface de vente comprenant un Intermarché (hyper) de 3 500 m², un drive (52 m²), des grandes et moyennes surfaces (3 890 m²), des boutiques (736 m²) et une maison des terroirs (950 m²). L'ajustement du projet s'est fait sur les grandes et moyennes surfaces qui ont été diminuées de 20 000 m² entre les deux propositions.

Les deux autres projets n'ont quant à eux pas été autorisés. En 2016, le projet des « Bréguines » sur Béziers, comprenait 8 865 m² de surface de vente totale dont un hypermarché « Super U » de 5 600 m², le reste étant réparti entre différentes surfaces grandes, moyennes et petites. Sur Colombiers, c'est le projet Oppidum qui a été finalement rejeté en CNAC à la mi-2016. Avec 12 241 m² de surface de vente totale, le projet comprend un Intermarché de 4 500 m², un drive, une galerie marchande (1 241 m² répartis en 8 boutiques), des grandes et moyennes surfaces en équipement de la maison et équipement de la personne (6 500 m²).

Outre l'aspect quantitatif de l'offre commerciale, sa répartition territoriale joue un grand rôle dans l'attractivité du territoire. 80% des surfaces de vente autorisées sont concentrées sur 5 communes avec 33% sur Villeneuve-lès-Béziers, 17% Bessan et sur Béziers et 7% sur Agde et sur Sérignan. Cette concentration dans et autour des principaux pôles du territoire montre leur importance vis-à-vis de l'accès aux services et commerces qui s'accroît avec le temps. Pour autant, cette accentuation ne répond peut-être pas aux besoins de la population. C'est l'évasion commerciale⁶⁴ qui permet de juger de la qualité de cette répartition sans pour autant apporter d'informations sur l'adaptation aux besoins des habitants et à leurs attentes, ni à la présence de nouveaux formats commerciaux ou concepts. Sur le littoral, du fait de l'activité saisonnière cette question doit aussi prendre en compte les attentes des touristes. Cette question de la réponse aux attentes des consommateurs devra être prise en compte dans les projets des communes et intercommunalités afin de mieux anticiper les évolutions du secteur.

⁶⁴ Voir chapitre 5

Surfaces commerciales autorisées entre 2012 et 2018 par commune



Source : Commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault (Relevé fin 2018)

2. Les marchés et ventes directes un complément à l'offre commerciale sédentaire

En dehors des périodes estivales, le nombre et la répartition spatiale des marchés suivent la même logique que la répartition des commerces sédentaires. **100 marchés** sont recensés sur le SCoT Biterrois répartis sur 50 des 87 communes du SCoT accueillent au moins un marché hebdomadaire. Les 3 pôles concentrent la présence de marchés plus fréquents, importants en nombre d'exposants, variés en termes d'offre et de familles de produits représentées (marché alimentaire, traditionnel, de producteurs, paysan, marché aux fleurs...). De plus, la période estivale est propice à la mise en place de marchés dont certains sont nocturnes.

Les parties ouest et nord du SCoT peu équipées en matière de commerces sédentaires sont aussi les plus « pauvres » en termes de marchés. Les marchés ne compensent pas totalement l'absence d'offre commerciale sédentaire. Par ailleurs, le vieillissement de la population sur place peut accentuer les difficultés pour atteindre l'offre de commerces ou de services. La notion de proximité demeure donc essentielle.

Par exemple sur Béziers 19 marchés de 6 types différents sont présents toute l'année. Ils accueillent de 3 à 280 exposants. À ces marchés qui se déroulent toute l'année vient s'ajouter un marché saisonnier qui se déroule le mercredi de 17 à 21 heures.

Nombre d'exposants des différents marchés de Béziers par type (hors marché estival)

Types de marchés	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fleurs					20		
Fruits & Légumes		3	3	3	3	3	3
Paysan						15 et ?	
Non Alimentaire					280		
Alimentaire	5	8	5 et 30		70	5	
Traditionnel		130		130		130	

Source : Relevé IDECO

Durant l'année, **3 marchés** sont proposés sur la commune d'**Agde** : un vestimentaire (100 exposants), un alimentaire (50 exposants) et un marché aux fleurs (20 exposants). Durant la période estivale **22 marchés supplémentaires** sont organisés en divers lieux de la ville :

- ▶ 2 **dans le centre-ville** : un traditionnel (80 exposants) et un non alimentaire nocturne (50 exposants) ;
- ▶ 7 au **Cap d'Agde** : un traditionnel 3 jours par semaine (50 à 400 exposants) et un alimentaire 4 jours par semaine (15 à 40 exposants) ;
- ▶ 11 marchés traditionnels (15 à 120 exposants) au **Grau d'Agde** dont un nocturne ;
- ▶ 2 marchés traditionnels à **la Tamarissière** (10 et 15 exposants).

Répartition des marchés hebdomadaires (hors saison estivale)



Source : Relevé IDECO

L'enquête Pivadis,⁶⁵ montre que **les marchés séduisent 7 consommateurs sur 10** (en priorité les plus de 65 ans) qui déclarent en fréquenter au moins un de temps en temps. Les produits « vedettes » des marchés restent les fruits et légumes frais qui représentent près de la moitié des dépenses des consommateurs réalisées dans les halles et marchés. Les halles et marchés réalisent 47,4 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le SCoT tous produits confondus dont plus de 79% pour la seule famille alimentaire.

Outre les marchés, **les tournées** sont un moyen d'aller vers les consommateurs dans des zones moins bien pourvues en commerces. L'enquête Pivadis estime que 9% des ménages utilisent ces tournées pour acheter en priorité des produits alimentaires (Boucherie/charcuterie, Poissonnerie, pain et pâtisserie), dont 5% de façon assidue. Les tournées réalisent 5,7 millions d'euros de chiffre d'affaires sur le SCoT tous produits confondus dont 97% pour la seule famille alimentaire.

Les ménages résidents du SCoT achètent en 2014, en vente directe (producteurs ou vente directe usine) pour 23 millions d'euros selon cette même étude. L'alimentaire représente 92% de ces dépenses. En dehors des marchés, les producteurs peuvent vendre en direct aux consommateurs finaux de différentes façons :

- ▶ en vendant directement à la ferme, sur leur site de production ou leur site internet⁶⁶ ;
- ▶ en ayant créé ou en participant à des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)⁶⁷ comme l'unique du territoire : « La révolte des ciflorettes » à Roujan (créée en 2008) ;

⁶⁵ Réalisée pour la CCI de Béziers, l'enquête est présentée lors de l'analyse des chiffres d'affaires estimés dans le point suivant (D.3.).

⁶⁶ Plus d'une centaine de producteurs sont recensés sur ce genre de sites, comme par exemple : mon-producteur.com, acheteralsource.com, bienvenuealaferme.com, Chezvosproducteurs.fr...

⁶⁷ Les AMAP existantes sont recensées sur le site internet reseau-amap.org. Elles fonctionnent toutes sur un même principe. Le consommateur pré-commande, de manière périodique, toutes les semaines par exemple, un « panier » constitué de produits de saison (fruits et légumes, fromages, œufs...) qui diffère en fonction des récoltes. Ce panier est directement récupéré par le consommateur à la ferme, ou dans un point de chute situé en ville.

- ▶ en vendant sur des points aménagés en bord de route.

3. Les chiffres d'affaires estimés des commerces, réalisés avec les résidents et les touristes

Enquête Pivadis sur le commerce (hors revenus touristiques)

Cette enquête menée par la société d'études Pivadis pour le compte de la CCI de Béziers sur son territoire (plus large que celui du SCoT du Biterrois) a été réalisée en novembre 2014. L'enquête a ainsi pu qualifier plusieurs types d'informations sur chacun des secteurs de l'étude.

Les résultats présentés à l'échelle du SCoT correspondent aux 26 secteurs dont leur ville principale appartient au périmètre du SCoT du Biterrois. Ainsi, 84 communes des 87 du territoire sont couvertes, Caussiniojols, Faugères et Roquessels sont exclues car appartenant au secteur de Bédarieux.

Pour plus d'informations, voir le chapitre 5.

3.1. Le chiffre d'affaires des commerces réalisés grâce aux résidents

Prédominance de la famille alimentaire et des grandes surfaces

Répartition du chiffre d'affaires par famille de commerces en 2015

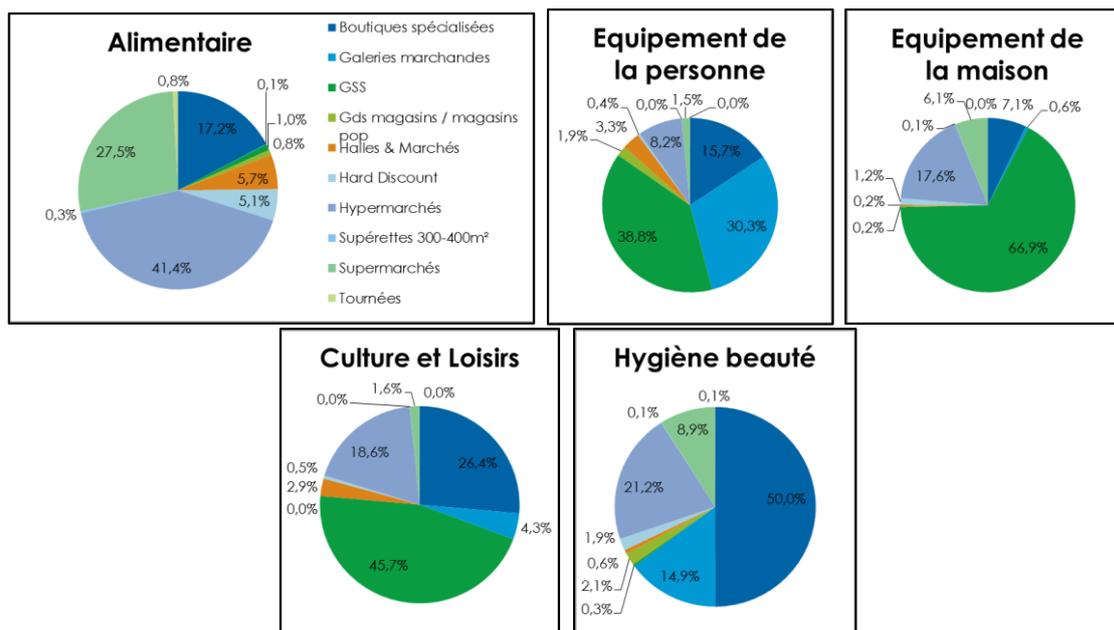
	Chiffre d'affaire (M€)	Part du chiffre d'affaire
Alimentaire	660,465	50,89%
Équipement de la personne	159,732	12,31%
Équipement de la maison	192,418	14,83%
Culture et loisirs	131,639	10,14%
Hygiène et beauté	86,261	6,65%
Accessoires auto	67,271	5,18%
Total	1 297,786	100%

Source : Enquête Pivadis

Le chiffre d'affaires 2015 réalisé par les commerces du SCoT est de 1 297,8 millions d'euros, toutes formes et toutes familles de commerce confondues. La ventilation de ce chiffre d'affaires par famille de commerces montre la prédominance de la famille alimentaire avec plus de la moitié du chiffre d'affaires (CA) total.

La ventilation par circuit de distribution montre la **prédominance des hypermarchés** qui réalisent 28% du chiffre d'affaires total des commerces de la zone puis viennent ensuite les **grandes surfaces spécialisées** (22%) et les boutiques spécialisées (20%), soit 70% du chiffre d'affaires total pour ces 3 circuits de distribution. Le poids des circuits de distribution varie sensiblement selon les familles de commerce :

- ▶ les grandes surfaces spécialisées ont un poids important sur les familles équipement de la personne (39% du CA de la famille), équipement de la maison (67%) et culture et loisirs (46%) ;
- ▶ les galeries marchandes ont un fort poids sur les familles équipement de la personne (30%) et culture et loisirs (15%) ;
- ▶ les boutiques spécialisées ont un poids important sur les familles : hygiène beauté (50%), culture et loisirs (26%) et équipement de la personne (16%) ;
- ▶ les circuits de distribution – les halles et marchés, les tournées et les grandes surfaces à dominante alimentaire (hard discount, hypermarchés, supermarchés et supérettes) – pour lesquels la famille alimentaire représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires.

Poids des circuits de distribution dans le chiffre d'affaires des commerces du territoire


Source : Enquête Pivadis

Une concentration du chiffre d'affaires dans les trois pôles commerciaux

Les commerces des **3 principaux pôles commerciaux** (Béziers, Agde et Pézenas⁶⁸) réalisent près de **72% du chiffre d'affaires global**. 1,3 Milliards d'euros sont réalisés sur le territoire SCoT Biterrois (hors clientèle touristique). Le secteur de **Béziers** représente **52,3% de ce montant** et celui d'Agde près de 13% de l'ensemble. Par ailleurs, certains secteurs sont hauts dans le classement comme le secteur de Lespignan (Vendres, Lespignan, Nissan lez Enserune et Colombiers) dont une ou plusieurs communes du secteur ont de fortes densités commerciales comme Vendres et Colombiers dans l'exemple.

Chiffres d'affaires par familles et zones Pivadis

Secteurs	Alimentaire	Équipement de la personne	Équipement de la maison	Culture et loisirs	Automobile	Hygiène et beauté	Total (poids des zones)
Béziers	261,1	127,3	116,5	85,9	38,7	49,4	678,9 (52,3%)
Agde	89,6	16,8	23,8	13,5	10,0	13,0	166,7 (12,8%)
Pézenas	47,3	7,1	9,5	7,5	8,5	7,8	87,7 (6,8%)
Total secteurs dont le chiffre d'affaire est supérieur à 80 M€							933,4 (71,9%)
Valras	34,6	2,1	4,0	2,7		3,2	46,6 (3,6%)
Lespignan	14,3	2,6	15,1	4,7	8,4	0,6	45,6 (3,5%)
Roujan	28,9	0,3	1,3	0,9		1,2	32,6 (2,5%)
Capestang	23,1	0,6	2,9	1,8	1,6	1,4	31,5 (2,4%)
Total secteurs dont le chiffre d'affaire est compris entre 30 et 50 M€							156,4 (12,0%)
Murviel	22,1	0,6	3,2	1,3		1,7	28,9 (2,2%)
Florensac	22,9	0,4	1,7	2,1		1,4	28,4 (2,2%)
Cazouls	22,3	0,4	1,1	2,5		1,4	27,7 (2,1%)
Magalas	22,4	0,1	2,4	1,3		1,4	27,6 (2,1%)
Villeneuve	14,6	0,2	8,4	2,0		1,1	26,4 (2,0%)
Total secteurs dont le chiffre d'affaire est compris entre 20 et 30 M€							139,9 (10,7%)

⁶⁸ Les secteurs des trois principaux pôles correspondent respectivement à la commune de Béziers, à celle d'Agde et à celles de Pézenas et Castelnaud-de-Guers pour le secteur de Pézenas.

Secteurs	Alimentaire	Équipement de la personne	Équipement de la maison	Culture et loisirs	Automobile	Hygiène et beauté	Total (poids des zones)
Servian	13,7	0,6	0,6	1,0		0,8	16,5 (1,3%)
Vias	12,7	0,2	0,6	1,1		0,4	15,1 (1,2%)
St-Chinian	10,2	0,2	0,5	1,3		0,6	12,8 (1,0%)
Corneilhan	10,0		0,5	0,6		0,5	11,6 (0,9%)
Total secteurs dont le chiffre d'affaire est compris entre 10 et 20 M€							56,0 (4,3%)
Saint-Thibéry	5,5	0,1	0,2	0,8		0,1	6,7 (0,5%)
Montagnac	5,3	0,3	0,1	0,5		0,3	6,4 (0,5%)
Total secteurs dont le chiffre d'affaire est inférieur à 10 M€							13,1 (1,0%)
Total général	660,5	159,7	192,4	131,6	67,3	86,3	1 297,8

Source : Enquête Pivadis

La CCI de Béziers a mené des enquêtes complémentaires analysant les parts de chiffres d'affaires des différents pôles commerciaux des principales communes du territoire sur l'année 2015. Elles permettent d'évaluer le poids du commerce en centre-ville et en périphérie.

Ces enquêtes permettent de mettre en exergue l'importance du poids des zones commerciales périphériques au détriment du commerce interne au tissu urbain. Seul Pézenas déroge à ce constat avec un équilibre entre les commerces de périphérie et ceux du centre (dont commerce diffus dans la ville) qui représentent tous les deux la moitié du chiffre d'affaires communal.

Répartition du chiffre d'affaires des commerces dans Béziers

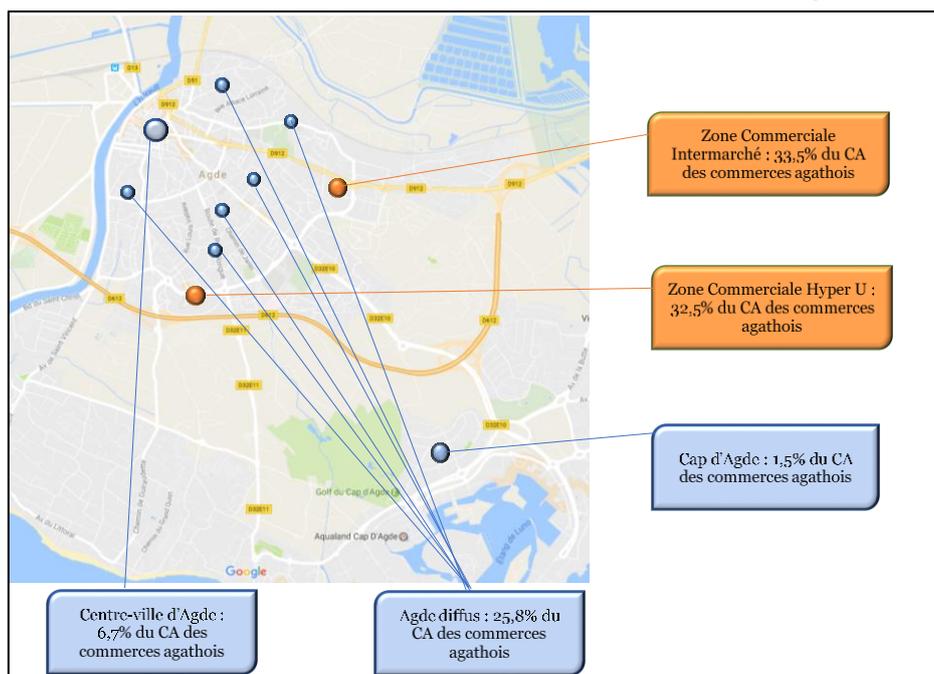


Source : CCI de Béziers

Sur Béziers, les zones commerciales périphériques ont réalisées 57,7% du chiffre d'affaire des commerces de la commune. Le reste du chiffre d'affaires se répartie entre le centre-ville (17,1% – 11,8% pour l'hyper centre et 5,3% pour le centre commerciale du Polygone), différentes grandes surfaces ou zones commerciales réparties sur la commune (10,7% – Leclerc, ZAC Bonaval, Intermarché et Hyper Casino) et dans les divers commerces de quartiers (14,7%).

Sur Agde le déséquilibre constaté à Béziers est encore plus marqué avec 66% du chiffre d'affaires global sur la commune réalisée dans les deux zones commerciales. Seulement 6,7% du chiffre d'affaires commercial est réalisé dans le centre-ville, le reste se répartissant de façon plus ou moins diffuse dans la ville.

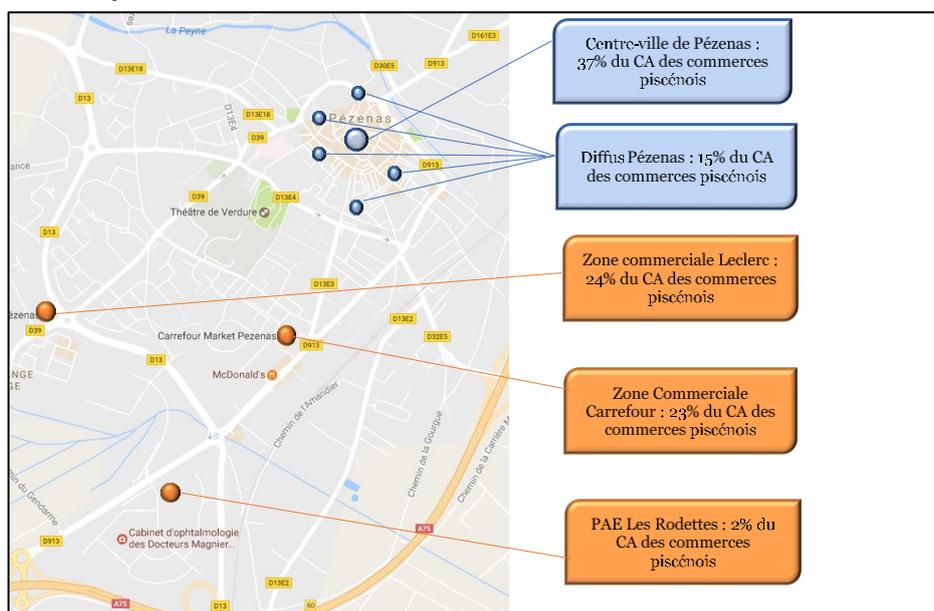
Répartition du chiffre d'affaires des commerces dans Agde



Source : CCI de Béziers

Des 3 pôles, Pézenas est celui dont le centre-ville a l'activité commerciale la plus dynamique. L'hyper centre fait 36,5% du chiffre d'affaires des commerces de la ville auquel on peut ajouter 15% des commerces diffus dans le reste du tissu urbain, alors que les zones commerciales extérieures font 49,5% du chiffre d'affaires global du commerce piscénois.

Répartition du chiffre d'affaires des commerces dans Pézenas



Source : CCI de Béziers

3.2. Le chiffre d'affaires des commerces réalisé grâce aux touristes du territoire

Enquête Pivadis sur le commerce (précisions sur les revenus touristiques)

L'évaluation du chiffre d'affaires réalisé par les commerces grâce à la population touristique a été faite sur la base de déclaratif des commerçants par le cabinet Pivadis sur la sectorisation des bassins touristiques. Ramener ces chiffres aux secteurs Pivadis retenus sur le reste de l'étude menée pour la CCI de Béziers est hasardeux en termes de représentativité des réponses des professionnels. De plus certaines

zones géographiques, comme le Bassin du littoral intègrent des communes qui ne font pas partie du territoire du SCoT, comme Marseillan par exemple, qui ne peuvent être exclues des chiffres avancés.

Le chiffre d'affaires des commerces estimé comme étant réalisé grâce à la clientèle touristique est de 323 millions d'euros, hors dépenses cafés et restaurants. Cela représente 20% du chiffre d'affaires total réalisé par les commerces sur le territoire toutes clientèles confondues. Cette part du chiffre d'affaires est répartie sur le territoire, mais deux secteurs en concentrent une grande partie : le littoral (43% du chiffre d'affaires induit par la consommation touristique) et la ville de Béziers (21%). Cela illustre l'attractivité de la ville de Béziers sur la population touristique présente sur le littoral.

65,7% du chiffre d'affaires induit par la consommation touristique (hors café et restaurant) concerne des activités commerciales « alimentaire ». On retrouve là encore une prédominance de cette activité dans le chiffre d'affaires global.

Estimation du chiffre d'affaires (M€) réalisé avec le tourisme

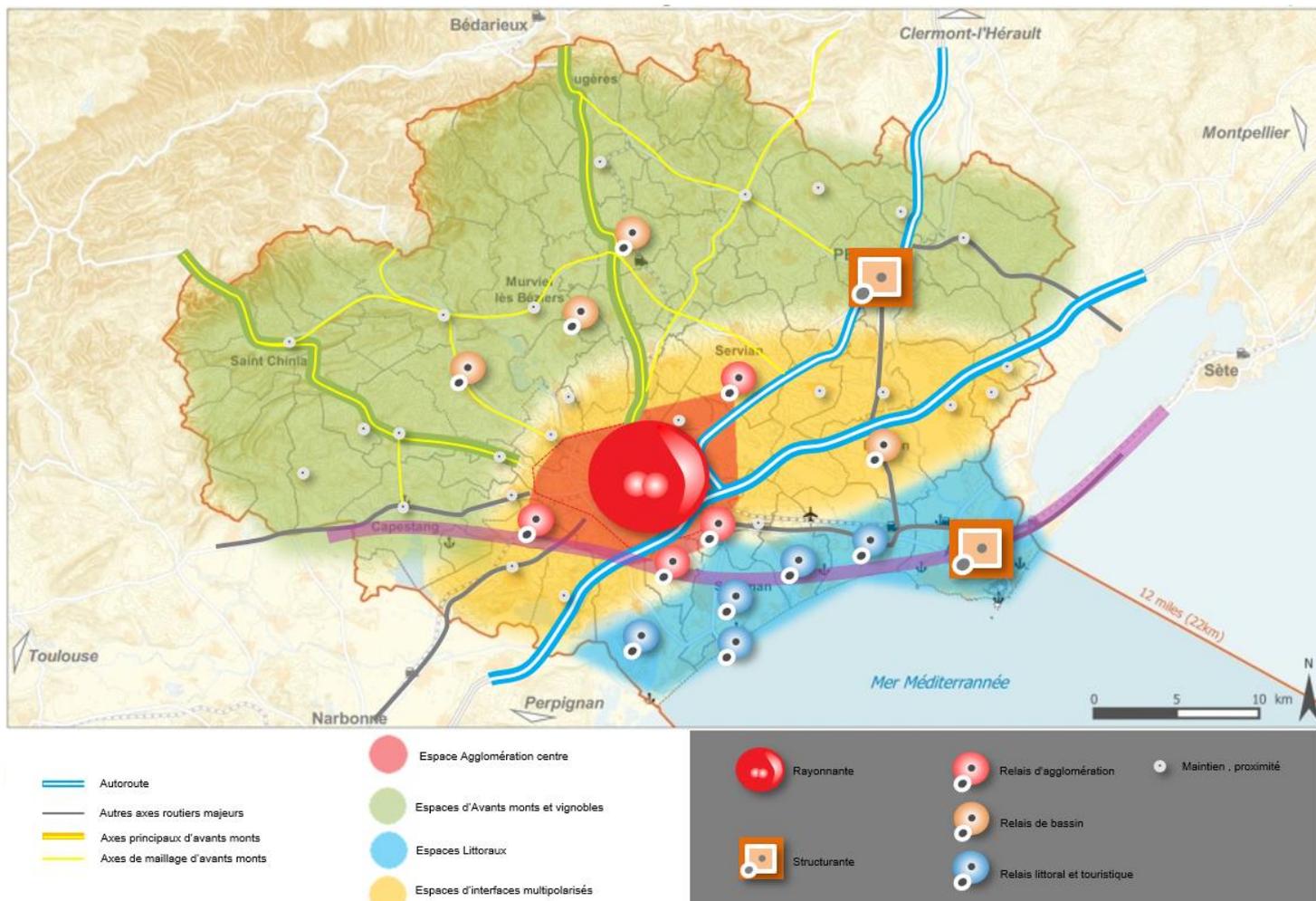
Secteur d'activité	Secteur Hauts cantons	Secteur Littoral	Secteur Vignobles	Secteur Ville de Béziers	Total
Commerces alimentaires spécialisés	25	36	16	2	79
Généralistes	1	74	38	21	134
Équipement de la personne	7	3	2	11	23
Équipement de la maison	1	4	4	10	18
Hygiène, santé et beauté	8	14	4	8	34
Culture et loisirs	4	7	6	15	32
Cycles et autos	0	1	1	1	3
Cafés et restaurants	10	36	8	10	65
Total général	57	175	78	78	388

Source : Enquête Pivadis

4. L'armature commerciale observée et ses niveaux d'offre

4.1. Un niveau d'offre reflet de la répartition de la population et de l'activité touristique

L'offre commerciale du territoire est principalement alimentaire et permet de satisfaire les besoins de la population et des touristes. Bien qu'elle se concentre dans quelques pôles principaux, elle est suffisamment diffusée sur le territoire pour rester facilement accessible à la population y compris dans le piémont. L'armature commerciale du territoire se décline en plusieurs niveaux d'offre plus ou moins complets et attractifs correspondant à des zones de chalandises de taille variable. Cette armature permet actuellement de répondre aux besoins mais devra évoluer en fonction de la croissance démographique et de l'évolution de l'activité touristique pour continuer à satisfaire. Ce maintien de l'accès à l'offre commerciale sera l'un des enjeux dans les années à venir.



Armature commerciale actuelle du SCOT du Biterrois

Une offre rayonnante sur Béziers et sa périphérie

L'offre rayonnante se caractérise par une offre très diversifiée avec les 5 familles de produits représentées et plus de 1 000 commerces. Son poids commercial est très important, il représente plusieurs centaines de millions d'euros de chiffre d'affaires et une densité commerciale d'environ 3 000 m² pour 1 000 habitants. Portée par plusieurs locomotives alimentaires (supermarchés et hypermarchés) et des enseignes nationales non alimentaires regroupées au sein de zones commerciales, l'offre répond à la fois aux achats courants et aux achats raisonnés plus ponctuels sur du non alimentaire.

La zone de chalandise primaire se situe à 10/15 minutes autour de la ville centre et la secondaire à 10/30 minutes pour l'alimentaire et 40/45 minutes pour du non alimentaire. Ces zones de chalandises larges sont le signe d'une très forte attractivité commerciale et un très fort maintien des dépenses.

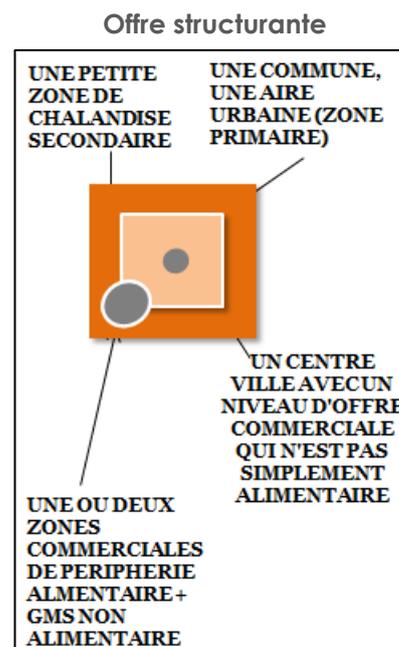
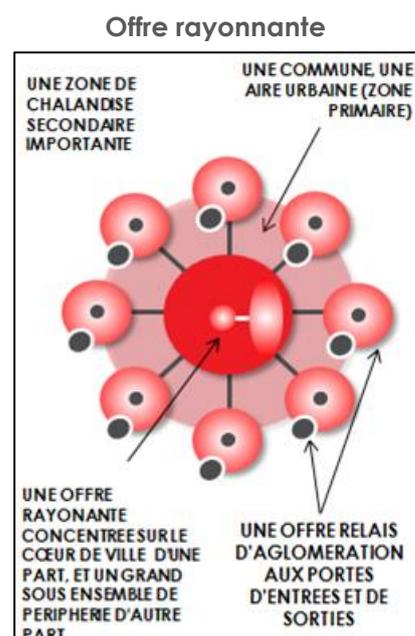
Sur le territoire, l'offre rayonnante concerne la commune de Béziers et les communes relais d'agglomération (voir offre relais ci-après) qui complètent le dispositif commercial. C'est cet ensemble dans son intégralité qui correspond à l'offre commerciale rayonnante. La commune de Béziers comprend deux zones distinctes concentrée sur le cœur de ville d'une part et un grand sous ensemble de périphérie d'autre part. Elle correspond à la zone primaire et est complétée par une offre relais d'agglomération aux portes d'entrées et de sorties de la zone de chalandise secondaire.

Une offre structurante sur Agde et Pézenas

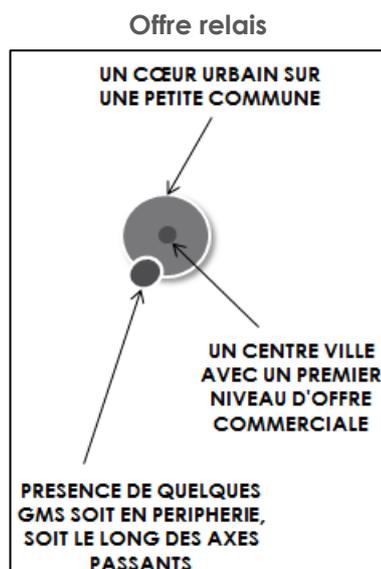
L'offre structurante se caractérise par une offre diversifiée avec les 5 familles de produits représentées et plus de 200 commerces. Son poids commercial est prépondérant, il représente entre 50 et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires dont la moitié environ dédié au non alimentaire et une densité commerciale d'environ 4 000 m² pour 1 000 habitants. Les grandes et moyennes surfaces (plus de 300 m²) non alimentaires sont en nombre suffisant pour proposer du choix et limiter ainsi l'évasion, l'offre répond à la fois aux achats courants et aux achats raisonnés plus ponctuels sur du non alimentaire.

La zone de chalandise primaire se situe à 10/15 minutes autour de la ville centre et la secondaire à 10/30 minutes pour l'alimentaire et 40/45 minutes pour du non alimentaire. Ces zones de chalandises larges sont le signe d'une forte attractivité commerciale et un très fort maintien des dépenses.

Sur le territoire, l'offre structurante concerne les communes d'Agde et de Pézenas. Elle se répartie entre le centre-ville dont l'offre commerciale n'est pas simplement alimentaire et une ou deux zones commerciales de périphérie comprenant une offre alimentaire et des grandes et moyennes surfaces non alimentaires.



Une offre relais diversifiée



L'offre relais est caractérisée par des commerces de proximité alimentaire et non alimentaire majoritairement situés en centre-ville et de façon complémentaire la présence de quelques grandes et moyennes surfaces en périphérie ou le long des axes menant en ville. Les 5 familles de produits restent représentées, sur 25 à 170 commerces où les indépendants tiennent un rôle important. Le chiffre d'affaires est la plupart du temps supérieur à 20 millions d'euros pour une densité commerciale très variable en fonction des communes d'environ 700 à 9 000 m² pour 1 000 habitants.

Elle permet de répondre à des achats quotidiens pour la commune quelques autres proches (zone de chalandise de 10/15 minutes). Dans 80% des communes relais un complément d'offre alimentaire via un supermarché ou une supérette est situé sur une entrée de ville. Cela leur permet à la fois de maintenir les dépenses et d'avoir une attractivité commerciale conséquente. Sur le territoire, trois types d'offre relais sont réparties sur 13 communes avec des spécificités propres à

chaque type.



Colombiers, Sauvian, Servian et Villeneuve-lès-Béziers correspondent à une offre commerciale de « relais d'agglomération », porte d'entrée de l'offre structurante autour de Béziers. Le niveau d'offre est avant tout lié au positionnement le long des axes domicile/travail et à une expansion de population de la ville centre. On y observe des niveaux de chiffre d'affaires élevés car ils participent à l'offre rayonnante de la ville centre notamment sur le non alimentaire.



Bessan, Cazouls-lès-Béziers, Magalas et Thézan-lès-Béziers correspondent à une offre commerciale de « relais de bassin ». Plus éloignées des pôles précédents, elles polarisent un bassin de plusieurs communes. Son niveau d'offre s'explique donc avant tout par ce rôle polarisant et d'équilibre qui en fait une centralité commerciale.



Portiragnes, Sérignan, Valras-Plage, Vendres et Vias ont des offres commerciales relais qui permettent un « support littoral et touristique » du fait notamment des dépenses touristiques. En matière de commerce, on trouve dans cette offre des produits très spécifiques à destination d'une clientèle extérieure au territoire : équipements touristiques, artisanat d'art, produits locaux, commerces éphémères. À la différence des autres offres relais, celle-ci ne vient pas toujours en appui de l'agglomération. Sans ce caractère saisonnier, leur niveau d'offre, notamment alimentaire, ne serait pas toujours justifié au regard du nombre d'habitants du secteur.

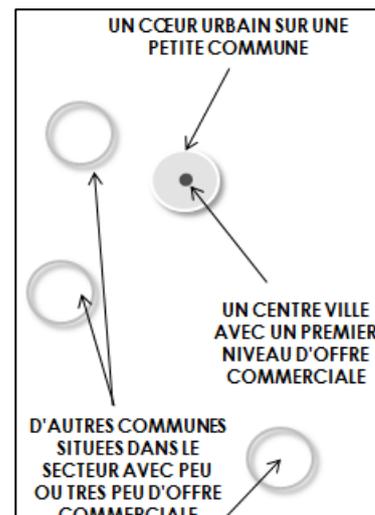
Une offre de maintien de proximité

L'offre de maintien de proximité est principalement composée de quelques commerces traditionnels, souvent indépendants avec les 5 familles de produits représentées sur un nombre limité de commerces (10 à 40). La moitié des communes ont une grande surface alimentaire mais dans l'ensemble, il y a peu ou pas d'établissements commerciaux supérieurs à 300 m² hors alimentaire avec une densité commerciale faible d'environ 300 à 2 200 m² pour 1 000 habitants.

Cette offre correspond à des achats quotidiens réalisés à l'échelle de la commune ou des communes alentours dont l'offre est encore plus faible. La zone de chalandise de ces communes est unique et se situe à 5/10 minutes de route depuis le village centre dont l'attraction commerciale est très faible et le maintien des dépenses faible. Cette zone de chalandise correspond le plus souvent à une ou deux communes.

Sur le territoire, l'offre de maintien de proximité concerne de nombreuses communes qui peuvent dans certains cas palier à l'absence de commerces dans d'autres encore plus éloignées des principaux pôles. Les communes concernées sont : Boujan-sur-Libron, Capestang, Caux, Cers, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Florensac, Laurens, Lespignan, Lézignan-la-Cèbe, Lignan-sur-Orb, Maraussan, Maureilhan, Montady, Montagnac, Montblanc, Murviel-lès-Béziers, Nissan-lez-Enserune, Pinet, Pomérols, Puisserguier, Quarante, Saint-Chinian, Saint-Thibéry et Roujan.

Offre de maintien de proximité



4.2. Un équilibre commercial qui pourrait évoluer avec l'évolution des formats commerciaux

L'organisation spatiale du commerce sur le territoire est relativement harmonieuse avec la concentration de l'offre sur les trois pôles les plus importants concentrant à la fois les services, l'emploi et les habitants, sans pour autant avoir de secteurs dépourvus d'offre. Cependant, la prédominance des formats commerciaux de type hypermarché et supermarché peu poser soucis dans une recherche d'offre de proximité. Cette attente du consommateur est de plus en plus prégnante dans la société, poussée par plusieurs facteurs (hausse du coût du transport, multiplication des scandales alimentaires, remise en question de certaines pratiques de l'agro-alimentaire, etc.).

Les tendances actuelles vont plutôt vers une réduction des surfaces de vente au profit d'une offre de plus grande proximité. Cette évolution s'accompagne par l'explosion du commerce connecté (drive, click and collect) qui touche désormais tous les secteurs commerciaux et permet à la fois la diminution du stock et des formats de vente. De tels formats encore peu présents sur le territoire vont se généraliser dans les années à venir.

Par ailleurs, les modes de consommations évoluent eux aussi avec une plus grande attention à l'origine des produits mais aussi une recherche de plaisir dans l'achat (achat « loisir » ou fun shopping) très liée au lieu d'achat lui-même. L'importance de cette recherche de plaisir s'accompagne par celle d'une volonté de changement et le développement de l'évènementiel commercial avec la multiplication des boutiques éphémères tout au long de l'année.

L'anticipation de ces changements de formats commerciaux et des modes de consommations permettra de mieux répondre aux attentes des consommateurs (habitants ou touristes). Elle sera l'un des enjeux du secteur d'ici 2040. Cependant, ces évolutions devront conserver l'équilibre actuel ou renforcer la proximité de l'offre en particulier dans les zones les moins pourvues en commerces dont la démographie devrait augmenter dans les années à venir. Ce risque de diminution de l'offre concerne principalement les communes du piémont dont les ventes

directes et marchés permettent aujourd'hui de palier en partie à la faible offre commerciale sédentaire.

E. La transformation des déchets, une filière innovante en développement ?

Il existe de nombreux types de déchets qui peuvent ou non se valoriser et donc être à la fois un résidu et une ressource potentielle. On distingue les déchets ménagers et assimilés (DMA) des déchets dangereux et des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics. Chacun de ces types de déchets peut se décliner en une ou plusieurs catégories de déchets en fonction du mode de collecte, de sa nature ou encore de son caractère dangereux.

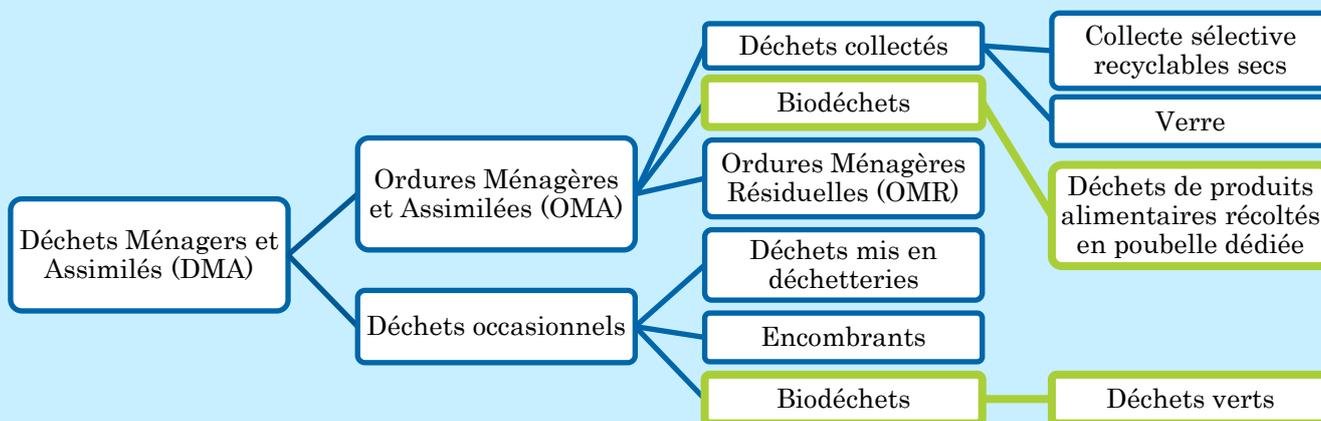
Définition des différentes catégories de déchets

Les **déchets dangereux** sont les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique... Ils sont signalés par un astérisque dans la nomenclature des déchets ; près de 495 types de déchets dangereux sont ainsi recensés dans la réglementation.

Les **déchets du Bâtiment et des Travaux Publics** comprennent les déchets inertes (pierres, terre, terrassements, briques, etc.) les déchets industriels banaux (DIB : métaux, verre, bois, plastique, papier, produits mélangés, etc.) et les déchets industriels spéciaux (DIS : peintures, vernis, goudrons, amiante, produits chimiques, terre et emballages souillés, etc.)

Les **déchets ménagers et assimilés** (DMA) sont les déchets produits par les ménages (déchets ménagers au sens stricts), y compris les déchets dits « occasionnels » tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banaux produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service (écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires, etc.), collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages. Ils sont collectés par la collecte traditionnelle, la collecte sélective et l'apport volontaire en déchetterie (hors gravats). Ils se déclinent en plusieurs catégories dont les **ordures ménagères et assimilées** (OMA) sont les ordures ménagères recyclables (emballages, journaux et magazines, biodéchets collectés sélectivement y compris déchets verts collectés seuls) collectés de façon sélectives et les **ordures ménagères résiduelles** (OMR) collectées en mélange.

Déclinaison des déchets ménagers et assimilés en différentes catégories de déchets



1. La collecte et le traitement des déchets ménagers répartis sur quatre établissements publics de coopération intercommunale

En France, il appartient au maire de gérer la collecte et le traitement des déchets via le groupement intercommunal duquel sa commune dépend.⁶⁹ Sur le territoire ce sont ainsi 4 EPCI qui correspondent pour parti aux communautés de communes ou d'agglomération qui

⁶⁹ Voir article L2224-13 du code général des collectivités territoriales.

remplissent ce rôle. Les autres communes dépendent d'un syndicat dédié à la collecte et au traitement des déchets.⁷⁰ Chacun des acteurs s'occupe à la fois de la collecte et du traitement des déchets. La compétence collecte regroupe l'ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou de valorisation. La compétence traitement couvre les opérations de tri, de valorisation, de stockage et de transport vers un lieu d'élimination (transfert).

Répartition des communes du territoire en fonction de l'établissement de traitement des déchets

EPCI (nombre de communes)	Communes du SCoT concernées
SICTOM Pézenas-Agde (57 communes)	12 communes de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (Alignan-du-Vent, Bassan, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Servian, Valros) et toutes les communes des communautés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (20) ; ▶ Communauté de communes Les Avant-Monts (25).
Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée (5 communes)	5 communes de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée : Béziers, Villeuneuve-lès-Béziers, Sauvian, Sérigan et Valras-Plage
Communauté de Commune la Domitienne (8 communes)	Toutes les communes de la Communauté de Commune la Domitienne
Communauté de communes Sud-Hérault (17 communes)	Toutes les communes de la Communauté de communes Sud-Hérault

2. Bilan de la gestion des déchets par EPCI en 2015

Cette partie présente de manière synthétique le bilan de la gestion des déchets des 5 EPCI⁷¹ compétents sur le territoire du SCoT en 2015. Un tableau présentant les tonnages de déchets ménagers et assimilés produits a été réalisé pour chaque structure sur la base de leurs rapports annuels d'activité.

2.1. Le SICTOM Pézenas-Agde⁷²

Le **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères (SICTOM) Pézenas-Agde** a été créé en 1976. Il est composé de deux communautés d'agglomération et de quatre communautés de communes pour un total de **58 communes** (dont la commune de Fontès hors SCoT) : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Communauté de communes Les Avant-Monts 12 communes de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée et d'une commune de la Communauté de communes du Clermontais (hors SCoT). Le syndicat assure la **collecte et le traitement** des DMA sur l'ensemble de son territoire.

Il est équipé de :

- ▶ 2 quais de transferts (Pézenas et Agde) ;
- ▶ 1 centre de tri (Pézenas) ;

⁷⁰ Suite à la fermeture du SITOM du Littoral fin 2017 certaines communes ont vues le traitement de leur déchet évoluer. Les données de cet établissement seront néanmoins analysées pour avoir une vision globale du traitement des déchets sur le territoire du SCoT du Biterrois. Communes concernées : Sauvian, Sérigan, Valras-Plage, Vendres et Villeneuve-lès-Béziers.

⁷¹ Dont SITOM du Littoral encore en activité à cette date.

⁷² Source : Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

- ▶ 4 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI – Cers, Montagnac, Roujan et Saint-Thibéry) ;
- ▶ 19 déchèteries (Agde La Prunette, Agde Les Sept Fonts, Alignan-du-vent, Boujan-sur-Libron, Caux, Cers, Fontès, Laurens, Corneilhan, Magalas, Montagnac, Pézenas, Pomérois, Portiragnes, Roujan, Saint-Thibéry, Servian, Valros et Vias) ;
- ▶ 1 plate-forme de compostage (Agde) ;
- ▶ 13 zones de stockage de déchets verts (Agde, Alignan-du-Vent, Boujan-sur-Libron, Caux, Cers, Fontes, Montagnac, Pezenas, Roujan, Saint-Thibéry, Servian, Valros et Vias).

Une fois la collecte de déchets réalisés et acheminés sur les différentes installations elles sont pour parties valorisées. Les OMR sont acheminées dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Narbonne et de Lavaur, dans les centres de valorisation organique de Béziers et de Vendres ainsi que dans le centre de valorisation énergétique de Calces (66). Les emballages recyclables collectés sont directement acheminés au centre de tri de Pézenas où ils sont triés et envoyés vers les filières de recyclages respectives. Le verre est transféré vers l'unité de traitement OI MANUFACTURING de Béziers. Les végétaux des déchèteries sont envoyés à la plate-forme de compostage d'Agde.

Bilan de la production de DMA en 2015 et comparaison à la moyenne départementale

Flux collectés	SMICTOM Pézenas-Agde		Hérault	
	Tonnage 2015 (t)	Variation 2014/2015	Poids par habitants 2015 (t/hab.)	
OMR	45 730	+ 1,4 %	364	279
Emballages recyclables	8 523	- 4,4 %	67	80
Verre	5 077	+ 1,3 %	40	
Déchèterie	61 592	+ 5,2 %	490	203
DMA totaux	120 922	+ 2,9 %	962	561

Vert : évolution positive

Rouge : évolution négative

En janvier 2018, le SICTOM a lancé un ramassage des biodéchets auprès des particuliers de la ville de Pézenas en vue de les transformer en composte puis d'ici 2021/2022 de les méthaniser sur le site de Montblanc. À terme la production de ce biogaz permettra d'alimenter les camions du SICTOM qui roulent avec cette énergie.⁷³ Après le succès rencontré en 2018, le dispositif est étendu à 12 nouvelles communes en 2019 : Alignan-du-Vent, Aumes, Castelnau-de-Guers, Caux, Cazouls-d'Hérault, Lézignan-la-Cèbe, Montblanc, Nézigian-l'Evêque, Nizas, Servian, Tourbes et Valros.⁷⁴

2.2. La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée⁷⁵

En 2015, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée assure la **collecte** des DMA uniquement sur **5 communes** de son territoire (Béziers, Sauvian, Sérignan, Valras-Plage et Villeneuve-lès-Béziers) et est également chargée du **traitement** des déchets de Béziers. Elle est équipée de :

- ▶ 1 déchèterie (Béziers) ;
- ▶ 1 unité de compostage des déchets verts (Béziers) ;
- ▶ 1 unité de valorisation des ordures ménagère (UVOM – site de VALORBI à Béziers) ;
- ▶ 1 installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND – Saint Jean de Libron à Béziers) ;

⁷³ Midi Libre. Déchets : un débat pour l'avenir. *Midi Libre*, 19 juin 2018, p. 12

⁷⁴ Michelle Rivière. Le bilan sur la collecte des biodéchets étant positif, le Sictom vise le biogaz. *Midi Libre*, 12 octobre 2018, p. 12

⁷⁵ Source : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée. *Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*, Édition 2016.

- ▶ 1 centre de tri de déchets d'activités professionnelles de la société Nicollin.

Bilan de la production de DMA en 2015 et comparaison à la moyenne départementale

Flux collectés	CA Béziers Méditerranée		Hérault	
	Tonnage 2015 (t)	Variation 2014/2015	Poids par habitants 2015 (t/hab.)	
OMR	37 432	+ 0,9 %	414	279
Emballages recyclables	3 606	- 8,4 %	40	80
Verre	2 184	+ 0,1 %	24	
Encombrants	1 848	+ 14,4 %	24	–
Déchèterie	8 271	- 2,6 %	116	203
DMA totaux	53 342	- 1,0 %	618	561

Vert : évolution positive

Rouge : évolution négative

2.3. La Communauté de Communes la Domitienne⁷⁶

La communauté de communes La Domitienne assure la **collecte** des DMA sur les **8 communes** qui composent son territoire ainsi que le **traitement** sur 7 communes. La compétence de **traitement** des DMA pour la commune de Vendres est quant à elle exercée par le SITOM du Littoral (cf. partie concernée). Elle est équipée de 2 déchèteries (Cazouls-lès-Béziers et Nissan-lez-Ensérune). Elle valorise près de 70% des déchets qu'elle traite soit par compostage des matières organiques (31% du poids total), recyclage des matériaux comme le carton (34%) ou valorisation énergétique par incinération (4%). 32% des déchets traités sont par ailleurs enfouis.

Bilan de la production de DMA en 2015 et comparaison à la moyenne départementale

Flux collectés	CC la Domitienne		Hérault	
	Tonnage 2015 (t)	Variation 2014/2015	Poids par habitants 2015 (t/hab.)	
OMR	7 891	+ 2,2 %	287	279
Emballages recyclables	1 468	+ 4,6 %	53	80
Verre	948	+ 0,6 %	34	
Déchèterie (gravats compris)	7 269	- 4,0 %	264	203 (sans gravats)
DMA totaux	17 575	- 0,2 %	639	561

Vert : évolution positive

Rouge : évolution négative

2.4. Communauté de communes Sud-Hérault⁷⁷

La communauté de communes Sud-Hérault assure la **collecte et le traitement** des DMA sur les **17 communes** qui composent son territoire. Elle est équipée de :

- ▶ 1 station de transfert (Pierrerue) ;
- ▶ 2 déchèteries (Quarante et Pierrerue).
- ▶ Modes de traitement et bilan de la valorisation des DMA

Les déchets collectés sont ensuite transférés vers différents sites. Les OMR sont acheminées à l'Unité de Valorisation des Ordures Ménagères (UVOM) de Béziers. Le verre est acheminé au centre IPAQ Béziers. Les emballages recyclables sont envoyés au centre de tri exploité par la société DELTA RECYCLAGE à Lansargues (34).

⁷⁶ Source : Communauté de communes La Domitienne. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés*, 2015.

⁷⁷ Source : Communauté de communes Sud-Hérault. *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets* 2015.

Bilan de la production de DMA en 2015 et comparaison à la moyenne départementale

Flux collectés	Tonnage 2015 (t)	CC Sud-Hérault	Hérault	
		Variation 2014/2015	Poids par habitants 2015 (t/hab.)	
OMR	4 946	- 1,0 %	287	279
Emballages recyclables	688	–	40	80
Verre	631	- 1,4 %	37	
Déchèterie (gravats compris)	6 349	–	369	203 (sans gravats)
DMA totaux	12 614	–	733	561

Vert : évolution positive

Rouge : évolution négative

Les DMA totaux sont calculés en additionnant les OMR, les emballages recyclables, le verre et les déchets issus des déchèteries

2.5. Le SITOM du Littoral⁷⁸

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères dit **SITOM du Littoral** est en charge du **traitement** des DMA de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée en représentation-substitution des 4 communes de Sauvian, Sérignan, Villeneuve-les-Béziers et Valras-Plage et de la Communauté de communes La Domitienne en représentation-substitution de la commune de Vendres. Il est équipé de :

- ▶ 1 usine de tri-compostage (UVOM) de Vendres comprenant :
 - 1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
 - 1 déchèterie ;
 - 1 ancienne décharge municipale (Sauvian) réhabilitée en Installation de Stockage de Déchets Inertes.
- ▶ 1 déchèterie (Villeneuve-lès-Béziers).

En 2015, l'usine a traité, 15 966 t (18 047 t en 2014) d'ordures dont :

- ▶ 11 808 t (provenant des collectivités du SITOM du Littoral) ;
- ▶ 89 t en provenance de la CABM (convention) ;
- ▶ 4 069 t en provenance du SICTOM de Pézenas-Agde.

À ces 15 966 t d'ordures ménagères, s'ajoutent 3 196 t de déchets verts provenant des déchetteries ou des collectes municipales. Ces 19 162 t (15 966 t + 3 196 t) ont généré 280 t de déchets recyclables, 3 727 t de compost, 6 605 t de refus de tri, 2 578 t de refus d'affinage et 5 971 t ont été consommées par les phénomènes de réduction bactériologique et d'évaporation.

3. La gestion des déchets sur le territoire du SCOT, des améliorations contrastées par rapport au reste du département⁷⁹

Pour comparer les différents organismes à un référentiel commun, les quantités de déchets produites (hors déchets inertes) à l'échelle du département de l'Hérault en 2015 ont été rapportées au nombre d'habitants des communes concernées. Sur le département, les productions sur l'année (2015) sont respectivement de :

- ▶ **561,1 kg/hab.** pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- ▶ **278,8 kg/hab.** pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- ▶ **79,9 kg/hab.** pour les déchets issus de la collecte sélective ;
- ▶ **203,1 kg/hab.** pour les déchets issus des déchèteries.

⁷⁸ Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 et 2014

⁷⁹ Source : Conseil Général de l'Hérault – PDD – DEARA – Service Énergie-Déchets – Observatoire SINOE 34

Production de déchets sur le SCoT (hors inertes et hors gravats)

Flux collectés	SCoT du Biterrois				Hérault
	Tonnage 2012 (t)	Poids par habitants 2012 (t/hab.)	Tonnage 2015 (t)	Poids par habitants 2015 (t/hab.)	
OMR	96 104	303,7	95 998	290,6	278,8
Collecte séparative (verre + emballages recyclable)	22 678	71,7	23 284	70,8	79,9
Déchèterie (hors inertes)	57 343	181,2	63 126	191,1	203,1
DMA totaux	176 125	556,5	182 508	552,5	561

Globalement, entre 2012 et 2015, la production de DMA sur le territoire du SCoT a augmenté (+3,6 %). Toutefois, la production de DMA par habitant a diminué (-0,7 %). Cette augmentation globale s'explique donc par l'augmentation de la population. Elle cache des efforts notables sur la réduction des déchets produits par les habitants. On peut également observer une très légère diminution des OMR collectés (-0,1 %) au profit de la collecte sélective et l'apport en déchèterie. Cette baisse est un autre signe de l'amélioration du tri des déchets par les habitants.

Vis-à-vis du département de l'Hérault, la production de DMA globale par habitant est moins élevée, principalement en raison de quantités de déchets issus de la collecte sélective et de déchets collectés en déchèterie. Cependant, la production d'OMR par habitant est plus importante qu'à l'échelle départementale.

La production de DMA par habitant du territoire est également inférieure à la valeur nationale de 2013 (573 kg/habitant/an de DMA – Source : ADEME). Cependant, cette affirmation est à nuancer car la valeur nationale prend en compte les déchets inertes. Il est donc probable que la quantité de DMA produits par habitant sur le territoire du SCoT soit donc supérieure à valeur nationale.

Évolution de la valorisation des DMA entre 2012 et 2015

Valorisation/Traitement	Tonnage 2012 (t)	Poids par habitants 2012 (t/hab.)	Tonnage 2015 (t)	Poids par habitants 2015 (t/hab.)
Matière	40 323 (23 %)	127,4	41 054 (23 %)	124,3
Organique	32 718 (19 %)	103,4	35 237 (20 %)	106,7
Incinération	11 727 (7 %)	37,1	6 423 (4 %)	19,4
Refus enfouis	91 357 (52 %)	288,7	97 130 (54 %)	294,1

Sur le territoire, les déchets qui empruntent les filières de valorisation matière et organique sont en légère augmentation entre 2012 et 2015. Le taux de valorisation (matière et organique) des DMA passe de 42 % à 43 %. Le taux de valorisation de 2012 respecte l'objectif de la loi Grenelle, cependant, le taux de valorisation en 2015 n'est pas respecté (voir ci-après). Ce taux devrait augmenter dans les années à venir. Cependant, il n'est pas certain qu'il atteigne l'objectif des 55% en 2020.

Le territoire a par ailleurs moins recours à l'incinération (passage de 7 à 4% de DMA incinérés entre 2012 et 2015). Une tendance qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Néanmoins le recours à l'enfouissement augmente sur la même période (passage de 52 à 54%). Une tendance qui va à l'encontre des objectifs de la loi TECV. Cette augmentation pourrait provenir des déchets qui n'ont pas été traités par incinération.

Adéquation du traitement des DMA avec les objectifs étatiques

	Objectifs Loi Grenelle II/Loi TECV	SCoT du Biterrois
DMA	35% de valorisation en 2012	Oui (42 %)

	Objectifs Loi Grenelle II/Loi TECV	SCoT du Biterrois
	45% de valorisation en 2015	Non (43%)
	55 % de valorisation en 2020	Incertain (prévision 2015)
	65 % de valorisation en 2025	
	75% de valorisation en 2012 pour les emballages ménagers et DIB	?
OMA	-7% de production entre 2009 et 2014 soit 1.4 % par an	?
	55 % de valorisation matière et organique en 2020	Incertain (prévision 2015)
	65 % de valorisation matière et organique en 2025	Incertain (prévision 2015)
	- 10 % de production entre 2020 par rapport à 2010	?
Déchets non dangereux non inertes	Réduction du taux d'enfouissement : - 30 % en 2020 par rapport à 2010	?
	Réduction du taux d'enfouissement : - 50 % en 2025 par rapport à 2010	?

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux Régions une compétence en matière de déchets et d'économie circulaire. La Région a donc élaboré un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce document d'orientation coordonne sur 12 ans les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets. Il fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets. Il est intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le PRPGD Occitanie a été finalisé et adopté en Assemblée Plénière le 14 novembre 2019. Il fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (DMA) : - 63 kg par habitant et par an
- Réduire de 30 % les quantités de déchets mis en décharge
- Réduire de 20% les déchets verts apportés en déchèterie
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques
- Réduire de 50 % les bio-déchets (déchets de repas et déchets verts) présents dans les Ordures Ménagères résiduelles
- Stabiliser les quantités de déchets dangereux collectés
- Améliorer les collectes sélectives en vue de leur valorisation avec pour objectifs par habitant et par an :
 - Verre : +16%
 - Emballages et papier : + 14%
 - Textile : + 7 kg
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : + 12%
- Recycler 55 % des déchets non dangereux des ménages et des entreprises
- Valoriser 70% des déchets du BTP
- Atteindre 22% de la population couverte par une fiscalité par foyer au volume ou au poids (tarification incitative)

4. Des leviers de développement économique à exploiter

Il existe peu d'installations de traitement des déchets sur le territoire. Cela ne permet pas réellement (hors filière verre avec : IPAQ Béziers et OI MANUFACTURING sur Béziers) de

développer de filière économique sur le recyclage malgré les volontés locales avec l'association Re'n'Art et le SICTOM d'Agde-Pézenas par exemple. Or, l'économie dite circulaire est l'un des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV – voir ci-avant pour son application du le territoire du SCoT) 17 août 2015 qui y consacre plusieurs articles. L'objectif est traduit dans un titre intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage ». Par ailleurs, elle précise que la priorité est de prévenir l'utilisation des ressources, puis d'en promouvoir une consommation sobre et responsable, avant d'assurer une hiérarchie dans l'utilisation des ressources en privilégiant celles issues du recyclage ou de sources renouvelables puis les ressources recyclables et enfin les autres ressources en, tenant compte du bilan global de leur cycle de vie.

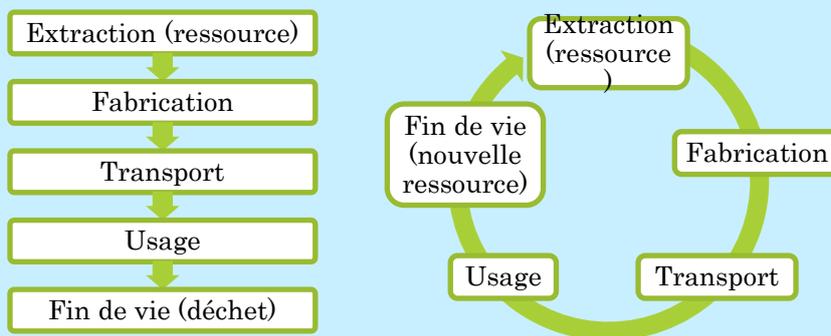
Sur le territoire, le développement d'autres équipements pourraient aider à mieux valoriser ces ressources et développer une filière économique à part entière. Ainsi, favoriser la requalification (modernisation, améliorations qualitatives, etc.) des anciennes installations ou sites de collecte et de traitement des déchets présents sur le territoire pourrait aussi aller dans ce sens. Par ailleurs, une autre solution pourrait être de faciliter la mise en place d'aménagements, d'installation et d'équipements de collecte, de transports et de traitement des déchets à proximité des zones densément habitées afin de réduire les coûts et les impacts des transports tout en évitant l'exposition à de nouvelles nuisances/pollutions.

De plus, une telle économie ne nécessite que peu d'emplois très qualifiés. Le développement d'une telle filière sur le territoire permettrait donc de générer de l'emploi pour les habitants du territoire sans avoir à chercher en dehors. Il répondrait donc à la fois à une problématique économique (faible industrialisation), écologique (diminution des pollutions liées au traitement des déchets) et sociale (création d'emplois pérennes et non délocalisables correspondant au niveau de qualification des habitants).

L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ?

L'économie circulaire est un concept économique qui considère le déchet issu de la transformation ou de la consommation des ménages comme une ressource à part entière. Il permet de passer une réflexion linéaire (de la ressource au déchet) à une réflexion circulaire (déchet = ressource). Cette économie industrielle a pour vocation de produire de nouveaux objets ou services de qualité, à partir de matériaux déjà transformés limitant ainsi fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des ressources non renouvelables. Durable, elle s'inspire entre autres de notions de l'écologie industrielle ou des économies : verte, de l'usage, de la fonctionnalité et de la performance.

Passage de la ressource au déchet dans les modèles économiques traditionnels (gauche) et dans celui de l'économie circulaire (droite)



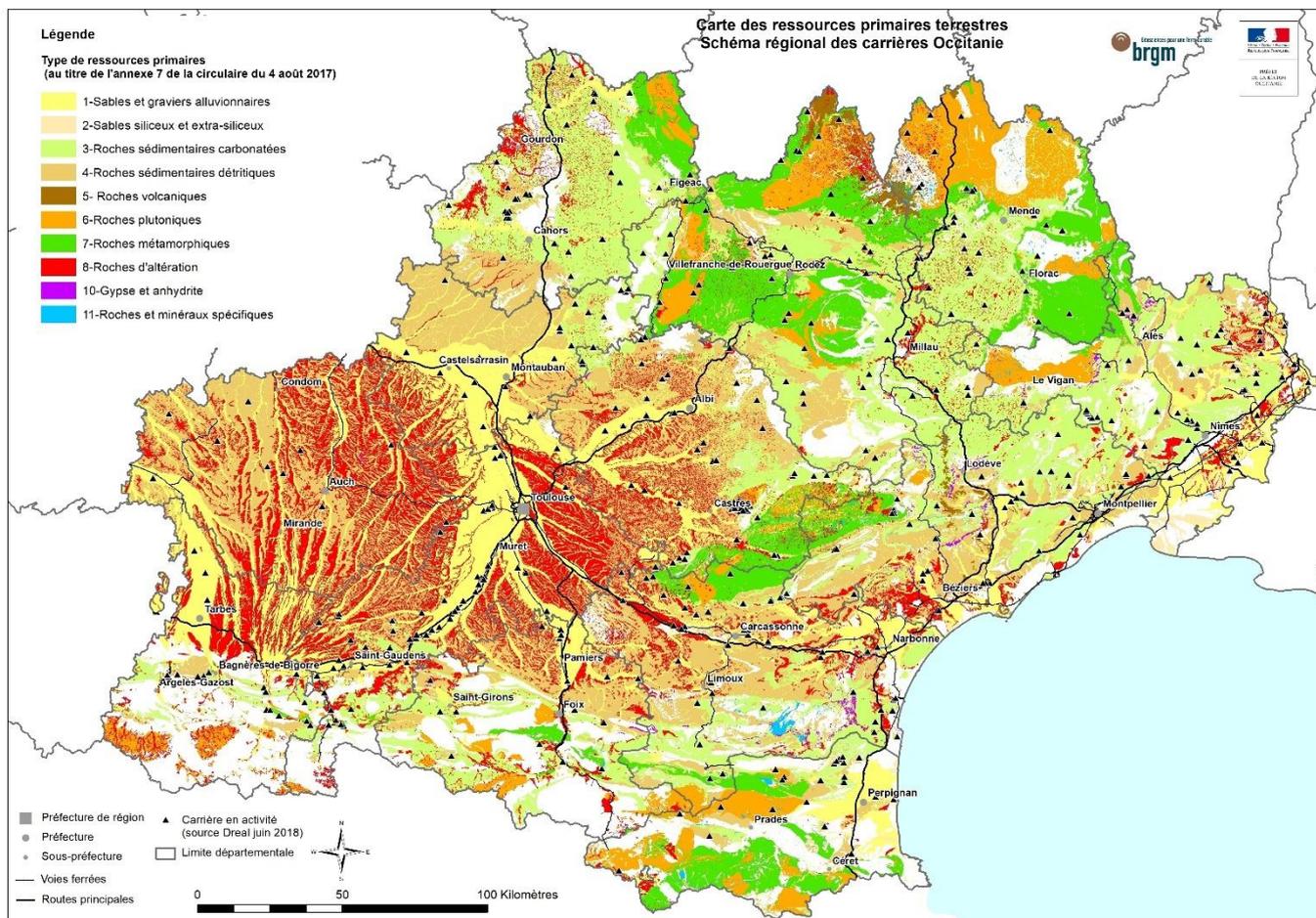
F. L'exploitation des ressources minérales, une filière d'avenir ?

1. Des ressources minérales disponibles en quantité insuffisante

1.1. Des schémas territoriaux pour mieux préserver les ressources

Deux schémas territoriaux l'un à l'échelle de la région, l'autre à l'échelle du département permettent aux collectivités d'avoir une meilleure vision de l'adéquation besoins/ressources. En Occitanie, le Schéma Régional des Carrières (SRC) est en cours d'élaboration conformément au décret n°2015-1676 du 15 décembre 2015. L'approbation est prévue au 2^{ème} semestre 2023. Ce nouveau schéma régional devra à terme remplacer l'ensemble des schémas départementaux. À partir de cette date les différents projets locaux devront prendre en compte le schéma.

Les ressources primaires (SRC Occitanie)



1.2. Des ressources en déficit et contraintes pour le développement de futures carrières

L'approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en ex-Languedoc-Roussillon⁸⁰ aborde la situation des carrières et de la ressource minérale à l'échelle du secteur de Béziers. Le secteur de Béziers s'étend sur 2 618 km². Il se caractérise par une urbanisation et une population importante, des ressources en matériaux relativement limitées, une difficulté d'approvisionnement en granulats et des enjeux environnementaux.

Les différentes ressources minérales

Les granulats sont des petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. Ils peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarissant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés).

Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidées comme le sable et les graviers, y compris marins, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, ou encore par recyclage de matériaux de démolition, de laitiers de hauts fourneaux ou de mâchefers.

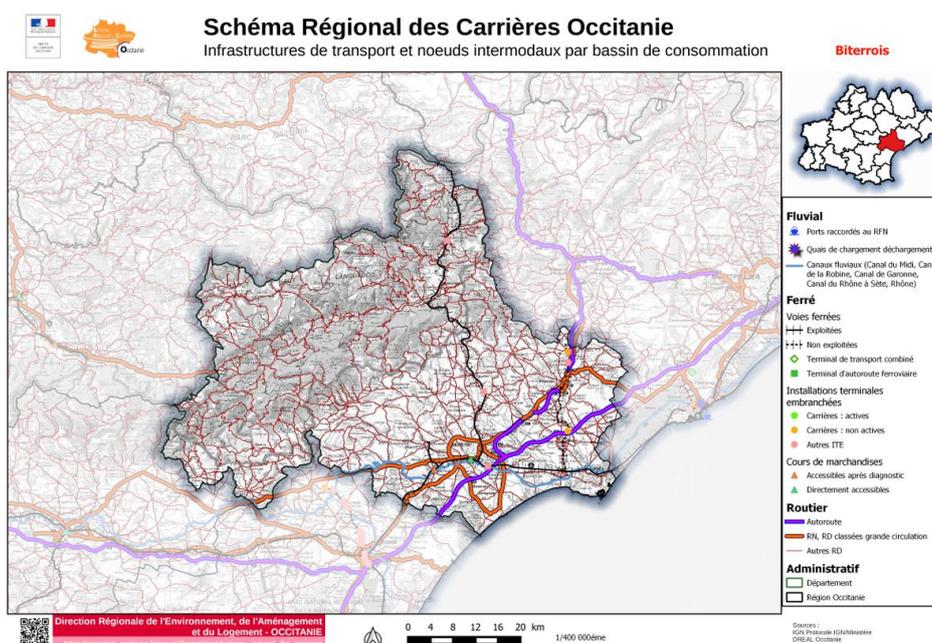
Les **différents types de roches** (alluvionnaires, calcaires, éruptives) sont en théorie interchangeables même si chacun d'eux concerne des domaines d'emplois réservés :

- ▶ Éruptives et calcaires pour les routes ;
- ▶ Alluvionnaires pour le bâtiment et le génie civil.

Les formations potentiellement exploitables pour la production de granulats représentent un total de 681 km² soit 20% du secteur de Béziers. En soustrayant les emprises des zones urbanisées (31 km²), les ressources exploitables sur le secteur représentent 650 km². Ces formations (y compris sous les formes urbaines) se composent par ordre de superficies décroissantes :

- ▶ d'alluvions essentiellement de l'Orb, de l'Hérault et de l'Aude (266 km²) ;
- ▶ de calcaires de qualité moyenne à médiocre avec passées dolomitiques (262 km²) ;
- ▶ de grès et quartzites au Nord-Ouest (63 km²) ;
- ▶ de basaltes de la chaîne de l'Escandorgue (43 km²) ;
- ▶ de calcaires de bonne qualité (41 km²) ;
- ▶ de roches plutoniques (6 km²).

⁸⁰ Source : BRGM. *Approche régionale de la révision des schémas départementaux des carrières en ex-Languedoc-Roussillon*. Décembre 2011.



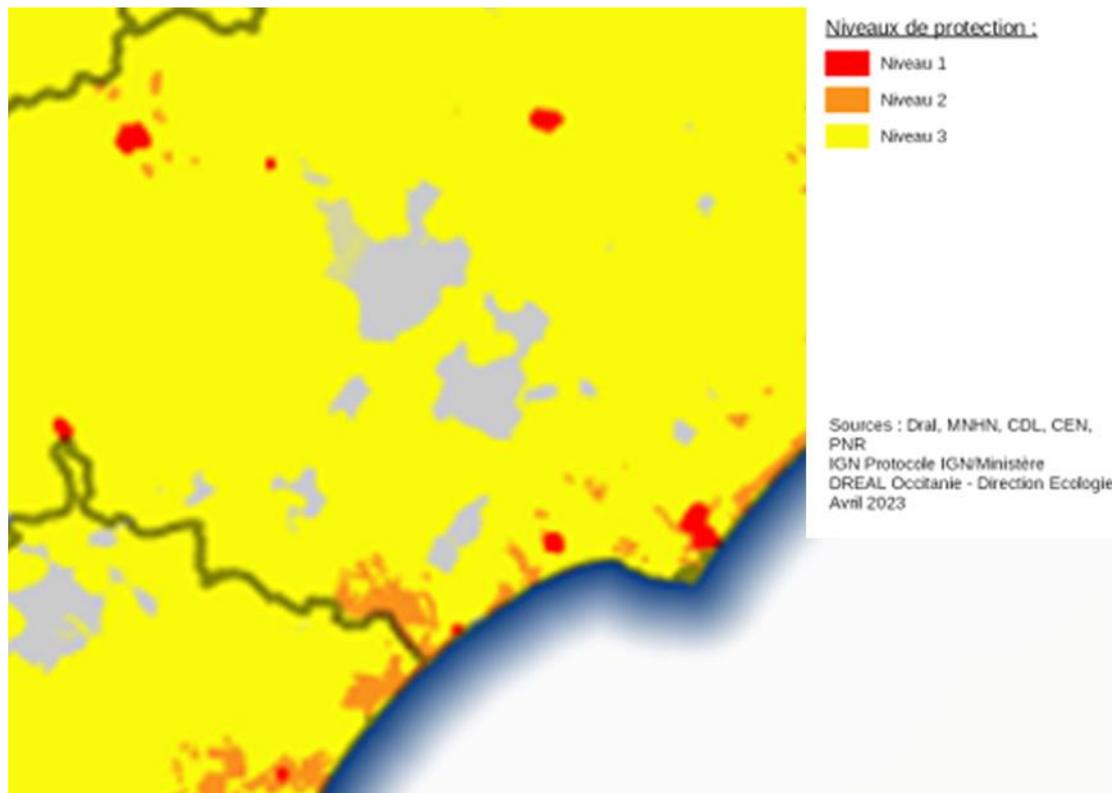
Synthèse par bassin des besoins en granulats selon le scénario de référence du Schéma Régional des carrières d'Occitanie

Année	Besoin estimé (en kt)	Approvisionnement potentiellement mobilisable en RS	Production de RP disponible selon les carrières autorisées actuellement	Excédent / déficit
2017	2860	200 à 250	2399	-229
2025	2688	250 à 300	1858	-710
2031	3003	300 à 350	1639	-1015

Source : SRC Occitanie

Le bassin du Biterrois est un bassin demandeur du pourtour méditerranéen, qui est déficitaire en 2017, avec une autonomie qui lui permet de couvrir tout de même 92 % de ses besoins. Selon la modélisation, cette autonomie diminuera d'ici à 2031 jusqu'à atteindre 62 à 74 % suivant l'hypothèse de besoin considérée et l'évolution de la part de ressources secondaires. Dans ce bassin, comme dans les autres bassins du pourtour méditerranéen, l'évolution de la part de RS a une influence sur l'autonomie que pourrait avoir le bassin en 2031 : de 4 à 5 % suivant l'hypothèse de besoin retenue. Selon l'étude économique de l'UNICEM, afin de couvrir ses besoins en granulats calcaires et alluvionnaires, le bassin du Biterrois est alimenté par les bassins voisins de Montpellier et de Narbonne, du fait d'une diminution déjà avérée de son potentiel de production. Parallèlement, il contribue à l'alimentation des bassins voisins, en particulier celui de Montpellier, en matériaux éruptifs. Cela ne fait que conforter l'importance des échanges dans ce secteur consommateur de granulats, dont les flux ne se font pas uniquement dans le sens des bassins excédentaires vers les bassins déficitaires. L'enjeu est particulièrement marqué pour le bassin du Biterrois. Il est donc d'autant plus important d'y maintenir un niveau de production équivalent à celui de 2017, par le renouvellement et l'extension des carrières existantes, ou par la création de nouvelles carrières lorsque cela est possible. On note que dans le bassin du Biterrois, aucune carrière de granulats en activité n'est implantée dans une zone à enjeu environnemental de niveau 1.

Les classes de sensibilité : données Biodiversité



Source : SRC Occitanie Avril 2023)

2. Des carrières pour extraire une partie des ressources minérales disponibles

Définition

Les **carrières** sont des installations classées qui diffèrent des autres installations, notamment parce qu'elles consistent en l'exploitation d'un gisement non renouvelable à l'échelle des temps humains et engendrent une modification irréversible des terrains. Contrairement aux autres installations classées, la commission départementale compétente n'est pas le Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) mais la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Formation « Carrière »). Elles sont aussi soumises à des règles spécifiques définies dans une autorisation préfectorale comprenant certains critères ou engagements dont :

- ▶ une durée définie qui ne peut dépasser trente ans ;
- ▶ une zone définie en superficie comme en profondeur ;
- ▶ une production annuelle limitée à un tonnage défini ;
- ▶ un phasage de l'exploitation qui fixe le sens et le rythme de son évolution ;
- ▶ une remise en état du site en fin de vie selon un plan défini ;
- ▶ une obligation de constituer des garanties financières auxquelles il sera fait appel pour réaliser la remise en état en cas de défaillance de l'exploitant.

Le territoire comporte actuellement 9 carrières en activité (carrières autorisées) d'après l'observatoire des matériaux du BRGM. Les ressources exploitées sont diversifiées qu'elles soient alluvionnaires ou massives. Les échéances d'autorisation de ces carrières exploitant des granulats s'échelonnent entre 2015 et 2034. En l'absence de renouvellement d'autorisation, le nombre de carrières et surtout la production autorisée diminueront fortement.

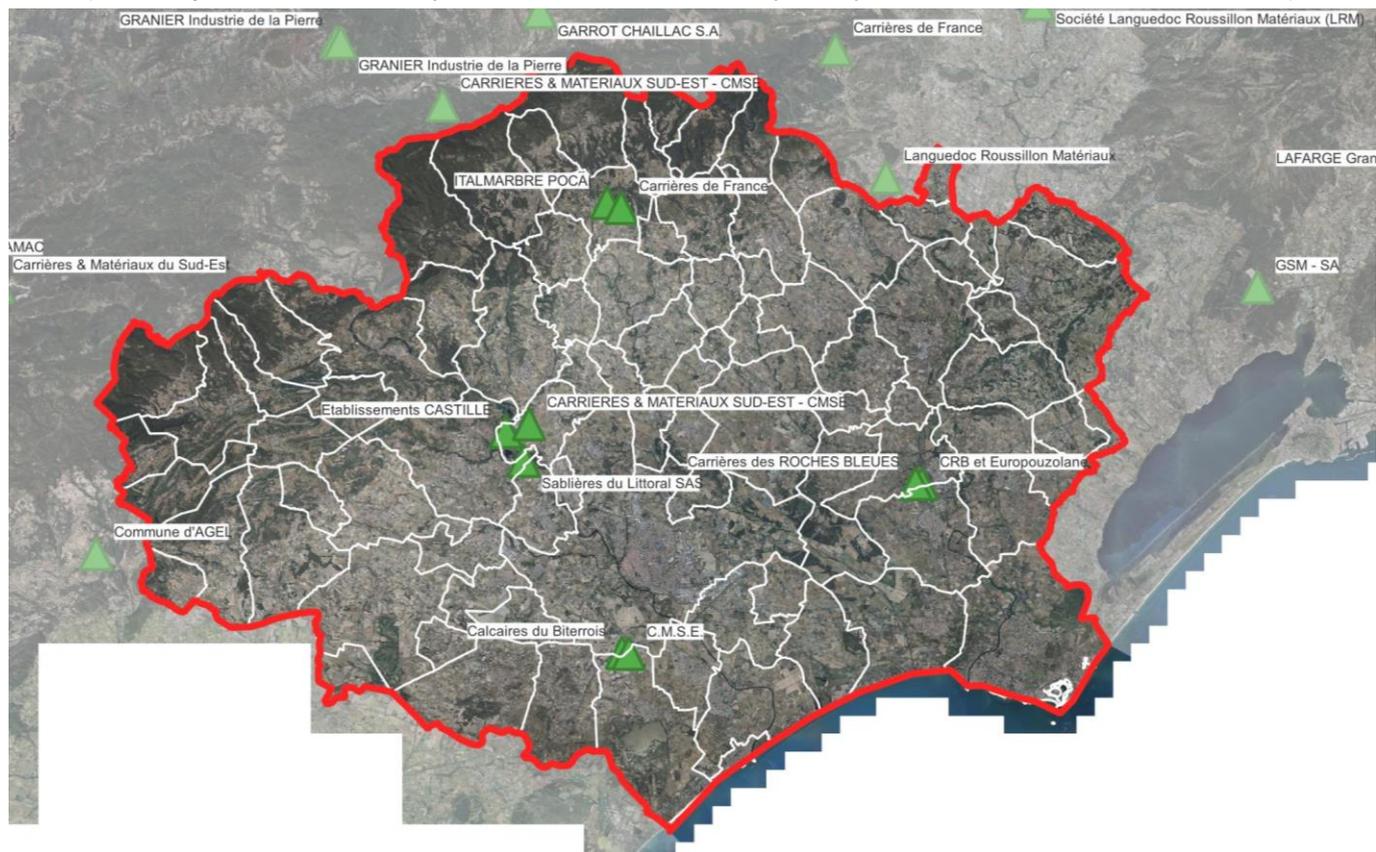
Carrières en activité inscrites sur la base BRGM en février 2019

Nom de l'exploitation – Exploitant (Commune)	Substances et produit	Production autorisée (kt)	Fin d'auto. et réaménagement prévu
Mont Ramus – Carrières des Roches Bleues (Saint-Thibéry)	Substances : pouzzolane (roches massives magmatiques). Produits : concassé de roche volcanique, granulats, concassé, concassé de roche volcanique et Construction/BTP.	100	25/08/2020 Réaménagement : paysager
Vigne Longue – Sablières du Littoral (Maraussan)	Substances : sable, graviers et alluvions. Produits : granulats alluvionnaires, granulats naturels, granulats et Construction/BTP.	300	23/04/2024
La Vière – Carrières des Roches Bleues (Saint-Thibéry)	Substances : basalte et pouzzolane (roches massives magmatiques). Produits : concassé de roche volcanique, enrochement, construction/BTP, granulats, concassé de roche volcanique et infrastructure.	800	20/03/2033 Réaménagement : indéterminé
CMSE (Béziers-Vendres)	Substances : roche calcaire (roches massives sédimentaires). Produits : concassé de roche calcaire, Construction/BTP, granulats, concassé et concassé de roche calcaire	220	23/06/2023 Réaménagement : remblayage déchets inertes
Garrigue de Bayssan – Calcaires du Biterrois (Béziers)	Substances : roche calcaire (roches massives sédimentaires). Produits : concassé de roche calcaire, construction/BTP, granulats, concassé et concassé de roche calcaire	500	06/07/2034 Réaménagement : indéterminé
Le Causse 736 – Italmarbre-Pocai (Laurens)	Substances : marbre (roches massives sédimentaires). Produits : marbre (PO), construction/BTP, construction et pierres ornementales.	3	07/06/2026
CMSE (Thézan les Béziers et Murviel les Béziers)	Substances : marbre (roches massives sédimentaires). Produits : marbre (PO), construction/BTP, construction et pierres ornementales.	270	31/01/2023 Réaménagement : zone agricole
Le Causse 726 – Technipierres (Laurens)	Substances : marbre, (roches massives sédimentaires). Produits : marbre (PO), construction/BTP, construction et pierres ornementales.	2	16/04/2034 Réaménagement : paysager
Le Bois de Fousse – Italmarbre-pocai (Laurens)	Substances : marbre, (roches massives métamorphiques). Produits : marbre (PO), construction/BTP, construction et pierres ornementales.	44	20/12/2032 Réaménagement : paysager

Source : BRGM, extraction au 25/02/2019 de la base.

Les carrières du territoire en activités

(issue du jeu de données correspond aux Installations classées pour la protection de l'environnement ICPE 2023)



Étant donné le caractère limité dans le temps de l'exploitation des carrières et la situation du territoire il est important de réfléchir très tôt à la vie de la carrière après l'exploitation, voire à son changement d'usage. Il s'agit d'un enjeu environnemental. Ainsi, les autorisations d'extraction de matériaux sont subordonnées à une garantie de remise en état des sites après fermeture. Outre la remise en état visant à favoriser la réinsertion des sites dans le milieu environnant, le schéma insiste sur la nécessité de prévoir, le plus tôt possible, la vocation ultérieure des lieux après l'arrêt des travaux d'extraction, afin de définir les opérations de réaménagement. Il est donc prévu qu'une réflexion approfondie soit menée très en amont par rapport au début des travaux et conduite avec les exploitants, les collectivités locales, les administrations concernées, les associations représentatives et les propriétaires des terrains. Ainsi, la problématique liée à l'approvisionnement en matériaux doit être prise en compte dans les réflexions liées à l'aménagement global et durable du territoire.

D'après l'observatoire des matériaux du BRGM, le territoire du SCoT du Biterrois compte 160 anciennes carrières. Parmi ces carrières, certaines ont fait l'objet d'un réaménagement. D'après le BRGM, la carrière Lafarge située à Cazouls-lès-Béziers dont l'exploitation s'est terminée en 2009 est par exemple la seule qui a fait l'objet d'un réaménagement de type paysager.

La zone sud, après avoir été remblayée, est destinée à une zone à vocation d'activité artisanale et industrielle. La zone nord, après avoir été remblayée, est aménagée en zone paysagère.

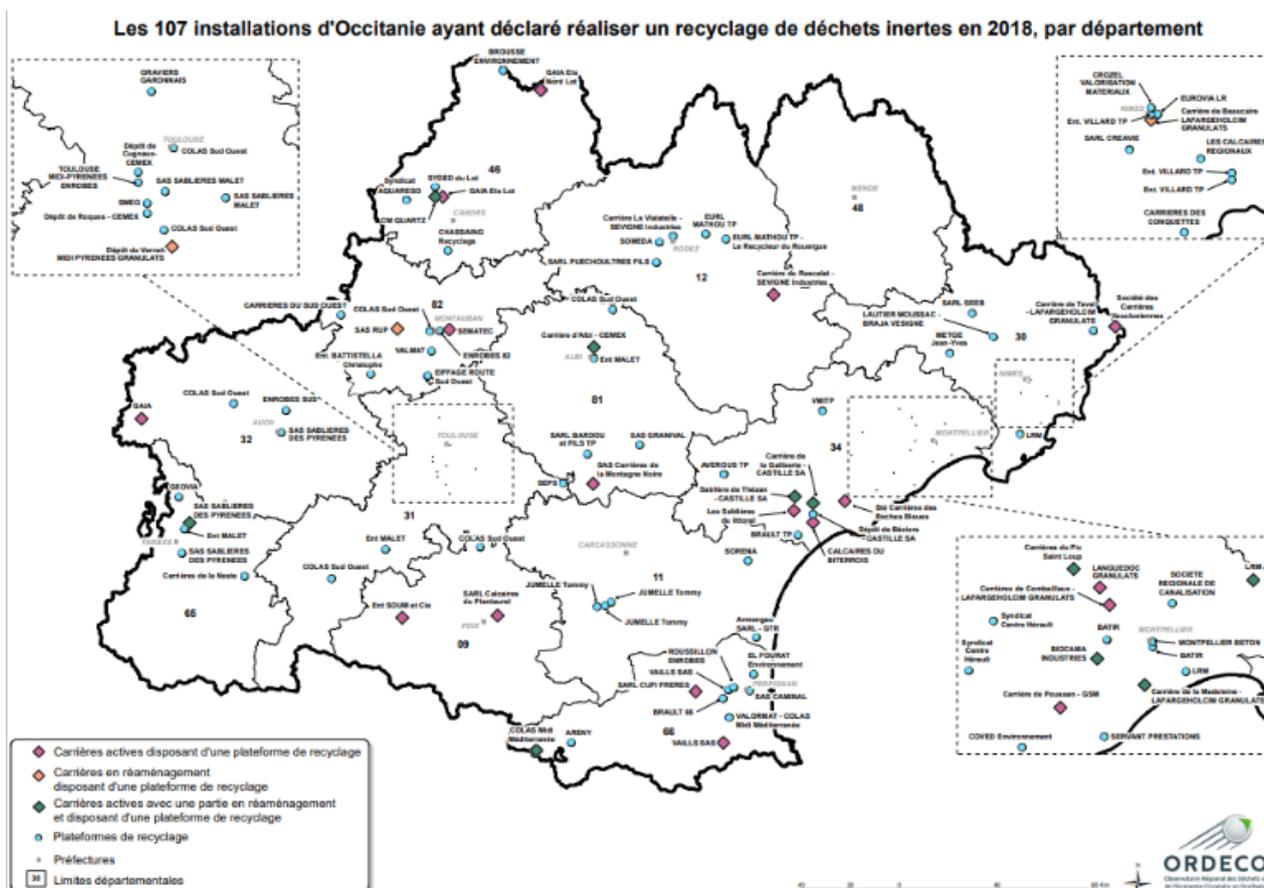
3. Une filière en danger face au risque de pénurie de matériaux ? 🌿

Avec un déficit important en matériaux sur le territoire et des besoins liés à la construction, les importations de matériaux vont augmenter à défaut de prolonger l'exploitation de certaines carrières ou en créer de nouvelles. Pour cela, il sera nécessaire de délimiter les sites pouvant accueillir de nouvelles carrières conformément au schéma des carrières régional en cours de rédaction ou d'anticiper les besoins d'extension et d'accès des carrières existantes au niveau du foncier. En même temps, intégrer leur réaménagement des sites dans les documents

d'urbanisme permet à la fois de s'assurer de leur disponibilité foncière et de leur intégration à leur environnement sur le long terme.

Une autre solution serait la mise en place de filière de recyclage pour limiter le besoin en matériau à extraire et diminuer l'impact environnemental de la démolition en limitant les risques de pollution. Tous les matériaux ne sont pas éligibles au recyclage ou ne peuvent pas être utilisés dans certains projets. Pour les matériaux minéraux, le béton peut être réutilisé une fois décomposer pour construire des allées et des sentiers ou le pavé d'asphalte écrasé et transformé en un nouvel asphalte pour les routes pavées.

La présence de carrière de marbres sur le territoire du SCoT, roches ornementales de proximité qui méritent d'être valorisées dans la construction et l'aménagement du territoire.



G. Les énergies renouvelables, une filière durable

1. La consommation énergétique⁸¹

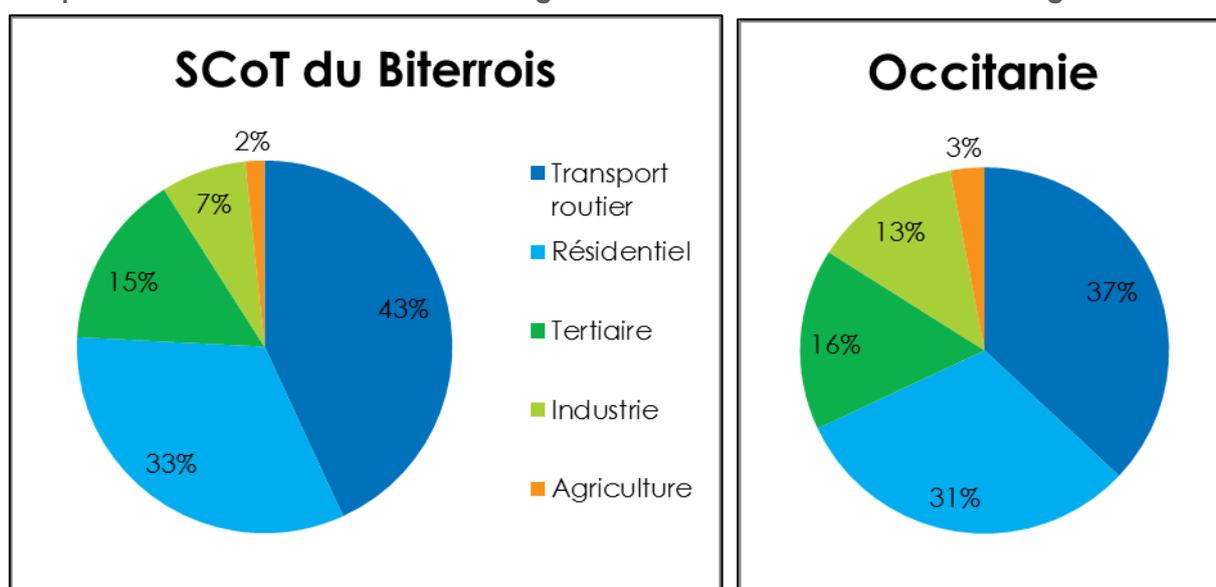
Définitions

L'énergie finale est l'énergie livrée aux consommateurs (électricité, gaz naturel, gazole...)

La tonne d'équivalent pétrole (tep) est l'unité de mesure de l'énergie. Une tep correspond à l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole ce qui représente environ 11 600 kWh.

La consommation d'énergie finale du territoire du SCoT est de l'ordre de **421 ktep** et représente 4,2% des consommations énergétiques de la région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée. À titre indicatif, la population du territoire représente 4,7% de la population régionale en 2014 (INSEE – recensement de 2017). Ce rapport suggère une consommation relativement faible qui s'explique en partie par la faible industrialisation du territoire.

Comparaison des consommations d'énergie finale sur le SCoT du Biterrois et la région Occitanie



Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

	SCoT du Biterrois		Part de la région Occitanie (%)
	(ktep)	(GWh)	
Transport routier	182	2 110	4,9%
Résidentiel	138	1 646	4,5%
Tertiaire	64	758	0,4%
Industrie	31	366	2,5%
Agriculture	7	83	2,2%
Total	421	4 962	4,2%

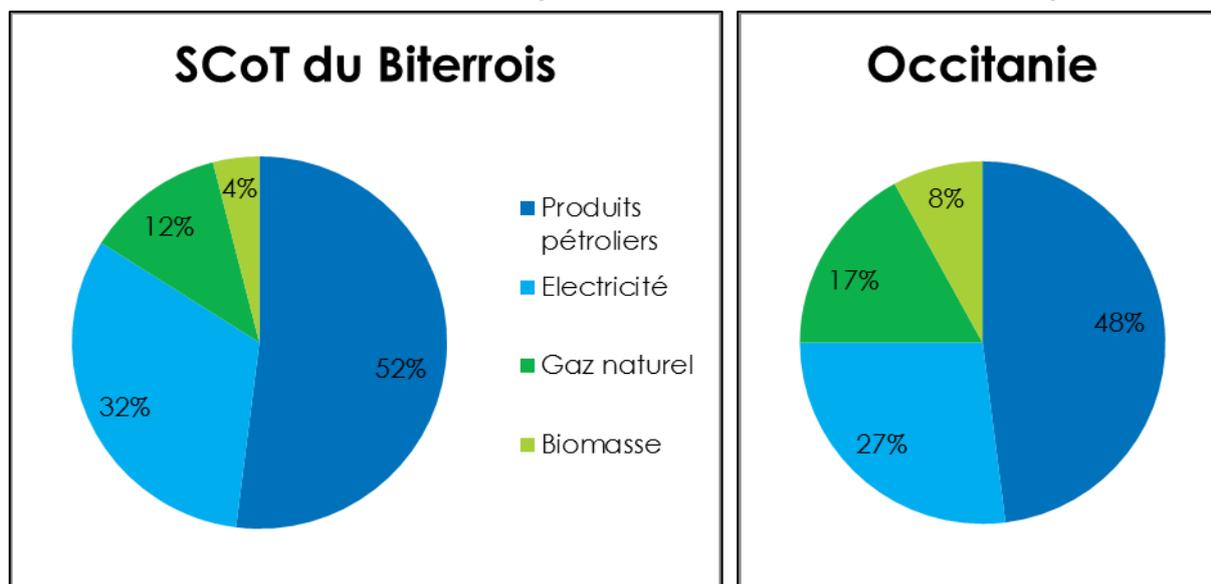
Les secteurs d'activité les plus consommateurs d'énergie sont le **secteur des transports routiers** avec 182 ktep consommés (43 % des consommations totales) et du **résidentiel** avec 138 ktep consommés (33 % des consommations totales). 15 % de l'énergie totale consommée provient du **secteur tertiaire** avec 64 ktep. Le **secteur industriel** représente quant à lui 7 % des consommations énergétiques totales (31 ktep). Enfin, le **secteur agricole** est à l'origine de 2 % des consommations totales, soit 7 ktep. Cette répartition s'explique par la faible industrialisation du territoire et la présence de plusieurs axes autoroutiers majeurs à l'échelle nationale et internationale. Par

⁸¹ Les données présentées sont issues de l'Observatoire Régional de l'Énergie pour l'année 2014. Elles concernent l'ensemble du territoire du SCoT.

ailleurs, l'économie fortement résidentielle facilite la prédominance de la consommation d'énergie résidentielle.

La répartition des consommations sectorielles entre le territoire du SCoT du Biterrois et la région Occitanie est relativement similaire. On peut noter toutefois, une part moins importante du secteur industriel sur le territoire du SCoT (7 % contre 13 % à l'échelle régionale) et une part plus importante des consommations du secteur des transports routiers (43 % contre 37 % à l'échelle régionale).

Comparaison des consommations d'énergie finale sur le SCoT du Biterrois et la région Occitanie



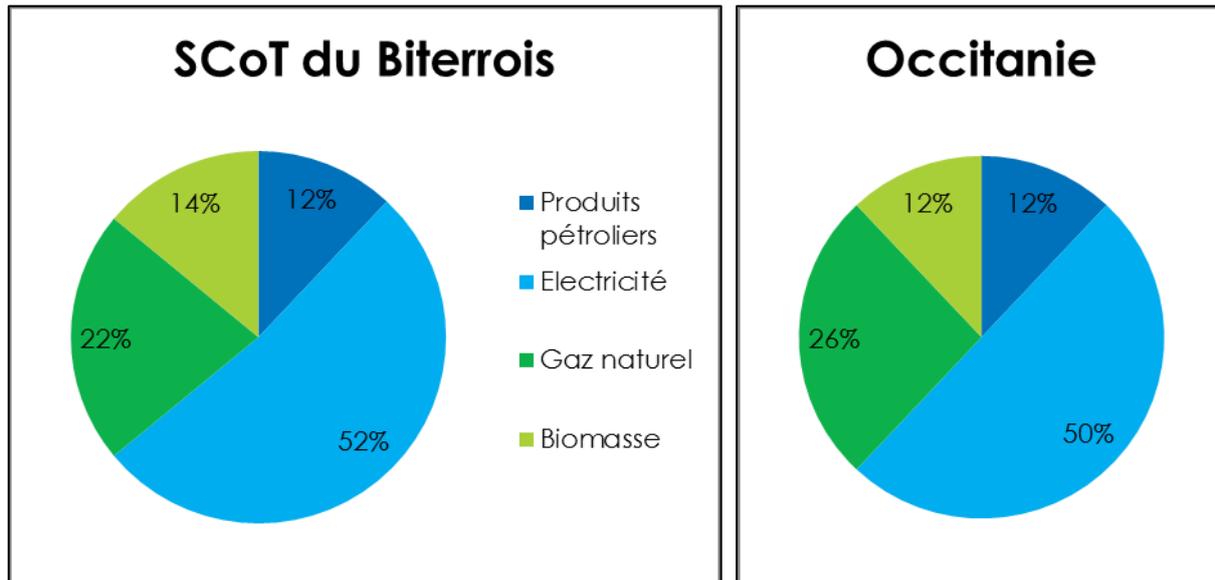
Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

	SCoT du Biterrois		Part de la région Occitanie (%)
	(ktep)	(GWh)	
Électricité	135	1 574	5,0%
Gaz naturel	51	667	3,1%
Produits pétroliers	217	2 517	4,5%
Biomasse	18	204	2,2%
Total	421	4 962	4,2%

Les **produits pétroliers** sont les plus consommés sur le territoire du SCoT. Ils représentent plus de la moitié des consommations totales d'énergie (217 ktep soit 52 % des consommations totales). L'**électricité** arrive en seconde position avec près du tiers de l'énergie totale consommée (135 ktep soit 32 % des consommations totales). 12 % de l'énergie consommée provient du gaz naturel (51 ktep). Enfin, la biomasse est à l'origine de 4 % de la consommation énergétique totale (18 ktep).

La répartition des consommations par type d'énergie du territoire est également similaire à celle de la région. Les parts des consommations d'énergie d'origine pétrolière et électrique sont néanmoins plus importantes sur le territoire (respectivement 52 % et 32 % contre 48 % et 27 % à l'échelle régionale). Les parts des consommations provenant du gaz naturel et de la biomasse sont quant à elles moins représentées (respectivement 12 % et 4 % contre 17 % et 8 % à l'échelle régionale).

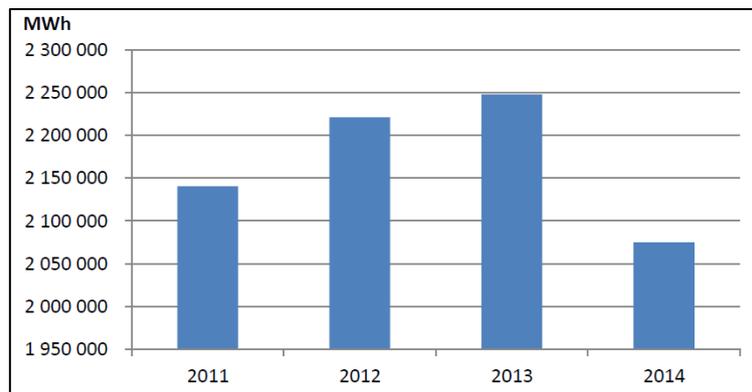
Comparaison des consommations d'énergie finale du secteur résidentiel et tertiaire sur le SCoT du Biterrois et la région Occitanie



Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

Plus de la moitié de l'énergie consommée par les secteurs résidentiels tertiaires est sous forme d'électricité (52 %). L'autre moitié provient du gaz naturel (22 %), de la biomasse (14 %) et des produits pétroliers (12 %). Cette répartition des consommations est quasiment identique à l'échelle régionale.

Évolution des consommations d'électricité sur le SCoT du Biterrois



Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2011 à 2014).

La consommation d'électricité a augmenté significativement entre 2011 et 2013 (environ +100 000 MWh soit +5%). Entre 2013 et 2014, la consommation a fortement diminué (environ -175 000 MWh soit -8%) : la consommation d'énergie électrique en 2014 est passée en dessous de la valeur estimée en 2011.

Ces évolutions s'expliquent par les évolutions climatiques entre ces années. En effet, la consommation d'électricité est très liée à l'usage du chauffage électrique en hiver et aux climatiseurs en été.

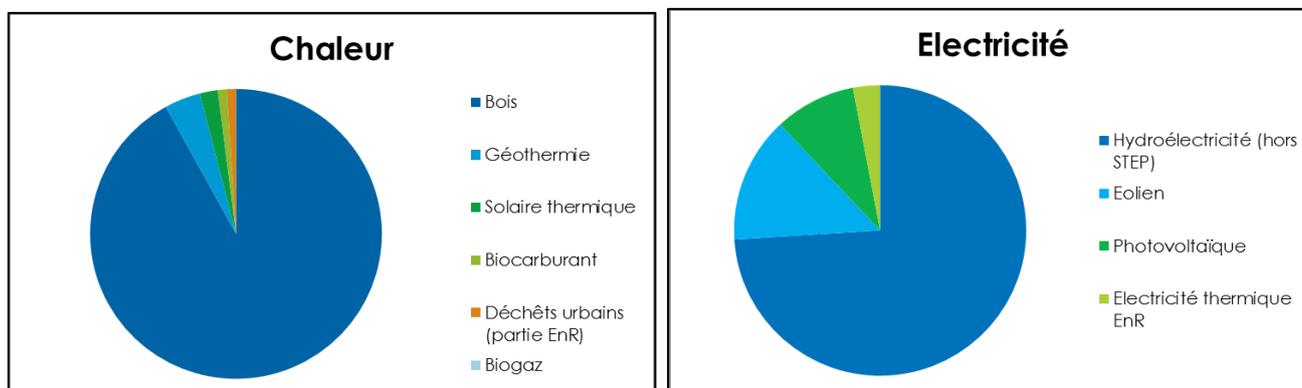
Dans les années à venir la poursuite des efforts en termes de mobilité,⁸² la rénovation thermique des logements anciens et l'application des nouvelles normes thermiques dans les neufs couplés à l'information à la population devrait permettre de faire évoluer cette consommation énergétique. D'une part, le transport routier devrait diminuer en particulier sur les trajets du quotidien avec l'amélioration de l'offre et l'évolution des habitudes de mobilité et de l'autre l'évolution des pratiques citoyenne et la recherche d'efficacité énergétique (diminution des pertes et des besoins de consommation) de la société en générale.

⁸² Voir chapitre 3 (B. et C.3. principalement).

2. Offre et potentiel énergétique⁸³

2.1. Production globale d'énergie renouvelable

Production de chaleur et d'électricité d'origine renouvelable en 2014 sur la région Occitanie



Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

La production d'énergie renouvelable en 2014 en région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée est de **2 349 ktep** dont 1 031 ktep de chaleur d'origine renouvelable et 1 318 ktep d'électricité d'origine renouvelable. À l'échelle du SCoT cette consommation est plus de 10 fois inférieure (21,3 ktep soit 247 GWh) avec une répartition chaleur/électricité différente. En effet localement la production se fait presque intégralement via la production de chaleur d'origine renouvelable (18,5 ktep soit 245 GWh) avec seulement 2,8 ktep (33 GWh) produit en électricité d'origine renouvelable.

Production d'énergie renouvelable sur le SCoT en 2014

	Puissance installée (MW)	Nombre d'installations recensées	Production (MWh)
Electricité d'origine renouvelable			
Hydroélectricité	2,3	5	2 284
Eolien	0	0	0
Photovoltaïque	65,5	2 831	30 641
Cogénération incinérateurs	-	-	-
Chaleur d'origine renouvelable			
Chaufferie bois (> 50 kW)	3,7	12	5 171
Consommation de bois énergie par les ménages	-	12 278	209 364

Avertissement : En raison du secret statistique, seule la localisation des installations de production d'énergie et leur puissance installée sont disponibles à l'échelle territoriale.

Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

Installations de production d'énergie en 2014

	SCoT du Biterrois	Occitanie
Nombre d'incinérateurs	1	7
Nombre d'installations biogaz	1	33
Production géothermie (MWh)	11 576	44 476

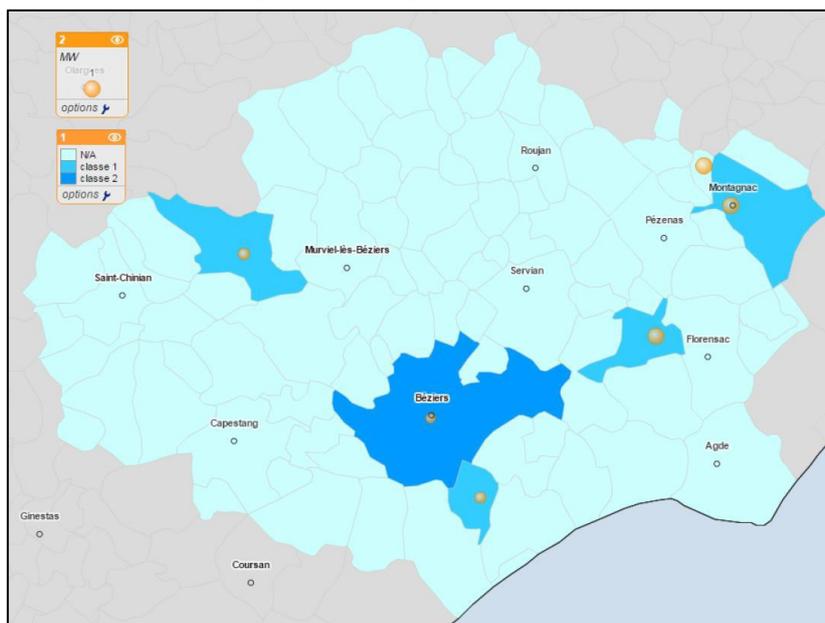
Source : Observatoire Régional de l'Énergie (2014).

⁸³ Les données présentées sont issues de l'Observatoire Régional de l'Énergie pour l'année 2014. Elles concernent l'ensemble du territoire du SCoT.

2.2. L'énergie hydroélectrique

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau mobilisables pour la production d'électricité. D'après l'observatoire régional de l'énergie, le territoire du SCoT compte **cinq installations** sur les communes de Béziers, Cessenon-sur-Orb, Montagnac, Saint-Thibéry, Sauvian. Ces installations sont situées au niveau des cours d'eau de l'Orb et de l'Hérault. La puissance installée totale de ces installations s'élève à **2,3 MW**, soit 0,1 % de la puissance installée en région Occitanie. Comme ailleurs en France, l'énergie hydroélectrique a largement été exploitée et il reste peu ou pas de sites potentiellement valorisables pour de nouvelles installations. Aucun projet n'est connu sur le territoire.

Installations hydroélectriques sur le territoire du SCoT



Sources : ERDF, SOes et AEAG

2.3. L'énergie éolienne

Le territoire a un bon potentiel concernant l'énergie éolienne. D'après le Schéma Régional Eolien (SRE), la vitesse moyenne des vents est comprise entre 6m/s et 8m/s au niveau du littoral et entre 4 m/s et 6 m/s à l'intérieur des terres. À l'échelle régionale, la production augmente (+ 6 % entre 2014 et 2015).

Actuellement, le territoire ne produit pas d'énergie éolienne. Cependant, le SRE identifie une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire du SCoT. Il s'agit de la **ZDE intitulée « La Domitienne en Biterrois »**. La puissance autorisée maximale de la ZDE est de **50 MW** (soit une implantation de 15 à 20 éoliennes, l'équivalent de deux fois les seuls besoins électriques domestiques de la Domitienne). Elle est composée de quatre périmètres :

- ▶ ZDE 1 sur la commune de Nissan-lez-Ensérune ;
- ▶ ZDE 2 sur les communes de Nissan-lez-Ensérune et Lespignan ;
- ▶ ZDE 3 sur les communes de Lespignan et Vendres ;
- ▶ ZDE 4 sur la commune de Vendres.

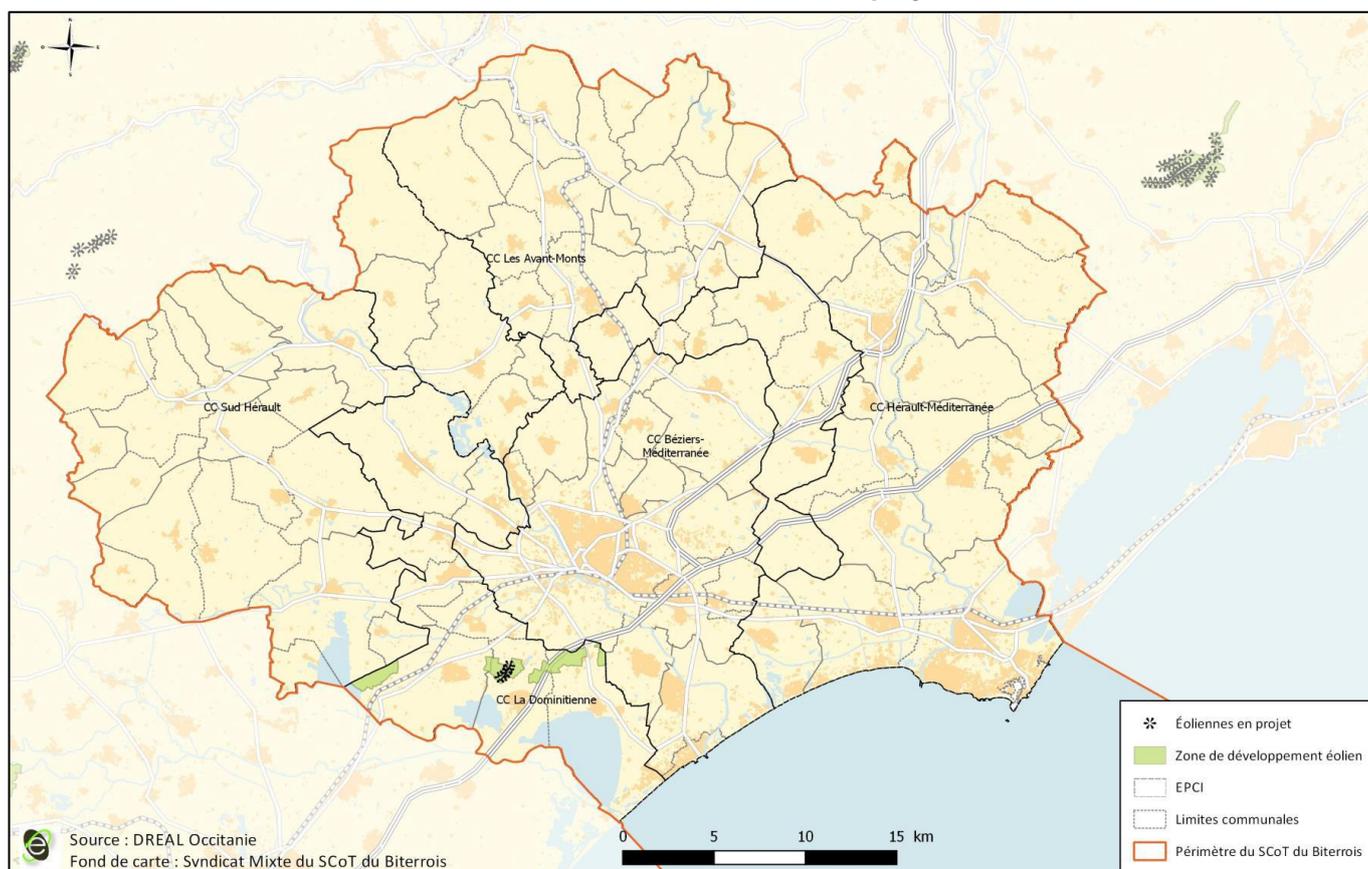
Un projet récent de parc éolien est prévu sur la commune de Lespignan au sein de la ZDE 2. Celui-ci prévoit l'installation de 5 éoliennes de 2,3 MW. Les permis déposés étant attaqué, ce projet pourrait être remis en cause par la justice.

Le territoire dispose également d'un **fort potentiel éolien en mer** (éolien offshore). L'installation d'éoliennes en mer au large du territoire du SCoT n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune étude particulière. Un potentiel projet devra dans tous les cas se confronter à plusieurs contraintes (impact visuel, impact sur la faune marine et les oiseaux migrateurs, impact sur l'activité de pêche, etc.).

Dans le territoire voisin audois, un projet de ferme éolienne en mer récemment proposé par la société biterroise Quadran est en cours au large de Gruissan. Ce projet se compose de quatre éoliennes d'une puissance de 6,12 MW. En fonction de la réussite et du ressenti local de ce projet, cela pourrait inciter le développement d'autres sur le territoire du SCoT.

Le fort potentiel de développement de l'éolien est un atout pour le territoire et l'enjeu d'ici 2040 sera sans doute d'en mobiliser au moins une partie pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux. Cependant, il pourrait ne pas être mobilisable localement comme c'est le cas dans les 4 communes du PNR où un zonage restrictif très fort est inscrit dans la charte. En effet, l'impact paysager des installations est important et de grandes réticences sont perceptibles dans la population en particulier dans la région.⁸⁴ Cette position sociétale pourrait cependant évoluer dans les années à venir avec la banalisation de ces installations.

Potentiel éolien et installations en projet



2.4. L'énergie solaire

Les installations solaires, impact local et typologie

Les installations solaires peuvent être réalisées au niveau des bâtiments, des parkings (ombrières) ou au sol. Toutefois, les installations au sol peuvent avoir l'inconvénient de consommer des espaces agricoles et naturels et ainsi participer à l'artificialisation des sols. Pour limiter ces impacts, les zones d'ores et déjà artificialisées ne présentant pas de conflit d'usage sont à privilégier (friches industrielles, anciennes carrières, anciens sites pollués, etc.) tout en intégrant les impacts sur l'environnement (impact sur la biodiversité, insertion paysagère).

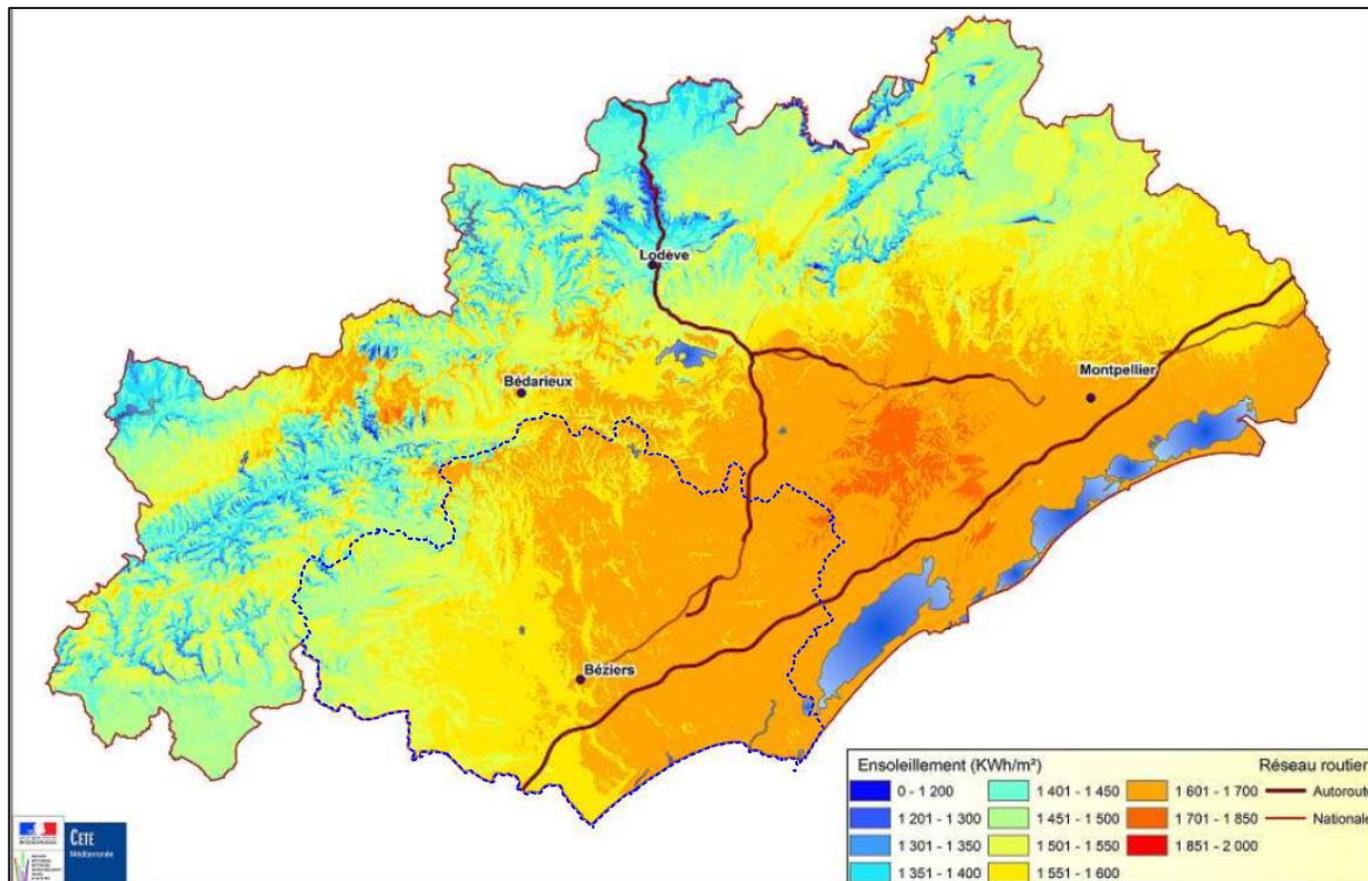
On distingue trois types de panneaux solaires :

- ▶ les thermiques dotés de capteurs solaires thermiques qui piègent la chaleur du rayonnement solaire et la transfèrent à un fluide caloporteur (production d'eau chaude par exemple) ;
- ▶ les photovoltaïques (PV) qui convertissent le rayonnement solaire en électricité ;

⁸⁴ Grégoire Souchay. *Les mirages de l'éolien*. Éditions le Seuil, 2018, 128 p.

- ▶ les hybrides qui combinent les deux technologies en produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur.

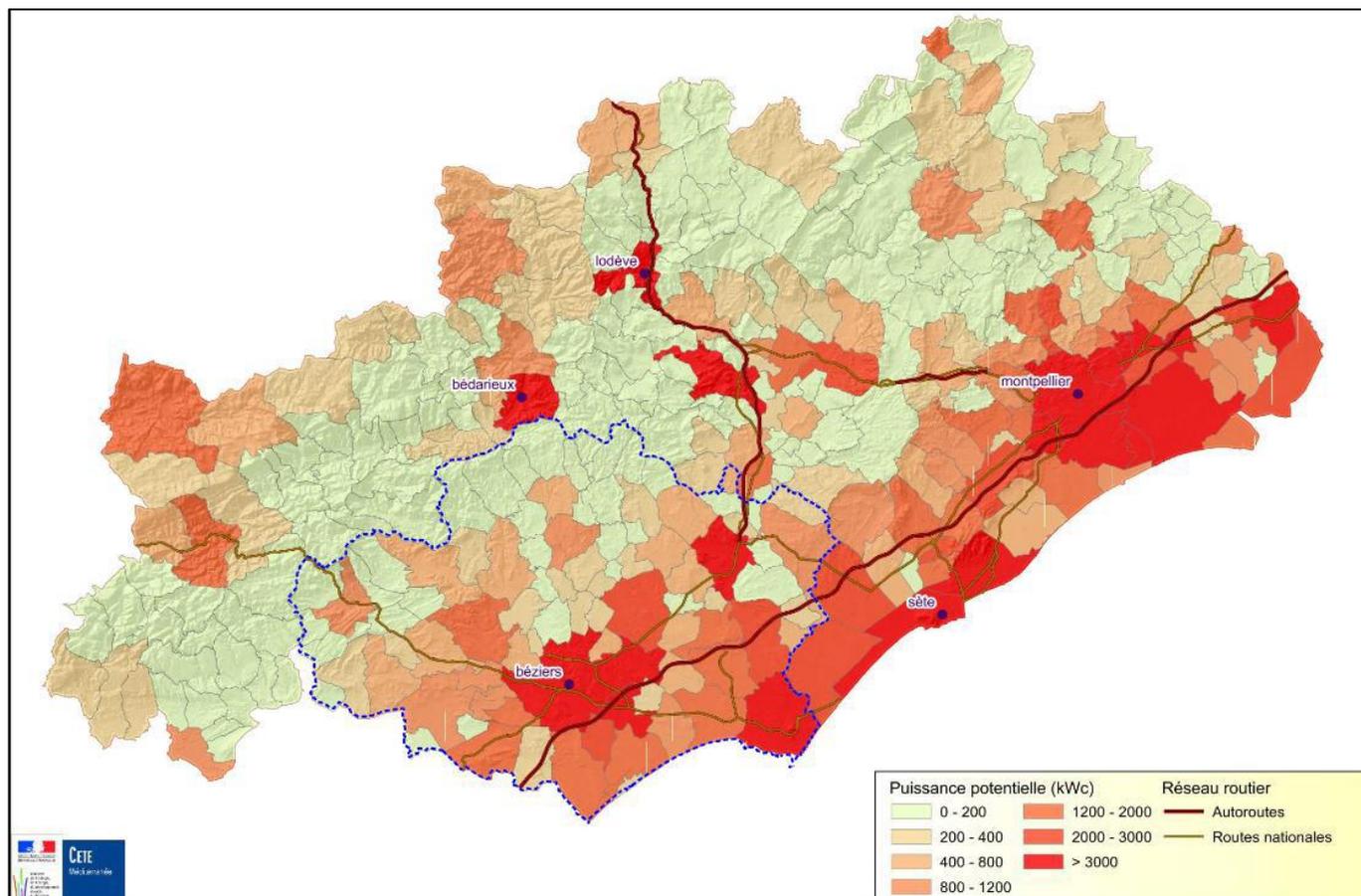
Ensoleillement annuel sur le département de l'Hérault



Source : CETE Méditerranée (2010)

Le territoire est très favorable aux énergies solaires de par son ensoleillement annuel parmi les plus importants de France. Une étude du potentiel de production d'électricité d'origine solaire a été menée dans le département de l'Hérault en 2010 par le CETE Méditerranée. D'après cette étude, le territoire du SCoT bénéficie d'un ensoleillement annuel compris entre 1 551 et 1 700 KWh/m². Les communes qui disposent du plus grand potentiel pour la mise en place de panneau sur les bâtiments sont les communes d'Agde, Béziers, Cers et Pézenas.

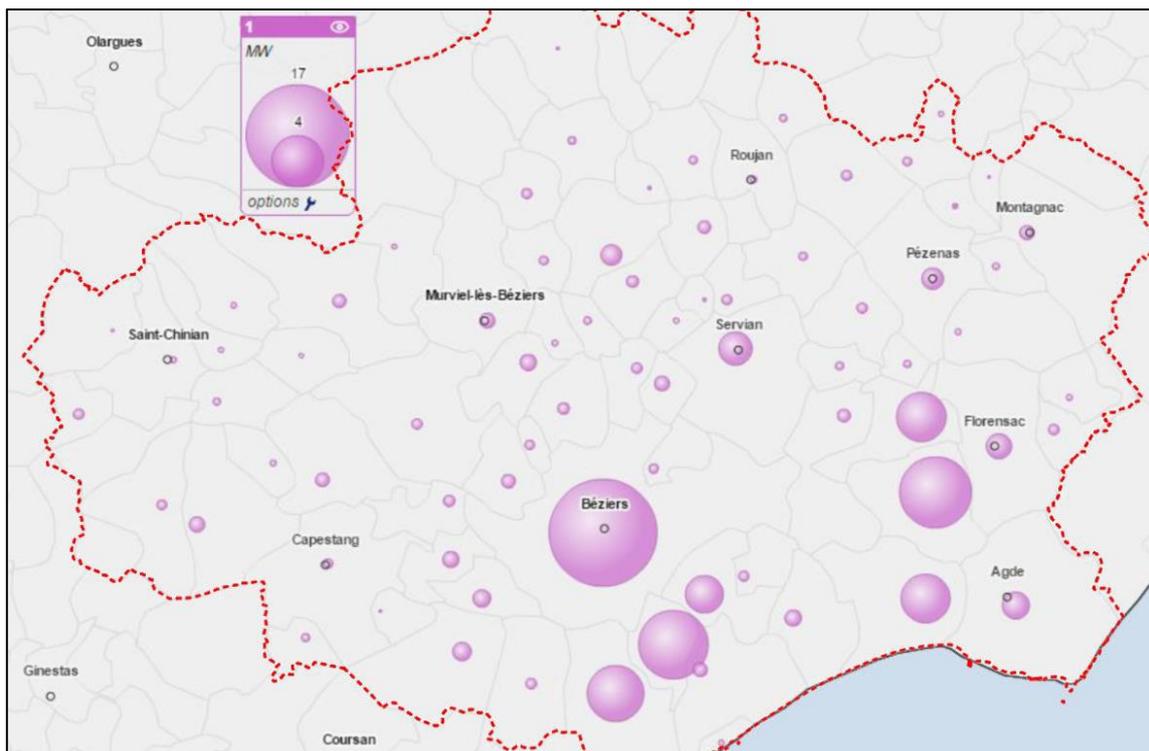
Puissance potentielle des installations photovoltaïques sur bâtiment par commune



Pour ce qui est des installations existantes sur le territoire du SCOT, d'après l'observatoire régional de l'énergie, **2 851 installations photovoltaïques** sont répertoriées pour une puissance installée de **65,5 MW** soit 5,5 % de la puissance installée en région Occitanie. À l'échelle régionale, la production d'électricité photovoltaïque augmente (+ 23 % entre 2014 et 2015). Concernant, le solaire thermique aucune donnée n'est actuellement disponible à l'échelle infra régionale.

Au regard de ce fort potentiel et des objectifs nationaux et régionaux de production d'énergies renouvelable, le développement des installations prioritairement sur les bâtiments, en ombrière (parking ou autres espaces artificialisés propices) ou sur des sites déjà artificialisés. Par ailleurs, des aides de l'état pourront inciter les particuliers à mettre en place des panneaux en toiture et ainsi participer au développement de l'énergie solaire.

Installations photovoltaïques sur le territoire



Sources : ERDF, SOes et AEAG

2.5. Le bois-énergie

D'après l'observatoire régional de l'énergie, **12 chaufferies automatiques au bois de plus de 50kW** sont présentes sur le territoire du SCoT pour une puissance installée de **3,7 MW**, soit 0,5 % de la puissance installée en région Occitanie (sources : Midi-Pyrénées Bois et Observatoire bois énergie Languedoc-Roussillon 2013). Ces installations sont présentes sur les communes de Babeau-Bouldoux, Bessan, Béziers, Cazouls-lès-Béziers, Montblanc et Roujan.

Au niveau des ménages, le chauffage des logements est le plus souvent effectué à l'aide de plus petites installations. D'après l'observatoire régional de l'énergie, sur le territoire du SCoT, le bois énergie chez les ménages concentre **3,3 %** des consommations⁸⁵ régionales (Source : OREMIP-INSEE 2012). La consommation de bois pour le chauffage principal des logements représente 2/3 de la consommation totale. En effet les chauffages d'agrément et d'appoint (non comptabilisés au niveau territorial) représentent 30% du bois consommé par les ménages en région. Elle se concentre principalement dans les communes du nord du territoire autant en production qu'en consommation.

Dans les années à venir, la valorisation de la ressource forestière sera nécessaire pour atteindre les objectifs de production énergétique. Il est néanmoins nécessaire de souligner que la production de bois sur le territoire reste limitée au regard de la préservation de certains milieux forestiers. Pour permettre à cette filière de se développer dans la limite des espaces forestiers exploitables il sera aussi nécessaire de prévoir des emplacements pour les plateformes de stockage.

2.6. Le biogaz

Concernant le biogaz (chaleur et cogénération), une seule installation a été répertoriée sur la commune de Béziers d'après l'observatoire régional de l'énergie (Source : Conseil régional

⁸⁵ Par convention on considère que la consommation correspond à la production de bois.

Occitanie, ADEME, ERDF). Par ailleurs, le SICTOM Pézenas-Agde a un projet d'usine de méthanisation qui devrait être opérationnel à horizon 2021/2022 selon le calendrier actuel.⁸⁶

2.7. Les autres énergies renouvelables

Aucune installation ne produit de l'énergie à partir d'ordures ménagères sur le territoire. Avec le projet de méthanisation, du biogaz pourrait être produit à partir des déchets organiques dans les années à venir.

Il existe toutefois une unité d'incinération de boues et de graisse d'épuration sur la station d'épuration de Béziers exploitée la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée autorisée par arrêté préfectoral du 30/12/2015. Cette installation est dotée d'échangeurs de récupération d'énergie thermique.

Pour ce qui est de la géothermie (pompes à chaleur), aucune donnée n'est disponible à l'échelle infra régionale. Enfin, le potentiel énergétique marin (courant, etc.) n'a pas été qualifié/quantifié sur le territoire.

3. L'avenir de la filière sur le territoire

Avec un potentiel en énergies renouvelables important notamment en ce qui concerne le solaire, la biomasse et l'éolien qui restent largement sous-exploité aujourd'hui, le territoire du SCoT pourrait améliorer sa production énergétique via les énergies renouvelables. D'autres filières non développées aujourd'hui sur le territoire (géothermie, énergies marines, etc.) pourraient venir compléter les installations permettant la transition énergétique. Avec les objectifs européens, nationaux et régionaux de production d'ENR, la filière devrait se développer dans les années à venir. L'enjeu de développement d'une performance énergétique diversifiée innovante et renouvelable devra aussi minimiser les impacts paysagers ou patrimoniaux et la consommation d'espaces agricoles et naturels associée à cet essor.

3.1. Les objectifs généraux liés à la transition énergétique

En tant que volet de la transition écologique, la transition énergétique est aujourd'hui un enjeu majeur à l'échelle nationale et internationale. Elle désigne le passage du système énergétique actuel essentiellement basé sur les énergies non renouvelables (énergies fossiles et fissibles), vers un système qui repose sur l'utilisation de ressources renouvelables. Cette transition implique notamment d'économiser l'énergie en adaptant l'offre à la demande pour atteindre une meilleure efficacité énergétique. Un projet de loi, reprenant actuellement ce principe, fixe à la France des objectifs ambitieux en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Un accent particulier est d'ores et déjà porté sur le dispositif de gouvernance au niveau des territoires

D'autres thèmes tels que la préservation de la qualité de l'air, la lutte contre les changements climatiques font également partie des enjeux de notre société. Le développement durable des territoires implique la réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Ces actions s'atténuation doivent être également accompagnées d'actions d'adaptation aux changements climatiques. Dans les deux cas l'urbanisme peut jouer un rôle.

Enfin, dans un contexte de renchérissement des prix de l'énergie, les enjeux de qualité de vie et d'amélioration du pouvoir d'achat des habitants sont aussi à prendre en considération. L'absence d'action publique pourrait en effet conduire au risque de voir se multiplier les situations de précarité énergétique (mobilité essentiellement automobile, logements énergivores...).

Ces enjeux ont conduit l'Europe, l'État, les collectivités locales et leurs partenaires, à se poser la question de leurs rôles respectifs dans l'organisation d'un territoire moins consommateur d'énergies fossiles. Le Grenelle de l'environnement a notamment conduit à une articulation plus étroite des objectifs nationaux en matière d'énergie et de lutte contre l'impact et les politiques

⁸⁶ Voir E.2.1. précédemment.

locales. Il a été complété en 2015 pour la loi de transition énergétique pour la croissance verte impactant directement les collectivités territoriales et dressant des Programmations Pluriannuelles de l'Énergie (PPE) pour accompagner les filières et atteindre les objectifs fixés.

Les objectifs nationaux et internationaux

Au niveau européen des objectifs ont été fixés à horizon 2020 avec le paquet « énergie – climat » de la Commission européenne (10/01/2007) : règle des « 3 x 20 » fixée par l'Union européenne avec une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique, une diminution de 20% des émissions de CO₂ et une couverture de 20% des besoins en énergie par des énergies renouvelables (23% pour la France). Ils sont confortés par la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

La France a traduit ces objectifs dans le Grenelle de l'Environnement puis Engagement national pour l'environnement.⁸⁷ Par ailleurs, la loi n° 2015-992 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015 rend obligatoire la réalisation du PCET uniquement pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants en y intégrant un volet « Qualité de l'air ». Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) viennent donc remplacer les PCET au plus tard avant le 31/12/2016. D'après la loi, « Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ». Elle a été complétée par décret par des programmations pluriannuelles de l'énergie. La première d'entre elles a été définie dans le décret n°2016-1442 du 27 octobre 2016 et une seconde programmation est en projet en février 2019. Outre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables, ces programmations prévoient la mise en place de stockage et de processus de transformations de la surproduction d'énergie en hydrogène et à terme du gaz injectable dans les réseaux.

Objectifs de réduction de la consommation d'énergie primaire fossile et de la consommation finale d'énergie par rapport à 2012

Consommation	2018	2023	2028
Énergie primaire : gaz naturel	-8,4%	-6%	-19%
Énergie primaire : pétrol	-15,6%	-19%	-35%
Énergie primaire : charbon	-27,6%	-66%	-80%
Consommation finale d'énergie	-7%	-7%	-14%

Source : Décret n°2016-1442 (2018) et projet de programmation pluriannuelle de l'énergie 2019/2028 (2023 et 2028)

Objectifs de production totale d'énergie renouvelables et sa répartition

Type ou source d'énergie	2023	2028
Énergie renouvelables électriques		
Énergie éolienne terrestre	33%	33%
Énergie radiative du soleil	28%	38%
Hydroélectricité (dont énergie marémotrice)	35%	25%
Éolien en mer	3%	5%
Méthanisation	0%	0%
Énergie totale produite (en GW)	73,75	106,78
Énergie renouvelables pour la chaleur		
Biomasse	77%	75%
PAC aérothermiques	18%	19%
PAC géothermiques	2%	3%

⁸⁷ Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Géothermie	2%	2%
Solaire thermique	1%	1%
Énergie totale produite (en TWh)	189,25	217,78

Source : Projet de programmation pluriannuelle de l'énergie 2019/2028

Les objectifs régionaux

Sous l'influence de la loi nationale, l'ancienne région Languedoc-Roussillon s'était munie d'un Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) pour la période 2015/2040. Les objectifs affichés étaient très ambitieux ont été repris et retravaillés à l'échelle de la région Occitanie dans son scénario région à énergie positive à horizon 2050 qui sera intégré au SRADDET.

Objectifs de réduction de la consommation d'énergie et scénario au fil de l'eau par rapport à 2015 (5 855 GWh)

Consommation d'énergie finale (GWh)	2030	2040	2050
Fil de l'eau	7 016	7 604	
SRCAE Languedoc-Roussillon	5 141	4 661	
Futur SRADDET Occitanie			3 513

Sources : Observatoire de l'énergie Occitanie, prospective démographique (SCoT), SRCEA Languedoc-Roussillon et scénario région à énergie positive (Occitanie).

Ainsi, l'objectif de diminution de 40% de l'énergie finale a été retravaillé pour atteindre une division par 2 de la consommation par habitant afin de respecter les objectifs nationaux. Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable devra être multipliée par 3 pour atteindre les objectifs en ayant des actions particulières sur la rénovation thermique des bâtiments et la construction de bâtiments très basse consommation ou bioclimatiques dans le neuf (résidentiel et tertiaire). Des dispositifs d'économie d'énergie systématiques devront être mis en place (éclairage public, etc.) et des évolutions de motorisation (agriculture, transport, etc.) vers des énergies plus propres ainsi qu'une amélioration de la part modale des transports collectifs (y compris covoiturage ou auto-partage) et doux et d'une meilleure optimisation logistique (feroutage, etc.). Cette diminution de la consommation sera accompagnée d'un développement des énergies renouvelables avec :

- ▶ une optimisation des rendements de l'hydraulique ;
- ▶ un déploiement plus important de l'éolien terrestre et maritime avec une modernisation des installations vieillissantes ;
- ▶ une multiplication par environ 12 de la puissance installée en solaire photovoltaïque (par rapport à 2015) ;
- ▶ une augmentation de la géothermie de moyenne profondeur et une réutilisation des rejets de chaleur (eaux usées, bureautique, climatisation, etc.) ;
- ▶ une meilleure valorisation de la biomasse : bois-énergie, carburants ou combustibles d'origines végétales sans cultures dédiés et méthanisation (pour stockage ou injection dans le réseau existant) ;
- ▶ une meilleure gestion des pics de production via un stockage de l'énergie plutôt qu'un arrêt des installations (production d'hydrogène par électrolyse de l'eau par exemple).

Globalement, l'objectif de diminution des consommations d'énergie du SRADDET est plus contraignant que celui affiché dans le SRCAE de l'ancienne région. Cependant, les objectifs de production d'énergie renouvelable devraient eux être quasiment atteints en 2040 si les objectifs du SRCAE Languedoc-Roussillon sont respectés.

Objectifs de production d'énergie renouvelable et scénario au fil de l'eau par rapport à 2015 (259 GWh)

Production d'énergie renouvelable (GWh)	2030	2040	2050
Fil de l'eau	310	336	
SRCAE Languedoc-Roussillon	560	768	
Futur SRADDET Occitanie			777

Sources : Observatoire de l'énergie Occitanie, prospective démographique (SCoT), SRCEA Languedoc-Roussillon et scénario région à énergie positive (Occitanie).

3.2. Les documents locaux

Le département de l'Hérault

En 2010, le département s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial. Il est composé de 4 axes et 15 fiches opérationnelles :

- ▶ Axe 1 : Aménagement et urbanisme « post-carbone » ;
- ▶ Axe 2 : Lutte contre la précarité énergétique ;
- ▶ Axe 3 : Adaptation au changement climatique ;
- ▶ Axe 4 : Intégration du facteur 4⁸⁸ dans les transports et les bâtiments.

Les EPCI du territoire du SCoT

Sur les 5 EPCI que compte le territoire en 2019, 4 ont entrepris des démarches de PCAET pour réviser de précédents PCET ou pour élaborer de nouveaux schémas. La communauté de communes Sud Hérault a quant à elle fait le choix d'intégrer la transition énergétique via son PLUI en structurant son territoire et en favorisant des formes urbaines et un habitat économe en énergie et à faible émission de GES.

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a été adopté en conseil communautaire le 14 février 2022.

Voici la projection des objectifs 2022-2027 :

Objectifs maîtrise de la consommation d'énergie

Consommation énergétique finale en GWh	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	705	653	612	434
Tertiaire	408	370	340	255
Transport routier	1 338	1 067	832	433
Agriculture	105	99	95	57
Industrie	455	431	411	366

Objectifs de réduction par rapport à 2015	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-3%	-10%	-16%	-40%
Tertiaire	-5%	-14%	-21%	-41%
Transport routier	-12%	-29%	-45%	-71%
Agriculture	-4%	-9%	-13%	-48%
Industrie	+1%	-5%	-9%	-19%

Objectifs énergies renouvelables

Production d'énergies renouvelables en GWh		Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030
Électricité	Éolien terrestre	0	0	0
	Solaire photovoltaïque	161	236	297
	Hydraulique	1	1	1
Chaleur	Bois-énergie	95	210	301
	Combustibles solides de récupération	25	56	82
	Chaleur fatale	6	14	20
Biogaz		1	16	16

⁸⁸ L'expression « facteur 4 » renvoie à la volonté de la France (engagement pris en 2003 devant la communauté internationale) de diminuer par 4 ses émissions de gaz à effet de serre de 1990 d'ici 2050.

Objectifs chiffrés d'émissions de GES

Émissions de GES en teqCO ₂	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	111 001	100 575	92 496	59 567
Tertiaire	34 042	29 608	26 237	16 574
Transport routier	277 121	212 552	160 489	69 869
Agriculture	12 543	11 122	10 101	6 015
Industrie	51 644	47 169	43 728	32 985

Objectifs de réduction par rapport à 2015	Objectif 2021	Objectif 2026	Objectif 2030	Objectif 2050
Résidentiel	-6%	-9%	-21%	-49%
Tertiaire	-8%	-10%	-29%	-55%
Transport routier	-15%	-19%	-51%	-79%
Agriculture	-11%	-13%	-28%	-57%
Industrie	-3%	+1%	-18%	-38%

Le projet de PCAET des Avant-Monts a été arrêté en conseil communautaire les 14 décembre 2020 et 26 septembre 2022.

Voici la projection des objectifs :

- La réduction des émissions de GES

	2020	2025		2030		2040		2050	
Agriculture	21	<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>	
Résidentiel	20	19	-3%	16	-20%	10	-50%	4	-80%
Tertiaire	9	8,5	-3%	8,2	-6%	7,9	-12%	7,4	-18%
Transport	63	49	-23%	36	-43%	24	-62%	21	-66%
Industrie	0	0	0%-	0	0%-	0	0%-	0	0%-
TOTAL	113	97,6	-14%	81,2	-20%	62,9	-45%	53,4	-53%

Emissions de GES à atteindre d'ici 2050 en kteqCO₂/an, et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2015

- Réduction des consommations énergétiques

	2020	2025		2030		2040		2050	
Agriculture	79	<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>		<i>Non chiffré</i>	
Résidentiel	163	158	-3%	130	-20%	81,5	-50%	72	-80%
Tertiaire	59	57	-3%	55	-6%	52	-12%	48	-18%
Transport	235	212	-10%	188	-20%	153	-35%	117	-50%
Industrie	5	5	0%	5	0%	5	0%	5	0%
TOTAL	541	511	-6%	457	-16%	370,5	-32%	321	-41%

Consommations à atteindre d'ici 2050 en GWhEF/an et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2015

Le PCAET de la Domitienne a été adopté en conseil communautaire le 19 décembre 2018. Voici la projection des objectifs 2020-2026 :

Objectif 1 : GES

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2015).

	2020	2021	2023	2025	2026	2030	2050
Objectifs LA							
DOMITIENNE	-3%	-5%	-11%	-16%	-18%	-26%	-65%

Évolution des émissions par secteur en tCO2e

Plan d'action	2015		2020		2023		2030		2050	
	tCO2e		tCO2e	%	tCO2e	%	tCO2e	%	tCO2e	%
Industrie	5 366		5 439	1,4%	5 353	-0,2%	5 153	-4%	4 580	-15%
Tertiaire	14 437		13 843	-4,1%	12 637	-12,5%	9 823	-32%	826	-94%
Résidentiel	28 753		27 943	-2,8%	26 754	-7,0%	23 981	-17%	14 973	-48%
Agriculture	6 853		6 375	-7,0%	5 663	-17,4%	4 003	-42%	1 848	-73%
Transport	54 328		52 123	-4,1%	48 085	-11,5%	38 662	-29%	8 830	-84%
Construction	17 137		17 010	-0,7%	13 412	-21,7%	11 439	-33%	11 167	-35%
Déchets	3 531		3 633	2,9%	3 605	2,1%	3 540	0,3%	3 254	-8%

Objectif 3 : MDE

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic réalisé en 2015).

	2020	2021	2023	2025	2026	2030	2050
Objectifs LA							
DOMITIENNE	-6%	-9%	13%	18%	18%	30%	-68%

Plan d'action	2015		2020		2023		2030	
	MWh		MWh	%	MWh	%	MWh	%
Industrie	33 000		33 701	2,1%	33 350	1,1%	32 530	-1%
Tertiaire	61 000		57 020	-6,5%	50 995	-16,4%	36 937	-39%
Résidentiel	176 000		157 959	-10,3%	143 772	-18,3%	110 671	-37%
Agriculture	12 000		11 867	-1,1%	11 683	-2,6%	11 255	-6%
Transport	160 778		154 815	-3,7%	144 240	-10,3%	119 565	-26%

Objectif 4 : ENR

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, présentée en % de la consommation totale.

	2020	2023	2030	2050
Objectifs LA				
DOMITIENNE	12,6%	15,5%	34%	141%

Le détail par filière ENR est présenté ci-dessous.

	Nombre en 2030	GWh en 2030	Nombre en 2050	GWh en 2050
Eoliennes	3	15	8	40
PV gros projets (ha)	42	21	110	55
BEPOS		12	0	45
Substitution ENR Résidentiel		6	0	16
Méthanisation - chaleur	1	2	1	5
Réseau de chaleur - chaleur	2	1	5	4
Total		58		165

Objectif 7 : réduction des polluants

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, présentée en % de la quantité initiale.

	2021	2026	2030	2050
NOX	-4%	-14%	-23%	-46%
PM10	-3%	-11%	-17%	-37%
PM2.5	-6%	-16%	-24%	-49%
COVNM	-4%	-12%	-19%	-41%
SO2	-3%	-11%	-17%	-36%
NH3	0%	-1%	-2%	-5%

Les actions valorisées sont donc uniquement celles qui correspondent au scénario de Maîtrise de l'Énergie, et aboutissent à diminuer les consommations d'énergie sur le résidentiel, le tertiaire et les transports routiers.

Projet du PCAET de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) qui est en cours de finalisation :

Hypothèses relatives aux consommations d'énergie – Scénario de territoire				
Secteur	2015	2030	2050	Sources
Résidentiel	6,5 MWh/hab	< 6,2 MWh/hab Correspond à -16% entre 2015-2030	< 4,3 MWh/hab Correspond à -36% entre 2015-2050	Scénario AMS France
Tertiaire	7,2 MWh/hab	< 4,5 MWh/hab Correspond à -29% entre 2015-2030	< 2,3 MWh/hab Correspond à -68% entre 2015-2050	Scénario AMS France
Industrie	1,6 MWh/hab	< 4,1 MWh/hab Correspond à -9% entre 2015-2030	< 3,4 MWh/hab Correspond à -18% entre 2015-2050	Scénario AMS France
Agriculture	0,9 MWh/hab	< 0,7 MWh/hab Correspond à -22% entre 2015-2030	< 0,4 MWh/hab Correspond à -56% entre 2015-2050	Scénario AMS France
Transport routier lié à l'autoroute	9,2 MWh/hab	< 2,8 MWh/hab Correspond à -64% entre 2015-2030	< 1,5 MWh/hab Correspond à -64% entre 2015-2030	Scénario AMS France
Transport routier – hors autoroute	7,9 MWh/hab	< 4,4 MWh/hab Correspond à -36% entre 2015-2030	< 1,2 MWh/hab Correspond à -84% entre 2015-2050	Scénario AMS France

Scénario de territoire

Consommations d'énergie

GWh	Scénario de territoire				
	2015	2019	2026	2030	2050
Résidentiel	489	468	435	416	311
Tertiaire	545	503	429	387	176
Industrie hors branche énergie	119	116	111	109	97
Transport routier - autoroute	696	583	369	247	111
Transport routier - autre	593	536	436	380	95
Agriculture	69	65	58	53	31
TOTAL	2 511	2 272	1 839	1 592	821

Production d'EnR&R

GWh	Scénario de territoire				
	2015	2019	2026	2030	2050
Eolien terrestre	-	-	0	12	48
Eolien off-shore	-	-	0	57	78
PV diffus	9	17	110	163	293
PV Sol	14	34	119	167	233
Hydroélectricité	2	2	2	2	3
Méthanisation - eaux usées	-	-	6	9	9
Méthanisation - biomasse	-	-	15	24	72
Biomasse - diffus	60	60	73	80	100
Biomasse - chaufferie	2	2	2	2	2
Chaleur de récupération	-	-	5	8	8
Géothermie profonde	2	2	2	3	3
Géothermie de surface & thalassothermie	3	3	7	7	7
Cogénération	-	-	-	-	-
TOTAL	92	121	341	535	856

ANNEXES

Annexe 1 : Principaux domaines d'activités du territoire dans le secteur marchand

Sources : ACOSS (2015), INSEE – RGA (2010) pour l'agriculture, ELLICIBLE pour les principaux établissements employeurs (grands comptes)

Remarques d'interprétation : Les tableaux suivant sont donnés à titre indicatifs et réalisés à partir de bases de données. Ils ne permettent pas toujours de saisir la réalité des acteurs (entreprises, formations et recherche) qui peuvent être liées à certaines thématiques sans que cela n'apparaisse dans les bases de données liées au code NAF.

	Commerce	Santé/Bien être	Construction/BTP
Spécificité	↗↗ (43,2)	↗↗ (37,5)	↗↗ (32,4)
Dynamiques de l'emploi 2010/2015	↗ (+38)	↗↗ (+542)	↘↘ (-845)
Grands comptes	<p>Supérieurs à 100 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Auchan (400 salariés). <p>Entre 50 et 100 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ≈100 salariés : Brake France Service/Distribution Casino France/Castorama France/Castels Frères. ▶ ≈50 salariés : Grands Garages du Biterrois/Boulangier/Avidoc/Ame Ric/Marché U/Métro Cash & Carry France/Centre Commercial Béziers II/Bricoman/Distribution Casino France/Brico Dépôt. 	<p>Supérieurs à 100 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plusieurs centres hospitaliers (2 800, 2 400 et 100 salariés) ▶ Les Hôpitaux du Bassin de Thau (300 salariés) ▶ Polyclinique Champeau (200 salariés) <p>Entre 50 et 100 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ≈100 salariés : Maison de retraite les Oliviers ▶ ≈50 salariés : Maison de retraite les Oliviers/plusieurs EPHAD et centres d'accueil pour personnes âgées et handicapées/Labosud Biologie/Confrat Exploit et Repart Pharmaceutique 	<p>Entre 50 et 100 salariés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ≈100 salariés : Solatrag. ▶ ≈50 salariés : Soc. Exploitation Établissement Llari.

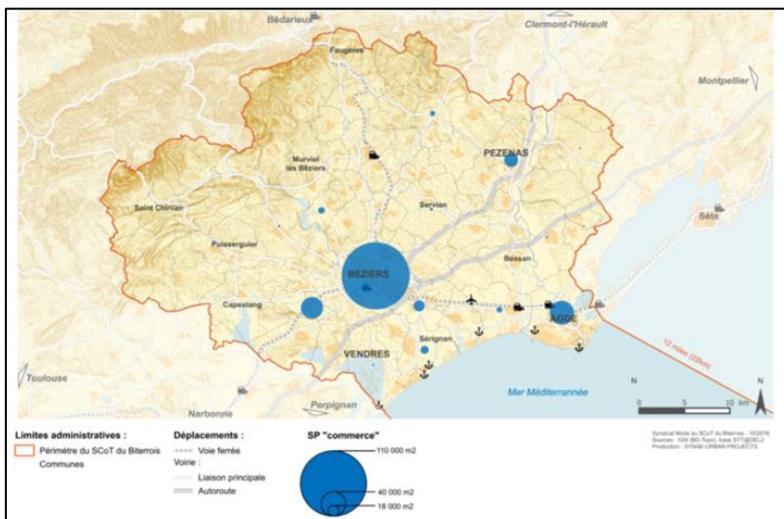
	Commerce	Santé/Bien être	Construction/BTP
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 CAP : Employé de commerce multi-spécialité/Employé de vente spécialisé option B produits d'équipement courant. ▶ 1 DUT : Techniques de commercialisation. ▶ 8 Bac Pro : Accueil - relation clients et usagers/Commerce/Commercialisation et services en restauration/Gestion-administration/Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle). ▶ 9 BTS : Assistant de gestion/Assistant de gestion PME-PMI/Comptabilité et Gestion/Management des Unités Commerciales/Négociation et relation client/Professions immobilières/Technico-commercial. ▶ 1 Bachelor : Responsable marketing opérationnel. ▶ 3 formations universitaires : Licence – Responsable de projet marketing et communication/Licence – Responsable en gestion des relations sociales/Master – Manager du marketing et de la communication intégrée. 	<p>CAP : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenance de bâtiments de collectivités. <p>BTS : 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Services et prestations des secteurs sanitaire et social. <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Secrétariat médical. 	<p>CAP : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Conducteur d'engins : travaux publics et carrières. <p>Bac Pro : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenance des matériels – option B matériels de travaux publics et de manutention. <p>BTS : 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenance et après-vente des engins de travaux publics et de manutention.

	Tourisme/Littoral	Services à la personne	Environnement/Eau/Énergie	Agroalimentaire
Spécificité	↗ (24,6)	↗ (17,5)	↗↗ (35,5)	↗ (29,1)
Dynamiques de l'emploi 2010/2015	↘ (-4)	↗↗ (+472)	↗ (+24)	↗ (+81)
Grands comptes	Pas de Grands Comptes	Entre 50 et 100 salariés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ ≈100 salariés : Association de la Vallée de l'Hérault/A Domicile Hérault ▶ ≈50 salariés : Commune de Béziers/Centre Communale d'Action Sociale/ADMR Pays Héraultais. 	Supérieurs à 100 salariés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lyonnaise des eaux France (200 salariés). Entre 50 et 100 salariés : <ul style="list-style-type: none"> ▶ ≈50 salariés : ERDF. 	Pas de Grands Comptes
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 6 CAP : Cuisine/Agent polyvalent de restauration/Mention Complémentaire Cuisinier en Desserts de Restaurant/Restaurant/Services en Brasserie Café/Agent polyvalent de restauration. ▶ 8 Bac Pro : Maintenance nautique/Services aux personnes et aux territoires/Aménagements paysagers/Cuisine/Arts de la cuisine/Commercialisation et Services en Restauration/Arts du service et commercialisation en restauration. ▶ 1 BTS : Hôtellerie et Restauration. ▶ 2 formations universitaires : DU – Stratégies de promotion d'un projet touristique durable/Master 2 professionnel – mention Tourisme parcours Tourisme et Développement Durable des Territoires. ▶ 2 CQP : Recape/Commis de Cuisine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 CAP : Petite enfance/Mention Complémentaire Aide à domicile. ▶ 5 Bac Pro : Services aux personnes et aux territoires/Accompagnement, soins et services à la personne/Services de proximité et vie locale. ▶ 1 BTS : Services et prestations des secteurs sanitaire et social. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 Bac Technologique : STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (en 1^{ère} spécialité énergie et environnement). ▶ 1 DU : Gestion de projet en développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 Bac Pro : Plastiques et composites.

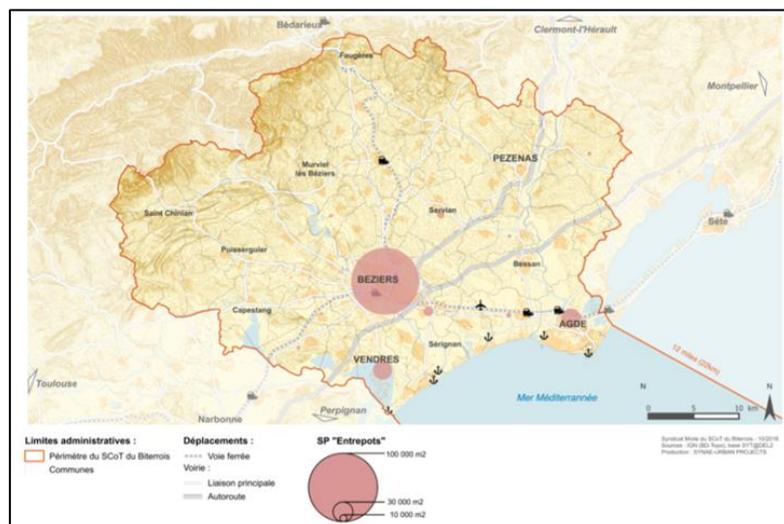
	Numérique	Emballage/Conditionnement	Fabrication de matériaux de construction	Bois
Spécificité	↗ (79,2)	↗ (60,2)	→ (1,7 – pas de spécificité statistique observée)	↗ (43,8)
Dynamiques de l'emploi 2010/2015	↘ (-48)	↗ (18)	↘ (-28)	↘ (-15)
Grands comptes	Entre 50 et 100 salariés : ▶ ≈50 salariés : Orange	Pas de Grands Comptes identifiés sur la base SIRENE	Pas de Grands Comptes identifiés sur la base SIRENE	Pas de Grands Comptes identifiés sur la base SIRENE
Formation	▶ 1 1^{ère} technologique : STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable – spécialité système d'information et numérique. ▶ 1 Bac Pro : Systèmes numériques. ▶ 2 DUT : Métiers du multimédia et de l'internet/Réseaux et télécommunications . ▶ 1 Licence Professionnelle : Métiers des réseaux informatiques et télécommunications .	▶ 1 Bac Pro : Plastiques et composites.	▶ 3 BTS : Conception des processus de réalisation de produits/Conception des produits industriels/Électrotechnique.	▶ 2 CAP : Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement/Ébéniste. ▶ 1 Bac Pro : Technicien menuisier-agenceur. ▶ 1 BMA : Ébéniste.

Annexe 2 : Spatialisation de la construction des locaux d'activités entre 2003 et 2013

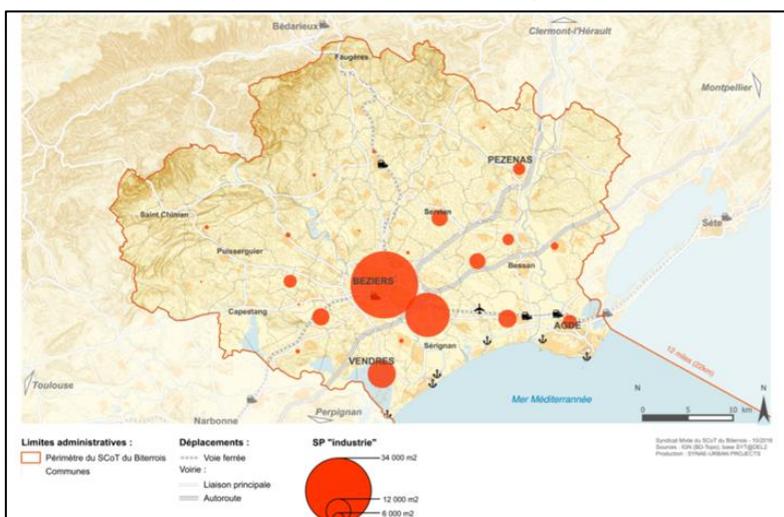
Surface de plancher commencée pour le commerce



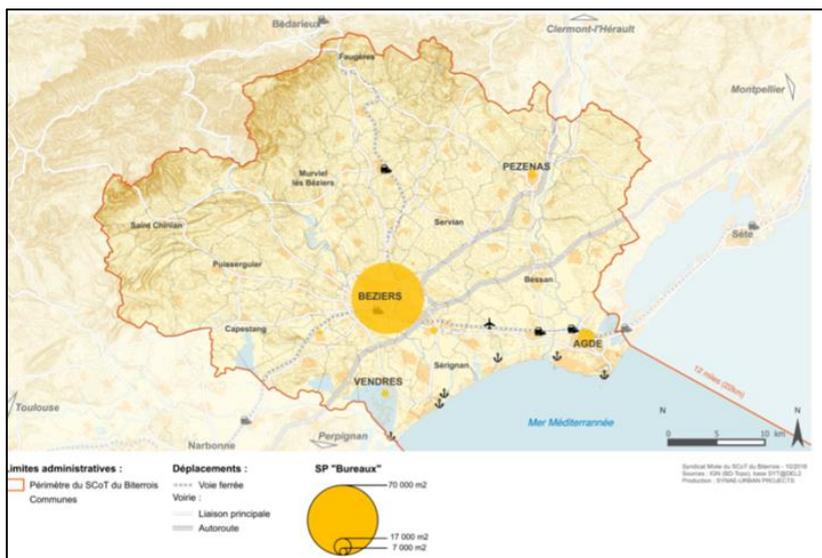
Surface de plancher commencée pour les entrepôts



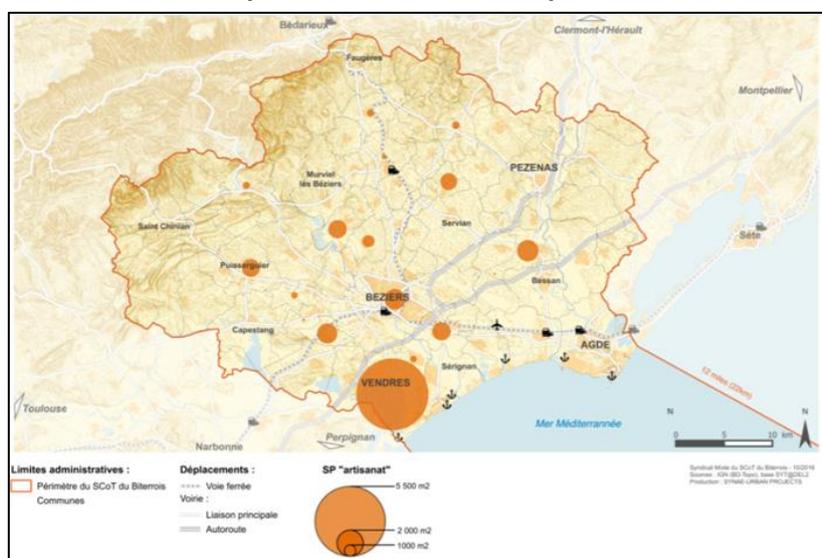
Surface de plancher commencée pour l'industrie



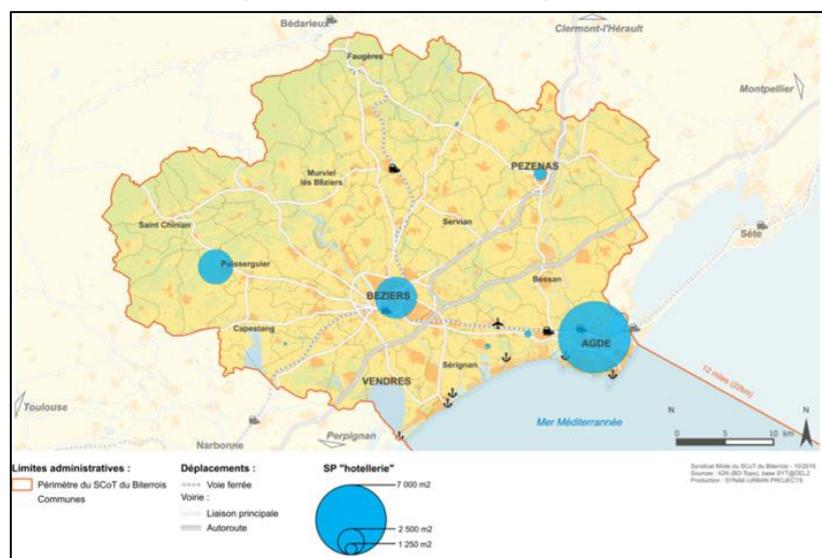
Surface de plancher commencée pour les bureaux



Surface de plancher commencée pour l'artisanat



Surface de plancher commencée pour l'hôtellerie



Annexe 5 : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) présentes sur le territoire

Source : Base nationale des installations classées (consultée le 04/09/2018)

Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
SCAV COTEAUX THONGUE PEYNE – Abeilhan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LA CLAIRETTE D'ADISSAN – Adissan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
GEC (Groupe Euro Conditionnement) ou SCA – Agde	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
LE RESERVOIR MASSAL – Agde	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	IED-MTD
REY Antoine (Alain) – Agde	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM de la Région de Pézenas-Agde – Agde	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Ville d'AGDE – Agde	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	IED-MTD
ACR 34 SARL VACHARD – Agde	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
AGDE AUTO PIECES – Agde	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
ICHTYS SARL AQUARIUM DU CAP D'AGDE – Agde	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRIC VIGNE ALIGNAN VENT – Alignan-du-Vent	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAD Les Vignerons de BASSAN – Bessan	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SOC COOP AGRIC TERROIRS EN GARRIGUES – Bessan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
MAZZA Bessan – Bessan	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Société des Enrobés Méditerranéens – Bessan	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Carrières des ROCHES BLEUES – Bessan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
LR BROYAGE – Bessan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
RICARD – Bessan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Société des enrobés méditerranéens – Bessan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRICOLE LE ROSE DE BESSAN – Bessan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
S.C.R. Société Chimique de la Route – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité	
COVED – Béziers	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Carrière de BAYSSAN – Béziers	Inconnu	Non Seveso	En fonctionnement	
LARMANDE Roger (site BEZIERS) – Béziers	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Béziers	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	

Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
PITCH PROMOTION – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En construction	
ANGIBAUD & SPECIALITES – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
ATEMAX FRANCE – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
BRAULT Holding – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
CAMERON – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
CASTEL FRERES – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
CFF RECYCLING PURFER Béziers – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
CHROMENIC – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	IED-MTD
Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD
EUREC SUD – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Établissements CMSE – Béziers / Vendres - Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
FREEMAN INDUSTRIE (ex ACV) – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
GALVADOC (SOCIETE NOUVELLE) – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
GAZECHIM – Béziers	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Priorité nationale
GHM (GRANDES HUILLERIES MEDIACO) – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale
MALTA GLASS RECYCLING FRANCE – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
MECANIC SUD INDUSTRIE – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
OI Manufacturing France – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD
PLACOPLATRE – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale
SBM Formulation (ex CMPA) – Béziers	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Priorité nationale
SMN – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SOBAT – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	IED-MTD
SRA SAVAC – Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD

Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
Blanchisserie Interhospitalier O hérault – Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
DOMAINE LA CHEVALIERE SA – Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
JA NEGOCES (exPUZZLE AUTO) – Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LES DOMAINES VIRGINIE SA – Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LIDL – Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGR VINI COURSAN ARMISS BEZIERS – Boujan-sur-Libron	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV VPE-Site de CAPESTANG – Capestang	Enregistrement	Non Seveso	En cessation d'activité	
Cartoucherie Languedocienne – Capestang	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SCAD vigneron Languedoc site capestang – Capestang	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Distillerie de CAUSSES-ET-VEYRAN – Causse et Veyran	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SICTOM Pézenas-Agde - Decheterie – Caux	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SMICTOM REGION PEZENAS – Caux	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
COM LA DOMITIENNE – Cazouls-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En cessation d'activité	
SCAD vigneron Languedoc (site cazouls) – Cazouls-lès-Béziers	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Sablères du Littoral SAS – Cazouls-lès-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Com de Commun en Bittérois-La Domitienne – Cazouls-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV les Vignerons du Pays d'Enserune – Cazouls-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
UNION CAVES COOPERATIVES SECT ST CHINIAN – Cébazan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
UNION CAVES COOPERIVES SECT ST CHINIAN – Cébazan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM PEZENAS AGDE – Cers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde - Déchèterie – Cers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
VIGNERONS CERS-PORTIRAGNES-VILLENEUVE – Cers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
VIGNERONS DE CESSENON – Cessenon-sur-Orb	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
AMIEL SAS ETABLISSEMENTS – Colombiers	Enregistrement	Non Seveso	En construction	
CLAUDE (Ets) – Colombiers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SARL SCOTTO – Colombiers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
LE FOURNIL BITERROIS – Colombiers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	

Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
LEREAU – Colombiers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SLE (Sté Languedocienne d'Entreposage) – Colombiers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde (déchèterie) – Corneilhan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRIC TERROIRS EN GARRIGUES – Corneilhan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
VIGNERONS DE CRUZY MONTOULIERS CEBAZAN – Cruzy	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRI CRUS FAUGERES MAS OLIVIE – Faugères	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
ALTRAD Équipement – Florensac	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
MATHIEU Toussaint – Florensac	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
PERA PELLENC SA – Florensac	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
LES VIGNERONS DE FLORENSAC – Florensac	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Carrières de France (exTECHNIPIERRES) – Laurens	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
ITALMARBRE POCAI – Laurens	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
UDM Union des Distilleries de la Méditer – Lespignan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Holding BRAULT – Lespignan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LES VIGNERONS DE LIEURAN – Lieuran-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
ALLO CASS'AUTO – Magalas	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SICTOM Pézenas-Agde - Déchèterie – Magalas	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
YENGO SAS – Maraussan	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Sablères du Littoral SAS – Maraussan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV Les Vignerons du Pays d'Enserune – Maraussan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Distillerie SFD (Montagnac) – Maureilhan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Centre de compostage – Maureilhan	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV MONTAGNAC – Montagnac	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SICTOM PEZENAS AGDE – Montagnac	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde - Déchèterie – Montagnac	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Sictom Pezenas-Agde – Montagnac	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
VALORSYS PRES DES OLIVIERS – Montagnac	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	

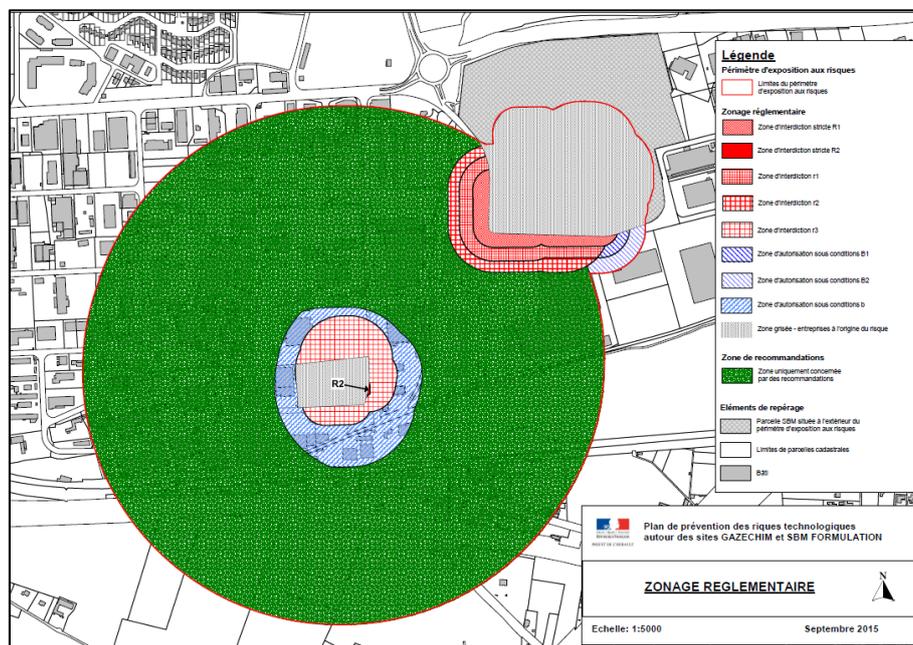
Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
PEINTURES INNOVA – Montblanc	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	IED-MTD
VIGNERONS DE MONTBLANC NEZIGNAN L'EVEQ – Montblanc	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD
ALLIANCE ENVIRONNEMENT – Montblanc	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
ALLUE B ET G (EARL) – Montblanc	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
COOP AGRI VINIF LES COTEAUX DE RIEUTOR – Montels	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRIC VIGNE ALIGNAN VENT – Murviel-lès-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
LES CELLIERS DU VENT – Murviel-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
GIBRAT sté nouvelle – Neffiès	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
TILT AUTO – Neffiès	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
UNISOURCE – Nissan-lez-Enserune	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SCAV les Vignerons du Pays d'Ensérune – Nissan-lez-Enserune	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Communauté de Commune Saint Chinianais – Nissan-lez-Enserune	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM de Pézenas – Nissan-lez-Enserune	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas – Pézenas	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
BASE INTERMARCHÉ DE PEZENAS – Pézenas	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV LES CAVES MOLIERE – Pézenas	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde – Pézenas	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Régie Syndicale ABATTOIR de PEZENAS – Pézenas	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRIC CAVE DE L'ORMARINE – Pézenas	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
DELMAS Jean-Louis – Pierrerue	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
CAVE COOP VINIFI COSTIERES DU POMMEROL – Pinet	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAD Vignerons de Pouzolles et de Margon – Pomérols	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SOC COOP AGRIC COTEAUX THONGUE PEYNE – Pomérols	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LES VIGNERONS DE PUIMISSON – Pouzolles	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
PLAINES DE SEPTIMANIE (ELEVAGE DES) – Pouzolles	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LES VIGNERONS DE PUISSALICON – Puimisson	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV Les Vignerons du Pays d'Enserune – Puissalicon	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	

Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
SCAD Les Vignerons de QUARANTE – Puissalicon	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV PAYS QUARANTE ET PAYS D'HERIC – Puisserguier	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde – Quarante	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SOC COOP AGRIC COTEAUX THONGUE PEYNE – Roujan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LEADER PRICE – Roujan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCEA VALERY – Roujan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV DE SERIGNAN – Sauvian	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAD Les Vignerons de SERVIAN – Sauvian	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SAS OUATTITUDE – Sérignan	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV les VIGNERONS de L'OCCITANE – Servian	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
Distillerie SFD (Saint Chinian) – Servian	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
BERNARD Christian - VHU – Servian	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
SCAV ST CHINIAN – Saint-Chinian	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
SOC COOP VINIFICATION LE CLOCHER VERT – Saint-Chinian	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
GUINET DERRIAZ – Saint-Chinian	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LES VIGNERONS DE SOUBERGUES – Saint-Geniès-de-Fontedit	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
EIFFAGE TP – Saint-Nazaire-de-Ladarez	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
CRB et Europouzolane – Saint-Pons-de-Mauchiens	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Carrières des ROCHES BLEUES – Saint-Thibery	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
Distillerie BEL – Saint-Thibery	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
ISDI ROCHES BLEUES - SAINT THIBERY – Saint-Thibery	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM DE PEZENAS AGDE – Saint-Thibery	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM de Pézenas-Agde - Déchèterie – Saint-Thibery	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
VIGNERONS DE MONTBLANC NEZIGNAN L'EVEQ – Saint-Thibery	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
MAZZA RICARDO S.A. – Saint-Thibery	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Etablissements CASTILLE – Saint-Thibery	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Etablissements CMSE Plateforme – Béziers	Déclaration	Non Seveso	En fonctionnement	

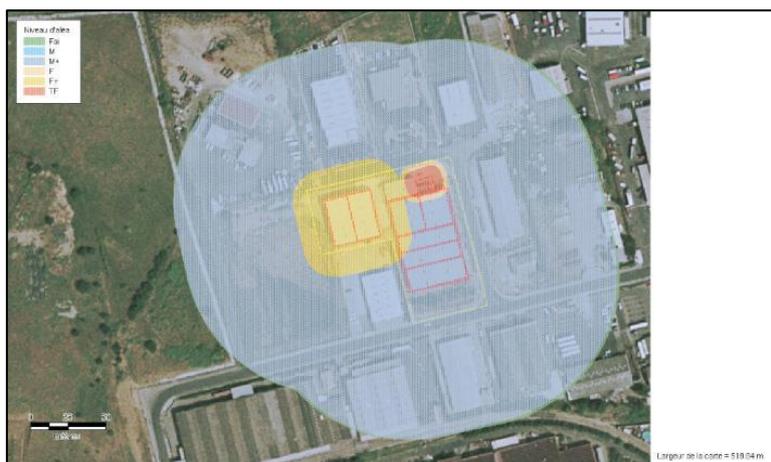
Nom établissement – Commune	Régime	Statut Seveso	État d'activité	Classement
GIE BIZANET BEZIERS ENROBES – Thézan-lès-Béziers	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
LARMANDE Roger (site THEZAN) – Thézan-lès-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
EIFFAGE – Thézan-lès-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
CMSE – Thézan-lès-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
SICTOM Pézenas-Agde (Déchèterie) – Thézan-lès-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
GUINTOLI SA – Valros	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
HARRY'S FRANCE – Valros	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
Calcaires du Biterrois – Vendres/Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
HUFFSCHMITT – Vendres	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD
VIASSOISE DE RECUPERATION – Vendres	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
GTV (ex PCL Charpente Couverture) – Vendres	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
VIASSOISE DE RECUPERATION – Vias	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	
PREIGNES LE VIEUX (SCEA)-Robert VIC – Vias	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
ITM Logistique Alimentaire International – Vias	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
MINGUEZ (ENTREPOTS CONSORTS) – Vias	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
TRIADIS Services – Villeneuve-les-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	
GROUPE BARBA – Villeneuve-les-Béziers	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement	Priorité nationale
RAPHAEL MICHEL – Villeneuve-les-Béziers	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Priorité nationale et IED-MTD
SCAV COTEAUX THONGUE PEYNE – Villeneuve-les-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	
LA CLAIRETTE D'ADISSAN – Villeneuve-les-Béziers	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	

Annexe 6 : Aléa technologique et zonages réglementaires des PPRT présents sur le territoire

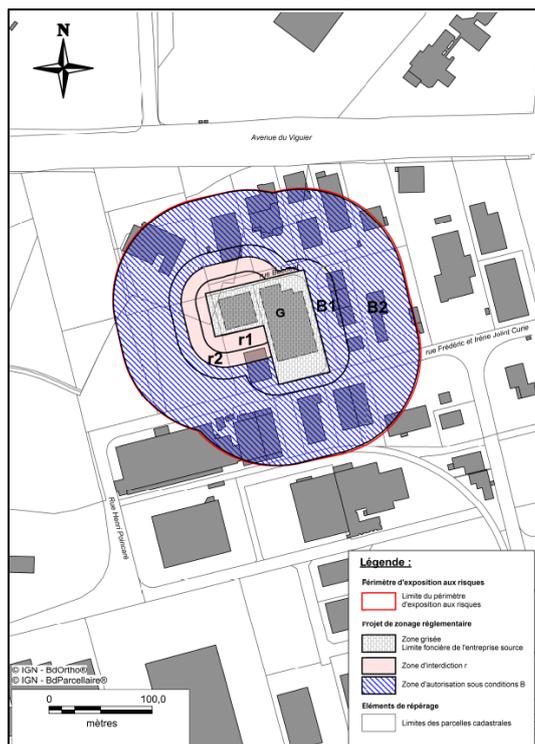
Zonage réglementaire du PPRT des sites GAZECHIM et SBM FORMULATION sur Béziers et Villeneuve-lès-Béziers



Carte d'aléa du PPRT des Entrepôts Consorts Minguez (ECM) sur Béziers et Villeneuve-lès-Béziers



Zonage réglementaire du PPRT des Entrepôts Consorts Minguez (ECM) sur Béziers et Villeneuve-les-Béziers



Annexe 7 : Les sites recensés par l'iREP sur le territoire entre 2007 et 2016

Source : Registre français des émissions polluantes (consulté le 04/09/2018)

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
ACR 34 SARL VACHARD (Agde)	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Déchets : Production de déchets dangereux : 1 T (2015) ; Traitement de déchets dangereux : 12 T (2015)
MASSAL (Le Réservoir) (Agde)	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques <i>Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m³</i>	Déchets : Production de déchets dangereux : 27 T/an (2012 à 2016)
SARL d'exploitation Agde auto pièces (Agde)	Commerce de détail d'équipements automobiles	Déchets : Production de déchets dangereux : 8 T/an (2012 à 2016) ; Traitement de déchets dangereux : 118 T/an (2013 à 2016)
STEP - AGDE Agde	Collecte et traitement des eaux usées <i>Installations de traitement des eaux urbaines résiduaires d'une capacité de 100 000 équivalents habitants</i>	Eau : Arsenic et composés (exprimés en tant que As) : 24 kg/an (2011 à 2012) ; Azote total : 140 800 kg/an (2012 à 2016) ; Chlorures (en tant que Cl total) : 3 385 kg/an (2012 à 2015) ; Composés organohalogénés (exprimés en tant que AOX) : 1 590 kg/an (2011 et 2012) ; Demande biologique en oxygène (DBO5) : 50 440 kg/an (2007 à 2011) ; Demande chimique en oxygène (DCO) : 200 200 kg/an (2010 à 2014) ; Di(2-éthylhexyle)phtalate (DEHP) : 1,73 kg/an (2014 à 2015) ; Diuron : 2 kg (2012) ; Fer et composés (exprimés en tant que Fe) : 3 310 kg (2015) ; Phosphore total : 7 587 kg/an (2007,2009 et 2014) ; Zinc et composés (exprimés en tant que Zn) : 58 400 kg (2012) ; Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) : 0,02 kg (2015) Déchets : Production de déchets non dangereux : 3 927 T/an (2015 à 2016)
Carrières des ROCHES BLEUES (Naffries) (Bessan)	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	Déchets : Production de déchets dangereux : 4 T/an (2015 à 2016)
Société des enrobés méditerranéens (Bessan)	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Déchets : Production de déchets dangereux : 3 T/an (2014 et 2016)

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
BREGER SUD (Béziers)	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Air : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 123 000 kg (2003) Déchets : Production de déchets dangereux : 17 T/an (2010 à 2014) ; Traitement de déchets dangereux : 29 T/an (2007 à 2009)
Centre d'Enfouissement Technique de Saint Jean de libron (Béziers)	Traitement et élimination des déchets non dangereux <i>Décharges, à l'exception des décharges de déchets inertes et des décharges qui ont été définitivement fermées avant le 16 juillet 2001 ou dont la phase de gestion après désaffectation requise par les autorités compétentes conformément à l'article 13 de la directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets s'est achevée recevant 10 tonnes par jour ou d'une capacité totale de 25 000 tonnes</i>	Air : Méthane (CH ₄) : 300 400 kg/an (2012 à 2016) Déchets : Traitement de déchets non dangereux : 53 302 T/an (2012 à 2016)
Freeman Industrie (Béziers)	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	Eau : 1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène) : 16 kg (2008) ; Cadmium et composés (exprimés en tant que Cd) : 1,62 kg (2008) ; Chloroforme (trichlorométhane) : 0,13 kg (2008) Déchets : Production de déchets dangereux : 100 T/an (2012 à 2016)
GALVADOC (SOCIETE NOUVELLE) (Béziers)	Traitement et revêtement des métaux <i>Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m³</i>	Déchets : Production de déchets dangereux : 47 T/an (2009, 2010, 2013, 2014 et 2016)
GAZECHIM (Béziers)	Fabrication de gaz industriels	Déchets : Production de déchets dangereux : 3 T/an (2013 à 2015)
GRANDES HUILLERIES MEDIACO - GHM (Béziers)	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Air : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 134 660 kg/an (2012 à 2016) Déchets : Production de déchets dangereux : 5 T/an (2012 à 2016)
MECANIC SUD INDUSTRIE (Béziers)	Mécanique industrielle	Déchets : Production de déchets dangereux : 378 T/an (2012 à 2016)

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
OI Manufacturing France (Béziers)	Fabrication de verre creux <i>Installations destinées à la fabrication du verre, y compris de fibres de verre d'une capacité de fusion de 20 tonnes par jour</i>	<p>Air : Antimoine et composés (exprimés en tant que Sb) : 8,5 kg (2006) ; Arsenic et composés (exprimés en tant que As) : 47 kg/an (2014 à 2015) ; Cadmium et composés (exprimés en tant que Cd) : 27 kg/an (2004 à 2008) ; Chlore : 8 715 kg/an (2003 et 2006) ; Chrome et composés (exprimés en tant que Cr) : 510 kg/an (2004 à 2005) ; Cobalt et composés (exprimés en tant que Co) : 25 kg (2016) ; Étain et composés (exprimés en tant que Sn) : 905 kg (2006) ; Fluor et ses composés (F) : 175 kg (2006) ; Mercure et composés (exprimés en tant que Hg) : 61 kg (2007) ; Monoxyde de carbone (CO) : 526 000 kg (2004) ; Nickel et composés (exprimés en tant que Ni) : 57,5 kg (2004) ; Oxydes de soufre (SOx/SO₂) : 171 750 kg/an (2004 à 2007) ; Oxydes d'azote (NOx/NO₂) : 144 250 kg/an (2013 à 2016) ; Plomb et composés (exprimés en tant que Pb) : 223 kg (2014) ; CO₂ Total d'origine non biomasse uniquement : 389 200 000 kg/an (2012 à 2016) ; Vanadium et ses composés : 36 kg/an (2008 à 2009) ; Thallium et ses composés (exprimés en tant que Tl) : 0,6 kg/an (2008 à 2009)</p> <p>Déchets : Production de déchets dangereux : 246 T/an (2012 à 2016) ; Production de déchets non dangereux : 2 570 T (2016)</p>
Placoplâtre (Béziers)	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	<p>Air : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 184 000 kg/an (2012 à 2016) ; CO₂ Total d'origine non biomasse uniquement : 26 100 000 kg (2006)</p> <p>Déchets : Production de déchets dangereux : 29 T/an (2012 à 2015) ; Traitement de déchets dangereux : 1 T (2008) ; Traitement de déchets non dangereux : 20,44 T (2016)</p>
PURFER (Béziers)	Récupération de déchets triés	<p>Déchets : Production de déchets dangereux : 355 T/an (2012, 2014 à 2016) ; Production de déchets non dangereux : 1 733 T (2015) ; Traitement de déchets dangereux : 1 030 T/an (2014 à 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 16 747 T/an (2013 et 2016)</p>
SBM FORMULATION - Site de Béziers (Béziers)	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	<p>Déchets : Production de déchets dangereux : 2 150 T/an (2012 à 2016) ; Production de déchets non dangereux : 414 T/an (2012 à 2015)</p>

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
SOBAT (Béziers)	Fabrication d'autres articles métalliques <i>Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m³</i>	Déchets : Production de déchets non dangereux : 94 T/an (2011 à 2014, 2016)
Société CAMERON (Béziers)	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Air : Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) : 57 400 kg/an (2012 à 2016) Déchets : Production de déchets dangereux : 1 220 T/an (2012 à 2016) ; Production de déchets non dangereux : 3 313 T/an (2012 à 2015)
SRA SAVAC (Béziers)	Collecte et traitement des eaux usées <i>Installations pour la valorisation ou l'élimination des déchets dangereux recevant 10 tonnes par jour</i>	Déchets : Production de déchets dangereux : 1 130 T/an (2013 à 2016) ; Traitement de déchets dangereux : 3 194 T/an (2013 à 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 92 T/an (2013 à 2016)
STEP - BEZIERS (Béziers)	Collecte et traitement des eaux usées <i>Installations de traitement des eaux urbaines résiduaires d'une capacité de 100 000 équivalents habitants</i>	Eau : Demande chimique en oxygène (DCO) : 207 250 kg/an (2012 à 2015) ; Nickel et composés (exprimés en tant que Ni) : 33 kg/an (2009) ; Phosphore total : 6 853 kg/an (2013 à 2015) ; Zinc et composés (exprimés en tant que Zn) : 359,6 kg/an (2012 à 2016) ; Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) : 0,4 kg/an (2014 à 2016) Déchets : Production de déchets non dangereux : 7 985 T (2016)
UNIVAR (Béziers)	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	Déchets : Production de déchets dangereux : 48 T/an (2007 et 2009)
UVOM Commune de BEZIERS (Béziers)	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Déchets : Production de déchets non dangereux : 26 905 T/an (2008 à 2010) ; Traitement de déchets non dangereux : 19 396 T/an (2006 à 2010)
VALORBI (Béziers)	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Déchets : Production de déchets non dangereux : 35 483 T/an (2012, 2013 et 2015) ; Traitement de déchets non dangereux : 35 047 T/an (2012 à 2016)

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
CLAUDE (Ets) (Colombiers)	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	Air : 1,2-dichloroéthane (DCE - chlorure d'éthylène) : 3 kg/an (2008 à 2011) ; Chloroforme (trichlorométhane) : 0,2 kg/an (2008 à 2012) ; Tétrachlorométhane (TCM, tétrachlorure de carbone) : 0,3 kg/an (2008 à 2011) Déchets : Traitement de déchets dangereux : 0,5 T/an (2008 à 2011)
LEREAU (Colombiers)	Démantèlement d'épaves	Déchets : Production de déchets dangereux : 12 T/an (2013, 2015 et 2016) ; Traitement de déchets dangereux : 28 T/an (2013, 2015 et 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 452 T/an (2015 à 2016)
ALLIANCE ENVIRONNEMENT Montels (Montels)	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Déchets : Traitement de déchets non dangereux : 23 197 T/an (2013 à 2016)
Société TILT AUTO (Nissan-lez-Enserune)	Démantèlement d'épaves	Déchets : Production de déchets dangereux : 24 T/an (2014 à 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 790 T (2015)
UNISOURCE (Nissan-lez-Enserune)	Préparation de jus de fruits et légumes	Sol : Cuivre et composés (exprimés en tant que Cu) : 76 kg/an (2011 à 2012) ; Fer et composés (exprimés en tant que Fe) : 24 200 kg/an (2011 à 2012) ; Zinc et composés (exprimés en tant que Zn) : 178 kg/an (2011 à 2012)
ISDI Com. Com. Sud-Hérault (Pierrerue)	Administration publique générale	Déchets : Traitement de déchets non dangereux : 306 T/an (2014 à 2016)
ISDI Société EIFFAGE (Thézan-lès-Béziers)	Construction de routes et autoroutes	Déchets : Traitement de déchets non dangereux : 2 820 T/an (2014 à 2016)
RECUP AUTO ETS HUFFSCHMITT (Vendres)	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Déchets : Production de déchets dangereux : 20 T/an (2012, 2014 à 2016)
SITOM DU LITTORAL (Vendres)	Traitement et élimination des déchets non dangereux <i>Installations destinées à l'élimination des déchets non dangereux d'une capacité de 50 tonnes par jour</i>	Air : Méthane (CH ₄) : 210 000 kg/an (2012 à 2016) Déchets : Production de déchets dangereux : 346 T/an (2014 à 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 25 028 T/an (2012 à 2016)

Établissement	Activité et type d'installation	Émissions et polluants
CHROMENIC (Villeneuve-lès-Béziers)	Traitement et revêtement des métaux <i>Installations de traitement de surface de métaux et des matières plastiques utilisant un procédé électrolytique ou chimique lorsque le volume des cuves affectées au traitement est égal à 30 m³</i>	Déchets : Production de déchets dangereux : 27 T/an (2006, 2008, 2009, 2011 et 2013)
TRIADIS Services-Béziers (Villeneuve-lès-Béziers)	Collecte des déchets dangereux <i>Installations pour la valorisation ou l'élimination des déchets dangereux recevant 10 tonnes par jour</i>	Déchets : Production de déchets dangereux : 2 807 T/an (2012 à 2016) ; Production de déchets non dangereux : 198 T/an (2013 à 2015) ; Traitement de déchets dangereux : 2 702 T/an (2013 à 2016) ; Traitement de déchets non dangereux : 1 148 T/an (2014 à 2016)

Annexe 8 : Prix moyen des terrains en fonction de la nature des sols en 2016

Source : Observatoire foncier du département de l'Hérault (juin 2018)

Territoire	Occupation du sol des terrains	Nombre de DIA (part des DIA départementales)	Prix moyen (€/m ²)	Évolution du prix moyen (1 an)	Évolution du prix moyen (5 ans)
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	Prés et terres	114 (8%)	0,98	-0,26% (→)	-24,45% (↘)
	Vignes	113 (14%)	1	-3,25% (→)	-103,24% (↘↘↘)
	Bâtis essentiels	452 (5%)	314,61	1,95% (→)	28,90% (↗)
	Terrains à bâtir non viabilisés	46 (9%)	21,11	-27,77% (↘)	-14,85% (↘)
	Terrains à bâtir viabilisés	160 (7%)	140,88	3,09% (→)	-14,72% (↘)
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Prés et terres	196 (14%)	1,05	24,20% (↗)	4,99% (→)
	Vignes	130 (16%)	1,25	16,82% (↗)	-86,59% (↘↘)
	Bâtis essentiels	1389 (15%)	635,52	108,98% (↗↗↗)	64,86% (↗↗)
	Terrains à bâtir non viabilisés	37 (7%)	36,91	25,35% (↗)	-12,21% (↘)
	Terrains à bâtir viabilisés	197 (9%)	178,2	-15,13% (↘)	0,55% (→)
Communauté de Communes La Domitienne	Prés et terres	80 (6%)	0,64	-32,65% (↘)	-20,28% (↘)
	Vignes	59 (7%)	1,17	17,16% (↗)	-85,34% (↘↘)
	Bâtis essentiels	323 (4%)	125,27	-55,42% (↘↘)	-41,26% (↘)
	Terrains à bâtir non viabilisés	25 (5%)	29,12	-2,75% (→)	-4,43% (→)
	Terrains à bâtir viabilisés	86 (4%)	149,17	-4,10% (→)	280,06% (↗↗↗↗)
Communauté de Communes Sud Hérault	Prés et terres	113 (8%)	0,53	-4,68% (→)	-6,32% (↘)
	Vignes	88 (11%)	0,98	5,38% (↗)	-94,51% (↘↘)
	Bâtis essentiels	314 (3%)	297,42	27,71% (↗)	16,15% (↗)
	Terrains à bâtir non viabilisés	39 (7%)	33,93	27,24% (↗)	-24,95% (↘)
	Terrains à bâtir viabilisés	63 (3%)	120,96	17,16% (↗)	11,74% (↗)
Communauté de Communes Les Avant-Monts	Prés et terres	99 (7%)	0,53	-0,23% (→)	-19,80% (↘)
	Vignes	117 (14%)	0,97	-2,53% (→)	-102,61% (↘↘↘)
	Bâtis essentiels	368 (4%)	237,69	-28,62% (↘)	31,21% (↗)
	Terrains à bâtir non viabilisés	50 (10%)	21,97	-29,63% (↘)	-13,45% (↘)
	Terrains à bâtir viabilisés	173 (8%)	117,2	16,62% (↗)	0,84% (→)

Territoire	Occupation du sol des terrains	Nombre de DIA (part des DIA départementales)	Prix moyen (€/m ²)	Évolution du prix moyen (1 an)	Évolution du prix moyen (5 ans)
Total ou moyenne départementale	Prés et terres	1393	0,91	/	/
	Vignes	832	1,36	/	/
	Bâtis essentiels	9039	389,08	/	/
	Terrains à bâtir non viabilisés	521	36,74	/	/
	Terrains à bâtir viabilisés	2140	218,67	/	/

Informations sur la méthodologie :

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) considérées sont celles reçues par le Département de l'Hérault entre 2010 et 2016 :

- ▶ Au titre de son Droit de Préemption sur les Espaces Naturels Sensibles (DPENS) ;
- ▶ Au titre du Droit de Préemption Urbain (DPU) des communes conventionnées et ayant bien voulu transmettre une copie pour information des DIA DPU. Ces données sont donc tributaires de la transmission des DIA DPU par les communes au Département.

Les communes suivantes n'étant pas conventionnées avec le Département, leurs données sont manquantes pour ce qui concerne le DPU : Baillargues, Béziers, Castelnau le Lez, Montpellier, Saint Félix de l'Héras, Saint Jean de Cuculle. D'autre part, le Département n'étant pas habilité à recevoir des DIA hors de son territoire d'action, nous ne disposons d'aucune donnée sur les communes limitrophes, faisant partie d'un EPCI à cheval sur deux départements dont l'Hérault.

Annexe 9 : Formations post-bac dans le domaine de l'agriculture dans l'Aude et dans l'Hérault en 2018

Source : Onisep – Catalogue de formations (2018), disponible en ligne sur : <http://geolocalisation.onisep.fr/>

Établissements		Formations
CFA Agricole de l'Aude	Carcassonne <i>Internat public</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : Technico-commercial, 2 spécialités : <ul style="list-style-type: none"> ● Agrofournitures ; ● Vins et spiritueux.
	Castelnaudary <i>Internat public</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : Génie des équipements agricoles.
	Limoux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 CS (Certificat de spécialisation (agriculture)) : Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation (formation en 1 an équivalent à un Bac +1).
	Narbonne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : Viticulture-oenologie.
CFA Agricole de l'Hérault (Montpellier)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 CS (Certificat de spécialisation (agriculture)) : Constructions paysagères (formation en 1 an équivalent à un Bac +1) ▶ 2 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : <ul style="list-style-type: none"> ● Aménagements paysagers ; ● Viticulture-oenologie.
École supérieure de la coopération agricole et des industries alimentaires (Montpellier) <i>Privé hors contrat</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chef de projet commercial pour l'agroalimentaire (formation en 1 an équivalent à un Bac +3) ; ▶ Manager des entreprises coopératives et agroalimentaires (formation en 1 an équivalent à un Bac +5).
École Supérieure d'Agriculture La Raque (Lasbordes) <i>Internat privé sous contrat</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▶ 7 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : <ul style="list-style-type: none"> ● Agronomie : productions végétales ; ● Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole ; ● Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ; ● Développement, animation des territoires ruraux ; ● Gestion et maîtrise de l'eau ; ● Sciences et technologies des aliments (spécialité aliments et processus technologiques) ; ● Technico-commercial (spécialité produits alimentaires et boissons). ▶ 3 autres formations : <ul style="list-style-type: none"> ● Responsable du développement en agro-industrie (formation en 2 ans équivalent à un Bac + 4) ; ● Manager de projet (formation en 1 an équivalent à un Bac + 5) ; ● Manager sécurité et environnement (formation en 2 ans équivalent à un Bac + 5).
Institut Supérieur du Vin (Montpellier) <i>Privé hors contrat</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bachelor commerce et marketing du vin (formation en 3 ans équivalent à un Bac + 3) ; ▶ MBA Wine and International Markets (formation de 1 an équivalent à un Bac + 4) ; ▶ MBA Wine Tourism and communication (formation de 1 an équivalent à un Bac + 4).
Lycée professionnel agricole Honoré de Balzac (Castelnau-le-Lez) <i>Internat public</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 BTS (Brevet de technicien supérieur) : Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries.

Établissements	Formations
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Charlemagne (Carcassonne) <i>Internat public</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : <ul style="list-style-type: none"> ● Agronomie : productions végétales ; ● Gestion et protection de la nature ; ● Viticulture-œnologie. ▶ 1 Licence professionnelle : Sciences, technologies, santé mention agronomie.
Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Frédéric Bazille (Montpellier) <i>Internat public</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 3 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : <ul style="list-style-type: none"> ● Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ; ● Technico-commercial (spécialité vins et spiritueux) ; ● Viticulture-œnologie.
Lycée privé des techniques agricoles horticoles et paysagères (Gignac) <i>Internat privé sous contrat</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 2 BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) : <ul style="list-style-type: none"> ● Aménagements paysagers ; ● Production horticole.
Université de Montpellier : UFR des Sciences	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 licence professionnelle (formation de 1 an) : Agronomie (parcours : Expérimentation végétale pour l'amélioration et la protection des plantes méditerranéennes et tropicales) ; ▶ 2 masters (formation en 2 ans équivalant à un Bac + 5) : <ul style="list-style-type: none"> ● Biologie, agrosociétés (parcours : Biologie des plantes) ; ● Sciences de l'eau (parcours : Eau et agriculture).
Université Paul Valéry, Montpellier 3 : UFR3 des sciences humaines et sciences de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 licence professionnelle (formation de 1 an) : Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (parcours : Gestion agricole des espaces naturels et ruraux).

Établissements
Formations

**Institut national d'études
supérieures agronomiques
de Montpellier :**
Montpellier SupAgro

*École d'ingénieur
publique*

- ▶ 4 licences professionnelles (formation de 1 an) :
 - Commercialisation des produits alimentaires (spécialité : responsable commercial vins et réseaux de distribution) ;
 - Agronomie (spécialité : productions agricoles intégrées et enjeux environnementaux) ;
 - Agronomie (spécialité : productions viticoles intégrées et enjeux environnementaux) ;
 - Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (spécialité : gestion agricole des espaces naturels ruraux).
- ▶ 1 diplôme d'ingénieur de l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (formation en 3 ans équivalent à un Bac + 5), 2 spécialités :
 - Agronome à vocation générale ;
 - Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud.
- ▶ 9 masters (formation en 2 ans équivalent à un Bac + 5) :
 - Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports (parcours : économie du développement agricole, de l'environnement et de l'alimentation) ;
 - Marketing, vente (parcours : Commerce et vente dans les industries agroalimentaires) ;
 - Biologie, agro-sciences (parcours : Sciences et procédés des agro-ressources pour l'alimentation et l'environnement) ;
 - Sciences de l'eau (parcours : Eau et agriculture) ;
 - Sciences de la vigne et du vin (parcours : Vigne et vin) ;
 - Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (parcours : Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales – GEEFT) ;
 - MSc (MSc – Masters of science) : Agriculture, Climat change, Transitions ;
 - Agris Mundus (Erasmus Mundus) : Master Européen en Développement Agricole Durable ;
 - European Master Degree (Erasmus Mundus) : Plant health in sustainable cropping systems.
- ▶ 5 autres formations :
 - Diplôme international de l'OIV en Management du secteur de la vigne et du vin (formations de 2 ans équivalent à un Bac + 5) ;
 - Diplôme national d'œnologie (formations de 2 ans équivalent à un Bac + 5) ;
 - Diplôme d'ingénieur spécialisé en innovations dans les systèmes agricoles et agroalimentaires du monde (formation de 1 an équivalent à un Bac + 6) ;
 - Mastère spécialisé : Innovations et politiques pour une alimentation durable (formation de 1 an équivalent à un Bac + 6) ;
 - Mastère spécialisé (partenariat EMLYON Business School) : Management des entreprises du vivant et de l'agroalimentaire (formation de 1 an équivalent à un Bac + 6).

Annexe 10 : Les caves coopératives du territoire du SCOT du Biterrois et leurs usages en 2018

Cave (année de création)	Statut et Adresse (si en activité)	Informations complémentaires
Les Coteaux d'Abeilhan (1949)	8 Boulevard Pasteur, 34290 ABEILHAN	Fusion avec les caves de Pouzolles en 2008 et Roujan en 2009
La Clairette d'Adissan (1928)	2 Avenue du Général de Gaulle, 34230 ADISSAN	
Les Caves Richemer (1939)	2 Boulevard du Soleil Route du Cap, 34300 AGDE	Fusion avec la cave de Marseillan (les deux sites restent en activité) Anciennement : Cave coopérative de vinification Les Vignerons d'Agde
Cave Coopérative Les Vignerons d'Alignan du Vent Neffiès (1936)	27 Rue Guissaume, 34290 ALIGNAN DU VENT	Fusion avec Neffiès en 2009
Cave coopérative Les Vignerons d'Autignac (1937)	Détruite	Fusion (10 communes) devenue Les Vignerons de l'Occitane Détruite en 2011
Coopérative Terroirs en Garrigues (1948)	7 Avenue de la Gare, 34290 BASSAN	Fusion en 2007 avec Corneilhan et Thézan-lès-Béziers Anciennement : Cave coopérative La vinicole Bassanaise
Cave Coopérative Le Rosé de Bessan (1938)	Rue de la Cave Coopérative, 34550 BESSAN	
Cave coopérative de La Treille Biterroise (1947)	Détruite	Fusion avec la cave de Boujan-sur-Libron et celle de Coursan-Armissan (Aude) Détruite en 2012
Cave coopérative Les vigneron de Boujan-sur-Libron (1936)	Sans affectation	Fusion avec la cave de Béziers et celle de Coursan-Armissan (Aude)
Les Vignerons Du Pays d'Ensérune (1936)	5 Cours Belfort, 34310 CAPESTANG	Fusion en 1995 avec Capestang, Cazedarnes, Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-lez-Ensérune, Poilhes et Puisserguier Anciennement : Cave coopérative de vinification de Capestang
Cave coopérative Les Vignerons de Castelnau-de-Guers (1936)	Sans affectation	Fusion (2003 avec Pomérols) devenue Beauvignac
Cave coopérative Les Coteaux de Rieutort à Causses-et-Veyran (1947)	Sans affectation	Fusion (1995 avec Murviel-lès-Béziers) devenue Coopérative Agricole De Vinification Les Coteaux De Rieutort
Cave coopérative Les Vignerons de Caux (1935)	Sans affectation	Fusion (1993 avec Pézenas) devenue Caves Molières

Cave (année de création)	Statut et Adresse (si en activité)	Informations complémentaires
Cave coopérative Les Crus Cazedarnais (1954)	Sans affectation	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune
Les Vignerons Du Pays d'Ensérune (1937)	55 Avenue Jean Jaurès, 34370 CAZOULS LÈS BÉZIERS	Fusion en 1995 avec Capestang, Cazedarnes, Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-lez-Ensérune, Poilhes et Puisserguier Anciennement : Cave coopérative de vinification La Cazouline
Cave coopérative Les Côteaux de Cébazan (1965)	Sans affectation	Fusion avec Cruzy et Montouliers (abandon de la cave au profit de la nouvelle)
Union des caves coopératives de Cébazan (U.C.C) (construite entre 2000 et 2014)	Route Nationale 112, 34360 CÉBAZAN	
Cave coopérative de vinification La Cersoise (1937)	3 Rue Vignerons, 34420 CERS	
Les vigneron de Cessenon (1937)	37 Avenue de la Gare, 34460 CESSENON	Anciennement : Société coopérative de Cessenon
Coopérative Terroirs en Garrigues (1936)	23 Route de Béziers, 34490 CORNEILHAN	Fusion en 2007 avec Bassan et Thézan-lès-Béziers Anciennement : Cave coopérative Les Côtes d'Orb
Cave coopérative Les Coteaux de Creissan (1951)	Sans affectation	Fusion (1992 avec Quarante) devenue SCAV Les Caves du Pays de Quarante et du Pays d'Heric
Cave coopérative des Vignerons de Cruzy (1932)	5 Rue des vigneronns, 34310 CRUZY	Fusion avec Montouliers et Cébazan
Cave coopérative Les Crus de Faugères – Le Mas D'Olivier (1960)	167 Ancienne route de Béziers, 34600 FAUGERES	
Vinipolis (1934)	5 Avenue des Vendanges, 34510 FLORENSAC	Anciennement : Cave coopérative Les Vignerons de Florensac
Cave coopérative agricole de vinification La Carignano (1936)	Sans affectation	
Les Vignerons de l'Occitane (1939)	Chemin de Murelle, 34480 LAURENS	Fusion avec 10 communes Anciennement : Cave coopérative Les Coteaux
Cave coopérative Les Vignerons de Lespignan (1937)	Sans affectation	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune
Centre de Collecte (1957)	Changement d'affectation	Devenu ateliers municipaux

Cave (année de création)	Statut et Adresse (si en activité)	Informations complémentaires
Cave coopérative Les Vignerons-de-Lieuran-les-Béziers (1923)	Détruite	Probablement détruite en 1948
Cave coopérative Les Vignerons-de-Lieuran-les-Béziers (1948)	Rue de la Cave Coopérative, 34290 LIEURAN-LES-BEZIERS	
Société coopérative agricole de vinification Les Vignerons de Magalas (1938)	Détruite	Fusion (10 communes) devenue Les Vignerons de l'Occitane Détruite en 2011
Cave coopérative Les Vignerons Libres de Maraussan (1905)	Détruite	Détruite en 1948
Cave coopérative Les Vignerons Libres de Maraussan (1948)	Changement d'affectation	Il s'agit d'une seconde construction élevée sur le même site Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune Devenue syndicat d'initiative, siège social des Vignerons Du Pays d'Ensérune et office de tourisme
Cave coopérative de Maureilhan (1937)	Détruite	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune Détruite en 2018 (projet de logements sociaux)
Cave coopérative de Vinification de Montady (1939)	Sans affectation	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune
Cave coopérative de vinification La Montagnacoise (1937)	15 Avenue d'Aumes, 34530 MONTAGNAC	
Cave coopérative de vinification de Montblanc et Nézignan l'Evêque (1937)	441 av Agde, 34290 MONTBLANC	Fusion avec Nézignan l'Evêque
Cave coopérative Les crus de Montouliers (1937)	Sans affectation	Fusion avec Cébazan et Cruzy (cave)
Les Coteaux De Rieutort (1938)	12 Avenue Édouard Bonnafé, 34490 MURVIEL LÈS BÉZIERS	Fusion en 1995 avec Causses-et-Veyran Anciennement : Cave coopérative Les Coteaux de Murviel
Cave coopérative Les Vignerons de Nézignan-l'Evêque (1937)	Détruite	Fusion avec Montblanc (cave) et Saint-Thibéry Détruite en 2014
Les Vignerons Du Pays d'Ensérune (1937)	Route de Narbonne, Avenue de la Gare, 34440 NISSAN LEZ ENSERUNE	Fusion en 1995 avec Capestang, Cazedarnes, Cazouls-lès-Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-lez-Ensérune, Poilhes et Puisserguier Anciennement : Cave coopérative Les Vignerons de Nissan

Cave (année de création)	Statut et Adresse (si en activité)	Informations complémentaires
Caves Molière (1937)	39 Avenue de Verdun, 34120 PÉZENAS	Fusion en 1993 avec Caux Anciennement : Cave coopérative La Piscénoise
Cave de l'Ormarine (1923)	13 Avenue Picpoul, 34850 PINET	Fusion avec Vias et 3 autres communes Anciennement : Cave coopérative Les Producteurs de vins blanc
Cave coopérative agricole de vinification la Collective de Poilhes (1936)	Changement d'affectation	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune Devenue une auberge restaurant
Beauvignac (1932)	68 Avenue de Florensac, 34810 POMÉROLS	Fusion en 2003 avec Castelnau-de-Guers Anciennement : Cave coopérative de vinification Les Costières de Pomérols
Cave coopérative Les vignerons de Portiragnes (1949)	Avenue Égalité, 34420 PORTIRAGNES	
Société coopérative Les Vignerons de Pouzolles (1939)	Changement d'affectation	Fusion (2008/2009) avec Abeilhan et Roujan Devenue siège du Syndicat des Côtes de Thongue
Cave coopérative Les Vignerons de Puimisson (1947)	4 Rue des Pins, 34480 PUIMISSION	
Cave coopérative Les Vignerons de Puissalicon (1936)	Détruite	Fusion (10 communes) devenue Les Vignerons de l'Occitane Détruite entre 2013 et 2018
Cave coopérative Les Petits Vignerons de Puisserguier (1936)	Sans affectation	Fusion (1995 avec 11 communes) devenue Les Vignerons Du Pays d'Ensérune
Cave coopérative de vinification de Quarante (1934)	Avenue de la Gare, 34310 QUARANTE	
Société coopérative agricole de vinification Les Vignerons de Roujan (1936)	93 Avenue de Pézenas, 34320 ROUJAN	Fusion avec Abeilhan et Pouzolles en 2009
Cave coopérative des Vignerons de Saint-Chinian (1934)	1 Rond-point Saint Laurent, 34360 SAINT CHINIAN	
Cave coopérative Le Clocher Vert (1938)	8 Rue du Moulin, 34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	
Cave coopérative de vinification Les Soubergues (1939)	Rue des Garrigues, 34230 SAINT PONS DE MAUCHIENS	
Cave coopérative Les Vignerons de Saint-Thibéry (1939)	Sans affectation	Fusion avec Montblanc (cave) et Nézignan-l'Evêque Projet de destruction en 2018/19 en vue d'un changement d'affectation de la parcelle

Cave (année de création)	Statut et Adresse (si en activité)	Informations complémentaires
Cave coopérative de Sérignan (1935)	114 Avenue Roger Audoux, 34410 SÉRIGNAN	
Les Vignerons de l'Occitane (1936)	101 Grand Rue - BP n°28, 34290 SERVIAN	Fusion avec 10 communes Anciennement : Société coopérative vinicole de Servian
Domaine La Croix des Vignals (1948)	Changement d'affectation	Devenue domaine Anciennement : Cave coopérative Le Clos de Thézan
Cave coopérative Les Vignerons de Tourbes (1937)	31 Avenue de la Gare, 34120 TOURBES	
Les Vignerons de Rozeilhan (1947)	412 Avenue Montagne, 34290 VALROS	Anciennement : Cave coopérative La Tour de Valros
Cave de l'Ormarine (1937)	20 Avenue de la Mer, 34450 VIAS	Fusion avec Pinet et 3 autres communes Anciennement : Cave coopérative Les Vignerons de Vias
Cave coopérative La Grappe Dorée (1938)	Changement d'affectation	Caveau uniquement maintenant, plus de vinification

Annexe 11 : Les AOC/AOP, AOR/IG et IGP.

Source : Site INAO, <https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Rechercher-un-produit> (consulté le 23/10/2018)

Les appellations sont attribuées par la France, souvent de façon préalable, et par l'Europe. Les vins sont labellisés en AOC ou Appellation d'origine protégée (AOP) par l'Europe ou en IGP qui sont aussi un label européen. Les vins liquoreux comme les eaux de vie sont labellisées en Appellation d'origine réglementée (AOR) à l'échelle nationale et en Indication géographique (IG) à l'échelle européenne.

Liste des communes pouvant collecter du raisin permettant la production des appellations présentes sur la commune

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Abeilhan (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Adissan (CAHM)	Clairette du Languedoc dont dénomination Adissan Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thau dont dénomination Cap d'Agde Pays d'Hérault dont dénomination Côtes du Ceressou Pays d'Oc
Agde (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault Pays d'Oc
Alignan-du-Vent (CABM)	Languedoc	Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Assignan (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc
Aumes (CAHM)		Fine du Languedoc, etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Bessilles Pays d'Oc
Autignac (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Babeau-Bouldoux (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc
Bassan (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Bessan (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Pays de Bessan Pays d'Oc
Béziers (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Boujan-sur-Libron (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Cabrerolles (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Capestang (CC SH)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Castelnau-de-Guers (CAHM)	Languedoc Picpoul de Pinet	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thau Pays d'Hérault Pays d'Oc
Causses-et-Veyran (CC AM)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Caussiniojols (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Caux (CAHM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Pays de Caux Pays d'Oc
Cazedarnes (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Cazouls-d'Hérault (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Bessilles Pays d'Oc

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Cazouls-lès-Béziers (CC Domitienne)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Cébazan (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Cers (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Cessenon-sur-Orb (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian dont dénominations Berlou et Roquebrun	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Cessenon Pays d'Oc
Colombiers (CC Domitienne)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Corneilhan (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Coulobres (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Creissan (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Cruzy (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Espondeilhan (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Faugères (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Florensac (CAHM)	Languedoc Picpoul de Pinet	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thau Pays d'Hérault Pays d'Oc
Fos (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens
Fouzilhon (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénominations Cassan et Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Gabian (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Cassan Pays d'Oc
Laurens (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Lespignan (CC Domitienne)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Lézignan-la-Cèbe (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Bessilles Pays d'Oc
Lieuran-lès-Béziers (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Lignan-sur-Orb (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Magalas (CC AM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Maraussan (CC Domitienne)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Margon (CC AM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Maureilhan (CC Domitienne)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Montady (CC Domitienne)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Montagnac (CAHM)	Languedoc dont dénomination Grès de Montpellier Picpoul de Pinet	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Bessilles Pays d'Oc
Montblanc (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Montels (CC SH)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Montesquieu (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Cassan Pays d'Oc
Montouliers (CC SH)	Languedoc Minervois	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Côtes du Brian Pays d'Oc
Murviel-lès-Béziers (CC AM)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Neffiès (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Nézignan-l'Évêque (CAHM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Nissan-lez-Enserune (CC Domitienne)	Languedoc Clairette du Languedoc dont dénomination Nizas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc

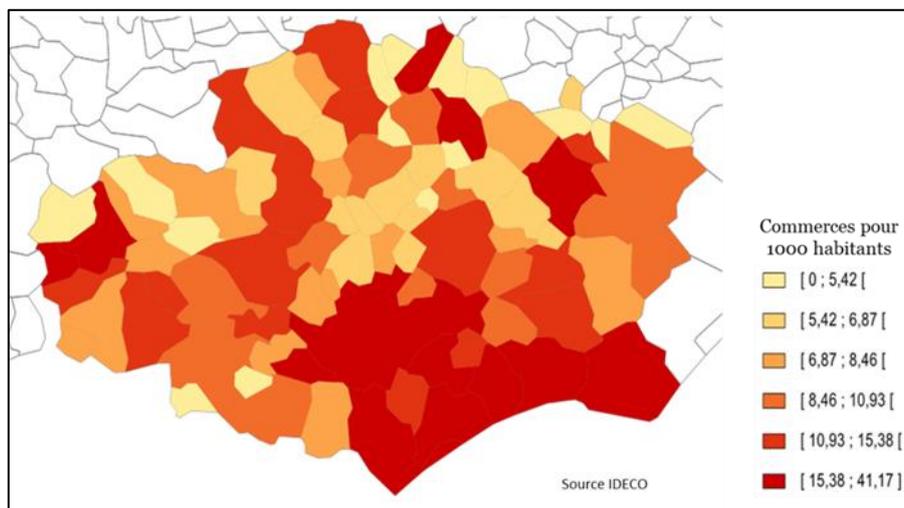
Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Nizas (CAHM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénominations Coteaux de Bessilles et Côtes du Ceressou Pays d'Oc
Pailhès (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Pézenas (CAHM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Pays de Caux Pays d'Oc
Pierrerue (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc
Pinet (CAHM)	Languedoc Picpoul de Pinet	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thau Pays d'Hérault Pays d'Oc
Poilhaes (CC SH)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Pomérols (CAHM)	Languedoc Picpoul de Pinet	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thau Pays d'Hérault Pays d'Oc
Portiragnes (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Pouzolles (CC AM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Prades-sur-Vernazobre (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian dont dénomination Berlou	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc
Puimisson (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Puissalicon (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc

Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Puisserguier (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Quarante (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Fontcaude Pays d'Oc
Roquessels (CC AM)	Faugères Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Fine Faugères, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Laurens Pays d'Oc
Roujan (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Cassan Pays d'Oc
Saint-Chinian (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc
Saint-Geniès-de-Fontedit (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Saint-Nazaire-de-Ladarez (CC AM)	Languedoc Saint-Chinian dont dénomination Roquebrun	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Saint-Pons-de-Mauchiens (CAHM)	Languedoc dont dénomination Grès de Montpellier	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault Pays d'Oc
Saint-Thibéry (CAHM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Sauvian (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Sérignan (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc

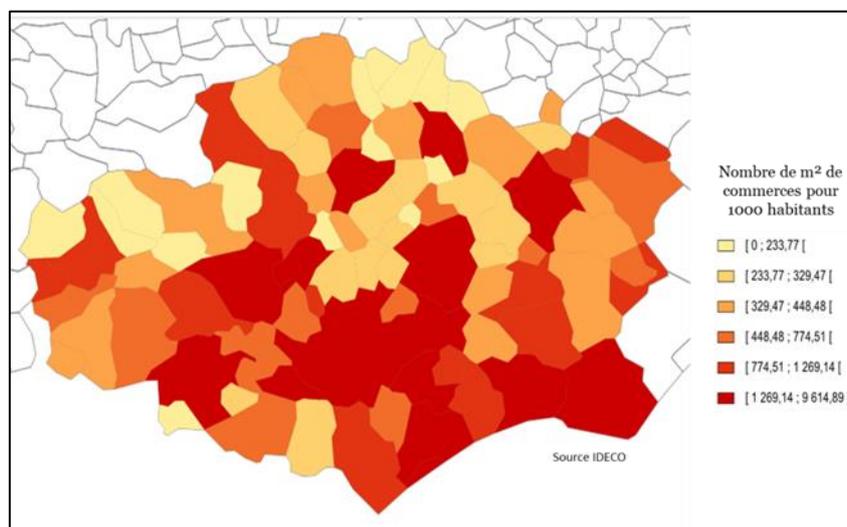
Commune (EPCI)	AOC/AOP	AOR/IG	IGP
Servian (CABM)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Thézan-lès-Béziers (CC AM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault dont dénomination Coteaux de Murviel Pays d'Oc
Tourbes (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Vailhan (CC AM)	Languedoc dont dénomination Pézenas	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault dont dénomination Cassan Pays d'Oc
Valras-Plage (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Valros (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Côtes de Thongue Pays d'Hérault Pays d'Oc
Vendres (CC Domitienne)	Languedoc	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Coteaux d'Ensérune Pays d'Hérault Pays d'Oc
Vias (CAHM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Villeneuve-lès-Béziers (CABM)		Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Coteaux de Béziers Pays d'Hérault Pays d'Oc
Villespassans (CC SH)	Languedoc Saint-Chinian	Fine du Languedoc, etc. Marc du Languedoc etc.	Pays d'Hérault dont dénomination Monts de la Grage Pays d'Oc

Annexe 12 : La densité commerciale sur le territoire du SCOT du Biterrois

Nombre de commerces pour 1 000 habitants en 2016



Nombre de m² de commerces pour 1 000 habitants en 2016



Annexe 13 : Installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et impact environnemental

Lieu-dit ou communes	Année d'installation	Puissance installée	Production (Kwh /an)	Type (sol, ombrières, bâtiment)	Production équivalent hab.	Impact climatique (tonne de CO ₂ évitée)
Saint-Jean de Libron	2013	4 500 kWc	6 000 000	Centrale au sol	5 080	1 955
Saint-Jean de Libron	2010	4 500 kWc	4 566 000	Biogaz de décharge	3 892	1 512
Valorbi	2016	185 kWc	220 000	Photovoltaïque sur toiture	187	73
Servian	2017	2 934 kWc	3 747 000	Centrale au sol	3 192	1 240
Béziers – Léo Lagrange	2012	229 m ²	144 000	Solaire thermique	221	31
Béziers – Léo Lagrange	2012	22 kWc	17 000	Photovoltaïque sur toiture	25	17
Servian – Muriel Hermine	2009	7 kWc	9 536	Solaire thermique	15	7
Pépinière d'entreprises	2009	11 kWc	16 320	Photovoltaïque sur toiture	13	11
Médiathèque	2008	2 kWc	2 593	Solaire thermique	3	2

Syndicat mixte du SCoT du Biterrois

Immeuble Wilson
1, carrefour de l'Hours
34 500 BEZIERS

04 99 41 36 20

contact@scot-biterrois.fr

www.scot-biterrois.fr

